

Bâtir des connexions





Notre raison d'être

Transformer la façon dont les
Canadiens communiquent entre
eux et avec le reste du monde

Table des matières

À propos de ce rapport	2
Survol stratégique	7
Mise en garde concernant les déclarations prospectives	7
Qui nous sommes	9
Raison d'être et impératifs stratégiques	9
Mieux pour tous	10
Aperçu organisationnel	11
Aperçu de BCE en 2024	14
Notre performance financière	15
Message du président du conseil	16
Message du président et chef de la direction	18
Contexte opérationnel externe	20
Participation des parties prenantes et principaux enjeux en matière de durabilité	22
Création de valeur	23
Notre modèle de création de valeur	23
Nos réseaux	24
— Bâtir les réseaux du futur	
— Protection de la vie privée et sécurité de l'information	
Notre clientèle et nos relations	28
— Clientèle	
— Collectivité	
— Fournisseurs	
Nos produits et services	35
— Technologies numériques innovantes	
— Nos produits et services contribuent à créer un monde meilleur	
— Offrir un contenu captivant	
Notre environnement	42
— Changements climatiques	
— Économie circulaire	
— Une approche mature de la gestion de l'environnement	
Notre équipe	49
— Bien-être des membres de l'équipe	
— Inclusion et appartenance	
— Engagement et développement des membres de l'équipe	
Nos ressources financières	55
Résumé des informations à fournir sur les risques et occasions liés aux changements climatiques	58
Enjeux ayant un impact sur la valeur	62
Rapport de gestion	65
Rapports sur le contrôle interne	178
États financiers consolidés	180
Conseil d'administration	234
Haute direction	235
Renseignements aux investisseurs	236

À propos de ce rapport GRI 2-1

Voici notre troisième Rapport annuel intégré (« notre rapport », « ce rapport » ou « le présent rapport »). Dans le présent rapport, les termes « nous », « notre », « nos », « BCE » et « l'entreprise » désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc. et Bell Canada, ainsi que leurs filiales, coentreprises et entreprises associées. « Bell » désigne, selon le contexte, soit Bell Canada, soit, collectivement, Bell Canada, ses filiales, coentreprises et entreprises associées.

Notre approche de l'information intégrée GRI 2-3

Depuis 1993, BCE publie un rapport de responsabilité d'entreprise qui détaille sa performance en matière de gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En 2022, pour la première fois, nous avons combiné notre performance financière et non financière (aussi appelée « performance ESG ou performance en matière de durabilité ») dans un Rapport annuel intégré respectant les principes du cadre international

d'information (le « cadre d'information intégrée »), qui fait maintenant partie de l'IFRS® Foundation. Nous avons ainsi été la première grande entreprise de communications nord-américaine à publier un rapport intégré⁽¹⁾. Pour en savoir plus sur notre performance en matière de durabilité, visiter BCE.ca/responsabilite ou communiquer avec nous à esg@bell.ca.

Structure du rapport et période couverte GRI 2-3

Ce rapport comprend trois sections : le survol stratégique, le rapport de gestion annuel 2024 (le « rapport de gestion annuel 2024 de BCE ») et les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (les « états financiers annuels 2024 de BCE ») de BCE Inc. Tous les montants présentés dans ce rapport sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport est daté du 6 mars 2025.

- Le survol stratégique, qui figure aux pages 7 à 64 du Rapport annuel intégré, offre un résumé du modèle de création de valeur de BCE. Il comprend les faits saillants de la stratégie et de la performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Certains sujets comportent des exceptions à cette période correspondant à l'année civile. La performance relative à la consommation d'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs est basée sur les données de la période allant du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année considérée. La performance en matière d'économie circulaire est basée sur les données de la période allant du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année considérée. Le rapport de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) porte sur la période du 1^{er} août de l'exercice précédent jusqu'au 31 juillet de l'exercice considéré.
- Le survol stratégique a été préparé sur la base des principes énoncés dans le cadre d'information intégrée. Nous sommes d'avis que cette approche fournit une base utile pour communiquer la manière dont nous cherchons à créer une valeur durable pour nos parties prenantes au fil du temps. Les six formes de capital (nos réseaux, notre clientèle et nos relations, nos produits et services, notre environnement, notre équipe et nos ressources financières) qui servent à créer de la valeur font partie intégrante de ce cadre. BCE présente ses capitaux dans son modèle de création de valeur (page 23) et y fait référence à l'aide d'icônes tout au long du survol stratégique et du rapport de gestion annuel 2024 de BCE pour montrer comment chaque forme de capital est liée à notre stratégie, à la création de valeur et à la gestion des risques.
- Les pages 65 à 177 du présent Rapport annuel intégré présentent le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, qui traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

- Les pages 180 à 233 de ce Rapport annuel intégré présentent les états financiers annuels 2024 de BCE, qui comprennent les états consolidés de la situation financière de BCE Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2024 et 2023, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes, ainsi que les notes annexes.

Critères de déclaration GRI 2-6, 2-28

L'information sur la durabilité figurant dans le présent Rapport annuel intégré vise à répondre aux attentes de nos parties prenantes quant aux questions qui y sont abordées. Nous avons utilisé les cadres et les normes établis pour l'élaboration des mesures et de l'information que nous présentons dans le présent Rapport annuel intégré, notamment les normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI – Global Reporting Initiative), qui nous ont aidés à identifier les questions pertinentes et leur incidence sur la valeur de l'entreprise, la société et l'environnement. Au fur et à mesure que les règles relatives à la communication d'informations liées aux changements climatiques évoluent, nous nous assurons continuellement que nos rapports sont conformes aux cadres relatifs aux changements climatiques, notamment les normes du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ayant été intégrées dans les normes de l'ISSB. De plus, nous produisons des rapports concernant certains indicateurs du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et certaines mesures des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En tant que signataires du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) depuis 2006, nous faisons rapport sur nos progrès au chapitre des droits de la personne, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ainsi, le présent rapport décrit les mesures que nous avons prises pour mettre en œuvre les lignes directrices et les principes du PMNU et illustre notre « communication sur les progrès réalisés ».

Tout au long du survol stratégique, des marqueurs visuels (GRI et SASB) ont été ajoutés afin de permettre aux parties prenantes de trouver l'information relative aux différentes normes de présentation de l'information. De plus, nous présentons dans notre [Sommaire sur les données ESG](#) les indices utilisés (GRI, SASB, PMNU et ODD) pour expliquer la façon dont nous nous conformons aux normes de référence. Certaines mesures présentées dans le survol stratégique ne sont pas précisément alignées sur les normes de présentation mentionnées, car elles ont été élaborées à l'interne par Bell afin de communiquer l'information sur la valeur créée pour nos parties prenantes grâce à nos progrès quant à un certain nombre d'initiatives en matière de durabilité.

(1) En date du 2 mars 2023, l'examen par Bell de l'information accessible au public sur les entreprises de communications et de télécommunications nord-américaines indiquait que Bell était le premier de ses concurrents nord-américains du secteur des communications et des télécommunications à publier un rapport annuel intégré fondé sur le cadre de présentation des rapports intégrés.

Format

Le présent Rapport annuel intégré est accessible en ligne, en français et en anglais. Le document en format PDF est accessible sur un écran d'ordinateur standard ainsi que sur la plupart des lecteurs d'écran utilisés par les personnes vivant avec une déficience visuelle. Il peut aussi être consulté sur les appareils mobiles. Nous nous efforçons de rendre les informations d'intérêt pour nos publics cibles accessibles en intégrant dans notre rapport des hyperliens vers d'autres documents sur notre site Web. Pour recevoir un exemplaire du présent rapport dans un autre format, veuillez en faire la demande en remplissant le [formulaire de rétroaction en matière d'accessibilité](#) sur notre site Web, à BCE.ca.

Portée de l'information non financière GRI 2-2, 2-3, 2-6

Les données non financières de BCE figurant dans le présent rapport se rapportent aux mêmes entités comptables que celles incluses dans les états financiers du présent rapport qui portent sur les sociétés du groupe BCE. Cependant, en 2024, nous avons conclu plusieurs transactions, dont des acquisitions, des cessions, des partenariats et des investissements, comme l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), ainsi que l'acquisition de HGC Technologies Inc. (HGC Technologies), de Stratejm Inc. (Stratejm) et de CloudKettle Inc. (CloudKettle). Sauf indication contraire, les informations non financières figurant dans le présent rapport, à l'exception de l'indicateur de performance clé (IPC) de l'effectif, excluent l'incidence des acquisitions pendant la période de présentation de l'information financière, en raison du manque de données disponibles.

Vérification et certification des données non financières présentées GRI 2-5

Le contenu du survol stratégique et toutes les références aux pages Web et aux rapports complémentaires ont été examinés et approuvés par des membres de l'équipe de BCE occupant le poste de vice-président ou vice-présidente et de membres de la direction qui sont responsables de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information non financière présentée, conformément à nos procédures de certification liées à l'information relative aux facteurs ESG.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a réalisé une mission d'assurance limitée portant sur certains indicateurs ESG. Les résultats sont présentés dans un [rapport d'assurance limitée](#) disponible dans la section Responsabilité de notre site Web, à BCE.ca.

Données révisées GRI 2-4

Ratio de réduction des émissions de carbone

Nous avons révisé notre ratio de réduction des émissions de carbone de 2020 afin de tenir compte de l'amélioration des données, qui ont été disponibles en 2023, pour deux de nos produits, soit les services infonuagiques et les services de dématérialisation. L'ajustement lié aux services infonuagiques reflète un ratio machines virtuelles/serveurs physiques plus juste, une donnée que nous avons estimée plus prudemment auparavant. En ce qui concerne les services de dématérialisation, en 2023, nous avons assimilé une compréhension plus exacte des profils d'utilisateurs et de leur répartition au sein de nos services de dématérialisation (l'Internet). La répartition antérieure des utilisateurs des services de dématérialisation représentant différentes possibilités en matière d'émissions évitées a donné lieu à une surestimation des émissions évitées grâce à ces services. En raison des ajustements mentionnés, notre ratio de réduction des émissions de carbone de 2020 a diminué et est passé de 5,2 à 4,0.

Émissions de GES de portée 3 de 2020 et de 2023

Nous avons révisé les résultats de 2020 et de 2023 pour les catégories 7 – Déplacements domicile-travail des membres de l'équipe, 9 – Transport et distribution en aval, 11 – Utilisation des produits vendus et 12 – Traitement en fin de vie des produits vendus, afin de tenir compte des données plus précises que nous avons obtenues pour calculer les émissions liées à ces catégories. Par ailleurs, en 2023, les résultats pour les catégories 1 – Achat

de biens et de services et 3 – Activités liées à l'énergie et au carburant ont été recalculés afin de corriger des erreurs de calcul mineures. Ces révisions ont donné lieu à une augmentation de nos émissions de portée 3 de 4 % en 2020 et de 9 % en 2023.

Par conséquent, nous avons aussi révisé les données relatives à notre année de référence 2020 et aux émissions de 2023 aux fins de nos cibles basées sur la science consistant à réduire les émissions de GES de portée 3 de toutes les catégories autres que les biens achetés. Ces révisions ont donné lieu à une hausse de 20 % des données de l'année de référence 2020 et nos données relatives aux progrès réalisés en 2023 sont désormais de 42 % au lieu de 26 %. Conformément aux lignes directrices de l'initiative Science Based Targets (SBTi), nous présenterons pour approbation les nouvelles données de l'année de référence et tout changement de cible ultérieur à la SBTi en 2025.

Économie circulaire – Déchets envoyés dans des sites d'enfouissement

Nous avons révisé les résultats de 2023 en ce qui concerne l'IPC relatif au total des déchets envoyés aux sites d'enfouissement, qui sont passés de 16 % à 15 %, en raison de la mise à jour des données de 2023 fournies par le Groupe de course Octane et le programme de remplacement des fils de cuivre.

Cibles révisées GRI 2-4

Expansion des services sur fil

Dans notre Rapport annuel intégré de 2023, nous avons présenté une cible consistant à élargir de la couverture de notre réseau pure fibre à 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025. Nous prévoyons réduire nos dépenses d'investissement en 2025 d'un montant plus élevé que prévu, en conséquence directe du rejet, le 3 février 2025, de la demande formulée par le gouverneur en conseil auprès du CRTC pour que celui-ci réexamine sa décision de novembre 2023 qui autorise temporairement l'accès de gros tarifé au réseau FTTP de Bell par les grandes entreprises de télécommunications. Par conséquent, notre cible à court terme d'élargir notre réseau de fibre à 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteinte.

Nouvelles mesures et cibles

Économie circulaire – Déchets envoyés dans des sites d'enfouissement

Comme nous avons atteint notre cible actuelle de réduction des déchets en 2024, nous avons augmenté notre cible de réduction des déchets pour atteindre et maintenir une cible de réduction de 30 % du total des déchets envoyés aux sites d'enfouissement d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019.

Définition, méthode et hypothèses liées aux indicateurs et aux cibles ESG clés GRI 3-3

Couverture du réseau 5G

Le pourcentage de la population canadienne desservie par le réseau sans fil 5G de Bell (5G et 5G+) a été calculé en divisant le nombre de personnes ayant accès au réseau 5G de Bell par le total de la population canadienne présenté par Statistique Canada (données de recensement publiées en 2021). Le nombre de personnes ayant accès au réseau 5G de Bell a été estimé au moyen d'un modèle de référence du secteur et des données sur le réseau de Bell qui se rapportent à novembre 2024. L'IPC reflète la meilleure estimation de la couverture du réseau au 31 décembre 2024, selon la supposition qu'aucun autre réseau 5G important n'ait été activé après novembre 2024.

Couverture du réseau de fibre

Cet IPC représente les nouveaux emplacements connectés au réseau pure fibre sur fil de Bell. Cet IPC est calculé en faisant la somme du nombre total d'emplacements à l'échelle nationale qui ont été connectés au réseau pure fibre cumulativement en date du 31 décembre 2024.

Fiabilité du réseau

Le taux de fiabilité du réseau de Bell fait référence à nos connexions des services Internet haute vitesse du réseau de fibre jusqu'au domicile (FTTH). Le réseau FTTH offre un type de technologie de connexion Internet à large bande qui utilise des câbles à fibre optique pour transmettre des données. Nous calculons la fiabilité du réseau en tenant compte de la durée de l'interruption du service de connexion Internet FTTH de Bell, définie comme l'heure de fin affectant le service soustraite de l'heure de début affectant le service, et en appliquant la durée au nombre de clients touchés pour obtenir un taux de fiabilité annuel.

Formation en sécurité des données

Il s'agit du pourcentage des membres de l'équipe ayant une adresse courriel de Bell qui se sont inscrits à la formation sur la sécurité des données Soyez cyberavisé et qui l'ont terminé en date du 31 décembre 2024.

Hameçonnage lié à la sécurité des données

Le taux de détection lors des simulations d'hameçonnage coordonné par la plateforme de simulation d'hameçonnage de Bell a été calculé par Beauceron/Phisherman à l'aide du pourcentage de cas signalés lors des simulations d'hameçonnage en 2024.

Investissements communautaires

Cet IPC est calculé conformément au modèle LGB (anciennement « London Benchmarking Group ») et comprend les éléments suivants : dons en trésorerie, dons en nature et coûts de gestion du programme. L'IPC comprend des initiatives liées aux quatre piliers clés : lutte contre la stigmatisation, accès aux soins, recherche et santé en milieu de travail. Les dons en trésorerie sont compilés à partir des reçus fiscaux reçus des organisations à but non lucratif et des factures de tiers pour l'achat de biens et de services. Les dons en nature sont des contributions non monétaires et représentent la valeur des messages d'intérêt public par l'intermédiaire de Bell Média. La valeur de ces messages est estimée à 75 % du prix de détail. Les frais de gestion des programmes sont liés à l'équipe et aux dépenses consacrées à la mise en œuvre des initiatives.

Engagement des fournisseurs

Cet IPC est calculé en divisant le montant total dépensé auprès des fournisseurs ayant une cible fondée sur la science ou qui est alignée sur la science par le montant total dépensé auprès des fournisseurs. Le calcul de cet IPC repose sur les 800 fournisseurs auprès desquels nous effectuons le plus de dépenses.

Économie circulaire – Déchets envoyés aux sites d'enfouissement

Il s'agit de la variation en pourcentage des déchets envoyés aux sites d'enfouissement entre la période couverte et la période de référence 2019.

Économie circulaire – Déchets dangereux

Cet IPC correspond au pourcentage des déchets dangereux récupérés et acheminés à des recycleurs certifiés par rapport à la quantité totale de matières dangereuses générées. Les matières dangereuses que nous récupérons comprennent les batteries de réseau, les matières résiduelles de nos services de parc de véhicules et les matières telles que les aérosols, les contenants huileux, la peinture et les tubes fluorescents.

Économie circulaire – Récupération de déchets électroniques

Il s'agit du nombre total des récepteurs de télé, modems, téléphones cellulaires et capsules Wi-Fi récupérés par Bell pendant la période couverte.

Bien-être des membres de l'équipe

Cet IPC correspond au pourcentage du nombre total de leaders actuels (ayant au moins un subordonné direct) et de cadres supérieurs (direction et échelons supérieurs) qui ont suivi la formation de base sur la santé mentale (le premier cours de formation du programme de certificat de leadership en santé mentale en milieu de travail).

Engagement des membres de l'équipe

Cet IPC correspond à la note moyenne obtenue dans le cadre du sondage sur la satisfaction des membres de l'équipe de 2024 mené du 10 septembre 2024 au 24 septembre 2024 et reposant sur quatre questions précises et le pourcentage de membres de l'équipe qui ont répondu favorablement (qui sont tout à fait d'accord ou d'accord) à ces questions par rapport au nombre total de répondants et répondantes au sondage. Le processus lié au questionnaire est géré par un fournisseur indépendant ayant de l'expérience dans les sondages sur la satisfaction des effectifs. Le fournisseur indépendant conçoit le questionnaire et détermine les questions les plus pertinentes pour le calcul du pointage d'engagement des membres de l'équipe. Nous avons changé notre méthode en 2024; la satisfaction est maintenant établie en fonction de quatre questions précises, au lieu de cinq.

Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail

Cet IPC correspond au nombre total annuel de cas de blessures ayant entraîné un arrêt de travail par 200 000 heures de travail survenues dans le milieu de travail de BCE. Un cas d'accident ayant entraîné un arrêt de travail est un accident ou une blessure qui rend un membre de l'équipe incapable de travailler le jour de travail suivant l'événement. Les cas d'accident et les heures attribuables aux contractuels ne sont pas pris en compte. Certaines unités d'affaires sont exclues du périmètre organisationnel pour cet IPC. Les unités d'affaires incluses sont : Bell Canada, Bell Média, BST et Expertech (excluant MTS).

Diversité de genre au sein du conseil d'administration

Ce pourcentage correspond à la représentation de la diversité de genre au sein du conseil d'administration de BCE Inc., fondée sur l'auto-identification, par rapport au nombre total d'administrateurs et d'administratrices siégeant au conseil au 31 décembre 2024. La représentation de la diversité de genre au sein du conseil d'administration correspond à la proportion des membres du conseil s'identifiant comme des femmes et des membres du conseil s'identifiant comme appartenant à un genre autre que l'homme ou la femme.

Diversité de genre au sein de la haute direction

Ce pourcentage correspond à la représentation de la diversité de genre au sein de la haute direction, fondée sur l'auto-identification, par rapport au nombre total de postes de haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs). La représentation de la diversité de genre au sein de la haute direction correspond à la proportion des membres s'identifiant comme des femmes ou à un genre autre que l'homme ou la femme.

Explication de certains termes et de certaines mesures et cibles liés aux changements climatiques

GRI 2-6, 201-2, 302-5, 305-5

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les GES sont les constituants gazeux de l'atmosphère qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde données. Ils sont responsables d'une augmentation des températures connue sous le nom d'effet de serre. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O), mais il en existe d'autres, tels l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC). L'unité d'usage courant pour mesurer les émissions de GES est la tonne d'équivalent CO₂ (tCO₂e). Pour calculer les émissions de GES en tCO₂e, il faut considérer le potentiel de réchauffement

planétaire (PRP) de chacun des GES. En effet, chaque GES possède des caractéristiques particulières qui lui confèrent une durée de vie précise dans l'atmosphère et des propriétés d'absorption du rayonnement. Le PRP tient compte de ces caractéristiques dans l'émission d'une unité de chaque gaz et les compare à l'émission d'une unité de CO₂. Plus le PRP est élevé, plus un gaz donné réchauffe la Terre par rapport au CO₂ dans le même horizon de temps. Le GIEC établit des valeurs pour le PRP qui sont utilisées dans tous les pays et tous les secteurs d'activité afin que la comptabilisation et la comparaison des émissions de GES reposent sur un indice unifié.

Les définitions suivantes, ainsi que nos méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer nos émissions de GES, sont conformes au [protocole sur les GES](#).

Émissions de GES de portée 1

Les émissions de portée 1 sont les émissions directes provenant de sources contrôlées par Bell et sont associées au carburant consommé par le parc de véhicules, les immeubles, les tours de télécommunications et les génératrices. Pour calculer nos émissions de portée 1, nous avons utilisé les facteurs d'émission de CO₂e provenant du document « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » du gouvernement du Canada, qui fait partie du Rapport d'inventaire national (RIN).

Émissions de GES de portée 2

Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes et sont associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetée par Bell pour poursuivre ses activités. Ces émissions peuvent être calculées selon les deux méthodes de calcul suivantes :

Portée 2 – Méthode fondée sur l'emplacement

La méthode de calcul des GES fondée sur l'emplacement repose sur les facteurs d'émissions moyens liés à la production d'énergie pour des régions données, comme des provinces ou des pays. Cette méthode utilise les facteurs d'émissions représentant l'intensité moyenne des émissions des réseaux électriques qui fournissent l'énergie consommée par Bell. Les facteurs d'émission de CO₂e proviennent du document « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » du gouvernement du Canada, qui fait partie du RIN.

Portée 2 – Méthode fondée sur le marché

Bell utilise la méthode de calcul des GES fondée sur le marché lorsqu'elle achète de l'électricité liée à des instruments contractuels ou qu'elle achète des instruments contractuels de façon indépendante. Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre de cette méthode sont précisés dans les contrats avec l'accord du fournisseur concerné. Il est pertinent d'utiliser cette méthode pour les activités exercées dans les marchés où les consommateurs peuvent choisir des produits liés à l'électricité différenciés. Nous utilisons la méthode de calcul des GES fondée sur le marché pour évaluer nos cibles liées aux émissions de GES.

Émissions liées à nos activités

La somme des émissions de portée 1 et 2 (en fonction du marché) est parfois désignée, dans ce rapport, par le terme « émissions liées à nos activités ».

Émissions de GES de portée 3

Les émissions de portée 3 englobent toutes les émissions indirectes (non comprises dans les émissions de portée 2) qu'engendre notre chaîne de valeur en aval et en amont. Les émissions de GES de portée 3 proviennent de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités dans la chaîne de valeur de Bell (comme nos fournisseurs, notre équipe et notre clientèle). Mesurer les émissions de portée 3 est donc plus complexe que mesurer les émissions de portée 1 et 2, pour lesquelles nous sommes en mesure d'obtenir des données primaires (comme la quantité de litres de carburant consommés par nos véhicules et de kilowattheures d'électricité consommés par nos immeubles). Pour les catégories de

portée 3 pour lesquelles les données primaires ne sont pas disponibles, nous devons nous appuyer sur des données secondaires (comme les données financières et les données moyennes du secteur provenant de bases de données publiées).

La complexité de la collecte de données contribue à l'incertitude relative à la mesure des émissions de portée 3. Les émissions de portée 3 représentent la majorité des émissions de GES de BCE et ne sont pas prises en compte dans le cadre de notre objectif de carbonneutralité à partir de 2025.

Émissions de GES de portée 3 – Catégorie 1 Achats de biens et de services

Les émissions de portée 3 de la catégorie 1 Achats de biens et de services se rapportent à l'extraction, à la production et au transport des biens et services achetés au cours de l'année considérée auprès de fournisseurs de biens de consommation de téléphonie mobile et de télévision, de produits et services informatiques, de services de distribution, de services de marketing, de services d'accès au réseau, de services professionnels, de services immobiliers, d'équipement de terrain, de services administratifs, etc. Pour obtenir un résultat fiable, nous effectuons notre calcul au moyen des données relatives aux dépenses effectuées auprès de tous les fournisseurs pour l'année considérée. Les 100 fournisseurs auprès desquels nous effectuons le plus de dépenses sont retenus pour le calcul des émissions de GES. Les dépenses effectuées auprès de ces 100 principaux fournisseurs représentent environ 70 % des dépenses totales. Nous extrapolons ensuite les émissions de GES des fournisseurs représentant les 30 % restants. Les émissions (tonnes de CO₂e) sont calculées en multipliant le montant des dépenses pour un type de bien ou de service acheté par le facteur d'émission CO₂e qui s'y rapporte. Pour la catégorie des achats de biens et de services, notamment, les facteurs d'émissions de CO₂e proviennent de la base de données de 2018 du modèle U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis; ils ont été convertis en dollars canadiens et ajustés pour tenir compte de l'inflation.

Émissions de GES de portée 3 – Catégorie 6 Déplacements professionnels

Les émissions de portée 3 de la catégorie 6 Déplacements professionnels se rapportent aux autres émissions indirectes liées aux déplacements professionnels des membres de notre équipe, y compris les voyages en avion et en train et au moyen de véhicules de location ou personnels. Les facteurs d'émissions de CO₂e proviennent du Center for Corporate Climate Leadership de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis.

Variation des émissions absolues de GES par rapport à 2020

Nous présentons la variation des émissions absolues de GES de portée 1 et 2 (en fonction du marché) par rapport à 2020, qui représente le calcul arithmétique de la variation entre les émissions de GES de portée 1 et 2 (en fonction du marché) de 2024 et les émissions de GES de portée 1 et 2 de 2020.

Ratio de réduction des émissions de carbone

Bell fournit plusieurs solutions technologiques qui permettent à notre clientèle de réduire ses émissions de GES, en optimisant le transport, la consommation énergétique et l'utilisation des actifs. Citons par exemple les solutions de téléconférence audio et vidéo, de réunion virtuelle, de télétravail, d'informatique infonuagique, de facturation électronique, de gestion de l'énergie, de gestion de parc de véhicules et de surveillance des réservoirs. Comme il n'y a pas de méthode de calcul de la réduction des émissions de carbone attribuable aux services de technologie officielle ou standard, un ensemble d'études publiques a été utilisé pour calculer la réduction des émissions de carbone attribuable à nos produits et services. Nous avons fait appel à Groupe AGÉCO, un consultant indépendant spécialisé en quantification des émissions de GES, pour identifier les méthodologies existantes élaborées par la Global Enabling Sustainability Initiative (GeSI), le [BT Group/Carbon Trust](#) et [AT&T](#) dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que pour estimer le potentiel de réduction des émissions de

carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Le calcul repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement des clients, sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle. Ces avantages estimatifs sont exprimés sous forme de ratio. Celui-ci représente les émissions de GES qui ont pu, selon les estimations, être évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques en comparaison avec les émissions liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES selon un scénario de statu quo dans lequel la technologie favorable à la réduction du carbone n'est pas employée et nous les comparons aux émissions estimées selon un scénario où les solutions de Bell sont utilisées. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré. Les émissions produites par Bell pour procurer ces solutions à sa clientèle ne sont pas déduites lors du calcul de la réduction totale des émissions de carbone permise par les solutions, mais sont comptabilisées dans les émissions liées à nos activités. Seuls les avantages découlant des technologies mises en place par notre clientèle sont pris en compte – les avantages pour l'environnement associés aux solutions utilisées par Bell elle-même ne sont pas considérés dans ce calcul. Le tableau ci-dessous présente un exemple de calcul effectué.

Scénario de statu quo	Réunion physique de deux personnes ou plus dans une salle, y compris le transport jusqu'à la salle de réunion.
Avec solution de Bell	Réunion virtuelle au moyen d'une plateforme infonuagique avec conférence audio-vidéo intégrée, présentations en ligne, applications partagées et modification des documents à plusieurs. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent partager leur bureau en intégralité ou en partie, ou une seule application avec un petit groupe de personnes.
Réduction des émissions	Émissions de GES liées aux déplacements nécessaires pour une réunion évitées par l'utilisation de la solution de réunion virtuelle de Bell.

La méthode de calcul du ratio de réduction des émissions de carbone est basée sur des méthodes déjà en usage dans le secteur des TIC. Le calcul indiqué ci-dessous repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement des clients, sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle.

$$\text{Ratio de réduction des émissions de carbone} = \frac{\text{Émissions de GES (scénario de statu quo) - émissions de GES (avec solution de Bell)}}{\text{Total des émissions de GES liées aux activités de Bell (portée 1 et 2)}}$$

Carboneutralité

Notre performance sur le plan de la carboneutralité sera mesurée en fonction des émissions de GES liées à nos activités (émissions de portée 1 et 2 en tonnes de CO₂e), moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂e). La carboneutralité est atteinte si le résultat de cette équation est égal ou inférieur à zéro.

Si nous voulons atteindre notre objectif de carboneutralité en 2025, nous devons acheter une quantité importante de crédits carbone pour compenser les émissions de GES de portée 1 et 2 que nos initiatives internes n'auront pas permis d'éviter. En 2024, nos émissions de portée 1 et 2 ont représenté 9 % de notre empreinte carbone totale. Notre objectif de carboneutralité des activités exclut nos émissions de portée 3, qui représentaient 91 % de notre empreinte carbone en 2024.

Cibles basées sur la science

Les cibles basées sur la science constituent une voie clairement définie vers la réduction des émissions de GES pour les entreprises qui veulent prévenir les effets les plus graves des changements climatiques. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » si elles sont conformes à celles qui, selon les plus récentes recherches scientifiques, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – c'est-à-dire limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La SBTi rassemble une équipe d'experts et d'expertes qui fournissent aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs cibles.

En 2022, la SBTi a approuvé nos cibles basées sur la science :

- Réduire les émissions absolues de GES liées à nos activités (portée 1 et 2) de 58 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020, notre année de référence, ce qui concorde avec la limite de 1,5 °C ciblée (cible basée sur la science 1).
- Effectuer 64 % de nos dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui se sont fixé des cibles basées sur la science d'ici 2026 (cible basée sur la science 2).
- Réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour toutes les catégories (autres que les biens et services achetés) de 42 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030 (cible basée sur la science 3)⁽¹⁾.

Nos cibles basées sur la science pourraient être ajustées dans l'avenir, car la SBTi exige que les cibles soient recalculées (selon ses critères et ses recommandations applicables les plus récents) au moins tous les cinq ans, ou plus souvent si des changements organisationnels importants ont lieu (p. ex., des ventes ou des acquisitions d'entreprises) ou si les données relatives aux émissions de GES sont retraitées.

Objectif zéro émission nette

Les objectifs de carboneutralité diffèrent de l'objectif zéro émission nette de la SBTi et n'y sont pas liés. Le terme « zéro émission nette » fait référence au cas où une organisation réduit les émissions de GES dans toute sa chaîne de valeur (c.-à-d. ses émissions de GES de portée 1, 2 et 3) à un niveau aussi proche de zéro que possible (avec une réduction d'au moins 90 %) et neutralise⁽²⁾ les émissions résiduelles de sorte que ses émissions globales nettes sont de néant. En date de mars 2025, BCE ne s'est pas fixé le but d'atteindre le « zéro émission nette ».

(1) Les catégories de portée 3 couvertes par cette cible, qui excluent nos émissions de GES indirectes de portée 3 découlant des biens et services achetés – lesquelles représentaient 66 % de notre empreinte carbone en 2024 –, comprennent les émissions de GES provenant des biens d'équipement, des activités liées à l'énergie et au carburant, du transport et de la distribution en amont, des déchets générés par les activités, des déplacements d'affaires, des déplacements domicile-travail de l'équipe, du transport et de la distribution en aval, de l'utilisation des produits vendus, du traitement en fin de vie des produits vendus, des franchises et des placements.

(2) Selon la SBTi, « neutraliser » signifie que le carbone est éliminé de l'atmosphère et stocké en permanence dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques, ou encore dans des produits.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent survól stratégique comprend des déclarations prospectives portant, sans s'y limiter, sur la réduction des dépenses d'investissement prévues de BCE, les plans de déploiement des réseaux de BCE, notre objectif de maintenir les notations élevées pour les titres d'emprunt de premier rang de Bell Canada, notre objectif de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires de BCE, nos objectifs en matière de facteurs ESG et les avantages qui devraient en découler (y compris, sans s'y limiter, nos objectifs en ce qui concerne l'inclusion et l'appartenance, le service à la clientèle et la satisfaction des clients, les économies d'énergie, l'économie circulaire et la réduction des déchets, l'investissement communautaire et les partenariats, la confidentialité et la sécurité des données, la couverture et la fiabilité du réseau, le bien-être, l'engagement et le développement des membres de l'équipe, le leadership en matière de gouvernance d'entreprise et d'éthique professionnelle, la réduction prévue du niveau de nos émissions de GES, y compris, sans s'y limiter, notre objectif de carboneutralité [émissions de portée 1 et 2 uniquement], nos cibles basées sur la science et nos objectifs de réduction des émissions de carbone), les répercussions attendues sur la société de divers événements climatiques, les occasions d'affaires qui pourraient découler des changements climatiques, l'acquisition proposée par Bell Canada de Northwest Fiber Holdco, LLC [qui exerce ses activités sous le nom de Zply Fiber (Zply Fiber)], la conclusion prévue et le moment auquel elle devrait avoir lieu et certains avantages qui pourraient découler de l'acquisition proposée, notamment le nombre cible d'emplacements connectés par la fibre que devraient atteindre ensemble Bell Canada et Zply Fiber d'ici la fin de 2028, les perspectives de croissance et le positionnement stratégique de Bell Canada, l'objectif de Bell de devenir une organisation de services technologiques de 1 milliard \$ d'ici 2030, l'objectif de Bell de devenir le fournisseur de services gérés en sécurité le plus important et le plus digne de confiance au Canada, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act de 1995.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent survól stratégique décrivent nos attentes en date du 6 mars 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon notable des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales,

objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lectorat contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent survól stratégique sont fournies dans le but d'aider le lectorat à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. La personne qui lit ce rapport est donc mise en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le présent survól stratégique, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses décrites dans la présente déclaration de mise en garde et dans les sous-sections intitulées « Hypothèses » du rapport de gestion annuel 2024 de BCE, lesquelles sous-sections sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 6 mars 2025. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon notable de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans le présent survól stratégique comprennent, sans s'y limiter, les risques décrits dans le présent survól stratégique ainsi qu'à la rubrique 9, « Risques d'entreprise » du rapport de gestion annuel 2024 de BCE, laquelle est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde.

Les déclarations prospectives que contient le présent survól stratégique pour les périodes postérieures à 2025 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2025 et présentent donc une plus grande incertitude. Sauf indication contraire, elles supposent que les hypothèses et les risques pertinents décrits dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

La personne qui lit ce rapport doit tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2024 de BCE ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable notable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 mars 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

Hypothèses et facteurs de risque relatifs aux cibles de réduction des émissions de GES et d'engagement des fournisseurs

Nos cibles de réduction des émissions de GES et d'engagement des fournisseurs sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- notre capacité à acheter une quantité importante de crédits carbone ou de certificats d'énergie renouvelable (CER) crédibles et de grande qualité afin de compenser ou de réduire, selon le cas, nos émissions de GES;
- le fait que la compensation de carbone sera permanente et irréversible, en tout ou en partie, avant la date fixée pour nos cibles;
- l'absence de hausse importante de l'intensité des émissions du réseau de distribution d'électricité, sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle;
- une collaboration et un engagement satisfaisants des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science;
- la mise en œuvre réussie et en temps opportun de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant ainsi que les autres sources d'émissions directes et indirectes de GES;
- la disponibilité de fonds suffisants pour la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant;
- l'absence d'une hausse importante du coût des solutions et des initiatives qui seront mises en œuvre pour atteindre nos cibles;
- l'absence de nouvelles initiatives d'entreprise, d'acquisitions d'entreprises, de cessions d'entreprises ou de technologies qui entraîneraient un changement important des niveaux prévus d'émissions de GES. D'ailleurs, nos cibles de réduction des émissions de GES supposent que l'acquisition à venir de Ziplly Fiber et les cessions à venir de Northwestel Inc. (Northwestel) et de notre participation dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) annoncées précédemment n'entraîneront pas de changement important des niveaux prévus d'émissions de GES;
- l'absence d'améliorations ou de modifications de normes internationales ou de la méthode que nous utilisons pour calculer ces émissions de GES ayant une incidence défavorable sur le calcul de nos émissions de GES;
- l'absence de changement à apporter à nos cibles basées sur la science conformément à la méthodologie de la SBTi qui augmenterait les coûts liés à l'atteinte de nos cibles, mises à jour de temps à autre, ou rendrait nos cibles inatteignables compte tenu des besoins liés à nos activités;
- l'absence de changements importants quant à la répartition de nos dépenses par fournisseur et un degré d'engagement et de collaboration suffisant de la part des autres participants de l'ensemble de notre chaîne de valeur dans la réduction de leurs propres émissions de GES.

L'atteinte de notre cible basée sur la science relativement à nos émissions de GES de portée 1 et 2 nécessitera l'achat d'une quantité importante de CER. En ce qui concerne cette cible basée sur la science, seuls les CER pourront compter, car les normes de la SBTi ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone à cette fin. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de CER acceptables (conformément aux lignes directrices de la SBTi), ou si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si les fonds disponibles n'étaient pas suffisants, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de CER que nous pouvons acheter, en tout ou en partie, l'atteinte de notre cible de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 basée sur la science pourrait s'en trouver affectée.

En outre, l'atteinte de notre objectif de carboneutralité (qui ne tient compte que des émissions de GES liées à nos activités, c'est-à-dire nos émissions de portée 1 et 2, et exclut nos émissions de portée 3) nécessitera l'achat d'une quantité importante de crédits carbone. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de crédits carbone crédibles et de grande

qualité, si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si les fonds disponibles n'étaient pas suffisants, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de crédits carbone que nous pouvons acheter, si les crédits carbone achetés devaient faire l'objet d'une annulation, en tout ou en partie, ou si les compensations ou réductions de carbone représentées par ces crédits carbone achetés devaient ne pas se concrétiser, l'atteinte de notre objectif de carboneutralité pourrait s'en trouver affectée.

Nos cibles de réduction des émissions de GES de portée 2 et 3 dépendent de l'intensité des émissions générées par le réseau de distribution d'électricité dans les territoires où nous exerçons nos activités et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Si une hausse importante de l'intensité de ces émissions était enregistrée dans un ou plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur l'atteinte de nos cibles basées sur la science liées à nos émissions de GES de portée 2 et 3.

Une partie de nos cibles de réduction des émissions de GES repose également sur notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise adéquates pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, la non-disponibilité de capitaux, de technologies, de matériel ou de membres de l'équipe, la répartition des coûts, le dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions et les cessions d'entreprises, dont l'acquisition à venir de Ziplly Fiber et les cessions à venir de Northwestel et de notre participation dans MLSE annoncées précédemment, et la croissance interne pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont elles-mêmes des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode que nous utilisons pour calculer les émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à la SBTi, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions ou des ventes d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de la SBTi. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de notre cible basée sur la science qui porte sur la proportion de nos achats de biens et de services auprès de fournisseurs ayant eux-mêmes établi des cibles basées sur la science pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement et de collaboration requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement, ou si nous apportons un changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins d'influence sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et autres participants à notre chaîne de valeur pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et autres participants pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

Qui nous sommes GRI 2-6

Raison d'être et impératifs stratégiques

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada⁽¹⁾, nous nous efforçons de créer de meilleures expériences pour la clientèle et d'améliorer les choses pour toutes les parties prenantes de Bell. Nous sommes fiers d'offrir une vaste gamme de solutions de communications et de services numériques fiables et novateurs qui sont utilisés au quotidien par notre clientèle, le tout grâce à nos réseaux pure fibre et sans fil de calibre mondial.

En perfectionnant la capacité et la résilience de ses réseaux tout en simplifiant et en modernisant ses activités, Bell offre une technologie de communications prête pour l'avenir et des services technologiques qui permettent de garder les Canadiens et Canadiennes et les entreprises connectés, informés et divertis, en plus d'aider les entreprises à rivaliser sur la scène mondiale.

Ensemble, nous nous efforçons de bâtir un avenir plus durable dans l'intérêt commun, guidés par nos six impératifs stratégiques.

Impératifs stratégiques



Bâtir les meilleurs réseaux

Continuer de rehausser notre principal avantage concurrentiel en veillant à toujours offrir les meilleurs réseaux optiques à large bande et sans fil, dans les grands centres aussi bien que les petites localités.



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs

Tirer parti de nos principaux réseaux pour offrir des services de communication véritablement différenciés, en plus de stimuler la croissance des revenus.



Offrir le contenu le plus captivant

Adopter une approche unifiée pour l'ensemble de nos actifs médiatiques et de distribution, afin de fournir les contenus que les Canadiens souhaitent le plus.



Promouvoir l'expérience client

Faciliter la relation d'affaires des clients avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien après-vente, en passant par l'installation.



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace

Mettre l'accent sur l'excellence en matière d'exploitation et la discipline en matière de gestion des coûts dans tous nos secteurs d'activité.



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

Consolider notre culture d'entreprise de premier plan et reconnaître qu'une équipe dynamique, engagée et résolue à respecter les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus élevées est essentielle au succès de Bell.

Pour en savoir plus sur nos impératifs stratégiques et les progrès que nous avons réalisés à ce jour, voir la rubrique 2, « Impératifs stratégiques », du [rapport de gestion annuel 2024](#) de BCE.

(1) En fonction du total des produits des activités ordinaires et du total des connexions clients combinées.

Mieux pour tous GRI 2-6

Nous croyons que notre passion et la façon dont nous choisissons d'investir notre temps et notre argent ont une réelle incidence. Par nos interventions dans les domaines des communications, de l'information, du divertissement et de l'innovation, nous nous ingénions à changer les choses.

Nous cherchons à créer un monde florissant, prospère et plus connecté grâce à nos investissements dans nos réseaux de fibre et sans fil évolués, car ces derniers sont essentiels à l'économie numérique d'aujourd'hui, tandis que nos actifs de premier ordre dans la vidéo, l'audio, l'affichage extérieur et les médias numériques offrent à l'auditoire le contenu qu'il préfère. Nous visons à stimuler la croissance des entreprises canadiennes à l'aide de notre gamme grandissante de solutions de services technologiques, qui permettent aux entreprises et aux gouvernements d'innover.

Conformément à ces objectifs, nous nous concentrons toute l'année sur nos initiatives en santé mentale par l'entremise de Bell Cause pour la cause ainsi que sur nos programmes de durabilité environnementale et sur l'engagement de la main-d'œuvre là où elle vit et travaille.

Nous alignons nos pratiques en matière de durabilité pour soutenir notre raison d'être, qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.



Mieux pour le monde

Nous investissons dans un avenir meilleur pour tous les Canadiens et les Canadiennes en nous employant à réduire notre empreinte environnementale et à atteindre nos cibles environnementales basées sur la science. Nos efforts en ce sens sont fidèles à notre raison d'être, de même que nos produits et services qui contribuent à accroître l'accessibilité tout en protégeant les renseignements personnels de notre clientèle. Par l'entremise de Bell Cause pour la cause, nous appuyons des programmes de santé mentale qui aident les Canadiennes et les Canadiens à accéder plus facilement aux soins dont ils ont besoin.



Mieux pour les collectivités GRI 203-1

En investissant à l'échelle locale, nous aidons à renforcer les collectivités et contribuons à la prospérité de toutes les régions du Canada. C'est ainsi que nous déployons des réseaux évolués et fiables qui permettent aux Canadiennes et aux Canadiens d'être productifs, informés et divertis, et que nous diffusons des nouvelles et du contenu de divertissement pertinents et récents sur toutes les plateformes vidéo et audio et les propriétés numériques de Bell Média.



Mieux pour la vie au travail

Figurant parmi les plus grands employeurs au Canada, nous soutenons l'inclusion et l'appartenance, et nous encourageons la croissance continue. Notre culture de la reconnaissance vise à souligner les réalisations des membres de notre équipe et à accroître la motivation de notre effectif.

Pour en savoir plus sur le programme Mieux pour tous de Bell et pour des mises à jour concernant nos initiatives, visiter notre site Web [Mieux pour tous](#).

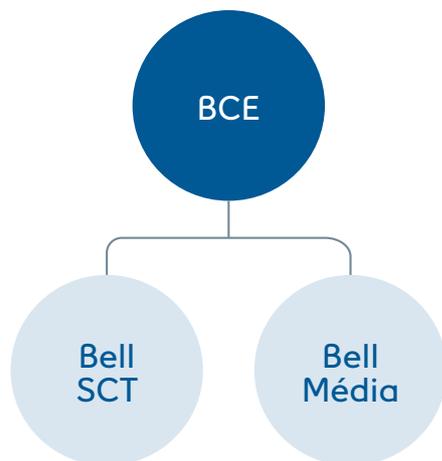


BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada⁽¹⁾. Elle fournit un ensemble évolué de services Internet, sans fil, de télé, de médias et de communications d'entreprise large bande pour répondre à tous les besoins de sa clientèle résidentielle, d'affaires et de gros. Les actions de BCE sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE). Le siège social de l'entreprise est situé à Montréal (Québec), au Canada.

Nos résultats sont présentés en deux secteurs : Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et Bell Média.

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2024



Le secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et services de communications aux consommateurs et consommatrices, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits pour les services mobiles de données et de voix, des services de diffusion en continu et des appareils offerts à l'échelle nationale. Les produits et services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé sur protocole Internet [télé IP], des services infonuagiques et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). En 2024, Bell Canada a annoncé un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 167 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada, lesquels ont été renommés Best Buy Express et offrent les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell.

Bell Média offre un portefeuille d'actifs comprenant des plateformes haut de gamme vidéo, audio, numériques et d'affichage extérieur à une clientèle à l'échelle nationale canadienne. La majeure partie des produits est générée par la publicité et les frais d'abonnement.

À l'avant-garde en matière d'innovation dans les technologies à large bande et les médias

Bell tire parti de la puissance de ses réseaux de fibre et sans fil de calibre mondial pour offrir une vaste gamme de produits et de services innovants aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada, dont les forfaits données et voix pour nos réseaux 5G+, 5G et 4G LTE sans fil, Internet Fibe et Télé Fibe, Internet résidentiel sans fil, les services voix aux particuliers et aux entreprises, les services infonuagiques, les solutions de sécurité, Internet des objets (IdO) et autres solutions pour entreprises fondées sur l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage machine.

Bell Média est le chef de file en matière de création de contenu au Canada⁽²⁾ et possède des actifs de premier plan dans les secteurs de la télé, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques. Bell Média a conclu des partenariats avec des annonceurs pour promouvoir les marques dans le marché consommateur sur des plateformes vidéo, audio, numériques et d'affichage extérieur ainsi qu'avec nos produits de technologie publicitaire avancée.

Gouvernance

GRI 2-9, 2-12, 2-13, 2-14, 2-26

Le conseil et la direction de BCE sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. Une gouvernance fondée sur la transparence, l'intégrité et la responsabilité envers nos parties prenantes fournit un cadre et fixe les valeurs de l'entreprise qui guident nos pratiques commerciales.

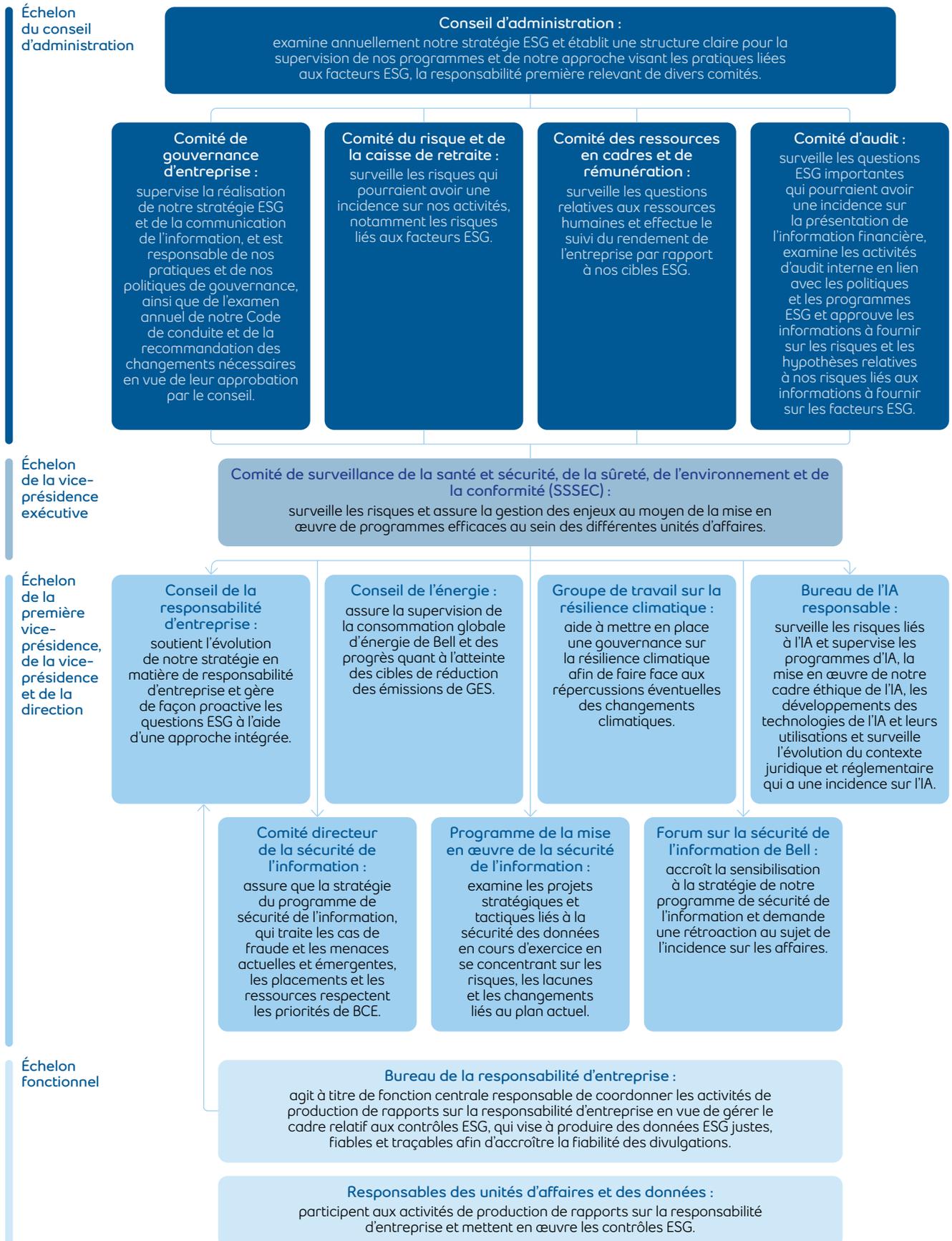
Le conseil participe activement à la gestion stratégique des questions de responsabilité d'entreprise et reçoit régulièrement des rapports sur la performance. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil, ce qui permet d'assurer que ces éléments, qui sont communiqués au conseil régulièrement, sont traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées.

Nous établissons des cibles de performance et nous en faisons le suivi à l'aide de mesures liées aux facteurs ESG dans l'ensemble de notre modèle de création de valeur. Ces mesures sont intégrées dans la note de nos impératifs stratégiques et représentent, au total, au moins 30% de la note globale pour les impératifs stratégiques. Les progrès réalisés quant à nos impératifs stratégiques représentent une pondération de 40% de l'indice du rendement de l'entreprise dans le Programme de rémunération incitative annuel.

(1) En fonction du total des produits des activités ordinaires et du total des connexions clients combinées.

(2) L'analyse statistique du CRTC publiée chaque année confirme les niveaux élevés d'investissement de Bell Média dans le contenu canadien, notamment les dépenses de programmation canadienne (DPC) et les dépenses de développement de contenu canadien (DCC), y compris dans la plus récente analyse.

Notre gouvernance en matière de responsabilité d'entreprise



Des valeurs éthiques qui appuient nos activités quotidiennes GRI 2-23

Nous comprenons que la confiance est un élément clé qui permet d'offrir de la valeur à notre clientèle, à nos collectivités, à nos actionnaires et aux membres de notre équipe. Par conséquent, nous visons à nous conformer aux normes les plus élevées en matière de pratiques commerciales et professionnelles éthiques, ce qui inclut l'intégration et le respect des valeurs et des exigences énoncées dans le [Code de conduite de Bell](#), que les membres de notre équipe doivent respecter. Ce code décrit nos valeurs et nos normes éthiques fondamentales et fournit des directives claires sur les attentes quant aux comportements éthiques, qui dépassent souvent les exigences juridiques et réglementaires, que les membres de l'équipe doivent respecter et passer en revue chaque année. Notre Code de conduite exige que les membres de l'équipe rapportent tout acte illégal ou toute infraction au code ou aux autres politiques de Bell. Il fournit des directives sur la façon de procéder, soit en appelant le service d'assistance téléphonique du Code de conduite, qui est confidentiel et anonyme, ou en communiquant avec le secrétariat de la Société ou le président du comité d'audit. Si un rapport révèle qu'une préoccupation ou un enjeu est fondé, la responsabilité de la correction des déficiences du système et du processus sera attribuée en fonction de l'imputabilité, alors que le secteur d'activité visé devra gérer la mauvaise conduite du membre de l'équipe à l'aide des procédures établies. Cela comprend l'application des recommandations des groupes de l'entreprise appropriés, comme les ressources humaines, la sûreté de l'entreprise et les services juridiques, ou le recours à des consultants externes, au besoin. Nous avons conçu des protocoles pour l'établissement de processus et de procédures d'enquête, la réalisation des enquêtes et la présentation des conclusions de l'enquête.

Notre Code de conduite indique que les personnes en position d'effectuer des activités de lobbying au nom de Bell doivent consulter l'équipe Affaires réglementaires et gouvernementales avant toute représentation auprès de fonctionnaires nationaux. Cette procédure vise à assurer que nos activités de lobbying sont menées de manière transparente et éthique et qu'elles sont conformes aux limites juridiques et aux exigences en matière de divulgation. La non-conformité à nos politiques sur les contributions politiques et le lobbying pourrait entraîner des pénalités en vertu de notre Code de conduite et Bell pourrait rapporter la situation aux autorités réglementaires et juridiques compétentes.

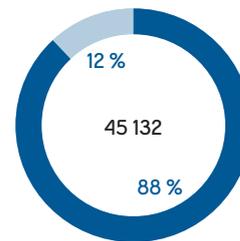
Afin d'assurer une gouvernance appropriée en ce qui a trait à l'évolution rapide de l'utilisation de l'IA, en 2023, nous avons mis en place une Politique sur l'IA responsable qui porte sur la conduite éthique en lien avec l'utilisation de l'IA dans notre entreprise.

À titre de protection pour les parties prenantes externes, comme les fournisseurs, nous avons mis en place la ligne d'assistance sur la conduite des affaires, gérée par ClearView Strategic Partners, un moyen de poser des questions et d'aborder des enjeux ou des dilemmes éthiques de façon anonyme et confidentielle.

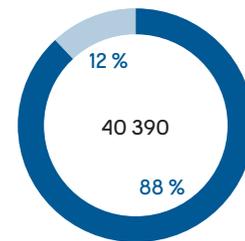
Effectif GRI 2-7

À la fin de 2024, notre équipe était composée de 40 390 membres, soit 4 742 personnes de moins qu'à la fin de 2023, où notre effectif comptait 45 132 membres. Cette diminution s'explique par les mesures de réduction de l'effectif, l'attrition naturelle et les départs à la retraite ainsi que l'incidence de la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, facteurs ayant été en partie contrebalancés par les acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent.

Effectif en 2023



Effectif en 2024



- Services de communications et de technologies
- Bell Média



Aperçu de BCE en 2024

99,9947 %

Maintien du niveau de
fiabilité du réseauSociété de
télécommunications
la plus durable
au mondeBCE s'est classée au 34^e rang
du palmarès des 100 entreprises
les plus durables au monde
de Corporate Knights⁽¹⁾

87 %

Couverture de la population
canadienne par notre réseau 5G
et de **60 %** par notre réseau 5G+

573 M\$

Dépenses d'investissement en
recherche et développement (R et D),
ce qui fait de Bell l'une des sociétés
de télécommunications ayant le
plus investi en R et D au Canada⁽²⁾

Plus de 31 350

heures de contenu original produites

93 %

des leaders ont terminé la formation de
base obligatoire sur la santé mentale

27 %

Diminution des émissions des
GES (portée 1 et 2) par rapport
à l'année de référence 2020

1,6 M\$

Investissement, avec la contribution
de la population canadienne, dans
les services en santé mentale offerts
au Canada à l'occasion de la Journée
Bell Cause pour la cause de 2025Marge du
BAIIA ajusté annuelle
la plus élevée⁽³⁾en 30 ans, soit 43,4%, en hausse
de 1,2 pt par rapport à 2023

(1) Selon le classement mondial de Corporate Knights Inc. publié le 22 janvier 2025, BCE a été classée au 34^e rang du palmarès et au premier rang de notre secteur dans le palmarès mondial des 100 entreprises les plus durables au monde de 2025. Le classement est fondé sur l'évaluation de plus de 8 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US et dont l'exercice se terminait entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

(2) Research InfoSource, une société indépendante d'analystes en recherche et développement, a classé Bell au 5^e rang de sa liste des 100 principaux investisseurs canadiens en recherche et développement en fonction des sommes investies en 2023.

(3) La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Notre performance financière

Faits saillants des finances et de l'exploitation

Tout au long de 2024, l'équipe Bell a fourni des technologies de communications qui ont amélioré la connectivité des Canadiens et des Canadiennes. Ces innovations constituent la base du succès à long terme de BCE.

Performance financière de 2024	Résultats réels	Cible ⁽¹⁾
Croissance [†] des produits	(1,1) %	Environ (1,5) %
Croissance [†] du BAIIA ajusté ⁽²⁾	1,7 %	De 1,5 % à 4,5 %
Croissance [†] du bénéfice net	(83,9) %	Aucune cible fournie
Intensité du capital ⁽³⁾	16,0 %	Inférieure à 16,5 %
Croissance [†] du bénéfice net par action (BPA)	(92,1) %	Aucune cible fournie
Croissance [†] du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) ⁽²⁾	(5,3) %	De (7) % à (2) %
Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation [†]	(12,1) %	Aucune cible fournie
Croissance [†] des flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾	(8,1) %	De (11) % à (3) %

Connecter la population canadienne grâce à des services technologiques et à des médias de pointe

Les membres de l'équipe Bell continuent de promouvoir l'expérience client grâce aux réseaux avancés, aux services technologiques et au contenu captivant que nous offrons aux particuliers, aux familles, aux collectivités, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les efforts consentis pour préserver la résilience et la capacité de nos services de fibre à large bande, de télé et sans fil de calibre mondial ainsi que les initiatives pour simplifier la façon de faire des affaires avec Bell ont permis une solide croissance du nombre d'abonnements aux services Internet de détail, de télé sur protocole Internet (télé IP) et sans fil en 2024.

Abonnements de détail de BCE (en millions)	2024	2023	Variation
Téléphones mobiles ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	10,29	10,29	–
Appareils mobiles connectés	3,04	2,73	11,4 %
Internet ⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾	4,49	4,47	0,4 %
Télé IP ⁽⁷⁾	2,13	2,07	3,0 %
Services de téléphonie résidentielle ⁽⁷⁾⁽⁸⁾⁽⁹⁾	1,83	2,02	(9,3) %
Total⁽⁶⁾	21,79	21,58	1,0 %

24,66 M

de connexions totales des marchés résidentiels, d'affaires et de gros de Bell

† Par rapport à 2023.

- Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 7 novembre 2024 qui peut être consulté sur le site SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), nous avons revu à la baisse notre objectif de produits des activités ordinaires pour 2024, lequel est passé d'une fourchette de 0 % à 4 %, annoncée précédemment le 8 février 2024, à une diminution d'environ 1,5 %. Toutes les autres cibles financières sont restées inchangées.
- Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles, le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS de comptabilité. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Se reporter à la rubrique II, « Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) », du rapport de gestion annuel 2024 de BCE pour en savoir plus sur ces mesures, y compris, dans le cas du BAIIA ajusté, un rapprochement avec le bénéfice net, la mesure financière la plus comparable en vertu des normes comptables IFRS et, dans le cas des flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, la mesure financière la plus comparable en vertu des normes comptables IFRS.
- L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
- Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés de Bell utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés de Virgin Plus utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.
- Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.
- Exclut les abonnements aux services de gros.
- Exclut les services de téléphonie d'affaires.

Message du président du conseil GRI 2-22



Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Saisir les occasions de stimuler la croissance à long terme des sociétés du groupe BCE

En ma qualité de président du conseil de BCE, je suis fier de soutenir toute l'équipe Bell dans l'exécution de notre plan d'action visant à maximiser la valeur à long terme pour notre clientèle, nos actionnaires et les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. En tant que plus grande entreprise de communications du Canada, nous offrons des services large bande évolués Internet, sans fil, de télévision, de médias et de communications et de technologies d'affaires, tout en évoluant continuellement pour demeurer concurrentiels.

L'année 2024 a été mouvementée pour l'ensemble du secteur, y compris pour Bell. Les prix concurrentiels, les perspectives défavorables en matière de réglementation et le ralentissement de la croissance du marché ont eu une incidence sur le cours de notre action – et celui de nos concurrents. Notre conseil, tout comme l'équipe Bell, est déterminé à mettre en œuvre un plan pour stimuler la croissance et améliorer le cours de l'action.

L'orientation stratégique de BCE est d'offrir à sa clientèle la meilleure expérience, les meilleurs réseaux, les meilleurs services technologiques ainsi que les meilleures plateformes de médias numériques et le meilleur contenu, tout en identifiant de nouvelles occasions de croissance.

En 2024, nous avons élargi notre clientèle et la portée de notre réseau, en accordant la priorité à nos activités principales et en exploitant nos avantages concurrentiels. Nos réseaux de fibre et sans fil 5G de calibre mondial ont soutenu l'innovation au Canada et stimulé l'économie de notre grand pays.

Pour améliorer l'expérience client, nous avons accéléré l'innovation en tirant parti de technologies de pointe, y compris de solutions d'IA avant-gardistes. Bell Média, une pionnière des expériences numériques, a accru l'auditoire de ses plateformes de diffusion en continu, dont Crave, RDS, TSN et iHeartRadio Canada.

Je suis convaincu que notre stratégie pourra bénéficier à toutes nos parties prenantes, malgré les défis que posent la réglementation pour notre secteur et l'avenir incertain de l'économie canadienne.

Mieux pour tous

En tant qu'une des marques les plus reconnues au Canada, Bell a un rôle important à jouer pour bâtir un avenir meilleur.

Bell demeure dévouée à la santé mentale par l'entremise de son initiative Bell Cause pour la cause. Depuis 2010, cette initiative a réduit la stigmatisation associée à la santé mentale et aidé des organisations locales à offrir du soutien aux personnes dans le besoin.

Notre campagne de 2024 a mis en lumière les organismes canadiens en santé mentale qui appuient les jeunes et a encouragé tout le monde à apporter de véritables changements dans leurs collectivités. À l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause de 2025, avec le soutien de la population canadienne, nous avons versé 1 605 770 \$ à six organismes qui luttent contre la crise de la santé mentale chez les jeunes au Canada.

Le point sur le conseil

En ma qualité de président du conseil de BCE, j'ai le privilège de travailler avec une équipe déterminée à respecter les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise. En 2024, The Globe and Mail nous a de nouveau placés au premier rang des sociétés de télécommunications dans son classement annuel des conseils d'administration ayant les meilleures pratiques de gouvernance au Canada.

Rendement pour les actionnaires

BCE demeure déterminée à soutenir la croissance future pour les actionnaires. Au cours de l'exercice, nous avons pris plusieurs mesures, dont la cession proposée de notre participation de 37,5% dans MLSE et l'acquisition proposée de Zply Fiber, le plus important fournisseur d'accès Internet par fibre de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis.

En 2025, nous continuerons de gérer notre bilan de façon responsable et d'optimiser le coût du capital, tout en prenant des mesures pour faire croître l'entreprise. Comme toujours, nous ferons part de nos progrès aux actionnaires.

Aller de l'avant avec un plan clair

Bell va de l'avant avec un plan axé sur l'avenir de manière à rester concurrentielle et à prospérer dans un environnement en évolution rapide. En mettant l'accent sur nos principales forces et, surtout, en gardant la clientèle au cœur de tout ce que nous faisons, notre équipe attirera des abonnés et bâtira une base solide pour les années à venir.

Au nom du conseil d'administration de Bell, j'aimerais remercier nos actionnaires pour la confiance qu'ils accordent aux sociétés du groupe BCE alors que nous continuons d'innover et de saisir les occasions de croissance qui favoriseront notre succès à long terme.



Gordon M. Nixon

Président du conseil
BCE Inc.

Message du président et chef de la direction GRI 2-22



Mirko Bibic
Président et chef
de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Bâtir des connexions pour stimuler la croissance à long terme

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. En tant que fière entreprise canadienne, nous soutenons les organisations de toutes tailles. Grâce à nous, il est possible d'apprendre en ligne, d'obtenir des soins de santé virtuels et de rester connectés avec la famille et les amis. Nous racontons aussi l'histoire de Canadiens et de Canadiennes sur nos plateformes de médias traditionnels et numériques. Tout au long de l'année 2024, l'équipe Bell a incarné sa raison d'être auprès de sa clientèle et de toute la population du pays.

Au cours de la dernière année, Bell et l'ensemble du secteur canadien des télécommunications ont dû faire face à des défis d'ordre réglementaire et à des prix très concurrentiels. Malgré ces enjeux, nous avons gardé le cap sur la croissance de nos principales activités et sur une offre de services innovants qui répondent aux besoins de notre clientèle.

La clientèle d'abord

Notre clientèle est notre priorité absolue. À mesure que ses besoins évoluent, nous évoluons aussi.

En 2024, Bell est devenue la première entreprise de télécommunications canadienne à nommer une cheffe de l'expérience client, Hadeer Hassaan. Hadeer a pour mandat de créer des expériences client exceptionnelles, peu importe quand et comment la clientèle entre en contact avec nous.

Nous continuerons d'exploiter la puissance de la technologie pour concevoir des processus plus fluides, qu'il s'agisse d'acheter de nouveaux services, de modifier un forfait ou d'obtenir du soutien pour une question technique ou de facturation.

En tant que président et chef de la direction, je me concentre sur la croissance à long terme qui profite à notre clientèle et à nos actionnaires. Nous créons une valeur durable pour nos parties prenantes en gardant le cap sur quatre objectifs clés : placer la clientèle au centre de nos priorités, offrir les réseaux Internet pure fibre et sans fil 5G les plus rapides au Canada, devenir un chef de file des services technologiques et nous imposer comme un géant en matière de contenu et de médias numériques.

Les réseaux Internet pure fibre et sans fil 5G les plus rapides au Canada

Nos réseaux – et les membres de l'équipe qui les font fonctionner – sont le moteur de l'économie au Canada et le fondement de notre réussite.

La fibre est synonyme d'avenir, et Bell montre la voie en offrant à la population canadienne la technologie Internet la plus rapide, une solution alternative durable au câble capable de répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

En 2024, nous avons accru la portée de notre réseau de fibre, qui rejoint aujourd'hui plus de 7,8 millions de foyers et d'entreprises au Canada. La zone de couverture de nos réseaux sans fil 5G et 5G+ englobe respectivement 87% et 60% de la population.

Nous avons également annoncé notre intention d'acquérir Zply Fiber, le plus important fournisseur d'accès Internet par fibre de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Ensemble, Bell et Zply Fiber ont pour objectif d'atteindre environ 12 millions d'emplacements connectés par la fibre en Amérique du Nord d'ici la fin de 2028.

Le chef de file des services technologiques

Pour mieux soutenir sa clientèle d'affaires, Bell s'est fixé un objectif ambitieux : devenir une entreprise de services technologiques de 1 milliard \$ d'ici 2030. À la suite de l'acquisition de FX Innovation en 2023, nous avons renforcé nos capacités en faisant l'acquisition de CloudKettle, de Stratejm et de HGC Technologies au cours de la dernière année. Ces ajouts viennent enrichir notre expertise et nous permettent d'aider les entreprises à moderniser leur infrastructure numérique, à automatiser leurs flux de travail et à assurer la sécurité de leurs activités, tout ça sur les meilleurs réseaux du Canada.

Nous continuerons d'élargir de façon dynamique notre offre de services technologiques, notamment en misant sur des partenariats avec des chefs de file mondiaux des technologies, comme ServiceNow.

Un géant en matière de contenu et de médias numériques

Bell Média continue de s'adapter à l'évolution des préférences de l'auditoire en donnant la priorité à la croissance de ses plateformes de médias numériques. En 2024, Crave, le seul service bilingue de diffusion en continu détenu par des intérêts privés au Canada, a battu son record d'heures de visionnement, grâce à l'arrivée d'une formule d'abonnements soutenue par la publicité et à son lancement sur les chaînes Prime Video. Aujourd'hui, plus de 3,6 millions de personnes sont abonnées à Crave au pays.

Le contenu original sur Crave s'est classé parmi les séries canadiennes les plus regardées en 2024 en français et en anglais. Grâce au prolongement de l'accord de licence avec Warner Bros. Discovery, Crave demeurera la plateforme canadienne exclusive du contenu de HBO et Max pour plusieurs années.

RDS et TSN ont élargi la portée du meilleur contenu sportif au Canada, tandis que l'application de diffusion en continu iHeartRadio Canada a permis à la population canadienne d'avoir accès, à portée de main, aux marques de radio les plus dynamiques, populaires et respectées du pays.

Nous continuons à créer de la valeur pour les partenaires publicitaires grâce à des solutions publicitaires évoluées, soutenues en partie par l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada en 2024.

Effectué au bon moment, notre virage vers les plateformes numériques porte ses fruits. L'an dernier, le numérique a représenté 42% du total de nos produits tirés des médias, en hausse par rapport à seulement 20% en 2021.

Bâtir pour l'avenir

Bell et le secteur canadien des télécommunications continueront d'être confrontés à de nombreux défis dans la prochaine année. L'économie canadienne est menacée, et l'incertitude persistante quant à la réglementation influe sur la planification de nos activités. Face à l'incertitude, Bell continuera de préconiser des politiques publiques qui soutiennent les entreprises canadiennes et les emplois bien rémunérés.

En 2025, nos actions seront guidées par notre plan d'action stratégique et opérationnel. Nous mettrons en œuvre nos principales priorités tout en renforçant notre bilan grâce à des initiatives de transformation qui nous feront économiser et à la cession d'actifs non essentiels. Nous ferons régulièrement part de nos progrès à nos actionnaires avec transparence.

Au nom de l'équipe Bell, je remercie notre clientèle, nos partenaires et nos actionnaires de continuer à nous faire confiance. Ensemble, nous bâtirons davantage de connexions en 2025 et au-delà.



Mirko Bibic

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Contexte opérationnel externe

GRI 2-6, 3-2, 3-3

Les tendances macroéconomiques et mondiales jouent un rôle important pour prévoir l'évolution de notre secteur. Nous nous efforçons que notre compréhension de ces tendances influe sur nos impératifs stratégiques et sur notre processus de création de valeur, contribuant ainsi à façonner la manière dont nous interagissons avec notre clientèle, les membres de l'équipe, nos actionnaires et la société en général. Voici un examen de ces tendances.

Tendance	Implications	Approche de Bell
Infrastructures de réseau 5G	L'expansion des réseaux 5G continue de stimuler la demande de la clientèle pour les produits et services rendus possibles par cette nouvelle technologie. Après un déploiement complet au cours des prochaines années, les capacités de la 5G amélioreront la vie de la population canadienne grâce à de nouvelles applications, telles que la vidéo et les jeux immersifs, les services de santé virtuels et les véhicules autonomes.	Pour en savoir plus sur nos initiatives et sur la manière dont nous intégrons les considérations relatives à la 5G dans nos activités et nos priorités, voir la section Nos réseaux du présent survol stratégique, ainsi que les sections 2.1 Bâtir les meilleurs réseaux , 3.2 Perspectives commerciales et hypothèses et 5.1 Services sans fil de Bell – Contexte concurrentiel et tendances observées du rapport de gestion annuel 2024 de BCE.
Évolution et innovation technologiques	Les technologies de télécommunications sur fil et sans fil évoluent rapidement. Les innovations dans les infrastructures de fibre, l'IdO et les technologies intelligentes répondent à de nouvelles demandes au profit de la société et de la protection de l'environnement.	Pour en savoir plus sur notre approche et notre rôle d'innovateur, voir les sections Nos réseaux et Nos produits et services du présent survol stratégique ainsi que les sections 2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs et 3.2 Perspectives commerciales et hypothèses du rapport de gestion annuel 2024 de BCE.
Intelligence artificielle (IA)	Bell s'efforce d'assurer une élaboration et une utilisation responsables des technologies fondées sur l'IA. Notre approche quant à l'élaboration et à l'utilisation de l'IA est conforme aux exigences en matière d'éthique, de confidentialité et de sécurité et aux objectifs de durabilité globaux de Bell, ce qui renforcera la confiance de la clientèle, des membres de l'équipe et des autres parties prenantes à l'égard de cette importante technologie.	Pour en savoir plus sur la façon dont Bell gère les risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de technologies fondées sur l'IA, voir notre Politique sur l'IA responsable .
Réduire le fossé numérique	L'accès à des services Internet haute vitesse fiables et abordables est devenu un facteur clé du bien-être de la société. Les fournisseurs de télécommunications, les gouvernements et d'autres organismes sont donc de plus en plus déterminés à améliorer la fiabilité et l'accès aux services sur fil et sans fil.	Pour en savoir plus sur la façon dont Bell s'attaque au fossé numérique en augmentant la couverture et la fiabilité de son réseau, voir les sections Nos réseaux et Notre clientèle et nos relations du présent survol stratégique.
Consommation d'énergie et changements climatiques	Les scientifiques du monde entier s'accordent pour dire que les émissions de GES – en particulier le CO ₂ – contribuent fortement aux changements climatiques. Les entreprises de tous les secteurs devraient s'efforcer de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et se prémunir contre la menace qu'ils représentent par des mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience. Veiller à la résilience de nos réseaux et de nos services est primordial compte tenu de l'accroissement du nombre d'événements météorologiques violents.	Pour en savoir plus sur la façon dont Bell identifie les risques liés au climat et cherche à les gérer, voir la section Gestion des risques de notre Rapport d'action sur le climat . Pour en savoir plus sur nos initiatives liées au climat, voir la section Notre environnement du présent survol stratégique et, pour en savoir plus sur la façon dont nous aidons notre clientèle à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions, voir la section Nos produits et services .

Tendance	Implications	Approche de Bell
Protection des renseignements personnels et sécurité des données	L'utilisation croissante des systèmes numériques et la dépendance à leur égard, ainsi que l'importance de protéger les renseignements personnels et d'assurer la confidentialité lors de l'utilisation des services sans fil, Internet et de médias, ont attiré l'attention des législateurs et de la clientèle. Des modifications aux lois sur la protection des renseignements personnels ont été proposées dans un certain nombre de territoires canadiens. Par ailleurs, l'utilisation, la collecte et la divulgation de renseignements personnels au Canada ont également suscité un intérêt et un examen accrus.	Pour en savoir plus sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données, voir les sections Nos réseaux et Nos produits et services du présent survol stratégique.
Responsabilité d'entreprise	La société, les organismes de réglementation, les gouvernements, les membres de l'équipe et d'autres parties prenantes ont des attentes accrues à l'égard du rôle des entreprises dans la société et de leurs activités. Des pratiques commerciales éthiques et la contribution à des impacts socioéconomiques positifs en font partie. Partout dans le monde, de nombreuses organisations mettent de l'avant leur approche de la responsabilité d'entreprise par l'autoréglementation et l'intégration de la responsabilité d'entreprise à leur modèle d'affaires. La publication de la performance sur ce sujet fait de plus en plus l'objet d'un examen approfondi de la part des parties prenantes qui s'attendent à des informations cohérentes, factuelles et équilibrées.	Pour en savoir plus sur notre performance en matière de responsabilité d'entreprise, consulter le présent survol stratégique et les ressources disponibles dans la section Responsabilité de notre site Web, à BCE.ca.
Inclusion et appartenance	De plus en plus, les investisseurs et investisseuses, la clientèle et les membres de l'équipe attendent des entreprises qu'elles démontrent comment elles abordent l'inclusion et l'appartenance pour favoriser une société et un milieu de travail inclusifs.	Pour en savoir plus sur la façon dont Bell soutient l'inclusion et l'appartenance en milieu de travail et par l'entremise de ses initiatives communautaires, voir les sections Notre équipe et Notre clientèle et nos relations du présent survol stratégique.
Réglementation	Le renforcement de la réglementation fédérale dans les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion a une incidence sur le contexte opérationnel externe de Bell. La mise en œuvre attendue depuis longtemps d'un nouveau cadre de travail sur la radiodiffusion progresse trop lentement, ce qui soumet notre capacité à financer les nouvelles et le contenu canadiens à un risque accru. En 2024, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rendu obligatoire pour les grandes entreprises de télécommunications de fournir un accès de gros à leurs réseaux de fibre partout au pays. Bell attend la décision finale du CRTC à ce sujet.	Pour en savoir plus sur la façon dont le cadre réglementaire a une incidence sur l'investissement dans l'expansion du réseau et le financement de contenu captivant, voir les sections Notre clientèle et nos relations et Offrir un contenu captivant du présent survol stratégique.

Participation des parties prenantes et principaux enjeux en matière de durabilité

GRI 2-29, 3-1, 3-2, 3-3

Nous tenons à favoriser la participation de nos parties prenantes. Nous avons donc mis en place divers mécanismes qui nous permettent de recueillir les réflexions de nos principales parties prenantes, internes et externes, pour ensuite nous en inspirer dans l'établissement de nos priorités et notre prise de décisions.

Nous avons effectué en 2023 notre dernière évaluation de priorité liée à la responsabilité d'entreprise, pour laquelle nous avons interrogé nos parties prenantes pour connaître leur avis sur l'importance des questions de responsabilité d'entreprise les plus susceptibles d'influer sur la valeur de BCE, la société et l'environnement. Les parties prenantes sondées comprenaient des clients et clientes de chacune de nos gammes de services, des membres de l'équipe de BCE de régions et d'échelons variés, des investisseurs et investisseuses, des fournisseurs, des groupes gouvernementaux, des organismes sans but lucratif, des partenaires des collectivités locales et des groupes autochtones, ainsi que des établissements d'enseignement. Pour identifier ces parties prenantes, nous avons suivi les normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI).

Les résultats du sondage ont démontré que notre modèle de création de valeur et nos initiatives Mieux pour tous concordent avec les priorités exprimées par nos parties prenantes, comme il est indiqué dans le tableau qui suit. Nous envisageons de répéter cet exercice périodiquement afin de continuer à évaluer les tendances émergentes qui créent de la valeur pour Bell ainsi que pour la société et l'environnement.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise soutient notre stratégie et nos politiques d'entreprise dans toute l'organisation. Grâce à l'engagement des parties prenantes et à nos propres processus internes, nous surveillons les enjeux et les occasions en ce qui concerne la durabilité, puis nous fixons des objectifs pour les enjeux prioritaires afin d'améliorer notre performance en la matière.

Le tableau suivant illustre le lien entre notre stratégie d'entreprise et nos enjeux prioritaires en matière de durabilité.

Capital	Enjeu en matière de durabilité	Cible	Impératif stratégique
 Nos réseaux	Couverture et fiabilité du réseau	★	  
	Confidentialité des données	★	  
	Sécurité de l'information	★	  
 Notre clientèle et nos relations	Service à la clientèle et satisfaction	★	  
	Investissements et partenariats communautaires	★	   
	Approvisionnement responsable par l'intermédiaire des fournisseurs	-	  
	Éthique commerciale	-	 
	Réduire le fossé numérique	★	    
 Nos produits et services	Transition vers une économie à faibles émissions de carbone	★	  
	Pratiques éthiques dans le secteur des médias	-	  
	Production de contenu original	-	   
 Notre environnement	Changements climatiques	★	  
	Gestion de l'énergie	★	  
	Économie circulaire	★	  
	Biodiversité et écosystèmes	-	  
 Notre équipe	Inclusion et appartenance	★	  
	Bien-être des membres de l'équipe	★	  
	Engagement et développement des membres de l'équipe	★	  
 Nos ressources financières	Financement durable	-	

-  Bâtir les meilleurs réseaux
-  Promouvoir l'expérience client

-  Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs
-  Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace

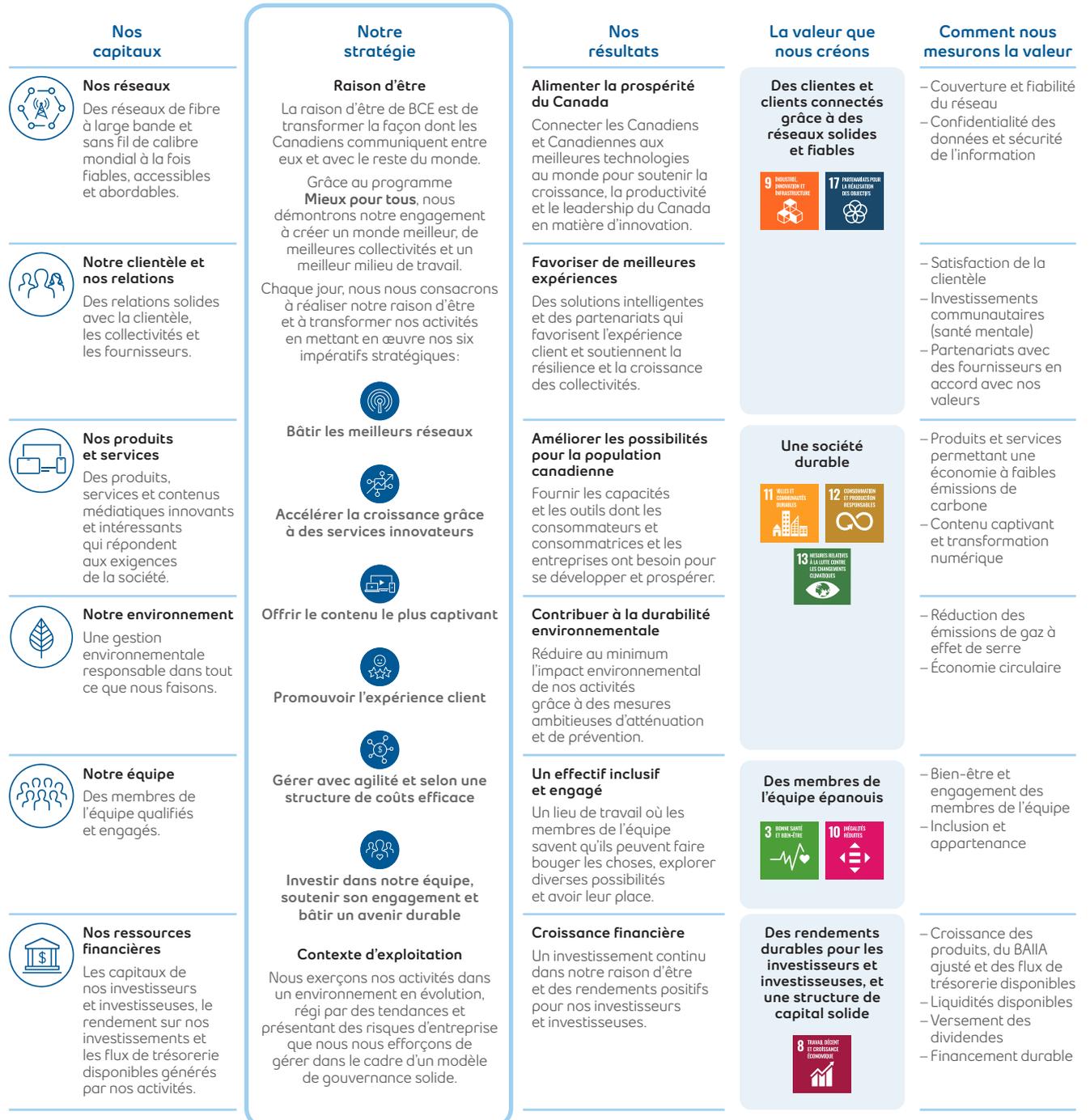
-  Offrir le contenu le plus captivant
-  Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

★ Bell a établi une cible pour cet enjeu

Création de valeur

Notre modèle de création de valeur GRI 3-1, 3-3

En nous fondant sur les principes du cadre d'information intégrée, nous avons adopté une vision globale de notre processus de création de valeur. Cette vision met en évidence la valeur que nous créons pour nos parties prenantes grâce à nos activités commerciales, guidées par nos impératifs stratégiques, et à l'utilisation de nos capitaux. Nos activités et initiatives relatives à chaque forme de capital sont présentées dans les pages suivantes.





Nos réseaux

Nos réseaux sur fil et sans fil, tout comme nos services de diffusion, permettent aux Canadiennes et aux Canadiens de rester connectés, informés et divertis. Avec les toutes dernières technologies de réseau, nous alimentons la prospérité du Canada et soutenons l'innovation au pays. De plus, l'attention que nous accordons à la confidentialité des données et à la sécurité de l'information contribue à la fiabilité de nos réseaux.

Notre raison d'être, soit transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, repose sur notre capacité à fournir des réseaux solides et fiables dans l'ensemble de notre zone de couverture et à nous assurer que la population a accès aux infrastructures essentielles.



Bâtir les meilleurs réseaux



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Promouvoir l'expérience client

Comment nous suivons notre impact et nos progrès

Facteur	Cible	Performance en 2024	Écart a/a	Vérification par un tiers en 2024	Résultat
Couverture et accessibilité du réseau	Services sans fil : étendre le réseau 5G à plus de 87 % de la population canadienne d'ici la fin de 2024	87 %	Augmentation de 1 point de pourcentage	PwC ⁽¹⁾	✓
	Services sur fil : élargir la couverture de notre réseau entièrement pure fibre	7,8 millions	Augmentation de 6 %	PwC ⁽²⁾	↗
Fiabilité du réseau	Maintenir un taux de fiabilité du réseau FTTH supérieur à 99,99 %	99,9947 %	Diminution de 0,0005 point de pourcentage	PwC ⁽¹⁾	✓
Confidentialité des données	Aucune plainte fondée et conditionnellement résolue concernant la protection des renseignements personnels soumise au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) ⁽³⁾	0	Aucun changement	CPVP	✓
Sécurité de l'information	90 % des membres de l'équipe inscrits auront terminé le programme de formation annuelle sur la sécurité des données Soyez cyberavisé	95 %	Aucun changement	PwC ⁽¹⁾	✓
	Améliorer le taux de détection dans le cadre des simulations d'hameçonnage d'un exercice à l'autre	36 %	Augmentation de 3 points de pourcentage	PwC ⁽¹⁾	✓

→ Stable ↘ Non atteint ou recul ↗ Progresse bien ✓ Atteint

Pour obtenir de plus amples informations :

- [Page Implication sociale](#) de notre site Web
- [Sommaire sur les données ESG](#)
- [Notre engagement envers la protection de la vie privée](#)
- [Notre Politique sur la protection de la vie privée](#)
- [Notre Politique en matière de sécurité de l'information](#)

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

(2) PwC a produit un rapport d'assurance limitée pour cet indicateur de 2024, mais pas pour les variations d'un exercice à l'autre, car les données de 2023 n'ont pas été examinées. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

(3) Une plainte est jugée fondée si le Commissaire à l'information a conclu qu'une ou plusieurs des allégations contenues dans la plainte sont fondées.

Bâtir les réseaux du futur

Les réseaux de communications évolués élargissent l'éventail des possibilités pour la population canadienne. Les technologies réseau d'avant-garde de Bell sont quant à elles une part importante des infrastructures modernes. Nos réseaux offrent aux consommateurs et consommatrices et aux entreprises de nouvelles ou de meilleures façons de se connecter, de se développer et de croître dès aujourd'hui, tout en favorisant l'émergence d'innovations pour l'avenir.

Nos activités et nos progrès

Être le chef de file de la croissance des réseaux pure fibre au Canada GRI 201-1, 203-1, 203-2

La fourniture de services de communications de pointe qui contribuent à créer un avenir solide et durable pour toute la population canadienne repose sur des investissements constants dans nos réseaux et sur l'innovation.

Du début de 2020 jusqu'à la fin de 2024, dans le cadre de son programme de dépenses d'investissement, Bell a investi près de 23 milliards \$ dans ses réseaux et procuré de nouveaux accès Internet haute vitesse par fibre à 2,5 millions de foyers et d'entreprises du Canada atlantique, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. Notre investissement considérable dans l'expansion du service Internet par fibre et de la technologie 5G a donné lieu à une forte hausse du nombre d'abonnés.

En vertu de notre stratégie visant à construire des réseaux résilients et prêts pour l'avenir qui répondent aux besoins de la clientèle, nous poursuivons le remplacement progressif de nos réseaux sur fil de cuivre par des connexions pure fibre, largement considérées comme la meilleure technologie à large bande au monde. Grâce à la mise hors service des réseaux sur fil de cuivre, nous pouvons offrir à notre clientèle le réseau Internet pure fibre le plus rapide du Canada, tout en augmentant la résilience et l'efficacité de notre réseau, qui peut servir de plateforme pour les services de prochaine génération. La mise en œuvre du programme Fibre optique partout a été étendue aux collectivités du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et du Canada atlantique, 125 000 clients ayant migré vers notre réseau de fibre en 2024.

Connecter les villes et les petites collectivités GRI 203-1, 203-2

Bell continue à financer entièrement les déploiements de services à large bande dans les collectivités, petites et grandes, partout où elle est présente.

Le déploiement du service Internet pure fibre s'est poursuivi en 2024 dans les grandes et les petites collectivités. En plus d'étendre notre réseau de fibre, nous offrons également des vitesses Internet accrues. La clientèle du Québec, du Manitoba, de l'Ontario et du Canada atlantique a désormais accès à des vitesses de 3 Gbit/s, et ces services seront bientôt offerts à d'autres collectivités. Par ailleurs, Bell a continué de travailler étroitement avec les gouvernements sur des partenariats qui visent à offrir l'accès à large bande à des collectivités éloignées et à d'autres régions difficiles à desservir, notamment en Nouvelle-Écosse. Bell poursuit également le déploiement du réseau à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les régions rurales de l'Ontario, dans le cadre respectivement de l'initiative fédérale Fonds pour la large bande universelle et du Programme accéléré d'Internet haute vitesse.

Accélérer la mise en œuvre de notre stratégie d'expansion de la fibre en Amérique du Nord GRI 201-2, 203-1

Mettre à profit notre expertise en matière de réseau de fibre pour diversifier nos activités et créer d'importantes occasions de croissance sur le marché des services de fibre aux États-Unis.

En vue d'accélérer les occasions de croissance, BCE a annoncé en 2024 la conclusion d'une entente visant l'acquisition de Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. La clôture de l'acquisition envisagée devrait avoir lieu au deuxième semestre de 2025, sous réserve de certaines conditions de clôture habituelles et de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, notamment celle de la Federal Communications Commission et de commissions de services publics de différents États. Une fois conclue, l'acquisition permettra à Bell de renforcer sa position en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre en Amérique du Nord. Aujourd'hui, la couverture du réseau de fibre de Ziplly Fiber rejoint environ 1,3 million d'emplacements. Ensemble, Bell et Ziplly Fiber ont pour objectif d'atteindre environ 12 millions d'emplacements en Amérique Nord d'ici la fin de 2028.

Faire progresser la connectivité sans fil GRI 203-1

Les générations successives de technologies sans fil changent la façon dont les Canadiens et les Canadiennes vivent, travaillent et se divertissent.

Depuis 2020, notre réseau sans fil LTE est accessible à plus de 99 % de la population canadienne. Depuis, nous avons lancé et étendu notre réseau 5G dans les marchés urbains et ruraux pour atteindre 87 % de la population à la fin de 2024⁽¹⁾. En 2024, les réseaux 5G et 5G+ de Bell ont été classés les plus rapides et les meilleurs au Canada par Global Wireless Solutions (GWS) pour la quatrième année d'affilée⁽²⁾.

Nous avons aussi poursuivi le déploiement du service 5G+ dans les marchés urbains et ruraux, notamment ceux de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. Aujourd'hui, la 5G+ est considérée comme la technologie mobile la plus rapide au Canada⁽³⁾. Elle améliore l'expérience et la performance en ce qui a trait à la vidéo et aux jeux, aux services de santé virtuels, aux véhicules autonomes, aux solutions IdO et aux futures innovations. À la fin de 2024, le réseau 5G+ de Bell atteignait 60 % de la population canadienne⁽⁴⁾. En 2024, Bell a commencé le déploiement du spectre de la bande de 3 800 MHz dans certains secteurs de Toronto et de Kitchener-Waterloo. Ces licences de spectre de la bande de 3 800 MHz ont été obtenues lors des enchères du spectre de la bande de 3 500 et 3 800 MHz tenues en 2023.



(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

(2) Des tests indépendants réalisés par Global Wireless Solutions (GWS) de février à novembre 2024 ont classé les réseaux 5G et 5G+ de Bell au premier rang des fournisseurs de services sans fil nationaux canadiens. Les classements de performance et de vitesse 5G+ OneScore™ de GWS reposent sur des tests effectués lors de l'utilisation active du spectre de 3 500 MHz.

(3) Performance et vitesse 5G+ d'après une étude effectuée par une tierce partie (Global Wireless Solutions OneScore), selon les résultats de tests du réseau sans fil au Canada par rapport à d'autres réseaux sans fil nationaux, avec utilisation active du spectre de la bande de 3 500 MHz.

(4) D'après des données internes de Bell.



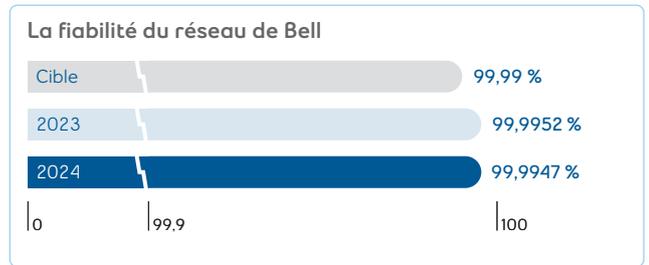
Réagir aux pannes et maintenir des réseaux fonctionnels et fiables SASB TC-SI-550a.1 et TC-SI-550a.2

Accorder la priorité à la fiabilité du réseau et à la réactivité dans nos activités quotidiennes joue un rôle essentiel dans le bien-être actuel et futur de la population.

Les investissements de Bell dans son réseau offrent fiabilité et performance aux collectivités urbaines, rurales et éloignées. Nos investissements dans la sécurité, la capacité et la résilience du réseau ont permis à Bell d'atteindre un taux de fiabilité de 99,9947 %⁽¹⁾ pour son réseau FTTH, en accord avec sa cible pour ce réseau établie à 99,99 %. Nos investissements de 2024 ont assuré une architecture, une diversité et une redondance du réseau de base – y compris de multiples voies de transport – qui réduisent au minimum le risque de perturbations majeures du service.

En 2024, les feux de forêt au Yukon, au nord de la Colombie-Britannique et dans certaines régions du Manitoba ont causé des dommages importants à l'infrastructure de Bell, mais, grâce à nos pratiques d'affaires visant à améliorer la résilience du réseau et à atténuer les répercussions sur nos services, nos équipes ont été en mesure de se mobiliser rapidement pour résoudre les pannes.

Depuis l'ouragan Fiona en 2022, nous avons investi 20 millions \$ pour installer 275 nouvelles génératrices fixes et accroître la puissance des batteries de secours dans les principales tours cellulaires et sites importants du réseau sur fil au Canada atlantique. L'ajout de génératrices fixes permet aux sites importants de passer automatiquement à l'alimentation par génératrice en cas de panne de courant. Cela nous offre aussi une plus grande souplesse à l'étape de la planification, car nos génératrices portables sont mises à disposition dans les régions qui risquent d'être le plus durement touchées par des événements météorologiques extrêmes.



Notre détermination à assurer à notre clientèle une connectivité fiable est démontrée par nos processus de gouvernance opérationnelle, nos pratiques de conception et d'architecture réseau de premier ordre et nos investissements constants, année après année.

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

Les vols de cuivre et les actes de vandalisme posent des défis majeurs pour l'infrastructure de télécommunication, perturbant les services essentiels et compromettant la sécurité des collectivités. Les vols de cuivre en constante augmentation expliquent 87 % des quelque 1 700 incidents liés à la sécurité physique de notre réseau depuis janvier 2022. L'Ontario fait partie des provinces les plus touchées, avec 59 % des incidents, suivi du Nouveau-Brunswick, avec 20 %, et du Québec, avec 13 %. Nous avons mis en place des mesures avancées pour lutter contre ces menaces, comme l'installation d'alarmes aériennes pour protéger notre réseau et alerter les corps policiers locaux lorsqu'un incident est détecté. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux afin que la priorité soit accordée à l'augmentation des amendes et que des modifications soient apportées au Code criminel pour protéger les infrastructures essentielles. À ces mesures collaboratives s'ajoute le remplacement en cours de nos réseaux sur fil de cuivre par des connexions pure fibre.

Pendant plus de 20 ans, nous avons mis en œuvre avec succès la majorité des plus grands réseaux de radiocommunications bidirectionnelles névralgiques du Canada. Nous sommes fiers d'avoir le mandat unique de servir le public au moment où cela compte le plus, c'est-à-dire de fournir des communications radio de sécurité publique à plus de 80 000 premiers répondants et répondantes, et d'autres services essentiels au Canada.

Bell est le plus grand fournisseur de services d'urgence 9-1-1 au Canada. Nous offrons un soutien spécialisé bilingue, une surveillance du réseau et des services de maintenance en tout temps aux 175 centres d'appels d'urgence à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et au Manitoba. Bell héberge et prend en charge un service Texto au 9-1-1 (T9-1-1) à l'échelle nationale et prend en charge le service En Alerte, qui sert à informer la population lorsque des situations réclamant une réaction urgente se présentent dans leur secteur. En 2024, dans le cadre d'un mandat national visant à moderniser les réseaux 9-1-1 et à accélérer le déploiement du réseau à large bande, Bell a assuré la transition de plusieurs centres d'appels d'urgence 9-1-1 et entreprises au Québec et en Ontario vers les services 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG). Cette transition offre l'extensibilité, la fiabilité et les vitesses nécessaires afin d'améliorer les services d'urgence pour la population canadienne. Bell poursuit également ses investissements en vue de la mise en place du réseau à large bande de sécurité publique (RLBSP), qui fournit aux premiers répondants et répondantes une connectivité sécurisée à l'échelle nationale pour mieux servir la population canadienne dans les situations d'urgence.

Protection de la vie privée et sécurité de l'information

Notre succès repose sur de solides pratiques en matière de protection de la vie privée et de sécurité de l'information. Compte tenu de l'utilisation accrue de connexions numériques par la population canadienne, les cybermenaces, qui évoluent sans cesse, sont devenues plus fréquentes. Notre clientèle d'affaires et résidentielle est de plus en plus consciente de l'importance de la sécurité de l'information, c'est pourquoi nous continuons d'investir de façon importante dans notre équipe, nos processus et la technologie afin d'assurer la protection diligente des données, des renseignements personnels et des services.

Nos activités et nos progrès

Notre engagement envers la confidentialité des données GRI 205-2, 418-1, SASB TC-TL-220a.1 et TC-SI-220a.1

Notre clientèle et notre équipe s'attendent à ce que nous collections les données de manière appropriée, que nous nous les gardions en sécurité et que nous les utilisions à des fins qui servent leurs intérêts.

La sensibilisation accrue de la clientèle à l'égard de la protection des renseignements personnels a attiré l'attention des législateurs et des organismes de réglementation, ce qui a donné lieu à la modification des lois et à une surveillance réglementaire accrue.

Notre [Politique sur la protection de la vie privée](#) fournit des renseignements sur la façon et le moment où nous recueillons, utilisons et communiquons des renseignements personnels. Chaque année, les membres de l'équipe Bell doivent relire et signer le [Code de conduite de Bell](#), et ainsi s'engager à respecter l'ensemble des politiques, codes et pratiques en matière de confidentialité et de protection de la vie privée. Depuis 2021, tous les membres de notre équipe doivent suivre une formation obligatoire sur la gouvernance dans le cadre de notre programme de formation sur le Code de conduite, qui a lieu tous les deux ans. Ces mesures soulignent l'importance de protéger les renseignements relatifs à la clientèle et de les utiliser uniquement d'une façon conforme à notre Politique sur la protection de la vie privée.

En 2024, Bell a poursuivi ses investissements importants visant l'équipe, les processus et la technologie afin de renforcer son programme de gestion de la vie privée et de protéger les renseignements confidentiels dans le contexte de l'évolution des menaces à la cybersécurité.

Nous ne conservons les renseignements personnels que pour la durée nécessaire ou requise par la loi. De plus, Bell ne communique jamais de renseignements confidentiels sur la clientèle aux organismes gouvernementaux, sauf si la loi l'exige ou l'autorise (par exemple lorsqu'il est nécessaire d'enquêter sur une infraction à une loi ou pour prévenir la fraude et sécuriser nos réseaux) ou dans le cas d'une situation d'urgence qui présente un risque de danger imminent pour la vie d'une personne ou l'état d'un bien.

Lorsque nous prenons connaissance d'une atteinte présumée à la vie privée, nous suivons des protocoles rigoureux pour enquêter et évaluer la situation et, s'il y a lieu, élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Depuis le 1^{er} novembre 2018, nous sommes tenus par la loi d'aviser le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada de toutes les atteintes à la vie privée qui présentent un « risque réel de préjudice grave » pour les personnes en question. Nous visons à ce qu'aucune plainte fondée⁽¹⁾ non résolue concernant la protection des renseignements personnels ne soit soumise au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Nous avons atteint cet objectif une fois de plus en 2024.

Accorder la priorité à la sécurité des données GRI 3-3

Nous devons être en mesure de cerner et de traiter les risques liés à la sécurité des données en temps opportun, afin de protéger au mieux notre clientèle, nos réseaux, les membres de notre équipe et les actifs de l'entreprise.

Notre politique et notre programme de sécurité de l'information sont fondés sur des principes directeurs qui visent à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de tous les systèmes, services et réseaux d'information de Bell. Nous élaborons et améliorons continuellement les politiques et les directives de sécurité en fonction des normes du secteur et de l'évolution des menaces. Depuis 2018, notre plan d'action pour la sécurité des données sert d'outil centralisé de planification pour guider les équipes opérationnelles dans la mise en œuvre des meilleures pratiques, l'amélioration constante des contrôles de sécurité et la mise en place d'une approche systématique pour assurer un suivi trimestriel de nos progrès. En 2023, nous avons harmonisé notre programme en vue de répondre aux exigences de la norme ISO/IEC 27001. Cette norme reste la base à partir de laquelle nous enrichissons et entretenons notre système de gestion de la sécurité de l'information, et des audits sur les contrôles d'une société de services (SOC) (SOC 1 et 2) visant certains services offerts chez Bell sont également effectués afin de fournir une assurance indépendante sur les contrôles de confidentialité, l'accessibilité et la protection des renseignements personnels. Aux fins de la certification externe et des mesures de contrôle, nous maintenons notre conformité au secteur des cartes de paiement et respectons les normes de sécurité établies par le PCI Security Standards Council (PCI SSC) pour protéger les données des titulaires de cartes.

Nous avons mis en place une équipe de renseignements sur les cybermenaces qui identifie les menaces auxquelles font face Bell et sa clientèle, cette information complétant les renseignements que nous obtenons auprès d'autres sources du secteur. Bell est un membre fondateur de l'Échange canadien de menaces cybernétiques (ECMC), un forum national intersectoriel de cybersécurité où les professionnels et les professionnelles de la sécurité s'échangent des renseignements exploitables sur les menaces et les mesures d'atténuation pouvant être mises en œuvre. La gamme complète de solutions de sécurité fournies par Bell est surveillée par son Centre des opérations de sécurité, dont les membres s'occupent, en tout temps, de la gestion des incidents, du respect des politiques et de la production de rapports pour tous les incidents liés à la sécurité. À ce jour, il n'y a eu aucune enquête réglementaire ni poursuite à ce sujet.

Notre programme de formation sur la sécurité des données Soyex cyberavisé comprend l'accès à notre plateforme de sensibilisation à la cybersécurité, des simulations d'hameçonnage mensuelles, des cours de base sur la cybersécurité et un cours périodique qui permet à tous les membres de l'équipe de tenir leurs connaissances à jour. À la fin de 2024, 95 % des membres de l'équipe inscrits avaient terminé la formation de base⁽²⁾, si bien que nous avons dépassé notre objectif, qui était de 90 %.

Nous avons atteint un taux de signalement lors des simulations d'hameçonnage de 36 % en 2024⁽²⁾, ce qui représente une amélioration de 9 % par rapport à l'année précédente. Nous croyons qu'une combinaison de formation, de messages clairs et de renforcement positif a permis d'améliorer constamment, d'une année à l'autre, la communication des tentatives d'hameçonnage soupçonnées et de démontrer l'engagement des membres de l'équipe à assurer la sécurité des données de Bell.

(1) Une plainte est jugée fondée si le Commissaire à l'information a conclu qu'une ou plusieurs des allégations contenues dans la plainte sont fondées.

(2) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).



Notre clientèle et nos relations

Nous offrons des solutions intelligentes et des partenariats collaboratifs qui favorisent une meilleure expérience client et qui soutiennent les collectivités, la résilience et la croissance.

Nos relations avec nos principales parties prenantes sont au cœur de notre réussite. Nous accélérons notre croissance en concevant et en fournissant des services innovateurs à notre clientèle tout en nous appuyant sur notre détermination à construire et à exploiter les meilleurs réseaux du pays.



Promouvoir l'expérience client



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Bâtir les meilleurs réseaux

Comment nous suivons notre impact et nos progrès

Facteur	✦ Cible	Performance en 2024	Écart a/a	Vérification par un tiers en 2024	Résultat
Service à la clientèle et satisfaction	Diminution du pourcentage de plaintes présentées à la CPRST qui concernent Bell	17 %	Augmentation de 0,9 point de pourcentage	CPRST	↘
Investissements communautaires et partenariats	Contribution à l'amélioration de la qualité de vie de communautés partout au pays grâce à la participation à des travaux novateurs en matière de santé mentale, à des activités de bénévolat et à des dons	20 325 543 \$	-2,6 millions \$	PwC ⁽¹⁾	✓

→ Stable ↘ Non atteint ou recul ↗ Progresse bien ✓ Atteint

Pour obtenir de plus amples informations :

- [Page Implication sociale](#) de notre site Web
- [Sommaire sur les données ESG](#)
- [Rapport de BCE Inc. sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants](#)
- [Code de conduite des fournisseurs de Bell](#)

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

Clientèle

Pour promouvoir une expérience client de premier plan, nous donnons aux membres de notre équipe la possibilité, quel que soit leur rôle, d'accorder la priorité aux besoins de la clientèle lors de chaque interaction. En élaborant des solutions novatrices et en proposant des initiatives qui visent à améliorer les ventes, le service et le soutien, les membres de l'équipe s'efforcent d'offrir à chaque client et à chaque cliente une expérience qui se démarque par sa simplicité et son efficacité.

Nos activités et nos progrès

Promouvoir l'expérience client grâce à de nouveaux outils et ressources

Chez Bell, nous innovons et améliorons sans cesse nos systèmes et nos procédés, en investissant dans des plateformes technologiques de premier ordre et en exploitant la puissance de l'IA pour offrir une expérience transparente à notre clientèle actuelle et future.

Nous tenons à faire en sorte qu'il soit facile de faire affaire avec nous en offrant à notre clientèle la possibilité de choisir de quelle façon elle préfère communiquer avec nous, que ce soit en nous appelant, en clavardant en direct ou en utilisant notre application et notre site Web conviviaux. Cette approche personnalisée nous assure que chaque interaction est adaptée aux besoins et aux préférences de chaque personne.

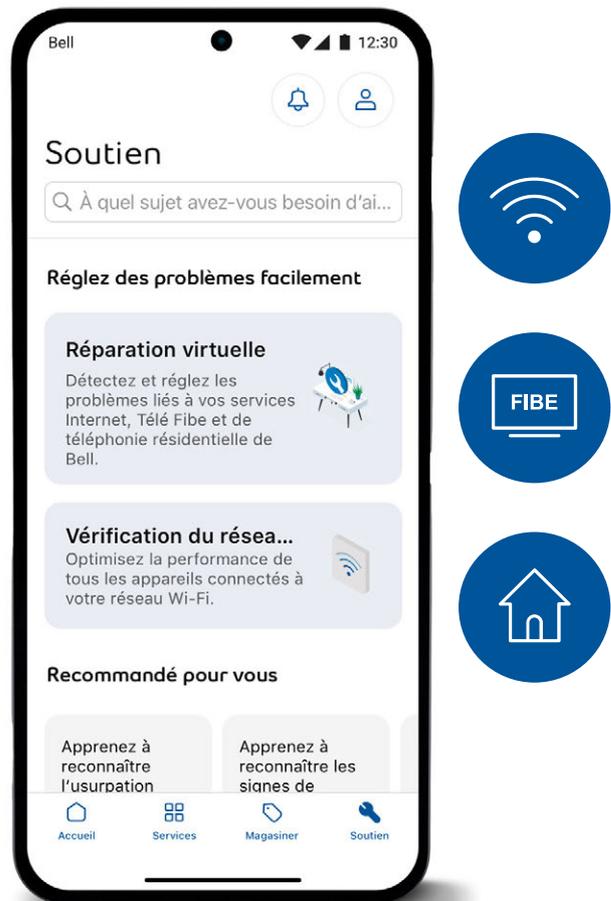
Nous avons mis à profit et combiné l'automatisation basée sur l'IA, l'analyse des données et l'informatique infonuagique pour chercher à améliorer les activités, identifier les menaces à la sécurité et aider à les éliminer, rehausser le service à la clientèle et rationaliser les processus pour l'ensemble de notre clientèle. Par exemple, notre assistant virtuel d'IA générative fournit à la clientèle une assistance rapide et mieux ciblée par clavardage dans plusieurs langues, ce qui favorise la satisfaction de la clientèle et l'efficacité opérationnelle. Si la question nécessite une aide supplémentaire, l'assistant virtuel utilise les informations recueillies pour diriger la personne vers l'agente ou l'agent le mieux placé pour répondre à ses besoins. L'adoption de cet outil a permis à nos centres d'appels de traiter plus de trois millions de demandes à ce jour⁽¹⁾ et d'orienter la clientèle vers des options libre-service lorsque cela était approprié. Grâce à l'assistant virtuel, l'IA traite les questions posées par clavardage et transmet rapidement les problèmes complexes à des agents et agentes en chair et en os. En 2025, nous comptons offrir ces mêmes avantages à la clientèle qui communique avec nous par téléphone, alors que nous commencerons à remplacer nos systèmes de réponse vocale interactifs par des assistants virtuels IA vocaux.

Nos applications primées MonBell et Mon compte de Virgin Plus permettent à la clientèle d'activer ses propres services sur fil plus rapidement et d'économiser ainsi temps et argent. L'équipement est livré au domicile des clients et des clientes, qui n'ont qu'à suivre des directives faciles à comprendre pour se connecter sans avoir à prévoir un rendez-vous avec un technicien ou une technicienne. Le côté pratique et efficace du programme d'auto-installation en fait l'option de choix de la clientèle des services de réseau FTTH offerts par Bell et Virgin Plus.

Notre gamme d'applications mobiles a remporté 13 prix internationaux pour son excellence en matière de design, de capacités et de convivialité⁽²⁾. Nous avons continué d'ajouter de nouvelles fonctionnalités conviviales à notre gamme d'applications et d'apporter des améliorations en matière de navigation. Nous avons notamment revu la conception des interfaces, uniformisé les activations de cartes SIM, simplifié le processus pour les personnes abonnées qui apportent leurs propres appareils et offert des options de paiement pratiques. Ces améliorations ont amené plus de clients et clientes à utiliser nos applications primées pour effectuer leurs transactions en ligne sans aide supplémentaire.

Notre outil de réparation virtuel alimenté par l'IA aide la clientèle à trouver elle-même des solutions aux problèmes liés à ses services d'accès Internet, de Télé Fibe et de téléphonie résidentielle. Il génère des diagnostics et des corrections automatisées, puis guide la clientèle dans le processus de réparation en fonction de son problème particulier. L'outil offre aussi la possibilité d'obtenir du soutien en ligne en temps réel et de prendre facilement un rendez-vous pour la visite d'un technicien ou d'une technicienne, si nécessaire. La clientèle peut également utiliser l'outil de vérification Wi-Fi pour analyser son réseau Wi-Fi et obtenir des recommandations personnalisées afin d'optimiser la performance de ses appareils. Dans la plupart des cas, les problèmes sont résolus en moins de cinq minutes.

Dans le cadre de son programme de signalement des pannes, Bell informe aussi de façon proactive la clientèle des perturbations des services d'accès Internet, y compris ceux qui sont causés par des événements météorologiques violents. Nous tenons la clientèle au courant des pannes et du temps estimatif de résolution par l'envoi de mises à jour immédiates sur leurs téléphones, leurs boîtes de courriel et les écrans de leurs applications.



(1) D'après des données internes de Bell.

(2) En 2024, l'application MonBell a remporté un [prix Or des AVA Digital Awards](#), un [prix Or des Gold Stevie Awards](#), un [prix Or des Hermes Creative Awards](#) et un [prix Or des Gold dotcom Awards](#) et un [prix Argent des W3 Awards](#); l'application Mon Compte Virgin Plus a remporté un [prix Or des Horizon Interactive Awards](#), un [prix Or des Hermes Creative Awards](#), un [prix Or des Gold Stevie Awards](#) et un [prix Or des MarCom Awards](#), en plus d'être nommée meilleure application mobile de télécommunications à l'occasion des [Mobile Web Awards](#); l'application Mon compte de Lucky Mobile a remporté un [prix Platine des AVA Digital Awards](#), un [prix Platine des Horizon Interactive Awards](#) et un [prix Argent des W3 Awards](#).

Proposer des choix à la clientèle dans le marché concurrentiel de l'Internet SASB TC-SI-520a.3

Nous croyons qu'il est important que les clients et les clientes puissent avoir du choix, profiter des innovations et échanger librement des idées. Voilà pourquoi Bell est favorable à l'Internet libre et ouvert et respecte toutes les exigences relatives à la neutralité du Net établies par le CRTC. Les exigences du CRTC relatives à la neutralité du Net codifient les règles précises visant les pratiques de gestion du trafic Internet et de différenciation des prix.

Offrir des prix plus bas aux consommateurs et consommatrices GRI 203-2

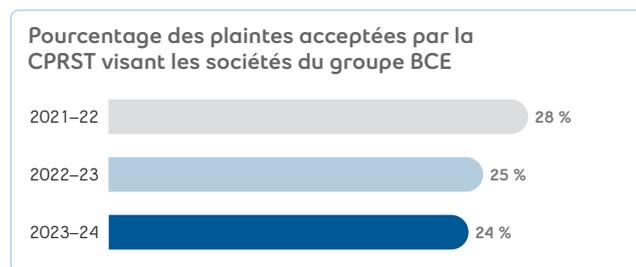
La concurrence qui se livre sur le marché canadien des communications continue d'être avantageuse pour les consommateurs et les consommatrices.

Une concurrence féroce pousse actuellement à la baisse les prix des services sans fil et sur fil. Le sondage [Perception des coûts et des forfaits sans fil](#)⁽¹⁾, mené en 2024 par Abacus Data et commandé par l'Association canadienne des télécommunications (ACT), a révélé que 86 % des Canadiens et Canadiennes ayant changé de forfait au cours de l'année précédente avaient obtenu un meilleur rapport qualité-prix. Les données recueillies par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) indiquent que les prix des services sans fil ont diminué de 18,2 % en moyenne pour les forfaits de données en 2023, par rapport aux prix de 2022, et que les prix des services d'accès Internet résidentiel au Canada avaient reculé pour tous les forfaits de services en 2023⁽²⁾. Les conclusions du rapport d'ISDE sont conformes aux plus récentes données sur l'Indice des prix à la consommation publiées par Statistique Canada en janvier 2025, qui démontrent que les prix des services sans fil ont diminué de 46 % depuis 2020, tandis que les prix des services d'accès Internet ont diminué de 6 %.

Le secteur canadien des télécommunications continue de proposer des prix concurrentiels tout en procurant une couverture sans fil mobile de 99,7 %.

Évaluer la performance

Nous faisons le suivi et l'analyse des points de vue et des réactions de notre clientèle par l'entremise de nos multiples canaux et plateformes; nous évaluons aussi nos progrès en ce qui a trait à la diminution du nombre de plaintes à notre endroit par rapport à l'ensemble du secteur.



Selon le [rapport annuel 2023-2024](#) de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), la priorité qu'accorde Bell à l'expérience client grâce à des investissements dans la formation, les outils et les canaux libre-service se compare avantageusement aux autres fournisseurs nationaux. Le pourcentage des plaintes dans le secteur qui concernent la marque Bell a augmenté de 5 % selon le rapport annuel 2023-2024, mais la part des plaintes à notre endroit a tout de même diminué de 44 % au cours des cinq dernières années⁽³⁾. Ensemble, les

sociétés du groupe BCE et les membres de ce groupe ont affiché une part des plaintes dans le secteur en baisse de 5 % d'un exercice à l'autre, la part de Virgin Plus ayant diminué de 26 %⁽⁴⁾. Depuis la publication du rapport annuel 2018-2019, la part des plaintes visant les sociétés de notre groupe a diminué de près de 30 %.

Notre objectif est d'améliorer nos résultats auprès de la CPRST en continuant à mettre à profit la technologie de pointe pour rehausser le service à la clientèle, la formation, les outils et les processus.

Programme de pratiques de vente éthique GRI 2-26

Nous nous efforçons de maintenir des pratiques de vente éthique dans le cadre des interactions préalables à la vente avec la clientèle, ainsi que dans le cadre des processus d'audit et de gouvernance ultérieurs. Les conseillers et les conseillères aux ventes de Bell suivent une formation sur la vente éthique et les Canadiens et Canadiennes vulnérables, et une formation sur le positionnement des prix leur est également offerte pour s'assurer qu'ils sont en mesure de communiquer clairement la structure tarifaire de Bell. Nous avons aussi instauré un programme d'achat mystère multicanal. Ce programme vise entre autres à cerner les problèmes systémiques dans la façon dont les tarifs sont communiqués à la clientèle ainsi qu'à déterminer si les clientes et clients se sentent obligés d'effectuer un achat ou induits en erreur pendant la transaction.

Pour en savoir plus sur le programme de pratiques de vente éthique de Bell, consulter l'[Énoncé sur les droits humains et l'accommodation](#).

Notre engagement envers l'accessibilité GRI 203-2

BCE s'engage à traiter toutes les personnes de sorte qu'elles conservent leur dignité et leur indépendance. Une partie importante de cette démarche consiste à repérer, à prévenir et à éliminer les obstacles en matière d'accessibilité.

L'importance qu'accorde Bell à l'inclusivité s'étend à tous les aspects de ses activités. De l'approvisionnement à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de services, nous démontrons notre attachement à intégrer les principes d'accessibilité à toutes les étapes de notre travail. Pour y arriver, nous avons mis à jour nos directives de communication sur l'accessibilité afin d'en assurer la clarté et la concision.

Nous croyons en la création d'un environnement plus inclusif pour tous et toutes, et avons mis en place une formation obligatoire en matière d'accessibilité à l'intention de tous les membres de notre équipe. Nous poursuivons également la sensibilisation et favorisons la compréhension au moyen de communications écrites, de vidéos et des présentations aux membres de l'équipe tout au long de l'année. Nous offrons aux membres de l'équipe qui servent directement les clients une formation plus avancée qui vise à faire connaître les produits et les services que nous offrons et les meilleures pratiques à adopter pour répondre aux besoins de la clientèle. Bell a aussi mis sur pied un Centre de services d'accessibilité (CSA) pour aider la clientèle ayant des besoins en matière d'accessibilité, notamment en raison d'un trouble de l'audition, de la vue ou de la parole, d'une déficience cognitive ou d'une restriction physique. Ce centre fournit un service à la clientèle personnalisé de premier ordre, assurant ainsi un traitement équitable et maximisant la valeur qu'offrent nos produits et services à notre clientèle.

(1) Sondage Perception des coûts et des forfaits sans fil. Entre le 16 mai et le 24 mai 2024, Abacus Data, une société canadienne de sondage et d'étude de marché, a mené une enquête à l'échelle nationale auprès de 5 000 Canadiennes et Canadiens âgés de 18 ans et plus. L'enquête a été commandée par l'Association canadienne des télécommunications (ACT) afin d'évaluer les perceptions des coûts et de l'offre de service en matière de téléphonie cellulaire, et ce, en examinant la fréquence à laquelle les Canadiens et Canadiennes changent leur forfait, en sondant leur opinion sur les services offerts dans les nouveaux forfaits et en comparant les coûts des nouveaux et des anciens forfaits.

(2) Comparaisons des tarifs des services filaires, sans fil et Internet offerts au Canada et à l'étranger : Édition de 2023.

(3) Les données de la CPRST ne comprennent que Bell Canada (ce qui exclut Bell Alliant, Bell MTS, Virgin Plus, Lucky Mobile, PC Mobile).

(4) Bell a réduit de 44,3 % sa part des plaintes visant le secteur au cours des cinq dernières années, d'après les données du rapport annuel 2018-2019 et du rapport annuel 2023-2024 de la CPRST.

En 2024, Bell a amélioré ses principes d'embauche et l'accessibilité liée aux affichages de postes en ligne dans le cadre de ses efforts pour offrir des possibilités d'emploi équitables aux personnes vivant avec un handicap. Bell a aussi réalisé d'importants progrès dans l'amélioration de l'accessibilité de ses sites Web, de ses applications mobiles et de ses services télé, en lançant des fonctionnalités comme la commande vocale, la compatibilité avec les lecteurs d'écran et la vidéodescription. Tous nos sites Web comprennent une section portant sur les services d'accessibilité. Dans ces sections, on peut facilement trouver les rabais et les fonctions d'accessibilité qui sont offerts à la clientèle des services postpayés de Bell et de Virgin Plus et à la clientèle des services sans fil prépayés de Lucky Mobile depuis 2024.

Nous avons à cœur d'améliorer continuellement nos pratiques en matière d'accessibilité, et la consultation des personnes vivant avec un handicap, que ce soit au moyen d'un processus rigoureux de rétroaction ou de consultations ponctuelles, restera un élément essentiel de l'élaboration de nos plans d'accessibilité dans l'avenir.

Pour en savoir plus sur les produits et services qui visent à améliorer l'accessibilité, le plan d'accessibilité et le rapport d'avancement en matière d'accessibilité 2024 de Bell, visiter Bell.ca/services_accessibilite.

Collectivité

L'établissement de relations solides avec les Canadiens et les Canadiennes va bien au-delà de notre offre de produits et de services. Nous aspirons à renforcer les collectivités dans lesquelles nous sommes présents et nous sommes fiers d'y contribuer par divers moyens.

Nos activités et nos progrès

Promouvoir la santé mentale grâce à Bell Cause pour la cause GRI 201-1

Bell joue un rôle de premier plan pour aider à remédier à la crise de santé mentale au Canada grâce à l'initiative Bell Cause pour la cause. Nous investissons dans des programmes de santé mentale partout au pays afin d'améliorer l'accès d'un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes aux soins dont ils ont besoin.

L'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause vise à réduire la stigmatisation entourant la santé mentale, tout en accélérant l'accès aux soins, en soutenant la recherche et en faisant la promotion de milieux de travail qui favorisent la santé mentale.

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale de 2024, [Bell a annoncé un investissement supplémentaire en santé mentale de 10 millions \\$ en 2025, ce qui porte l'investissement total de Bell Cause pour la cause à 184 millions \\$ depuis 2010](#). Nous avons également dévoilé un nouveau rapport sur l'état de la santé mentale des jeunes produit par Recherche en santé mentale Canada, intitulé [Une génération à risque : état de la santé mentale des jeunes au Canada](#). Le rapport met au jour une crise de santé mentale qui prend de l'ampleur chez les jeunes au pays.

Le 22 janvier 2025, Bell a donné la priorité à la santé mentale des jeunes en lançant une nouvelle campagne de dons par message texte. Grâce à la générosité dont la population canadienne a fait preuve à l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause, nous avons pu remettre un montant totalisant 1 605 770 \$ à six organismes qui soutiennent la santé mentale, soit [Services intégrés pour les jeunes \(Aire ouverte au Québec\)](#), [Jack.org](#), [Jeunesse, J'écoute](#), [l'Association nationale des centres d'amitié](#), [l'Institut des Familles Solides](#) et la [Fondation Jeunes en Tête](#).

Bell Cause pour la cause s'est associée à plus de 1 585 organismes, dont des hôpitaux, des universités, des organismes de services à la communauté et d'autres axés sur les soins et la recherche. Cette collaboration a permis à ces organismes d'améliorer l'accès au soutien et aux services en santé mentale dans les collectivités à l'échelle nationale.

Le [Fonds communautaire Bell Cause pour la cause](#) appuie des organismes de bienfaisance qui œuvrent à améliorer l'accès au soutien et aux services en santé mentale dans les collectivités partout au Canada. En octobre 2024, le Fonds a annoncé 75 nouveaux dons. Depuis 2011, il a versé des dons à plus de 1 175 organismes et investi plus de 22 millions \$ pour aider à ce que la population canadienne ait un meilleur accès aux services dont elle a besoin pour traverser la crise de santé mentale, de plus en plus pressante.



Mary Deacon, présidente de Bell Cause pour la cause, remet un don de 100 000 \$ au centre Ma Mawi Wi Chi Itata de Winnipeg.



L'initiative Bell Cause pour la cause est la fière partenaire d'organismes qui soutiennent la santé mentale dans les communautés autochtones. En février 2025, Bell Cause pour la cause a annoncé de nouveaux partenariats dans le cadre du Fonds diversité avec Nahanni Butte Dene Band, Yukon Aboriginal Women's Council, Nunavut Kamatsiaqut Help Line, le centre Ma Mawi Wi Chi Itata, Kenora Chiefs Advisory, CDFM Huron-Wendat et Mokami Status of Women Council. Pour ce qui est du Fonds communautaire, Bell Cause pour la cause a notamment établi des partenariats avec Metis Child, Family and Community Services Agency et la Fondation Jean Lapointe.

En 2024, le [Fonds Bell Les Fleurons glorieux](#) a versé 250 000 \$ à neuf organismes qui procurent un apport notable au sein de la communauté des vétérans et vétéranes. Ces organismes facilitent l'accès aux soins de santé mentale pour les militaires, les vétérans et vétéranes et les membres de leur famille.

Bell respecte la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, et prône son adoption dans toutes les entreprises canadiennes.

Pour en savoir plus sur les retombées de la Journée Bell Cause pour la cause sur la santé mentale de la population, visiter Bell.ca/Cause.

Soutenir l'inclusion et l'appartenance dans nos collectivités

Conformément à ses valeurs, Bell porte ses initiatives d'inclusion et d'appartenance au-delà du milieu de travail et au sein des collectivités.

Nous avons comme objectif de favoriser une société plus inclusive et ouverte où les membres de notre équipe, notre clientèle, nos fournisseurs et les collectivités se sentent valorisés, respectés et soutenus.

Bell et Bell Média sont fières de leur longue tradition de soutien aux arts et à la culture au Canada. Nous collaborons avec de nombreux partenaires pour enrichir les collectivités que nous servons en encourageant l'expression créatrice et en soutenant des festivals qui mettent en valeur une variété de contenus canadiens et de créatrices et créateurs talentueux. Ces initiatives vont d'un vaste éventail d'activités et de festivals culturels partout au pays à des gestes innovateurs et créatifs, comme la transformation de simples abris d'équipement téléphonique en objets d'art.

Le programme [Prêts à rebondir de Bell](#), lancé en 2023 dans le cadre d'une collaboration de trois ans entre Bell et les Raptors de Toronto, offre reconnaissance et soutien financier aux organismes communautaires qui accueillent et aident les nouvelles et nouveaux arrivants au Canada par l'entremise du basketball. En 2024, trois dons totalisant 120 000 \$ ont été versés à [Play Forever](#), un organisme sans but lucratif de Toronto qui fournit des services structurés et accessibles de loisirs, de formation et de santé mentale à la jeunesse locale, au [Jane/Finch Centre](#) de Toronto et à l'organisme [Free Play for Kids](#) d'Edmonton. La poursuite du programme pour une deuxième année a été annoncée en 2024 et trois dons supplémentaires de 30 000 \$ chacun seront remis en 2025 à des organismes communautaires qui soutiennent les nouvelles et nouveaux arrivants au Canada par l'entremise du sport.

En 2024, nous avons continué d'adhérer aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux recommandations relatives aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Tous les membres de notre équipe sont encouragés à s'informer sur la façon de contribuer à la réconciliation. Nous nous efforçons de promouvoir des relations positives et mutuellement respectueuses avec les personnes et les communautés autochtones, y compris avec les membres de l'équipe Bell, la clientèle et les partenaires. En collaboration avec notre [groupe de travail sur l'accréditation de partenariat en relations autochtones](#) (PAIR), Bell cherche à offrir des occasions de renforcer notre engagement envers les personnes autochtones à tous les niveaux de l'organisation, aussi bien à l'intérieur de notre entreprise qu'au sein des communautés locales qui en font la demande.

Pour en savoir plus, lire notre [Notre lettre d'engagement](#), à BCE.ca.

Investir dans la création de valeur communautaire

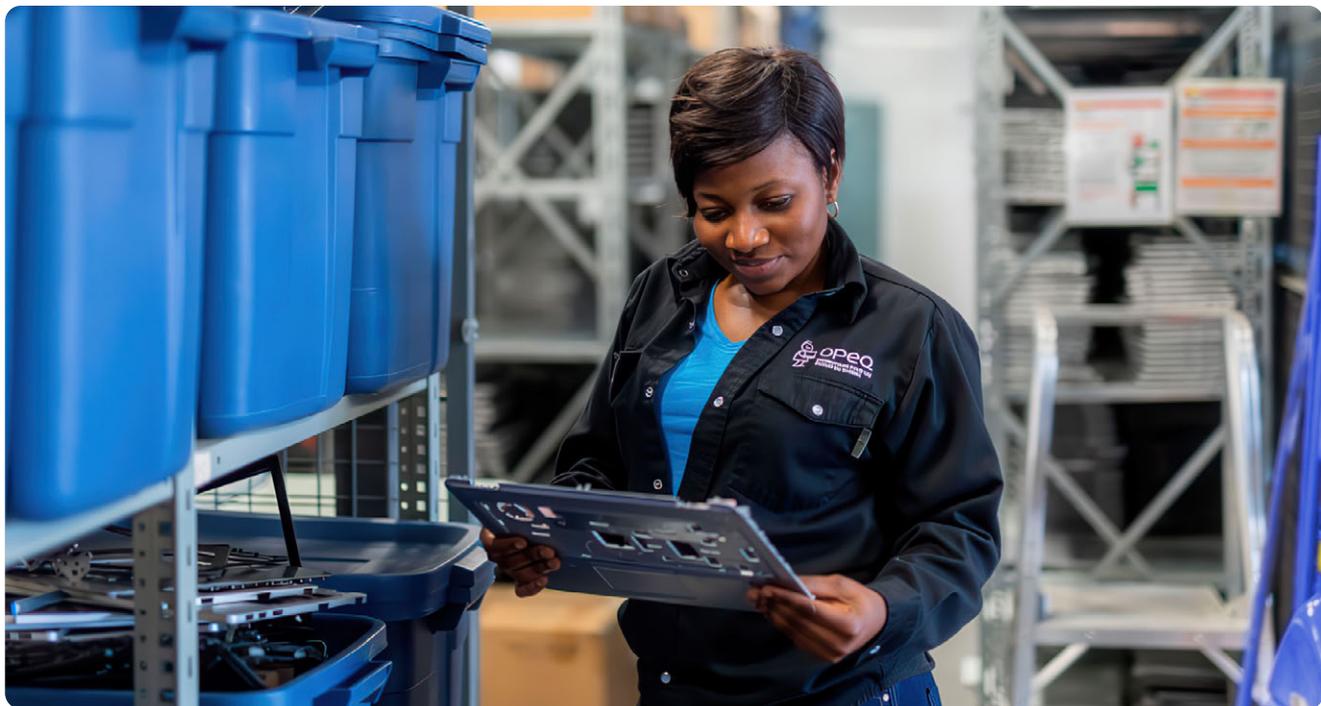
GRI 201-1

Agir comme une entreprise socialement responsable est au cœur de notre identité depuis plus de 145 ans. Nous contribuons à la création de valeurs communes pour les collectivités et la société dans son ensemble.

Notre objectif est d'aider à construire de meilleures collectivités dans tout le pays en contribuant à l'innovation dans trois domaines : la santé mentale, le bénévolat des membres de l'équipe et les dons de bienfaisance. En 2024, nos investissements communautaires ont totalisé 20 325 543 \$⁽¹⁾.

Les collectivités bénéficient aussi de l'engagement des membres de l'équipe envers des causes qui reflètent leurs valeurs profondes. Par l'entremise du programme de dons Mieux pour tous de Bell, les membres de l'équipe sont très engagés dans les dons de bienfaisance et le bénévolat afin de rendre le monde meilleur. Bell double l'impact en égalant les dons aux organismes canadiens enregistrés, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année par membre de l'équipe. De plus, Bell verse des dons à des organismes caritatifs en fonction et en reconnaissance des heures de bénévolat effectuées par les membres de son équipe, actifs et retraités. En 2024, les membres actifs et retraités de l'équipe Bell ont versé plus de 1,325 million \$ à plus de 2 000 organismes caritatifs partout au pays, montant auquel Bell a ajouté 1,150 million \$ dans le cadre de notre programme de dons à l'année. Plus de 108 000 heures de bénévolat ont été comptabilisées, ce qui a permis de verser 391 dons à des organismes au Canada.

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).



Membre de l'équipe OPEQ au travail.

Générer des avantages économiques à grande échelle GRI 203-1

Le secteur canadien des communications est le moteur de l'innovation et de la croissance économique au Canada. Il joue un rôle important dans la prospérité actuelle et future du Canada, et permet aux entreprises d'innover et de progresser à l'ère numérique.

Parce qu'il fournit les réseaux et les technologies de pointe sur lesquels comptent les entreprises et la population, le secteur canadien des communications stimule l'innovation et la croissance économique du pays. Il favorise également l'accès à un avenir plus connecté pour l'ensemble de la population canadienne, tandis que les entreprises continuent d'accorder la priorité à leur transformation numérique. Selon un [rapport récemment commandé par l'ACT](#), l'augmentation de la connectivité pourrait se traduire par un apport supplémentaire de 112 milliards \$ au PIB du Canada d'ici 2035.

Toujours selon cette étude, le secteur des télécommunications a contribué à hauteur de près de 81 milliards \$ au PIB national en 2023 et soutenu 782 000 emplois, intervenant dans pratiquement tous les secteurs de l'économie.

Les investissements de Bell dans les réseaux à large bande et 5G génèrent une activité économique de plusieurs milliards de dollars et soutiennent des milliers d'emplois chez Bell et le long de sa chaîne d'approvisionnement canadienne⁽¹⁾. La connectivité rendue possible grâce aux investissements de Bell et d'autres fournisseurs de réseau propulse l'économie numérique du Canada. Elle alimente l'innovation et les nouvelles possibilités de croissance dans les secteurs importants de son économie, notamment la logistique et le transport, l'agriculture, l'éducation, les médias numériques et la durabilité environnementale.

Réduire le fossé numérique GRI 203-1

L'amélioration constante de nos réseaux et l'offre d'options abordables permettent à la population canadienne de bénéficier d'un meilleur accès à des services ayant une importance capitale dans la vie quotidienne.

Lancée en novembre 2018 et mise à jour en 2022, l'initiative [Familles branchées](#) offre maintenant des vitesses jusqu'à cinq fois plus rapides qu'à la première phase du programme ainsi que des forfaits de données de 200 gigaoctets pour 20 \$ par mois. La deuxième phase élargit également l'admissibilité au programme aux personnes âgées à faible revenu et aux familles recevant l'Allocation canadienne pour enfants maximale. L'initiative est gérée par Ordinateurs pour l'excellence Canada (CFSC-OPEC), un organisme sans but lucratif partenaire des programmes d'inclusion numérique et de développement économique du gouvernement du Canada, et est rendue possible grâce à la participation de fournisseurs de services, dont Bell.

En 2021, Bell s'est jointe à d'autres entreprises pour lancer la campagne Engagement du PDG orchestrée par Microsoft Canada. La campagne vise à réunir des entreprises qui se sont engagées à combler le fossé numérique en faisant don de leur équipement usagé au programme Ordinateurs pour les écoles et plus (OPE+). En 2024, nous avons donné environ 10 409 ordinateurs. Bell participe activement au programme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), le volet québécois du programme OPE+. En effet, elle occupe un siège au conseil d'administration, elle a nommé l'une des membres de son équipe au poste de directrice générale et elle fournit des locaux où ont lieu des ateliers et où se situent les bureaux administratifs de l'équipe de direction du programme OPEQ. En plus de fournir chaque année des appareils électroniques remis à neuf à des milliers d'écoles, d'organismes sans but lucratif et de personnes à faible revenu, le programme OPEQ propose des stages qui contribuent au développement des compétences numériques et à l'intégration au marché du travail de jeunes techniciens et techniciennes et de personnes en situation de handicap physique et intellectuel. En participant à ce programme, Bell vise à aider à réduire le fossé numérique et contribue à l'employabilité de la main-d'œuvre d'aujourd'hui et de demain.

(1) Estimation calculée d'après le Tableau 36-10-0594-01, « Multiplicateurs d'entrées-sorties, niveau détail » de Statistique Canada pour l'industrie des travaux de génie liés à la communication.

Fournisseurs

La responsabilité est au cœur des relations mutuellement bénéfiques et éthiques que nous entretenons avec nos fournisseurs. Nous exigeons de ceux-ci le respect de normes élevées et nous sommes conscients des incidences sociales et environnementales liées aux biens et aux services que nous nous procurons. Nous nous efforçons de choisir des fournisseurs qui partagent les valeurs de Bell en matière de sécurité des données et de comportements éthiques.

Nos activités et nos progrès

S'approvisionner de manière responsable dans toute notre chaîne d'approvisionnement GRI 2-6, 308-1

Bell exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes commerciales élevées que les siennes.

Nos valeurs et nos attentes à l'égard de nos fournisseurs sont énoncées dans notre Code de conduite des fournisseurs, qui définit les normes de conduite commerciale que doivent respecter nos fournisseurs. Ce code vise à garantir que les fournisseurs maintiennent des contrôles de confidentialité et de sécurité des données, réduisent les impacts environnementaux et respectent les réglementations et les meilleures pratiques en matière de droits du travail et de la personne, d'éthique commerciale, de santé et de sécurité, d'approvisionnement responsable en minéraux et de continuité des affaires. Le Code de conduite des fournisseurs contribue ainsi à réduire les risques pour nos activités et notre réputation liés à chacun de ces aspects.

Conformément à notre programme de gestion des risques liés aux fournisseurs, les risques liés aux produits et services que Bell achète sont évalués dans le cadre de l'évaluation initiale des fournisseurs et d'évaluations subséquentes, au besoin. Des renseignements supplémentaires peuvent également être demandés aux fournisseurs, notamment des détails sur leur gestion des données ou leurs politiques, normes et pratiques internes. Des contrôles d'atténuation sont appliqués dans le but de gérer le risque lié au produit ou au service acheté. Dans certains cas, Bell transmet ses procédures et directives internes que les fournisseurs doivent suivre. Plus particulièrement, les fournisseurs doivent aviser immédiatement Bell de tout incident réel ou suspecté d'atteinte à la vie privée ou à la sécurité de l'information ou de perte de données appartenant à Bell, et ils sont tenus d'aider Bell dans la gestion des conséquences de tels incidents. En 2024, Bell a effectué 570 évaluations de fournisseurs.

Les fournisseurs qui jouent un rôle important dans notre entreprise et qui pourraient avoir une incidence notable sur nos activités, notre clientèle et nos services sont définis comme des fournisseurs essentiels, et nous maintenons des contacts à fréquences régulières avec eux afin de nous assurer qu'ils respectent les exigences de Bell.

Bell peut évaluer les pratiques des fournisseurs en matière de conduite commerciale telle qu'elle est décrite dans le Code de conduite des fournisseurs et effectuer des audits afin de s'assurer de la conformité des fournisseurs. Pour faciliter ces audits, Bell s'est jointe à l'association sans but lucratif [Joint Alliance for CSR \(JAC\)](#), qui réunit de grandes entreprises de télécommunications internationales dans le but de promouvoir la responsabilité sociale d'entreprise dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement du secteur. La participation de Bell à la JAC donne accès à une banque partagée d'audits sur place de grande qualité effectués par des tiers et visant certains de nos fournisseurs les plus importants. Bell contribuera à cette banque d'audits sur place de fournisseurs afin de s'assurer que nos fournisseurs maintiennent un niveau élevé de conformité aux normes du secteur. En 2024, nous avons vérifié la conformité à nos normes de six de nos principaux fournisseurs auprès desquels nous effectuons 31 % de nos dépenses annuelles en produits électroniques tangibles, en examinant des audits demandés par d'autres membres de la JAC. Les examens visant ces fournisseurs n'ont soulevé aucun problème ni inquiétude.

Comme l'exige la loi, Bell produit un rapport annuel décrivant les mesures prises au cours de l'année pour prévenir et réduire le risque que sa chaîne d'approvisionnement fasse appel au travail forcé et au travail des enfants.

Pour en savoir plus sur les normes de sécurité auxquelles doivent se conformer nos fournisseurs tiers, consulter le [Code de conduite des fournisseurs](#) de Bell.

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la croissance et l'innovation

S'engager activement avec les fournisseurs permet de cibler les occasions et de traiter les risques pour favoriser une chaîne de valeur durable.

Nos fournisseurs constituent un élément clé de notre succès, et le choix des bons fournisseurs est essentiel, compte tenu de la complexité et des contraintes liées à l'approvisionnement mondial. Nous travaillons avec nos fournisseurs clés pour qu'ils respectent nos valeurs et nous mettons au défi de collaborer à des projets novateurs dans une perspective d'amélioration.

Par exemple, Bell travaille avec ses fournisseurs pour trouver des solutions novatrices qui réduisent au minimum l'impact environnemental de ses activités. Cela consiste à collaborer avec eux pour réutiliser, réaffecter et recycler les matériaux lorsque c'est possible. En outre, nous soutenons les organismes voués à la protection de l'environnement et à la décarbonation de leurs activités.

En 2024, 34 % des dépenses ont été faites auprès de fournisseurs avec des cibles de réduction des gaz à effet de serre basées sur la science⁽¹⁾, ce qui témoigne de nos efforts concertés.

Nous continuerons de mobiliser nos fournisseurs dans cette voie. Notre objectif est d'effectuer, d'ici 2026, 64 % de nos dépenses auprès de fournisseurs s'étant fixé des cibles basées sur la science, ou s'étant engagés à le faire.



Nos produits et services

Nos produits et services aident notre clientèle à tirer parti des capacités et applications émergentes rendues possibles par le service Internet pure fibre et les réseaux 5G les plus rapides au Canada⁽¹⁾. Nous nous efforçons de répondre aux besoins en évolution de notre clientèle résidentielle et d'affaires en investissant dans l'avancement de la technologie de réseau, la recherche et développement (R et D), l'expansion de nos plateformes informatiques modernes et les solutions infonuagiques et alimentées par l'IA, ainsi qu'en adoptant une approche axée sur l'offre de médias et de publicité numériques d'abord.

Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs est l'un de nos impératifs stratégiques alors que nous répondons aux besoins de notre clientèle pour l'aider à rester connectée, informée, productive et divertie. La nature numérique de nos produits et services permet à la clientèle de faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et aide ainsi à créer un avenir plus durable et prospère.



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Offrir le contenu le plus captivant



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

Comment nous suivons notre impact et nos progrès

Facteur	Cible	Performance en 2024	Écart a/a	Vérification par un tiers en 2024	Résultat
Favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	Augmenter la proportion d'émissions de carbone évitées grâce à l'utilisation des solutions technologiques de Bell ⁽²⁾	4,7 fois les émissions de GES liées aux activités de Bell	0,7 (était de 4,0 fois en 2020)	–	✓

→ Stable ↘ Non atteint ou recul ↗ Progresse bien ✓ Atteint

Pour obtenir de plus amples informations :

- [Page Implication sociale](#) sur le site Web
- [Sommaire sur les données ESG](#)
- [Politique sur l'IA responsable](#)
- [Normes et politiques éditoriales de CTV News](#)
- [Normes et politiques éditoriales de Noovo Info](#)
- [Code de conduite de Bell](#)
- [Information énergétique des décodeurs de Bell](#)
- [Information énergétique des PER de Bell](#)

Indicateurs de succès

Indicateurs de succès pour nos produits et services	2024	Écart a/a
Recherche et développement (dépenses d'investissement)	573 millions \$	(111 millions \$) par rapport à 2023
Recherche et développement (charges d'exploitation)	66 millions \$	(24 millions \$) par rapport à 2023
Contenu original en français produit (heures)	+ 1 270	(7 %) par rapport à 2023
Contenu original en anglais produit (heures)	+ 30 000	(19 %) par rapport à 2023

(1) D'après l'analyse d'Ookla[®] des données Speedtest Intelligence[®] pour les T3 et T4 de 2024. Marques déposées d'Ookla utilisées sous licence et reproduites avec permission.

(2) La performance est estimée d'après notre ratio de réduction des émissions de carbone, selon les données de 2023, soit l'année de notre dernière évaluation. Le ratio de réduction des émissions de carbone de 2020 a été retiré. Pour en savoir plus sur cet indicateur, se reporter à la section [À propos de ce rapport](#).

Technologies numériques innovantes

À titre de plus grande entreprise canadienne de communications au Canada⁽¹⁾ et d'investisseur important en R et D⁽²⁾, Bell s'efforce d'accélérer l'innovation pour améliorer ses services et contribuer au mieux-être des Canadiens et des Canadiennes.

La détermination de Bell à offrir à sa clientèle les réseaux Internet pure fibre et 5G les plus rapides au Canada est soulignée par les nombreux prix que nous avons remportés, lesquels consolident notre position de fournisseur de services Internet le plus primé au Canada. Ces distinctions comprennent les plus grands honneurs décernés par BrandSpark, qui a nommé Bell fournisseur le plus digne de confiance dans diverses catégories, notamment en ce qui a trait à la performance et à la connectivité des services Internet haute vitesse, à la téléphonie résidentielle, aux services de télé et aux services cellulaires, en plus de lui décerner le titre de fournisseur de communications le plus digne de confiance en général⁽³⁾. En 2024, Ookla a décerné au réseau pure fibre de Bell le titre de technologie Internet la plus rapide du Canada⁽⁴⁾, et Global Wireless Solutions (GWS) a reconnu les réseaux 5G et 5G+ de Bell comme étant les meilleurs et les plus rapides du Canada⁽⁵⁾.

Notre utilisation stratégique de l'IA nous aide à améliorer les services et l'expérience client. Grâce à des algorithmes d'IA et d'apprentissage machine élaborés à l'interne, nous identifions et bloquons des centaines de millions d'appels frauduleux et indésirables avant qu'ils ne se rendent à notre clientèle. Ce système a considérablement réduit le nombre d'appels non sollicités que notre clientèle reçoit. En ce qui a trait à notre service Télé Fibe, nous avons récemment lancé des fonctionnalités de personnalisation fondées sur l'IA afin d'améliorer l'expérience de visionnement, offrant ainsi à la clientèle des recommandations de contenu plus personnalisées.

Bell continue aussi de lancer des services novateurs. En 2024, nous avons lancé au Canada atlantique la nouvelle génération du service Télé Fibe, qui intègre la télévision en direct, du contenu sur demande, des milliers d'applications et de puissantes capacités de recherche dans une expérience rehaussée et unique. Nous avons également lancé l'application Wi-Fi Affaires de Bell, destinée aux petites entreprises admissibles du Québec et de l'Ontario, qui offre une sécurité accrue, une connexion Wi-Fi pouvant être personnalisée pour les personnes invitées, des données précieuses sur la clientèle et l'effectif ainsi qu'une gestion du réseau simplifiée.

Services et réseaux de prochaine génération

Nous continuons à investir dans de nouveaux blocs de spectre sans fil ainsi que dans de nouvelles infrastructures et technologies afin d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des réseaux et des services de prochaine génération qui transforment la manière dont ils communiquent.

En 2024, nous nous sommes associés à Samsung pour tester l'agrégation de porteuses à cinq composantes (5CCA) au moyen d'un téléphone intelligent sur un réseau de production actif qui tire parti du spectre de la bande de 3 800 MHz. La technologie 5CCA, la clé pour atteindre les vitesses de données mobiles les plus rapides qui soient au Canada, permet à un appareil d'accéder au spectre de la bande de 3 800 MHz ainsi qu'aux autres spectres 5G offerts par Bell. Ce partenariat a fait de Bell l'une des premières entreprises de télécommunications en Amérique du Nord à tester avec succès la technologie 5CCA dans un environnement de production actif avec Samsung.

En partenariat avec Nokia, chef de file mondial des réseaux mobiles, fixes et infonuagiques, nous avons réalisé une importante avancée en matière de technologie à large bande au Canada : nous avons réussi le premier essai de la technologie de réseau optique passif (PON) de 50 Gbit/s au pays dans le laboratoire de technologies avancées de Bell, à Montréal. Pour ce faire, nous avons tiré parti de l'infrastructure de fibre existante pour fournir des vitesses Internet encore plus rapides à la clientèle. L'intégration réussie de la technologie PON de 50 Gbit/s aux réseaux PON existants de Bell démontre qu'il s'agit d'un moyen efficace et plus rentable de mettre l'infrastructure à niveau.

Favoriser une culture d'innovation

L'investissement dans la technologie de l'avenir est fondamental pour stimuler l'innovation dans notre portefeuille de produits et de services, ce qui nous permet de rester à l'avant-garde de l'innovation au chapitre des réseaux et de consolider notre leadership.

Notre objectif de stimuler l'innovation va au-delà de nos propres activités. La fibre et la connectivité 5G révolutionnent l'innovation en jetant les bases d'un monde hyperconnecté. Ensemble, ces technologies contribuent à créer une puissante synergie et permettent aux entreprises de développer des solutions innovantes, d'accélérer la recherche et d'ouvrir de nouvelles possibilités dans divers secteurs. Bell veut continuer à investir dans l'expansion de son réseau dans les zones urbaines et rurales, donnant ainsi à sa clientèle l'accès aux outils dont elle a besoin pour stimuler l'innovation au Canada.

Bell s'associe et apporte son soutien à des entreprises et à des projets qui innovent dans de nombreux secteurs. Nous sommes l'un des principaux investisseurs en R et D au Canada, comme en témoigne notre classement au cinquième rang de la liste des 100 principaux investisseurs canadiens en R et D en fonction des sommes investies en 2024 dressée par Research Infosource Inc., qui nous a également classés au premier rang des sociétés de télécommunications⁽⁶⁾. En 2024, nos dépenses d'investissement dans ce domaine se sont élevées à environ 573 millions \$, et nous avons collaboré avec près de 300 entreprises technologiques.

Bell Capital de risque, la filiale spécialisée dans le capital de risque de Bell, entretient des partenariats uniques avec chacune des entreprises de son portefeuille, les aidant à stimuler l'innovation dans leurs domaines respectifs. En 2024, Bell Capital de risque a eu un impact considérable avec quatre investissements stratégiques. Ces investissements – trois directs et un indirect – témoignent de notre objectif de favoriser le progrès technologique dans divers secteurs. Par exemple, Selector AI, une plateforme d'IA pour les opérations informatiques, permet d'améliorer la qualité du service réseau en détectant les anomalies et en fournissant des informations exploitables. Protexxa, une plateforme de cybersécurité alimentée par l'IA, offre des services complets de gestion de l'identité alors que McRock Capital, un fonds voué à l'IdO industriel et à l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement, renforce le portefeuille de Bell Capital de risque dans ces secteurs. Ces partenariats stratégiques soulignent la volonté de Bell Capital de risque de soutenir les technologies de pointe et son rôle pour aider à façonner l'avenir de divers secteurs technologiques.

(1) En fonction du total des produits des activités ordinaires et du nombre total de connexions clients de Bell.

(2) Research Infosource, une société indépendante d'analystes en recherche et développement, a classé Bell au 5^e rang de sa liste des 100 principaux investisseurs canadiens en recherche et développement en fonction des sommes investies en 2023.

(3) Désignée comme la marque la plus digne de confiance dans les catégories Fournisseur de services Internet haute vitesse pour la performance/connectivité Wi-Fi, Fournisseur de services de téléphonie résidentielle, Fournisseur de services de télévision (ex aequo) et Fournisseur de services de téléphonie cellulaire (ex aequo) selon les consommatrices et consommateurs canadiens d'après l'étude 2025 de BrandSpark^{MD} sur la confiance de la population canadienne.

(4) Selon l'analyse, par Ookla, de données obtenues avec Speedtest Intelligence[®] pour les T3 et T4 de 2024. Les marques de commerce d'Ookla sont utilisées sous licence et reproduites avec autorisation.

(5) Des tests indépendants réalisés par Global Wireless Solutions (GWS) de février à novembre 2024 ont classé les réseaux 5G et 5G+ de Bell au premier rang des fournisseurs de services sans fil nationaux canadiens. Les classements de performance et de vitesse 5G+ OneScore[™] de GWS reposent sur des tests effectués lors de l'utilisation active du spectre de 3 500 MHz.

(6) Research Infosource, une société indépendante d'analystes en recherche et développement, a classé Bell au 5^e rang de sa liste des 100 principaux investisseurs canadiens en recherche et développement en fonction des sommes investies en 2023.



Bell s'engage à collaborer et à tirer parti de technologies de pointe comme l'IA, l'informatique infonuagique, l'IdO et la sécurité de prochaine génération pour stimuler l'innovation. Cet engagement se manifeste dans notre partenariat stratégique avec Mila, un institut de recherche sur l'IA établi au Québec, afin d'étudier comment l'apprentissage profond peut améliorer la performance de l'entreprise et l'expérience client et accélérer l'innovation en matière d'IA grâce à l'informatique infonuagique.

Bell s'est également jointe au consortium d'entreprises comprenant Google, Desjardins et le Fonds de solidarité FTQ pour s'associer à Ax-C, un nouveau pôle d'entrepreneuriat innovant qui ouvrira en 2025. L'objectif de ce partenariat stratégique du secteur privé est de bâtir un écosystème fort et dynamique voué à la croissance des entreprises en démarrage du Québec.

Acquisitions et partenariats stratégiques

Par nos acquisitions et nos partenariats les plus récents, nous comptons accroître la portée de nos services technologiques en offrant de nouvelles solutions de pointe à notre clientèle. GRI 2-28

En 2024, par l'entremise de sa filiale FX Innovation, acquise en 2023, Bell a accru considérablement ses capacités infonuagiques en faisant l'acquisition de CloudKettle, un fournisseur de services professionnels spécialisé dans la mise en œuvre de Salesforce dans les entreprises. Cette acquisition permet à Bell de consolider sa position en tant que fournisseur majeur de solutions infonuagiques complètes aux moyennes et grandes organisations, en misant sur l'expertise de FX Innovation dans les services gérés multilingues de bout en bout, les solutions d'automatisation des flux de travail de TI et les services-conseils infonuagiques.

Nous avons également renforcé considérablement nos capacités ServiceNow en faisant l'acquisition de HGC Technologies (également par l'entremise de FX Innovation), un partenaire Élite de ServiceNow. HGC Technologies possède une vaste expertise en développement d'applications et en gestion des services RH et compte sur un grand bassin de talents en Amérique du Nord qui contribueront à soutenir l'expansion stratégique de FX Innovation sur le marché américain. Cette acquisition a permis de créer un Centre d'excellence ServiceNow de pointe au Canada, qui offre une gamme complète de services, y compris l'automatisation des processus, des technologies infonuagiques et des solutions de transformation numérique.

Pour améliorer davantage l'efficacité opérationnelle et l'expérience client, Bell a conclu un partenariat stratégique avec ServiceNow afin de mettre en place la plateforme à l'interne et d'offrir plus de services gérés à la clientèle d'affaires. Ce partenariat, un élément clé de la stratégie de transformation numérique de Bell, permet de rationaliser des aspects critiques de l'entreprise comme l'exploitation du réseau, le service à la clientèle et les services extérieurs.

Bell a aussi conclu un partenariat avec Google Cloud en vue d'introduire la solution Google Cloud Contact Center AI (CCAI), qui transforme l'expérience client et l'expérience employé pour notre clientèle d'affaires. Bell est la première à offrir une solution entièrement propulsée par l'IA pour les entreprises et la clientèle du marché intermédiaire au Canada. La solution gérée du CCAI, soutenue par l'expertise en services professionnels de Bell, exploite l'IA générative pour offrir à la clientèle et aux agents une expérience intelligente, permettant des conversations riches et des analyses pertinentes. La propre mise en œuvre par Bell de la solution CCAI à l'interne est la preuve de son efficacité et fournit à l'entreprise une expertise précieuse pour soutenir la transformation numérique de sa clientèle.

En partenariat avec Microsoft, Bell offre également des solutions innovantes de travail hybride aux entreprises canadiennes. Cette collaboration inclut Operator Connect pour Microsoft Teams de Bell, qui permet aux entreprises d'intégrer le réseau voix de haute qualité de Bell à Teams sans équipement supplémentaire ni investissement initial. Par ailleurs, l'adoption par Bell de Microsoft 365 témoigne de son engagement à moderniser ses activités à l'interne et à améliorer les expériences numériques de sa clientèle.

Ces partenariats et acquisitions stratégiques soulignent l'engagement de Bell à offrir des solutions et des services de pointe et renforcent sa position de chef de file des secteurs canadiens de la technologie et des communications.

Faire croître nos activités de médias numériques

De nouvelles acquisitions et de nouveaux partenariats appuient la stratégie de croissance des médias numériques de Bell Média.

Bell Média a conclu en 2024 l'acquisition d'OUTEDGE. Cette acquisition permet à Bell Média d'offrir des solutions de marketing multicanal partout au Canada et de consolider sa position de chef de file dans le domaine de l'affichage extérieur. Afin d'accélérer la croissance de la publicité programmatique au Canada, Bell Média a également annoncé un nouveau partenariat avec StackAdapt, grâce auquel le contenu de premier ordre de Bell Média sur CTV et les canaux numériques sera disponible sur la plateforme programmatique de StackAdapt. Ces partenariats mettent en lumière le leadership de Bell Média en matière de publicité numérique innovante et garantissent que notre contenu de qualité est accessible là où la clientèle en a besoin. En 2024, Bell Média est également devenue le nouveau partenaire publicitaire canadien de [Dotdash Meredith](#), le plus grand éditeur numérique américain. Ce partenariat stratégique a ajouté à notre portefeuille l'inventaire numérique de premier ordre de Dotdash Meredith qui comprend plus de 40 marques renommées, telles que People, Better Homes & Gardens, Allrecipes et Food & Wine.

Nos produits et services contribuent à créer un monde meilleur

Nos produits et services apportent de la valeur à la population canadienne en aidant à la fois à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. Nos solutions aident la clientèle à réduire les impacts environnementaux, à améliorer la santé et la sécurité, et à mieux préserver les données protégées.

Nos activités et leurs résultats

Offrir des solutions pour s'adapter aux changements climatiques et les atténuer GRI 201-2

Les solutions technologiques de Bell peuvent aider notre clientèle à diminuer ses besoins en énergie, à réduire son empreinte carbone⁽¹⁾ et à améliorer sa productivité.

Nos solutions aident les entreprises à adopter de nouvelles façons de communiquer et de collaborer, à assurer la continuité des affaires et à maintenir les services dans les situations d'urgence et d'événements extrêmes.

Voici quelques-unes de nos solutions :



La virtualisation et l'informatique infonuagique encouragent une utilisation optimale de l'espace, de l'énergie et des ressources de refroidissement en regroupant les serveurs et le stockage. Elles contribuent aussi aux efforts de continuité des affaires grâce à la redondance de notre réseau.



Les solutions IdO peuvent aider à optimiser la gestion des actifs et des parcs de véhicules, en plus d'être efficaces pour les applications du type bâtiment intelligent, ville intelligente, activités d'exploitation intelligentes et travail de terrain intelligent. Les commandes électroniques jumelées à nos réseaux de communications peuvent aider les collectivités à s'adapter à la hausse des températures moyennes ou à des phénomènes comme des canicules prolongées.



Les solutions de travail hybride et le télétravail peuvent aider à assurer la continuité des affaires en permettant aux membres du personnel d'accéder à leurs outils de collaboration infonuagiques, et ce, n'importe où, n'importe quand et à partir de n'importe quel appareil. En temps de crise, l'accès immédiat à des outils de communication fiables est essentiel à la reprise des activités.



La dématérialisation (soit la réduction des quantités de matériaux nécessaires pour remplir une fonction économique) encourage la substitution des déplacements (p. ex., se rendre à la banque) par une solution technologique (p. ex., les applications de services bancaires en ligne).

Nous continuons à développer des solutions d'affaires qui visent à réduire les émissions de carbone et aident notre clientèle à s'adapter aux changements climatiques.

Pour en savoir plus sur les solutions de collaboration, consulter la page [Solutions de Bell](#).

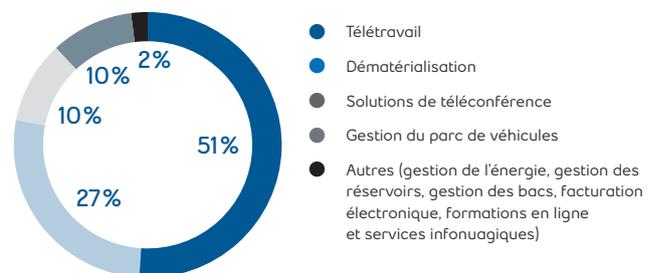
Quantifier la manière dont nos solutions favorisent la réduction des émissions de carbone

Comme il n'existe pas de méthode officielle ni de normes pour calculer la réduction des émissions de carbone attribuable aux services technologiques, nous avons utilisé différentes études publiques pour ce faire. Nous avons travaillé avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant spécialisé dans la quantification des émissions de GES, pour estimer la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Cette estimation repose sur les méthodologies existantes pour le secteur des TIC établies par [GeSI](#), [BT Group/Carbon Trust](#) et [AT&T](#). Le calcul repose sur des hypothèses dont la réalisation dépend du comportement de la clientèle, et celui-ci est indépendant de la volonté de Bell.

Bell offre diverses solutions technologiques qui aident sa clientèle à réduire ses émissions de GES, car elles optimisent le transport, la consommation énergétique et l'utilisation des actifs. La solution de gestion du parc de véhicules de Bell, par exemple, aide à réduire les distances parcourues et la consommation de carburant. Ces avantages estimatifs sont exprimés sous forme de ratio. Celui-ci représente les émissions de GES qui ont pu, selon les estimations, être évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques par comparaison avec les émissions liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES selon un scénario de statu quo dans lequel la technologie favorable à la réduction du carbone n'est pas utilisée et nous les comparons aux émissions estimées selon un scénario dans lequel les solutions de Bell sont utilisées. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré.

Selon l'analyse de Groupe AGÉCO et de Bell, nos solutions technologiques ont permis à notre clientèle de réduire ses émissions de carbone de près de 1 193 kilotonnes d'équivalent CO₂ en 2023. Ce chiffre équivaut à 4,7 fois les émissions de GES liées aux activités de Bell (émissions de portée 1 et 2)⁽²⁾.

Réduction des émissions de carbone attribuables aux solutions technologiques de Bell



Cette analyse réalisée par Bell et Groupe AGÉCO est la quatrième⁽³⁾ de ce type. Notre but consiste à accroître continuellement le ratio de réduction des émissions de carbone attribuable aux solutions technologiques de Bell en élaborant et en offrant davantage de produits et services servant à réduire les émissions de carbone de notre clientèle.

(1) Comme l'a démontré la [Global Enabling Sustainability Initiative \(GeSI\)](#), la recherche menée par la GeSI a montré que les solutions TIC ont le pouvoir de dissocier la croissance économique de la croissance des émissions. Des TIC comme l'analytique, la robotique évoluée, les réseaux électriques intelligents, les solutions sophistiquées de gestion de l'énergie, les bâtiments intelligents, l'agriculture intelligente et les solutions logistiques intelligentes rendent possible la réduction des émissions de CO₂e à l'échelle mondiale.

(2) Compte tenu des produits et services pour lesquels Bell a mis au point les technologies considérées et joue un rôle déterminant afin de les rendre accessibles à la clientèle, ainsi que des produits et services pour lesquels Bell n'a pas mis au point les technologies, mais en favorise l'utilisation en fournissant des services réseau. Pour plus de détails sur le ratio de réduction des émissions de carbone, et le retraitement de ce ratio, se reporter à la section [À propos de ce rapport](#).

(3) Dans notre quatrième analyse (effectuée d'après les données de 2023), nous avons mis à jour la quantification du ratio de réduction des émissions de carbone de Bell. Les trois analyses précédentes que nous avons effectuées étaient fondées sur les données de 2015, de 2017 et de 2020.

La prévalence du réseau 5G de Bell aide à accélérer les effets positifs de la technologie sans fil sur l'environnement. D'après une étude publiée par l'ACT et Accenture⁽¹⁾, la technologie 5G facilite la réduction des émissions de GES en permettant aux exploitants de réseaux d'être plus efficaces et en rendant possible la réduction accrue des émissions de carbone.

Améliorer la connectivité pour aider les communautés que nous servons à progresser

Les solutions IdO de Bell peuvent aider les entreprises à offrir un environnement plus sûr et plus sain à leur effectif et à la société dans son ensemble.

Les solutions IdO de Bell aident les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations à gérer plus efficacement leurs infrastructures et leurs actifs. En exploitant le potentiel de l'IdO, les entreprises peuvent gérer plus efficacement leurs besoins et leurs ressources en matière de communications grâce à l'utilisation d'outils en ligne et sans papier, tels que la commande sans contact et la facturation en ligne, et réduire ainsi les déchets.

En 2024, nous nous sommes associés à la Ville de Toronto pour soutenir son plan pilote de gestion des embouteillages, une initiative visant à améliorer la fluidité du trafic dans la ville. Nous avons déployé des caméras de pointe dotées de fonctions panoramique, inclinaison et zoom, qui diffusent des images du trafic en temps réel de manière sécurisée sur le réseau 5G de Bell vers l'infrastructure infonuagique de la Ville de Toronto. Ces caméras devraient permettre aux contrôleurs et contrôleuses de la circulation de prendre des décisions plus éclairées, d'optimiser le flot de trafic, d'améliorer les trajets quotidiens pour se rendre au travail et de réduire le temps que les personnes qui vivent et travaillent à Toronto passent dans les embouteillages. Le projet pilote devrait être achevé au printemps 2025.

En outre, en 2024, nous nous sommes associés au plus grand fabricant d'équipement minier souterrain au Canada, MacLean Engineering, pour transformer les opérations minières grâce à un réseau mobile privé de Bell installé dans son centre de recherche et de formation situé à Sudbury, en Ontario. Grâce à une bande passante dédiée et à la stabilité du signal du centre d'excellence jusqu'à l'environnement souterrain, le réseau mobile privé permet l'interopérabilité de l'équipement, un élément clé de l'IdO, et le fonctionnement à distance et autonome. Cela permet d'accroître la sécurité des travailleurs et des travailleuses, de mettre en place des pratiques durables et de réduire les émissions des véhicules.



Favoriser la continuité des affaires avec nos solutions de cybersécurité

L'évolution des cyberattaques est une préoccupation que partagent les gouvernements, les entreprises et le public.

Bell est un chef de file de longue date en matière de solutions et de services de sécurité conçus pour les entreprises et les organismes canadiens⁽²⁾. Nous aidons les institutions financières, les gouvernements, les détaillants, les fabricants et d'autres organisations dans tout le pays à renforcer leur cybersécurité en les aidant à relever les défis posés par les enquêtes sur les cyberattaques, leur détection ainsi que l'atténuation et la résolution des difficultés qu'elles entraînent.

En 2024, Bell a fait l'acquisition de Stratejm afin d'élargir son offre de services gérés de cybersécurité. L'architecture de maillage de cybersécurité sophistiquée de Stratejm permet à Bell de fournir à sa clientèle des solutions automatisées de prochaine génération pour détecter les menaces et y répondre, ce qui permet de rationaliser l'identification et la résolution des incidents de cybersécurité. En intégrant les solutions de Stratejm à son vaste portefeuille de services gérés, Bell a renforcé sa capacité à augmenter la résilience de sa clientèle en matière de cybersécurité, à relever des défis de sécurité complexes et à permettre aux organisations de mieux naviguer dans le paysage en constante évolution des menaces de cybersécurité, avec assurance et précision.

Une attaque par déni de service distribué (DDoS) survient lorsqu'un cybercriminel inonde un serveur de trafic Internet pour empêcher les utilisateurs et utilisatrices d'accéder à des services et à des sites en ligne connectés. La solution DDoS de Bell contribue à réduire la fréquence de ces attaques et à assurer la continuité des affaires ainsi que la disponibilité continue du service. Au cours des 12 derniers mois, nous avons réussi à éviter plus de 100 millions d'attaques et à protéger ainsi des activités d'exploitation essentielles⁽³⁾. Le service a été amélioré en 2024 pour offrir une solution Edge DDoS plus rentable aux entreprises canadiennes.

Bell a établi un partenariat stratégique avec Palo Alto Networks, un chef de file mondial en matière de solutions de cybersécurité. Ce partenariat permet de combiner l'expertise de Bell en services gérés et professionnels aux plateformes de cybersécurité de premier plan fondées sur l'IA de Palo Alto Networks. Il offre également une protection contre les menaces aux entreprises clientes de Bell et renforce l'objectif de cette dernière, soit devenir le plus grand fournisseur de confiance de services gérés de sécurité au Canada.

Bell s'est également associée à SentinelOne, une entreprise de cybersécurité de premier plan, afin d'offrir une protection avancée pour les terminaux aux entreprises canadiennes. Il s'agit du premier partenariat de SentinelOne avec une entreprise de télécommunications canadienne. Les capacités combinées de Bell et de SentinelOne procurent à la clientèle une meilleure visibilité sur leurs propres données et une compréhension accrue de ces données, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'une protection de bout en bout et de se défendre contre les cyberattaques plus rapidement et plus efficacement dans tous les domaines pouvant faire l'objet d'attaques.

(1) Accélération de la 5G au Canada : le rôle de la 5G dans la lutte contre les changements climatiques, ACT et Accenture.

(2) D'après la position de Bell dans les rapports d'évaluation des fournisseurs de services de sécurité au Canada d'IDC MarketScape de 2015, 2017, 2018, 2019 et 2022 (le rapport n'a pas été publié en 2016, 2020 et 2021).

(3) Selon les données de tiers recueillies par Arbor (détection) et Radware (atténuation) en novembre 2023 et en septembre 2024.

Offrir un contenu captivant

Plus importante entreprise de média et de divertissement au Canada, Bell Média offre à la population l'accès au divertissement, aux sports et aux nouvelles les plus captivantes, là où elle le veut. Avec un portefeuille d'actifs de premier ordre – contenu vidéo et audio, affichage extérieur et médias numériques –, Bell Média produit et distribue un contenu percutant qui divertit et informe, et qui est le reflet des collectivités que nous servons.

Nos activités et leurs résultats

Offrir le contenu le plus captivant sur différentes plateformes SASB SV-ME-000.B

Bell Média propose un contenu varié, allant des nouvelles au divertissement en passant par les sports, sur les plateformes tant traditionnelles que numériques. Notre approche dynamique quant à la diffusion de contenu vise à susciter un fort engagement parmi l'auditoire et les parties prenantes, tout en répondant aux exigences en constante évolution des consommateurs et des consommatrices.

Bell Média offre des services de télé sur demande et de télé généraliste basés sur la publicité et l'abonnement, qui donnent accès à une programmation locale, nationale et internationale. Cela comprend CTV, le premier réseau national du Canada aux heures de grande écoute depuis maintenant 23 ans de suite, et 35 stations de télé locales de Noovo et de CTV dans les marchés de partout au pays. À la fin de 2024, Bell Média détenait également 24 chaînes spécialisées, dont les leaders du sport RDS et TSN⁽¹⁾; cinq diffuseurs directement aux consommateurs, dont Crave, le service bilingue de diffusion en continu de vidéos; et le premier réseau d'affichage extérieur au Canada, Astral. Bell Média est partenaire de Grandé Studios de Montréal, de Sphère Média et de Dome Productions, un des plus grands fournisseurs d'installations de production en Amérique du Nord. La marque iHeartRadio Canada, un autre actif de Bell Média, offre à l'auditoire des centaines de stations de radio et de chaînes musicales en continu.

Avec sa perspective résolument canadienne, CTV News est l'organe de presse le plus regardé au Canada, à l'échelle tant locale que nationale. Les activités de CTV News comprennent les services d'information en continu CTV News Channel, BNN Bloomberg et CP24. Bell Média exploite aussi le service d'information francophone Noovo Info et les sites de nouvelles CTVNews.ca, CP24.com, BNNBloomberg.ca et noovo.info, qui donnent directement accès aux nouvelles les plus fiables au Canada, n'importe où et n'importe quand.

Tout au long de l'année 2024, Bell Média a produit plus de 1 270 heures de contenu original en français et plus de 30 000 heures de contenu original en anglais.

Production de contenu original par Bell Média

Français

+ de 1 270

Anglais

+ de 30 000

Au cours des dernières années, le secteur canadien de la radiodiffusion a connu de nombreux changements, de l'évolution des comportements de l'auditoire à la diminution des produits tirés de la publicité, sans compter la croissance des géants de la diffusion en continu étrangers. En 2023, le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur la diffusion continue en ligne, qui demande au CRTC de créer un nouveau cadre de radiodiffusion en vue de répondre aux besoins de l'ère de la diffusion en continu. Le nouveau cadre vise à assurer que les règles du jeu sont équitables en exigeant que les plateformes de diffusion en continu étrangères augmentent leur contribution à la promotion et au financement de la création de contenu canadien. Alors que le processus de consultation se poursuit, Bell militera en faveur d'un cadre qui tient compte du rôle important qu'occupent les radiodiffuseurs dans le système et qui favorise la réduction de l'ensemble du fardeau de la réglementation.

Produire du contenu de qualité, mondial et rentable pour les marchés canadiens et internationaux

Bell Média investit dans des productions locales réalisées par et pour des gens d'ici afin de nourrir et de promouvoir la culture canadienne, en plus d'acquérir du contenu de qualité qui rejoint un auditoire au Canada et à l'étranger. Ces investissements contribuent aux économies locales, fournissent des emplois aux talents, aux spécialistes et aux fournisseurs du secteur canadien des médias, et diversifient notre bibliothèque de contenu.

En 2024, Bell Média a continué d'offrir du contenu populaire sur toutes ses plateformes et de s'engager dans la création de contenu original de qualité et d'intérêt mondial, notamment les séries à succès The Amazing Race Canada, Shoresy, Survivor Québec et In Memoriam. Des licences pour des productions originales de Bell Média ont été vendues dans plus de 75 pays, y compris dans des régions clés des États-Unis, du Mexique, de l'Amérique centrale et du Sud, de l'Amérique latine, de l'Europe, du Royaume-Uni, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, de l'Asie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Outre le contenu que nous produisons, nous investissons dans l'acquisition de contenu de grande qualité afin d'offrir du choix à notre public. Entre autres, nous concluons des accords de licence exclusifs et des partenariats stratégiques qui élargissent et diversifient notre bibliothèque de contenu. En 2024, Bell Média a renforcé ses accords de contenu en prolongeant l'accord de licence avec Warner Bros. Discovery, solidifiant la place de Crave en tant que plateforme canadienne exclusive du contenu HBO et Max pour plusieurs années. L'accord comprend également un engagement de coproduction de contenu canadien original, l'octroi de licences pour le contenu original de Bell Média diffusé sur les plateformes Warner Bros. Discovery à l'extérieur du Canada et un accès étendu au contenu francophone à utiliser sur les plateformes de Bell Média.

Bell Média a également signé un nouvel accord de licence avec NBCUniversal Global TV Distribution, dans le cadre duquel Discovery et Investigation Discovery ont été renommés USA Network et Oxygen True Crime au Canada. Animal Planet, Discovery Science et Discovery Velocity, des chaînes spécialisées de Bell Média, ont aussi été rebaptisées respectivement CTV Wild, CTV Nature et CTV Speed. Ces accords témoignent de la volonté de Bell Média d'élargir son offre de contenu et de renforcer ses relations avec les studios internationaux.

RDS et TSN couvrent une grande variété de championnats et d'événements sportifs. En 2024, ils ont assuré la couverture exclusive au Canada de deux tournois internationaux de soccer de premier plan : l'EURO 2024 de l'UEFA et la Copa América 2024 de la CONMEBOL. Les réseaux ont également continué à couvrir en exclusivité le Grand Prix du Canada de Formule 1 à Montréal ainsi que la NFL, avec en point d'orgue le Super Bowl LVIII présenté à Las Vegas. En outre, nous avons assuré une couverture continue des principaux sports, notamment la LCF, la NBA, la LPHF, la WNBA, la LNH (couverture régionale), la MLB, la MLS, la Saison des champions de curling, la course automobile, le golf professionnel et les tournois du Grand Chelem de tennis.

(1) Sur la base de la profondeur et de l'ampleur des événements sportifs diffusés, de la portée de TSN, selon des données provenant de Numeris, fournisseur de données sur l'auditoire et de renseignements sur les comportements médias pour le secteur canadien des médias.



Favoriser la croissance et l'engagement de l'auditoire

L'expansion de la distribution numérique est la clé de la croissance de Bell Média. Nous rendons nos marques et notre contenu disponibles là où il y a une demande de la part des consommateurs, en veillant à ce que Bell Média soit vue et entendue par les bonnes personnes au bon moment.

Les actifs numériques de Bell Média ont connu une croissance importante en 2024. Crave, le seul service bilingue de diffusion en continu par abonnement détenu par des intérêts privés au Canada, a vu son nombre d'abonnements augmenter de 18 % pour atteindre plus de 3,6 millions abonnés, grâce à une hausse de 51 % du nombre de personnes abonnées aux services directement aux consommateurs. Son lancement sur les chaînes Prime Video a élargi davantage sa portée, faisant de cette année celle qui a compté le plus d'heures de visionnement de l'histoire de Crave. RDS et TSN ont également accru leur portée grâce aux chaînes Prime Video au Canada. Les sites d'information de Bell Média, dont CTVNews.ca, CP24.com et BNNBloomberg.ca, sont restés les principales destinations de nouvelles numériques, CTV News étant la source d'information numérique canadienne la plus consultée au pays. Noovo.info, le site francophone de nouvelles, a connu une croissance remarquable, avec une augmentation de plus de 50 % du nombre de visionnements de ses vidéos horizontales et de plus de 600 % du nombre de visionnements de ses vidéos verticales, en plus d'obtenir plus de 1,3 million de « j'aime » et de rejoindre plus de 17 millions d'utilisateurs et d'utilisatrices sur son compte TikTok. Noovo.ca a également enregistré une augmentation du nombre de consultations

de ses pages et de visionnements de ses vidéos cette année, grâce à une bonne performance globale du contenu et à un engagement accru du public sur des plateformes telles que YouTube, Facebook et TikTok.

La bannière iHeartRadio Canada contribue à la transformation numérique des stations de radio locales de Bell Média en offrant une programmation canadienne et internationale, des listes de lecture sur mesure et des canaux numériques exclusifs de diffusion en continu. Sur les six principaux marchés de la radio en 2024, les cotes d'écoute de Bell Média ont augmenté de 4 % par rapport à 2023, alors que le marché général a reculé de 4 %⁽¹⁾.

En 2024, Bell Média a annoncé le lancement de 11 chaînes FAST en français et en anglais, proposant une sélection d'émissions de divertissement, d'informations factuelles, d'actualités et de sport acclamées et très appréciées. Les 11 chaînes sont disponibles sur LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et The Roku Channel. Le lancement de ces chaînes FAST et les partenariats avec ces plateformes contribuent à élargir les possibilités publicitaires pour la clientèle de Bell Média, en permettant aux annonceurs d'atteindre un public canadien plus large et d'engager efficacement les groupes démographiques ciblés.

Maintenir l'intégrité journalistique des émissions d'information

SASB SV-ME-270a.3

Nous avons la responsabilité de présenter l'actualité canadienne d'une manière qui reflète le pays et sa dynamique multiculturelle et multiethnique, d'être impartiaux et de rester indépendants de ceux et celles qui cherchent à influencer nos émissions d'information.

CTV News et Noovo Info s'engagent à respecter les normes journalistiques les plus élevées, y compris les principes d'indépendance journalistique. En tant qu'organe de presse réputé en contexte de démocratie, notre objectif fondamental est d'informer la population canadienne de ce qui se passe et d'apporter un éclairage sur les événements afin qu'elle puisse tirer ses propres conclusions. Nous y parvenons en présentant des informations équilibrées, exactes, objectives et pertinentes de manière claire et convaincante. Tous les journalistes de CTV News et des activités connexes doivent respecter les [normes et politiques éditoriales de CTV News](#). Il en va de même pour Noovo Info, qui adhère à ses propres [normes et politiques éditoriales](#), lesquelles garantissent la diffusion d'informations et de contenu équilibrés et exacts.

Notre point de vue est résolument canadien. Par l'intermédiaire d'un réseau de services de nouvelles nationales et locales, nous réalisons notre mission qui consiste à être la source d'information la plus fiable au Canada. Nous fournissons ainsi les nouvelles et les informations les plus opportunes et les plus pertinentes sur toutes les plateformes, tout en respectant en permanence les normes journalistiques les plus élevées. Notre public cible est un vaste groupe démographique de Canadiens et de Canadiennes de tous âges qui s'intéressent au monde qui les entoure. CTV News est membre du [Trust Project](#), un réseau mondial d'organismes de presse. Le Trust Project vise à établir des normes qui confirment et amplifient l'engagement du journalisme en faveur de la transparence, de l'exactitude, de l'inclusion et de l'équité.



(1) Numeris. AC 2024 vs 2023. Marchés centraux CTRL, du lundi au dimanche, 2 h–2 h, adultes de 18 à 54 ans, en fonction du pourcentage d'heures écoutées parmi les stations déclarant leurs revenus au TRAM.



Notre environnement

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada⁽¹⁾, nous nous efforçons de créer un avenir plus durable sur le plan environnemental par la gestion responsable de l'impact sur l'environnement et l'atténuation des répercussions des changements climatiques. Nos parties prenantes s'attendent à ce que l'importance accordée à l'environnement se définisse par des actions ciblées. C'est pourquoi nous nous efforçons de progresser vers une utilisation optimale des ressources en faisant évoluer notre modèle d'économie circulaire et en visant à réduire nos émissions de GES.

Pour concrétiser notre impératif stratégique en vertu duquel nous investissons dans notre équipe, soutenons son engagement et créons un avenir plus durable, nous nous efforçons de limiter les répercussions de nos activités, de nos réseaux, de nos produits et de l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous cherchons à améliorer notre efficacité énergétique et notre résilience face aux perturbations liées au climat.



Bâtir les meilleurs réseaux



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

Comment nous suivons notre impact et nos progrès

Facteur	Cible	Performance en 2024	Écart a/a	Vérification par un tiers en 2024	Résultat
Émissions de gaz à effet de serre ⁽²⁾	Activités carboneutres en 2025 ⁽³⁾	192 545	Diminution de 25 %	PwC (émissions de portée 1 et 2 et écart a/a) ⁽⁴⁾	↗
	Cibles basées sur la science				
	1) Réduire nos émissions absolues de GES de portée 1 et 2 de 58 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030 ⁽⁵⁾	-27 %	Diminution de 24 points de pourcentage	PwC ⁽⁴⁾	↗
	2) Effectuer 64 % des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs ayant établi des cibles basées sur la science d'ici 2026	34 %	Augmentation de 6 points de pourcentage	PwC ⁽⁴⁾	↗
	3) Réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour les catégories autres que les biens et services achetés de 42 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030 ⁽⁶⁾	34 %	Diminution de 8 points de pourcentage	-	↗
Économie circulaire	Nouvelle cible de réduction des déchets : diminuer de 30% la quantité totale de déchets envoyés dans des sites d'enfouissement par rapport à l'année de référence 2019 d'ici 2030	-22 %	Augmentation de 7 points de pourcentage	PwC ⁽⁴⁾	-
	Déchets dangereux : confier 100 % de nos déchets dangereux à des recycleurs certifiés d'ici la fin de 2024	100 %	Augmentation de 1 point de pourcentage	PwC ⁽⁴⁾	✓
	Récupération des déchets électroniques : récupérer des récepteurs de télévision, modems, téléphones mobiles et capsules Wi-Fi usagés	2 759 467	Diminution de 194 056	PwC ⁽⁴⁾	✓
Approche de gestion	Maintien de la certification ISO 14001	Certifié	Maintenue pour la 16 ^e année consécutive	Bureau Veritas	✓
	Maintien de la certification ISO 50001	Certifié	Maintenue pour la 5 ^e année consécutive	Bureau Veritas	✓

→ Stable ↘ Non atteint ou recul ↗ Progresse bien ✓ Atteint

Pour obtenir de plus amples informations :

- [Page Environnementale](#) sur le site Web
- [Sommaire sur les données ESG](#)
- [Rapport d'action sur le climat](#)
- [Résumé des informations à fournir sur les risques et occasions liés aux changements climatiques](#)
- [Notre politique environnementale](#)

(1) D'après le total des produits des activités ordinaires et le total des connexions clients combinées.
 (2) Pour en savoir plus sur nos cibles d'émission de GES, consulter la section [À propos de ce rapport](#). Pour en savoir plus sur les risques et les hypothèses liés à ces cibles, consulter la section [Mise en garde concernant les déclarations prospectives](#).
 (3) La performance est basée sur les émissions de GES liées aux activités (émissions de portée 1 et 2, en tonnes de CO₂e) moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂e).
 (4) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).
 (5) Conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.
 (6) Les émissions de portée 3 visées par cette cible ne tiennent pas compte des émissions indirectes de GES de portée 3 provenant des biens et services achetés et comprennent les émissions de GES liées aux biens d'équipement, aux activités liées au carburant et à l'énergie, au transport et à la distribution en amont, aux déchets produits dans le cadre des activités, aux déplacements d'affaires, aux déplacements domicile-travail de l'équipe, au transport et à la distribution en aval, à l'utilisation des produits vendus, au traitement en fin de vie utile des produits vendus, aux franchises et aux investissements. Nos données de l'année de référence 2020 et nos données de 2023 ont été révisées, consulter la section [À propos de ce rapport](#) pour en savoir plus à ce sujet.

Changements climatiques

Les changements climatiques pourraient présenter des risques pour notre environnement opérationnel et notre capacité à créer de la valeur. Afin d'atténuer ces risques, nous visons à optimiser notre consommation d'énergie et à réduire nos émissions de GES, tout en continuant de nous adapter aux incidences des changements climatiques.

Nos activités et leurs résultats

Atténuer les changements climatiques

GRI 201-2, 302-4, 305-1, 305-2, 305-3, 305-5

Comme entreprise citoyenne responsable, Bell entend faire sa part pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques. La quantification de notre empreinte carbone, l'établissement de cibles et la prise de moyens pour réduire nos émissions de GES nous aident à être plus rentables tout en contribuant à une économie à faibles émissions de carbone.

Pour être en mesure d'atténuer les répercussions des changements climatiques, les entreprises doivent d'abord comprendre leur empreinte carbone. Nous quantifions nos émissions de GES et notre consommation d'énergie et présentons de l'information à ce sujet depuis plus de 20 ans. Nous en faisons publiquement état depuis 2003 par le truchement du CDP, un organisme sans but lucratif qui recueille des informations pour les investisseurs et investisseuses sur les risques et occasions liés aux changements climatiques auprès d'organisations à l'échelle mondiale.

Pour nous aider à suivre et à rendre compte des progrès accomplis sur la voie de l'atténuation des effets des changements climatiques, nous avons établi des cibles à court terme basées sur la science. Nous pensons que tout le monde a un rôle à jouer pour contribuer à réduire la hausse des températures mondiales bien en deçà de 2 °C par rapport au niveau préindustriel, et nous continuons à contribuer à limiter le réchauffement à 1,5 °C. C'est pourquoi nous avons établi les cibles basées sur la science suivantes, qui ont été approuvées par la SBTi :

- Réduire les émissions absolues de GES liées à nos activités (portée 1 et 2) de 58 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020, notre année de référence, ce qui concorde avec la limite de 1,5 °C ciblée (cible basée sur la science 1).
- Effectuer 64 % des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs ayant établi des cibles basées sur la science d'ici 2026 (cible basée sur la science 2).
- Réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour toutes les catégories (autres que les biens et services achetés) de 42 % par rapport à l'année de référence 2020 d'ici 2030 (cible basée sur la science 3).

Ces cibles ont pour but de favoriser notre transition vers zéro émission nette. Nous n'avons pas encore chiffré notre cible en la matière, mais nous continuerons à innover, à affiner nos technologies et à mettre en œuvre des initiatives internes dans ce but.

En plus de nos cibles basées sur la science, en 2025, nous avons pour objectif d'être carboneutres en ce qui a trait aux émissions liées à nos activités (portée 1 et 2 uniquement).

Pour atteindre nos cibles, nous avons besoin de la collaboration, entre autres, des membres de notre personnel, de nos fournisseurs et de nos partenaires. Nous avons intégré la responsabilité de la réduction de la consommation d'énergie à tous les échelons de direction et en avons confié la surveillance au conseil d'administration. Depuis 2008, notre conseil de l'énergie, composé de membres de la haute direction, veille à mieux gérer l'efficacité continue de notre système de gestion de l'énergie en cernant et en mettant en œuvre des initiatives d'efficacité énergétique dans nos activités. L'importance de prendre des mesures d'atténuation des changements climatiques s'étant accrue, le mandat du conseil de l'énergie a évolué pour inclure des cibles de réduction des émissions de GES.

La mobilisation des membres de nos différentes équipes passe par le groupe de travail sur la réduction des émissions de carbone et le groupe de travail sur l'innovation. Ces comités aident à cibler les initiatives de réduction de la consommation d'énergie, à fixer des objectifs par unité fonctionnelle, à stimuler l'innovation et à proposer des projets pour le budget vert, un fonds annuel consacré à la décarbonation de nos activités. Notre stratégie en matière de changements climatiques et les progrès accomplis dans la réalisation des cibles sont communiqués tout au long de l'année à divers comités de haute direction au sein de Bell, y compris au conseil d'administration.

Nous collaborons avec divers partenaires, notamment la [GeSI](#), la Global System for Mobile Communications Association ([GSMA](#)) et le [Canadian Business for Social Responsibility \(CBSR\)](#), en vue d'élaborer des pratiques exemplaires pour la définition et le soutien des actions liées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Inventaire des émissions de GES totales de Bell

en tonnes d'équivalent CO₂

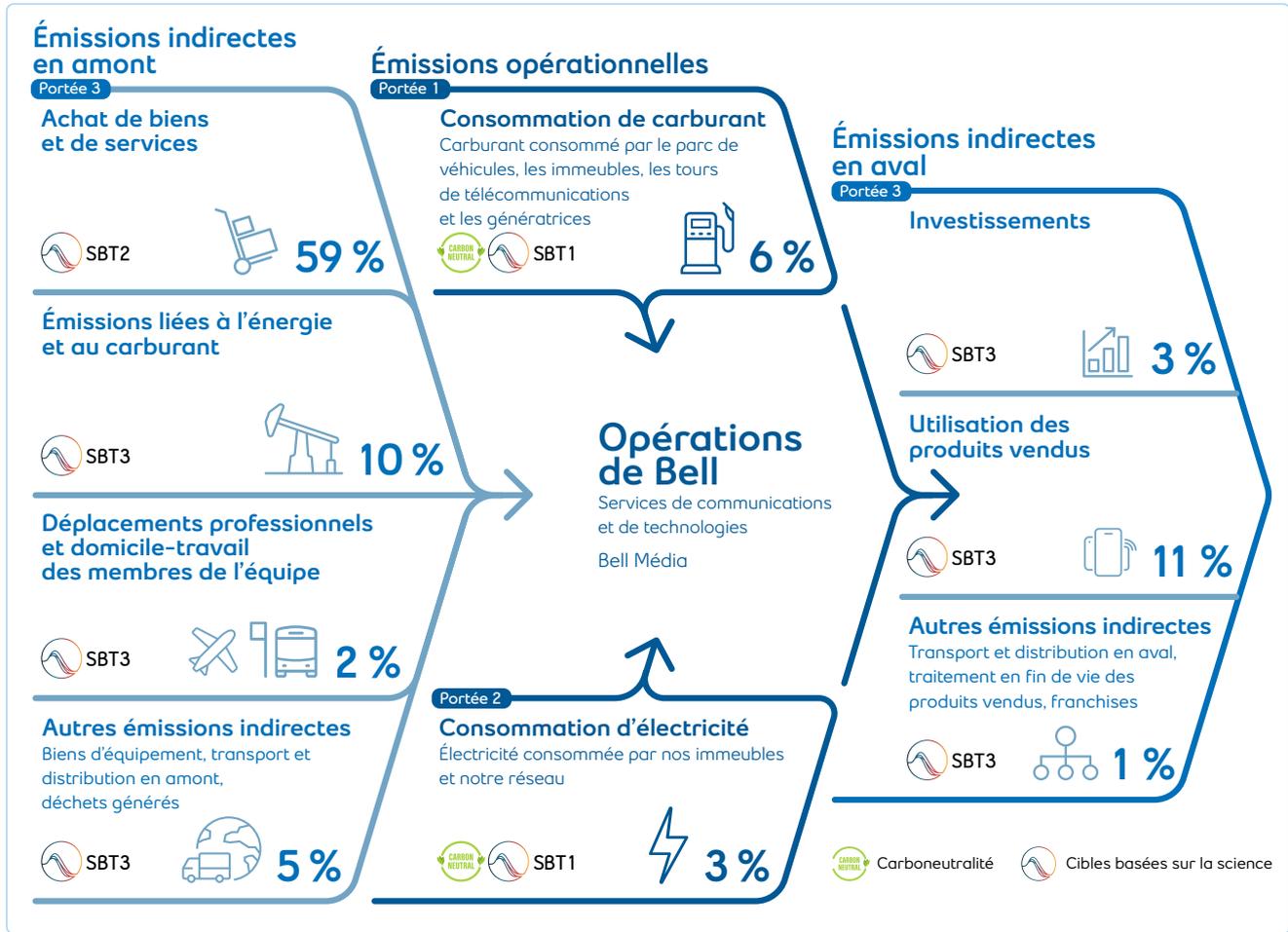
Portée	2020	2023	2024
Portée 1 ⁽¹⁾	141 270	138 759	125 729
Portée 2 (en fonction du marché) ⁽¹⁾⁽²⁾	121 681	117 607	66 816
Portée 3 ⁽³⁾	1 992 104	2 095 740	1 794 803
Total	2 255 055	2 352 106	1 987 348

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

(2) La diminution de nos émissions de portée 2 de 2023 à 2024 est principalement attribuable au retrait de CER que nous avons fourni à cette fin. Pour en savoir plus sur les termes, les mesures et les cibles liés aux changements climatiques, voir la section [À propos de ce rapport](#). Les données sur les émissions de portée 2 par emplacement sont disponibles dans notre [Sommaire sur les données ESG](#). Consulter la section [À propos de ce rapport](#) pour en savoir plus.

(3) Les données de 2020 et de 2023 ont été révisées, consulter la section [À propos de ce rapport](#) pour en savoir plus à ce sujet.

Le graphique suivant illustre notre part des émissions de l'ensemble des catégories d'émissions de GES dans toute notre chaîne de valeur.



Notre plan

Notre plan d'action pour réduire les émissions liées à nos activités (portée 1 et 2)

Notre plan d'action comprend notamment les initiatives suivantes :

- le redimensionnement et l'électrification du parc de véhicules. En 2024, nous avons remplacé 713 véhicules plus vieux par de nouveaux modèles à faible consommation. Nous avons maintenant 470 véhicules électriques et 370 véhicules hybrides au total dans notre parc;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique en optimisant l'équipement des installations (c'est-à-dire le chauffage et la climatisation), en modernisant notre équipement réseau, en faisant certifier certains bâtiments LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) et en demeurant certifiés BOMA BEST (Building Owners and Managers Associations' Building Environmental Standards);
- l'optimisation des actifs, ce qui comprend la réduction de notre parc immobilier, ainsi que la consolidation et l'optimisation de l'équipement, y compris la virtualisation des serveurs;
- l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables sur site (énergie solaire et éolienne);
- l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER).

Afin d'atteindre notre cible d'activités carboneutres en 2025, nous devons acheter une quantité importante de crédits carbone pour compenser les émissions que nos initiatives internes n'auront pas permis d'éviter.

Notre capacité à atteindre nos cibles opérationnelles de réduction des émissions de GES (portée 1 et 2) est exposée à certains risques décrits dans la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives du présent survol stratégique et dépend de diverses hypothèses, notamment les suivantes :

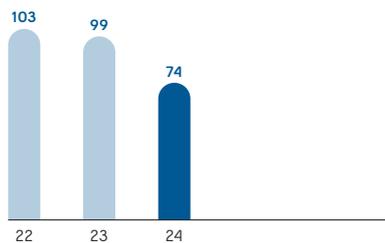
- notre capacité à acheter une quantité importante de crédits carbone crédibles de grande qualité et/ou de CER pour compenser ou réduire, selon le cas, nos émissions de GES;
- l'absence d'augmentation importante de l'intensité des émissions du réseau électrique, sur laquelle nous n'avons aucun contrôle;
- la mise en œuvre réussie et en temps opportun de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant.

L'amélioration de notre efficacité énergétique fait partie intégrante de l'objectif de Bell de réduire ses émissions de GES tout en diminuant ses coûts énergétiques et en aidant sa clientèle à réduire sa propre empreinte carbone. Le ratio d'intensité énergétique de Bell, décrit à la page suivante, est l'un des indicateurs que nous utilisons pour quantifier nos progrès en matière d'amélioration de notre efficacité énergétique. Cet indicateur illustre l'empreinte énergétique de nos activités de manière significative, en comparant notre consommation d'énergie (provenant de la consommation d'électricité et de carburant) à l'utilisation du réseau⁽¹⁾. La diminution du ratio d'intensité énergétique de Bell au fil des années témoigne de sa capacité à réduire les émissions de carbone provenant de ses produits et services.

(1) L'utilisation du réseau est la quantité, en pétooctets, de données circulant sur le réseau. Un pétooctet correspond à 1 048 576 gigaoctets.

Intensité énergétique GRI 302-3, 305-4

Consommation d'énergie (en équivalent mégawattheures ou MWh) divisée par l'utilisation du réseau (en pétaoctets)



Notre plan d'action pour réduire nos émissions indirectes (portée 3)

Les initiatives de réduction des émissions indirectes de GES en amont et en aval passent par la collaboration avec les pairs du secteur, la formation des fournisseurs et l'amélioration des ententes contractuelles. Nous nous efforçons de diminuer les autres émissions indirectes par la réduction de notre parc immobilier et la dématérialisation des produits distribués, ainsi que par la collaboration avec nos franchisés et les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne donnant pas le contrôle en vue de réduire leurs émissions.

En 2023, nous avons uni nos forces à celles de Cogeco et de Rogers et créé, avec l'aide de l'organisme [Canadian Business for Social Responsibility \(CBSR\)](#), une coalition appelée Canadian Telecommunications Decarbonization Alliance (CTDA). L'objectif de cette coalition est de mettre en place une approche unifiée au sein du secteur des télécommunications pour inciter les fournisseurs à contribuer à la réduction des émissions de portée 3. En 2024, nous avons organisé deux webinaires avec nos fournisseurs afin de leur faire part de chacune de nos cibles basées sur la science et de leur expliquer que nous nous attendons à ce qu'ils établissent des cibles de réduction des émissions de GES pour diminuer leur propre empreinte carbone. L'engagement des fournisseurs se poursuit à mesure que nous améliorons notre stratégie de lutte contre les émissions de portée 3.

Notre capacité à atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES indirectes de portée 3 est plus incertaine que notre capacité à atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2. Pour les réductions d'émissions de GES de portée 3, nous devons nous appuyer sur des actions et des facteurs externes, et nous sommes exposés à certains risques décrits dans la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives du présent survol stratégique. Notre capacité dépend également de certaines hypothèses, notamment :

- une collaboration et un engagement suffisants des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science;
- le succès et la mise en œuvre en temps opportun de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les sources d'émissions directes et indirectes de GES;
- l'absence de changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur;
- une collaboration et un engagement suffisants des autres intervenants dans l'ensemble de la chaîne de valeur à l'égard de la réduction de leurs propres émissions de GES.

Développer notre résilience face aux conséquences des changements climatiques

Il est essentiel pour notre entreprise de s'adapter aux incidences et aux répercussions des changements climatiques en renforçant notre résilience pour assurer la continuité des activités et la création de valeur.

Notre capacité à créer de la valeur dépend également de notre capacité à nous adapter à un environnement qui évolue en raison des changements climatiques. Notre résilience opérationnelle est tributaire de la préparation de nos réseaux et de nos installations en vue de faire face aux catastrophes naturelles, dont la fréquence, la gravité et l'intensité augmentent chaque année. Nous parlons ici notamment des événements météorologiques violents comme les inondations, les feux de forêt, les tempêtes de verglas, de neige ou de vent et les tornades. Nous ciblons ces défis et tentons de les relever par l'entremise de notre groupe de travail sur la résilience climatique.



Membre de l'équipe Bell qui configure des groupes électrogènes de secours de manière proactive.



Économie circulaire

Nous améliorons notre approche de l'économie circulaire de manière à mettre l'accent sur des solutions qui dissocient la croissance de l'accélération de la consommation de matières premières afin de réduire l'impact environnemental de nos activités. La réduction des déchets est essentielle pour améliorer notre efficacité opérationnelle en générant des avantages économiques, en plus d'être mieux alignée sur les valeurs et les attentes des membres de notre équipe et de la clientèle.

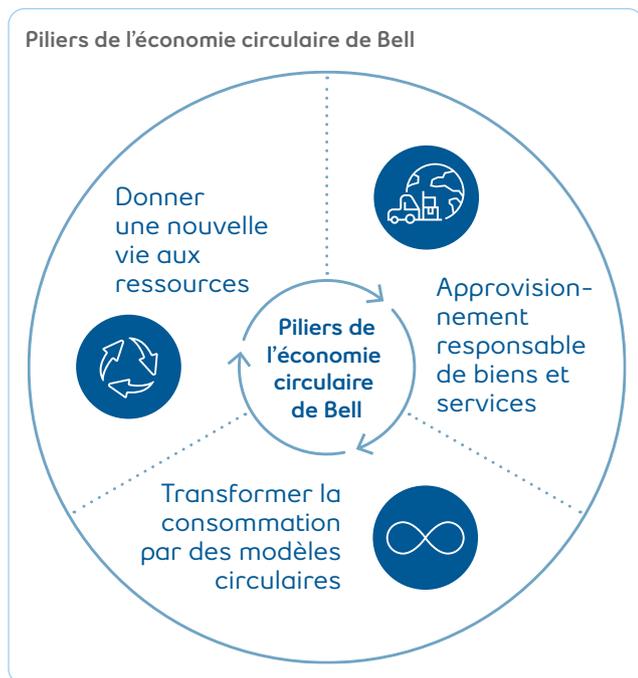
Nos activités et leurs résultats

Approvisionnement responsable de biens et services GRI 2-28

L'importance accordée à la réduction des répercussions environnementales de notre chaîne d'approvisionnement nous permet d'élaborer et de maintenir des processus plus résilients tout en limitant les coûts pour l'entreprise.

Dans le but de réduire l'impact environnemental de notre chaîne d'approvisionnement, nous évaluons les risques de nos fournisseurs liés à l'environnement et établissons des critères de durabilité contractuels. Ces critères portent sur les substances toxiques, les métaux lourds, la recyclabilité des matériaux, l'identification des plastiques utilisés, l'efficacité énergétique et l'impact sur notre empreinte carbone. Nos critères de durabilité pour les produits destinés à la clientèle englobent les téléphones mobiles et leurs accessoires, les batteries, les chargeurs, les cartes SIM, le mobilier urbain, les modems, les récepteurs de télévision, le papier et les emballages, ainsi que les produits en plastique à usage unique. Ces critères s'appliquent également aux produits internes, y compris les ordinateurs portables et les produits de nettoyage.

Bell exige que des critères de durabilité soient appliqués aux contrats, le cas échéant. Par exemple, des critères de durabilité sont compris dans les contrats d'achat de produits électroniques afin de s'assurer que ceux-ci sont écoénergétiques et qu'ils ne contiennent pas de minerais de conflit. Nous participons au programme d'Accord volontaire sur l'efficacité énergétique du Canada (CEEVA), dont le programme pour les décodeurs télé est un complément du programme ENERGY STAR du Canada. Quant au programme CEEVA pour les petits équipements de réseau (PER), il vise à améliorer l'efficacité énergétique de ces appareils sans faire de compromis sur les progrès technologiques, en évolution rapide, ni la convivialité pour la clientèle. Par cet accord volontaire, Bell vise à améliorer l'efficacité énergétique des [décodeurs](#) et des [PER](#) conformément aux normes de l'accord.



Bell s'efforce aussi de minimiser la production de déchets en réduisant l'utilisation de plastiques à usage unique et en exigeant des critères d'emballage pour tous les contrats liés aux biens matériels que nous revendons à la clientèle ou que nous utilisons (p. ex., la recyclabilité, l'approvisionnement responsable et l'évitement de substances très préoccupantes). Le fait d'intégrer la circularité plus profondément dans nos activités renforce notre parcours vers une chaîne de valeur plus écoresponsable. Cela comprend l'élimination en toute sécurité des déchets inutiles.

Transformer la consommation par des modèles circulaires

Bell s'est dotée de programmes de réutilisation, de réparation ou de remise à neuf qui permettent de prolonger la durée de vie utile des produits et des matériaux.

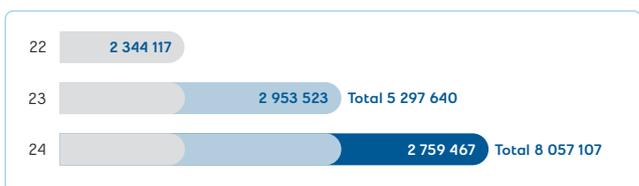
Au cours des années, nous avons implanté plusieurs initiatives de réutilisation, d'entretien, de réparation et de remise à neuf, notamment la création d'ateliers de réparation des outils et des échelles dans les centres de travail. Des initiatives comme la réparation et la réutilisation de nos tourets de câble en bois, lesquels servent à enrayer, à transporter et à installer les câbles, créent de la valeur pour l'entreprise. Cette initiative prolonge la durée de vie des matériaux, ce qui réduit la nécessité d'en acheter de nouveaux, et diminue donc les coûts.

Bell offre des programmes nationaux de reprise de produits, des boîtes de dépôt et des processus de retour par la poste qui facilitent la récupération des produits électroniques en fin de vie. En louant à la clientèle des décodeurs, des modems et des capsules Wi-Fi, Bell demeure propriétaire de l'équipement, ce qui permet de gérer leur entretien, leur réparation et leur réutilisation, détournant ainsi les déchets électroniques des sites d'enfouissement. Nous fournissons aussi des services de retour et de réparation au moyen de boîtes de dépôt en magasin pour les appareils mobiles et d'envoi postaux prépayés à tous les clients et clientes qui utilisent des produits loués. En 2024, nos programmes de récupération ont détourné des sites d'enfouissement plus de 3 123,88 tonnes métriques d'appareils électroniques.

À l'automne 2024, nous avons organisé une collecte de déchets électroniques au cours de laquelle nous avons encouragé les membres de l'équipe à apporter leurs appareils électroniques en fin de vie à nos sites de Montréal et de Mississauga, ce qui a aussi permis d'accroître la sensibilisation à l'importance de disposer correctement des déchets électroniques.

Nous restons déterminés à détourner les déchets électroniques des sites d'enfouissement en augmentant le nombre d'appareils recyclés ou remis à neuf. Nous continuerons à suivre le nombre d'appareils électroniques récupérés en tant qu'indicateur de performance clé.

Nombre d'appareils électroniques récupérés au cours des trois dernières années⁽¹⁾



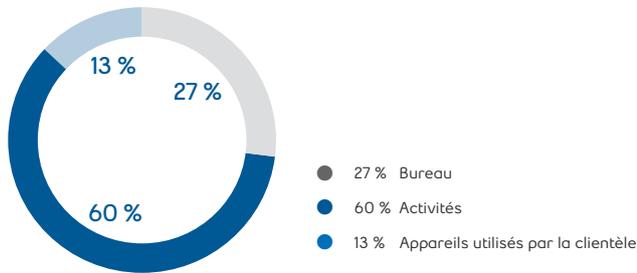
(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

Donner une nouvelle vie aux ressources et détourner les déchets des sites d'enfouissement

GRI 2-28, 301-3, 306-1, 306-2, 306-3

Nous cherchons à réduire notre impact environnemental en collaborant avec nos fournisseurs afin de détourner les matériaux des sites d'enfouissement et de les recycler, lorsque cela est possible, et de nous conformer aux règlements environnementaux.

Poursuivant nos efforts des dernières années, nous avons revu à la hausse notre cible de réduction de la quantité de déchets envoyés dans des sites d'enfouissement par rapport à l'année de référence 2019, qui est maintenant de 30 %. En 2024, nous avons réduit de 22 % la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement.



Afin de détourner davantage de déchets des sites d'enfouissement et de faire progresser notre approche d'économie circulaire, nous avons créé le groupe de travail sur l'économie circulaire, un forum où les unités d'affaires font part de leurs innovations ayant rencontré du succès ainsi que de leurs défis en matière d'économie circulaire, en plus de communiquer les mises à jour réglementaires et les exigences de l'entreprise.

Plusieurs de nos initiatives sont bien établies et font maintenant partie intégrante de nos activités, comme nos programmes de recyclage de nos câbles de télécommunications en cuivre, terminaux, poteaux, tourets de câble, palettes de bois et batteries plomb-acide. En 2024, pour intensifier nos efforts de détournement des déchets, nous avons lancé un programme de recyclage des câbles de fibre optique au Québec. Ce projet était demeuré en développement depuis plusieurs années en raison des défis liés au recyclage des câbles à fibre optique et des options limitées disponibles au Canada à cette fin. Nous avons collaboré avec Service de Recyclage de Fibre Optique (SRFO) pour mettre en place ce programme, qui a gagné le [prix Eurêka! Écotech Québec](#) en 2024 dans la catégorie des grandes entreprises. Cette nouvelle initiative souligne l'importance que nous accordons à la réduction de notre empreinte environnementale.

Nous sommes conscients que les partenariats sont essentiels à la réduction de notre empreinte environnementale, et c'est pourquoi nous collaborons avec plusieurs organisations qui nous aident à poursuivre notre objectif d'entreprise de détourner les déchets des sites d'enfouissement. Depuis 2001, nous sommes associés avec le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER), un établissement qui enseigne des compétences utiles en matière de récupération et de remise à neuf d'équipements aux jeunes. Le CFER collecte et trie les matériaux recyclables générés dans 16 de nos centres de travail au Québec, ce qui contribue à l'augmentation de notre taux de détournement.

Nous nous sommes aussi associés au [Fonds mondial pour la nature du Canada](#) (WWF-Canada) pour soutenir son ambitieux plan de 10 ans intitulé Régénération Canada, qui lutte contre la perte de biodiversité et les changements climatiques. En nous retournant ses appareils mobiles usagés par l'entremise du programme le Bac Bell, notre clientèle appuie également cet organisme, car nous remettons le produit net tiré de la valeur résiduelle des composants de ces appareils à WWF-Canada. En 2024, nous avons étendu nos capacités de remise à neuf, grâce à nos entrepreneurs qualifiés en gestion de déchets électroniques, et recueilli des appareils mobiles que nous avons remis sur le marché, ce qui a permis de réutiliser plus d'unités et contribué à accroître le produit net que nous avons donné à WWF-Canada. Ces dons aident l'organisation à réaliser ses objectifs, soit de restaurer un million d'hectares d'écosystèmes complexes, de gérer 100 millions d'hectares de plus et de réduire les émissions de carbone de 30 millions de tonnes d'ici 2030.

Bell soutient le travail accompli par WWF-Canada en matière de lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.



Gestion des déchets dangereux GRI 306-2

Bell a mis en place des programmes de conformité visant à gérer les matières résiduelles que la loi définit comme dangereuses.

Les batteries du réseau sont les plus importants déchets dangereux générés par Bell. Parmi les autres déchets dangereux, notons les aérosols, les matières absorbantes, les contenants d'huile et les lampes fluorescentes. Lorsque ces matériaux ne sont pas manipulés ou éliminés correctement, les contaminants peuvent pénétrer dans l'atmosphère, se répandre dans le sol, voire s'infiltrer dans les eaux souterraines. Afin d'atténuer le risque d'impacts environnementaux, nous appliquons les normes du secteur dans l'ensemble de nos activités pour le stockage, le transport et l'élimination des déchets dangereux.

Notre objectif d'entreprise de détourner 100 % des déchets dangereux générés vers des recycleurs certifiés d'ici à la fin de 2024 a été atteint.



Solution de recyclage de la fibre optique mise en œuvre à Richmond, au Québec, et gagnante d'un prix Eurêka.

Une approche mature de la gestion de l'environnement

Bell s'emploie à réduire l'impact environnemental de ses activités depuis plus de 30 ans. La prise de mesures environnementales réduit le risque, encourage les investissements dans notre entreprise, s'aligne avec les attentes de la clientèle et nous aide à attirer et à conserver des membres de l'équipe qualifiés.

Nos activités et leurs résultats

Importance accordée à l'environnement et amélioration continue

Notre système de gestion environnementale (SGE) guide les efforts que nous déployons pour tâcher de prévenir et d'atténuer les impacts environnementaux.

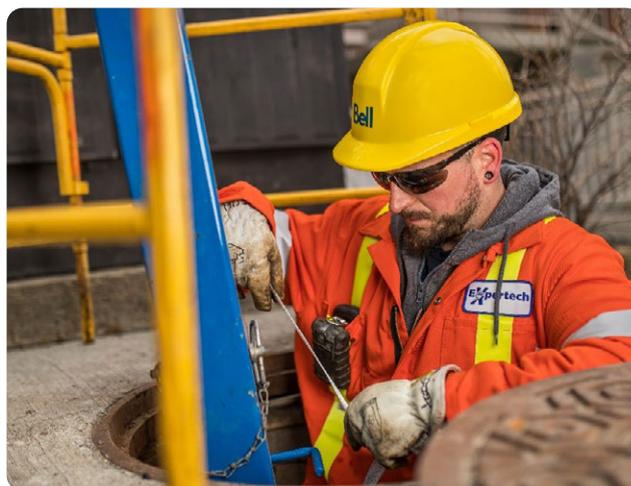
L'importance qu'accorde Bell à la protection de l'environnement passe d'abord par ses programmes visant à réduire les impacts environnementaux de sa chaîne de valeur. Dans le cadre de l'expansion et de l'entretien de notre infrastructure, notre approche vise à protéger la biodiversité, à réduire la consommation de ressources, à mieux gérer nos déchets, à prévenir la contamination et à maintenir notre conformité à la réglementation environnementale.

- **Émissions atmosphériques** : Bell possède et exploite des équipements dont certains peuvent émettre des polluants atmosphériques. Il peut s'agir notamment de systèmes de climatisation et de réfrigération, de systèmes d'extinction d'incendie et de génératrices. Nous cherchons à limiter les émissions de contaminants en gérant de manière responsable ces pièces d'équipement critiques et, lorsque cela est possible, en remplaçant l'équipement par des options dont l'impact environnemental est moindre.
- **Produits et équipements pétroliers** : Les réservoirs de pétrole et les génératrices de Bell s'avèrent essentiels afin de fournir une alimentation de secours permettant de maintenir nos réseaux pendant les pannes ou les urgences et de répondre à nos besoins opérationnels quotidiens dans les régions éloignées. Dans la mesure du possible, Bell privilégie les réservoirs hors sol par rapport aux réservoirs souterrains, et tous les réservoirs souterrains sont dotés d'une double paroi assurant un confinement secondaire. Afin de préserver l'intégrité de nos réservoirs de stockage et de prévenir les déversements accidentels, nous surveillons nos réservoirs à l'aide de détecteurs de fuites électroniques, nous procédons à des inspections annuelles de l'ensemble de nos réservoirs et nous effectuons régulièrement des tests d'étanchéité sur les réservoirs souterrains.
- **Eaux usées des puits d'accès** : Une grande partie du réseau de Bell est située dans des canaux souterrains accessibles par des puits d'accès. Lorsque nous devons accéder à nos infrastructures souterraines à des fins d'installation, d'entretien, de réparation ou de démantèlement, il peut être nécessaire de pomper les effluents accumulés pour que les techniciens et les techniciennes puissent travailler de manière sécuritaire. Pour ce faire, nous avons mis en place des procédures de pompage visant à prévenir le rejet d'eau contaminée dans l'environnement.
- **Poteaux en bois traité** : Le réseau aérien de Bell est soutenu par des poteaux, généralement en bois, qui sont pour la majorité traités avec des agents de préservation servant à prolonger leur durée de vie et à les aider à résister aux intempéries. Ces agents de préservation peuvent s'avérer toxiques pour certaines formes de vie si les conditions leur permettent de s'infiltrer dans l'environnement ou d'y être libérés de toute autre façon. Bell applique des critères de stockage et d'installation des poteaux élaborés à l'interne afin de s'assurer que le sol et l'eau ne sont pas contaminés par ces agents de préservation.

- **Câbles sous plomb** : Un très faible pourcentage de l'ensemble de l'infrastructure sur fil de Bell est encore composé de câbles sous plomb. Bell a cessé l'installation de ces câbles sous plomb dans les années 1960, au profit de câbles en polymères plastiques, utilisés pour la majorité des déploiements de câbles. Depuis le milieu des années 2000, Bell remplace également les câbles de cuivre sous plomb par des câbles à fibre. Au fur et à mesure que notre réseau passe du cuivre à la pure fibre, nous retirons les composants contenant du plomb dans les zones de construction actives, lorsque cela est possible et sûr, en respectant les protocoles de manipulation sécuritaire établis.
- **Biodiversité** : Les équipes de Bell travaillent tous les jours à l'extérieur dans un environnement naturel pour installer, entretenir, réparer ou démanteler l'infrastructure de réseau. Ces activités peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement. Afin de mieux protéger la biodiversité, nous étudions les projets à l'échelle du réseau et en évaluons les impacts potentiels sur l'environnement. En outre, nous avons mis en place des pratiques de gestion des arbres et des animaux et insectes nuisibles et n'autorisons l'utilisation de pesticides que dans des circonstances exceptionnelles ou lorsque les méthodes physiques et mécaniques se sont avérées infructueuses. Depuis 2022, nous célébrons la Journée nationale de l'arbre par la plantation d'arbres en partenariat avec Arbres Canada et, en 2023, nous avons participé pour la première fois à l'initiative Mai sans tondeuse.
- **Consommation d'eau** : Les activités directes de Bell n'ont qu'un impact mineur sur les ressources en eau, car nous utilisons principalement l'eau pour la boire, à des fins d'hygiène, pour le nettoyage des véhicules ainsi que pour le refroidissement des bâtiments et des salles de serveurs. Cela ne nous empêche pas de mettre en œuvre des programmes et des pratiques visant à limiter notre consommation d'eau.

Nous gérons nos enjeux au moyen de notre SGE, ce qui nous permet d'exercer un contrôle diligent et de respecter les exigences légales. Les membres de l'équipe ont accès à une série d'activités de formation et de sensibilisation visant à promouvoir et à renforcer une gestion proactive des impacts environnementaux.

Notre objectif d'amélioration continue passe notamment par une réévaluation annuelle de nos façons d'aborder les problèmes environnementaux actuels et émergents, dans le but de créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes à mesure que nous faisons croître notre entreprise. Notre SGE est certifié conforme à la norme ISO 14001 depuis 2009, une première pour une entreprise de communications nord-américaine, et nous tenons à conserver cette certification.





Notre équipe

Les membres de notre équipe viennent d'horizons divers et possèdent des compétences uniques qui créent de la valeur dans notre entreprise. Nous investissons dans notre équipe et soutenons son engagement afin de créer un avenir plus durable et de nous doter d'un effectif épanoui, productif et créatif.

Une main-d'œuvre engagée est mieux à même de concevoir des services innovateurs qui accélèrent la croissance et de promouvoir personnellement l'expérience client.



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Promouvoir l'expérience client

Comment nous suivons notre impact et nos progrès

Facteur	★ Cible	Performance en 2024	Écart a/a	Vérification par un tiers en 2024	Résultat
Bien-être des membres de l'équipe	90 % des leaders ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale	93 %	Diminution de 1 point de pourcentage	PwC ⁽¹⁾	✓
Santé et sécurité	Présenter notre indice de fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail en raison de blessures (nombre d'accidents par 200 000 heures travaillées)	1,57	Recul de 0,20	PwC ⁽¹⁾	✓
Diversité de genre	Représentation d'au moins 35 % de la diversité de genre au sein du conseil d'administration	38 %	Augmentation de 5 points de pourcentage	PwC ⁽¹⁾	✓
	Représentation d'au moins 35 % de la diversité de genre au sein de la haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs) d'ici la fin de 2025	35 %	Augmentation de 3 points de pourcentage	PwC ⁽¹⁾	✓
Engagement des membres de l'équipe	Atteindre et maintenir un niveau global d'engagement des membres de l'équipe de 75 % ⁽²⁾	65 %	Diminution de 8 points de pourcentage ⁽²⁾	PwC ⁽¹⁾	↘

→ Stable ↘ Non atteint ou recul ↗ Progresse bien ✓ Atteint

Pour obtenir de plus amples informations :

- [Page Implication sociale](#) du site Web
- [Sommaire sur les données ESG](#)
- [Code de conduite](#)
- [Politique de santé et de sécurité](#)
- [Politique de santé mentale](#)
- [Politique de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail](#)
- [Énoncé sur les droits humains et l'accommodation](#)

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

(2) Cet indicateur correspond à la moyenne obtenue dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe. Notre méthodologie a changé depuis 2023, et le calcul est maintenant effectué à partir de quatre questions précises plutôt que cinq.

Bien-être des membres de l'équipe

Pour soutenir l'équipe Bell, nous nous employons à favoriser une culture dynamique où tous les membres se sentent valorisés, respectés et soutenus. Nous offrons des avantages inclusifs, des programmes de formation et de sensibilisation continues ainsi qu'une gamme d'initiatives progressistes pour aider à favoriser le bien-être et la réussite.

Nos activités et nos progrès

Favoriser un milieu de travail sain et épanouissant GRI 410-1

Notre proposition de valeur énonce clairement notre culture unique, ce que les membres de l'équipe Bell aiment le plus de leur environnement de travail et comment nous nous efforçons de faire de Bell un endroit où chaque personne a l'occasion de croître, d'apporter sa contribution et de se sentir à sa place.

Un milieu de travail respectueux et inclusif, exempt de harcèlement, de violence et de discrimination, est essentiel à la culture de Bell et au succès de l'équipe. Guidés par les normes acceptées à l'échelle internationale et les Principes directeurs des Nations Unies sur les affaires et les droits de la personne (UNGP), nous partageons la responsabilité de respecter les droits des travailleuses et travailleurs, et nous nous engageons à traiter ces derniers avec respect et dignité. Pour ce faire, nous nous devons d'identifier les incidences négatives sur le plan des droits de la personne par le biais de canaux de signalement anonymes. Ces mécanismes permettent de cibler les activités susceptibles de contribuer aux inégalités en matière de droits de la personne pour ensuite prendre des mesures correctives, intégrer les leçons apprises dans les processus pertinents de l'entreprise afin d'éliminer ou de réduire au minimum les éventuelles répercussions sur les droits de la personne, mettre en place un suivi de l'efficacité des efforts d'amélioration et communiquer nos pratiques par le biais des politiques de nos organisations et des informations que nous rendons publiques.

Notre Politique de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail et notre Politique sur les droits de la personne et les accommodements, qui a été améliorée et qui est présentée dans notre énoncé sur les droits humains, prévoient une formation sur la prévention, une approche de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de la violence au travail, ainsi qu'un programme de médiation interne et des conseils à l'intention de quiconque subit de la violence familiale ou conjugale. Nous disposons d'une équipe de professionnelles et professionnels qualifiés qui apportent leur soutien et enquêtent sur les plaintes de harcèlement et de violence. Par ailleurs, nous avons continué d'offrir une formation avec instructeur sur la création d'un environnement de travail respectueux, à laquelle plus de 600 membres de l'équipe ont participé en 2024.



Favoriser la santé mentale au travail

L'adoption de mesures pour promouvoir et soutenir la santé mentale et le bien-être des membres de notre équipe rend Bell plus forte et a des retombées qui vont bien au-delà de notre entreprise.

Bell soutient la santé mentale de diverses façons, y compris par des prestations en santé mentale illimitées, notre Programme d'aide aux employés et à la famille ainsi que des ressources et de la formation pour les leaders et les membres de l'équipe portant sur la résilience, la gestion du stress, l'intelligence émotionnelle et la gestion des enjeux de santé mentale. Depuis le lancement de notre programme de santé mentale au travail en 2010, nous avons organisé plus de 1 850 campagnes et événements de sensibilisation à la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. En 2024, plus de 31 750 membres de l'équipe ont participé à de tels événements, affichant un taux de satisfaction de 98 %.

Tous les leaders de Bell sont tenus de suivre la formation Leadership en santé mentale au travail, un programme reconnu dont l'achèvement donne droit à une certification par l'Université Queen's. Plus de 90 % de nos leaders sont actuellement inscrits à notre formation officielle avec instructeur portant sur le leadership inclusif. En 2024, Bell a également mis ce programme à la disposition de ses partenaires externes et de sa clientèle dans tout le Canada, sans frais.

En 2024, Bell s'est associée à Pillcheck, une plateforme combinant l'analyse d'ADN avec des services pharmaceutiques cliniques, de façon à fournir un avantage de santé innovant aux membres l'équipe et à leur famille à prix réduit. Nous l'offrons sans frais aux membres de l'équipe en congé de santé mentale de courte durée afin de les aider à trouver le bon médicament et la bonne posologie et de les soutenir tout au long de leur période d'invalidité.

Nous surveillons, évaluons et adaptons en permanence notre programme de santé mentale au travail de manière à répondre aux besoins changeants des membres de l'équipe, à nous aligner sur les normes du secteur et à maintenir une approche de gestion des risques visant à prévenir et à traiter les facteurs de risque psychologiques. Depuis 2010, nous effectuons un suivi trimestriel des indicateurs de performance clés (IPC) afin de surveiller la santé psychologique dans notre lieu de travail et d'améliorer nos initiatives en santé mentale. Ces indicateurs sont suivis à l'aide d'un tableau de bord qui couvre l'invalidité de courte durée, l'invalidité de longue durée, l'utilisation des avantages et des programmes de soutien en santé mentale, le taux de participation à notre programme de formation en santé mentale et l'engagement des membres de l'équipe. Nous recueillons également les commentaires de ces derniers sur les congés d'invalidité et sur le rôle que le lieu de travail a joué, selon eux, dans leur parcours d'invalidité, afin d'évaluer les risques psychosociaux au travail et de les prévenir.

En outre, notre sondage annuel sur l'engagement des membres de l'équipe s'aligne sur les 13 facteurs psychosociaux décrits dans la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. Nous obtenons ainsi des informations essentielles sur le bien-être des membres de l'équipe, ce qui nous permet de surveiller le lieu de travail à l'échelle de l'entreprise et de l'équipe. Des plans d'action sont élaborés pour travailler sur les points à améliorer, le cas échéant.

Offrir une rémunération, des avantages et des ressources concurrentiels GRI 201-3, 401-2

Bell offre aux membres de l'équipe des programmes de rémunération globale concurrentiels qui reflètent des pratiques inclusives de façon à attirer, à embaucher et à retenir les meilleurs talents.

La rémunération globale offerte par Bell comprend un salaire de base concurrentiel, des régimes d'avantages complets, des primes de rendement élevées ainsi que des régimes de retraite et d'épargne. Cela en fait un programme de rémunération globale comparable à ceux offerts par les autres grands employeurs canadiens. La majorité des membres de l'équipe Bell participent au Programme de rémunération incitative, qui est aligné sur nos six impératifs stratégiques et tient compte de la performance financière de Bell et des réalisations personnelles. Au cours des dernières années, des primes proches de la cible ont été versées dans le cadre du Programme de rémunération incitative annuel.

Notre stratégie de rémunération complète prévoit une rémunération équitable fondée sur les compétences, le rôle, le rendement et le marché extérieur, sans égard au genre, à l'âge, à tout handicap, à l'identité ou à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle, à la race, à l'ethnicité, à l'héritage culturel ou aux croyances religieuses. En réponse à la Loi sur l'équité salariale promulguée par le gouvernement fédéral en août 2021, Bell avait réalisé huit plans d'équité salariale conformes à la législation fédérale en septembre 2024, et n'avait eu qu'à apporter des ajustements de rémunération minimaux pour répondre aux exigences en matière d'équité salariale. Nous procédons également à des analyses fréquentes d'écart salarial afin de nous aligner sur nos objectifs en matière d'inclusion et d'appartenance, et nous effectuons des analyses de marché à fréquences régulières en utilisant les meilleures enquêtes de rémunération afin de maintenir notre avantage concurrentiel.

Nos régimes d'avantages complets vont au-delà de la couverture traditionnelle; ils offrent une gamme d'avantages conçus pour répondre aux besoins de chacun des membres de l'équipe et promouvoir un mode de vie sain et épanouissant. Les membres de l'équipe à temps plein et à temps partiel ont droit à des avantages compétitifs, notamment des régimes de soins de santé et de soins dentaires; des soins de santé virtuels; des congés de maladie et d'invalidité payés; une couverture d'assurance voyage, maladie grave, vie et accident; des jours de vacances et une politique de vacances flexible; une couverture pour

les membres de leur famille; ainsi qu'un compte de remboursement des soins de santé et un compte discrétionnaire qui peuvent être utilisés pour couvrir les dépenses liées au bien-être et à d'autres dépenses liées au mode de vie. En 2024, nous avons étendu les prestations de planification familiale que nous offrons en ajoutant des prestations d'adoption et de maternité de substitution jusqu'à un plafond à vie de 15 000 \$, une couverture des traitements de fertilité jusqu'à un plafond à vie de 5 000 \$ et une couverture des médicaments de fertilité jusqu'à un plafond à vie de 15 000 \$. Bell offre également aux membres de l'équipe 70% de leur salaire pour les congés de maternité pendant 17 semaines et 70% de leur salaire pour les congés parentaux et d'adoption pendant 19 semaines.

En outre, Bell offre de nombreuses occasions aux membres de l'équipe qui souhaitent épargner en vue de la retraite et d'autres objectifs à court et à long terme, au moyen de déductions salariales ou de transferts forfaitaires directs de régimes externes. La plupart des membres de l'équipe Bell sont automatiquement inscrits à un régime de retraite à cotisations déterminées (CD) avec contributions équivalentes de l'entreprise. Ils peuvent également participer à d'autres régimes d'épargne, comme le régime d'achat d'actions avec contributions équivalentes de l'entreprise, un régime d'épargne-retraite (RER) collectif, un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif et, depuis janvier 2024, un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) collectif et un CELI à court terme. En 2024, plus de 25 000 membres de l'équipe ont participé au régime d'achat d'actions, ce qui a permis d'aligner fermement l'intérêt des membres de notre équipe et de nos actionnaires à voir leur investissement dans BCE produire des rendements tangibles. De manière à diversifier davantage leurs possibilités d'épargne, les participants admissibles au régime CD de Bell ont maintenant la possibilité de réinvestir jusqu'à 2% de leurs cotisations salariales volontaires dans le RER, le CELIAPP et les deux programmes de CELI, et ce, tout en continuant de bénéficier de la contribution équivalente de l'entreprise dans leur compte CD. En 2024, nous avons cotisé, directement ou par l'intermédiaire des excédents de nos régimes de retraite, un montant correspondant à des prestations constituées d'une valeur estimative de 240 millions \$ au profit de 35 000 participants et participants actifs de nos régimes de retraite à prestations déterminées et CD. Quant à nos 50 000 retraités à travers le pays, ils ont reçu des prestations de retraite d'une valeur de 1,3 milliard \$ en 2024.



Maintenir de solides pratiques en matière de santé et de sécurité GRI 403-1, 403-2, 403-5

La protection de la santé et de la sécurité de notre équipe est notre priorité absolue, ce qui crée un environnement dans lequel chacun et chacune peut contribuer en toute confiance.

Notre système de gestion de la santé et de la sécurité du travail est conforme à la norme 45001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), et toutes nos unités d'affaires ont nommé un coordonnateur ou une coordonnatrice en santé et sécurité.

En collaboration avec les membres de l'équipe et les représentantes et représentants syndicaux, nous soutenons huit comités de santé et de sécurité de l'entreprise, 136 comités de santé et de sécurité locaux et 439 représentants et représentantes en santé et sécurité. Conformément aux exigences réglementaires en matière de santé et de sécurité du travail, ces comités, représentants et représentantes couvrent les activités dans l'ensemble du Canada et comprennent des personnes occupant des fonctions opérationnelles et administratives. Les comités se réunissent régulièrement pour discuter des défis en matière de santé et de sécurité, réalisent collectivement plus de 7 250 inspections annuelles en milieu de travail et collaborent avec l'équipe de santé et sécurité de l'entreprise pour créer et mettre en œuvre des programmes de prévention.

En 2024, Bell a maintenu les plans d'intervention, les évaluations des dangers présents sur les lieux de travail et les communications liées aux pratiques sécuritaires en milieu de travail, de même qu'un nombre considérable d'heures de formation et d'observations sur le terrain. Notre indice global de fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail a été porté à 1,57⁽¹⁾. Cela est attribuable au volume élevé de migration sur les services de fibre, qui oblige les techniciens et les techniciennes à grimper et à manipuler des échelles plus fréquemment, augmentant ainsi le risque de blessure. L'évolution de la demande de la clientèle a conduit à l'embauche d'une nouvelle cohorte de techniciens et de techniciennes, dont le taux d'accidents a été plus élevé que celui de leurs collègues plus expérimentés. Tout au long de 2025, nous continuerons à relever l'accent que nous mettons sur les procédures sécuritaires de manipulation et d'escalade des échelles, ainsi que le soutien apporté aux nouveaux membres de l'équipe.

Inclusion et appartenance

Chez Bell, nous sommes fiers de l'importance que nous accordons à la promotion d'un milieu de travail inclusif et accessible où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés, respectés, soutenus et inclus. L'accent sur l'inclusion et l'appartenance au sein de Bell stimule l'innovation et soutient la créativité de notre équipe, ce qui rejaillit sur les collectivités auxquelles nous appartenons.

Nos activités et nos progrès

Instaurer une culture axée sur l'inclusion et l'appartenance

Nous collaborons avec les membres de l'équipe afin d'améliorer leur compréhension de la diversité et de démontrer comment les perspectives diversifiées contribuent à l'amélioration des résultats et permettent aux équipes de partager une vision commune.

Nous continuons de favoriser l'inclusion et l'appartenance au sein de la haute direction par la mise en œuvre de stratégies efficaces de gestion des talents et de programmes de développement pour les leaders à haut potentiel. Nous nous concentrons notamment sur l'engagement, le mentorat, l'encadrement et le parrainage.

Nous visons actuellement une représentation de la diversité de genre correspondant à la proportion des membres du conseil s'identifiant comme des femmes et des membres du conseil s'identifiant comme appartenant à un genre autre que l'homme ou la femme d'au moins 35 %

Nous maintenons l'accent sur la prévention en améliorant sans cesse nos procédures d'identification des dangers et d'évaluation des risques liés aux différents postes de l'entreprise. Cela nous permet de créer des synergies et d'harmoniser nos pratiques dans tous nos secteurs d'activité pour faire évoluer nos programmes de santé et de sécurité. Notre Plan d'action en matière de sécurité de l'entreprise (PASE) est la base de notre système de gestion de la sécurité. Il vise à gérer de façon systématique et diligente les programmes axés sur la santé et la sécurité, en plus de permettre de bien cerner les ressources et les responsabilités ainsi que de surveiller et d'examiner nos progrès tous les trimestres.

En 2024, nous avons continué à donner la priorité au signalement des dangers par les membres de l'équipe de toute l'entreprise. En ce qui concerne nos techniciens et techniciennes et entrepreneurs externes, nous avons mis l'accent sur l'identification des risques liés à la végétation rencontrés lors de travaux réalisés à proximité de poteaux à usage commun dans le but de réduire les dangers électriques.

La sécurité de nos activités sur le terrain est assurée par une supervision rigoureuse qu'exercent les responsables. En 2024, les responsables ont reçu une formation et des outils de soutien pour améliorer leurs compétences en matière de supervision et assurer un contrôle approfondi et un coaching efficace. Par ailleurs, tous les membres actifs de l'équipe des services extérieurs ont été observés par leur responsable pendant qu'ils effectuaient différentes tâches ou différents travaux.

Depuis 2023, nous nous efforçons également d'accroître la sensibilisation et l'engagement de l'équipe afin de mieux soutenir nos programmes actuels et de favoriser une culture de la sécurité dans l'ensemble de l'organisation. Pour ce faire, nous avons modernisé nos programmes de formation existants, poursuivi nos communications régulières sur la sécurité au sein de l'entreprise, introduit une reconnaissance formelle des membres de l'équipe qui signalent des dangers et augmenté la visibilité des membres de l'équipe engagés dans les comités de santé et de sécurité.

au sein du conseil d'administration de BCE. À la fin de 2024, nous avons atteint notre cible, cinq personnes siégeant au conseil de BCE, soit 38 %⁽²⁾ de tous les membres, s'identifiant comme femmes.

Nous avons établi une cible de représentation de la diversité de genre d'au moins 35 % au sein de la haute direction de Bell (vice-présidence et échelons supérieurs) d'ici la fin de 2025. À la fin de 2024, nous avons atteint cette cible, 35 %⁽²⁾ des leaders au sein de la haute direction de Bell s'identifiant comme femmes ou à un genre autre que masculin ou féminin.

Bell a mis en place cinq groupes de ressources pour les membres de l'équipe qui contribuent à promouvoir l'inclusion et le sentiment d'appartenance au travail, soit Les professionnels noirs de Bell, Diversabilité chez Bell, Fierté chez Bell, Les femmes chez Bell et, depuis peu, Les Panasiatiques chez Bell. Conscients de leurs besoins uniques et intérêts communs, les membres se concentrent sur la sensibilisation culturelle, la recherche de nouvelles façons pour les membres de l'équipe de se connecter, la promotion de l'alliance inclusive ainsi que des conversations significatives pour promouvoir l'avancement professionnel et susciter un fort sentiment d'appartenance.

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#). L'intégration verticale de Bell influe sur notre indice global de fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail. Pour en savoir plus, consulter la page [Gouvernance en matière de responsabilité d'entreprise](#) sur notre site Web.

(2) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

Recruter des talents diversifiés

Nous continuons de miser sur le recrutement et la sélection de candidats et candidates qui reflètent la clientèle et les communautés que nous servons.

Alors que nous continuons à jouer un rôle de premier plan dans un marché concurrentiel et à progresser, sur le plan tant des services technologiques que des médias numériques, nous nous engageons activement dans des initiatives pour favoriser la diversité des talents.

Nous collaborons avec diverses organisations afin de promouvoir les possibilités liées aux STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) chez Bell. Notre stratégie de recrutement de talents mise

sur une forte présence en ligne et sur les réseaux sociaux, des interactions directes avec les personnes candidates, des outils de recherche efficaces et des partenariats avec diverses organisations communautaires.

Bell Solutions techniques a lancé une initiative à l'échelle locale pour intégrer les personnes ayant un handicap dans ses centres de travail, s'associant pour l'occasion à une organisation locale pour recruter des candidats et des candidates provenant de ce groupe. Cette initiative a été enrichissante pour toutes les personnes concernées et a favorisé un milieu de travail plus inclusif.

Pour en savoir plus, visiter la page [La vie chez Bell](https://jobs.bell.ca) sur le site jobs.bell.ca

Engagement et développement des membres de l'équipe

Les membres de l'équipe de Bell sont hautement qualifiés, dynamiques et engagés, et nous voulons les voir se développer et réussir. Nous sommes en meilleure position lorsque nous investissons dans le développement de notre équipe au moyen de programmes d'apprentissage, de reconnaissance et d'engagement, pour que chaque membre de l'équipe se sente à sa place et bénéficie d'occasions inégalées de croître et de contribuer à l'entreprise.

Nos activités et nos progrès

L'écoute, clé de l'adaptation

Nous écoutons les membres de notre équipe et tenons compte de leurs commentaires dans la conception et la mise en œuvre de nos pratiques en milieu de travail.

Notre sondage annuel auprès de l'équipe est un outil clé pour recueillir des informations fondées sur les données et des perceptions sur nos forces et nos possibilités. Il vise à évaluer le degré d'engagement des membres de l'équipe en posant des questions sur la communication, la reconnaissance, la confiance et le respect. À la suite du sondage, les leaders partagent les résultats avec les membres de l'équipe et collaborent à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action axés sur les domaines prioritaires. En 2024, nous avons remanié les questions du sondage pour qu'elles correspondent à l'évolution de notre culture et pour obtenir des commentaires sur des sujets qui influent sur l'expérience des membres de l'équipe et la transformation de Bell. Par conséquent, le sondage de 2024 établira un nouveau point de référence pour l'avenir.

En 2024, nous avons enregistré une forte participation, 82% des membres de l'équipe ayant répondu au sondage. Notre niveau global d'engagement des membres de l'équipe était de 65%⁽¹⁾, ce qui montre que nous avons des possibilités d'améliorer la façon dont les membres de notre équipe se sentent au travail et au sein de l'entreprise. Nous guidons les membres de l'équipe tout au long de la transformation de l'entreprise, en clarifiant notre stratégie et en expliquant ce que cela signifie pour eux.

Puisque 88% des membres de l'équipe déclarent avoir une communication ouverte et transparente avec leur leader et que 85% d'entre eux se sentent en confiance pour remplir leur rôle, nous disposons d'une base solide sur laquelle nous appuyer. Dans l'ensemble, nous avons constaté une augmentation du nombre de membres de l'équipe qui sentent que leurs contributions sont reconnues, soit une amélioration de cinq points. Nos résultats montrent que les membres de l'équipe apprécient le soutien qu'ils reçoivent de la part de leurs leaders de proximité et de leurs collègues, et qu'ils sont satisfaits de nos initiatives en matière de santé mentale. Ils sont passionnés par le travail qu'ils accomplissent pour soutenir notre clientèle et partagent le désir de mettre fin au cloisonnement et d'accroître la collaboration entre les équipes.

En 2024, nous avons transformé l'initiative Dialogue avec Mirko en une stratégie de plus grande envergure qui comprend des conversations en petits groupes, des visites sur les lieux de travail et des séances de questions. Ces activités ont permis à des centaines de membres de l'équipe d'entrer directement en contact avec notre président et chef de la direction, Mirko Bibic, et d'autres représentants et représentantes de

la haute direction. Ce dialogue direct vise à mieux faire comprendre l'importance que jouent les membres de l'équipe dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques et à cerner le soutien dont ils ont besoin dans notre parcours de transformation. Lors du sondage, 93% des participants et participantes ont estimé que les séances d'engagement avaient permis une discussion ouverte et que Mirko était réceptif à leurs opinions et apportait des améliorations à la lumière de leurs commentaires.

Dans le cadre de l'écoute du cycle de vie des membres de l'équipe, nous menons des sondages lors de l'accueil et du départ de l'effectif afin de comprendre les principales possibilités d'amélioration, y compris en ce qui a trait à l'expérience de l'équipe. En 2024, à l'occasion de la refonte de l'accueil de nos recrues, nous avons lancé deux sondages pour obtenir des commentaires sur l'accueil initial et l'expérience du 30^e jour pour les nouveaux membres de l'équipe. Ces données nous permettent d'apporter des améliorations aux étapes critiques du parcours des membres de l'équipe chez Bell.

Favoriser une culture d'apprentissage et de développement continus

Bell favorise le rendement et la rétention des membres de l'équipe en soutenant leur développement personnel et professionnel afin de les aider à faire progresser leur carrière.

Bell offre de nombreuses ressources de formation continue dans le but de soutenir les membres de l'équipe et de s'assurer qu'ils reçoivent les connaissances essentielles dont ils ont besoin pour effectuer leur travail, acquérir de nouvelles compétences et s'adapter à la transformation de l'organisation. Notre parcours d'apprentissage continu comprend notamment une série de modules de formation obligatoires pour les membres de l'équipe. Bell continue de veiller à maintenir un degré élevé de conformité, le taux d'achèvement de notre formation Les principes de Bell, qui porte sur des notions de base comme l'éthique, la responsabilité, la préparation aux situations d'urgence, la santé et la sécurité, la cybersécurité, la prévention des fraudes, le respect et l'inclusion, étant demeuré stable à 90%.

En 2024, plus de 90% des membres de notre équipe ont suivi la formation sur l'accessibilité chez Bell, qui porte sur les lois sur l'accessibilité, les droits, le soutien et les meilleures pratiques en la matière. De plus, 94% des leaders ont suivi le cours sur l'importance du français chez Bell, en appui au projet de loi 96. Tous les membres de l'équipe Bell ont accès à des milliers de cours de qualité portant sur un large éventail de sujets, dont les affaires, les compétences techniques et le leadership. Plus d'un million de vidéos

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

sont visionnées chaque année, et 6,5 millions de vidéos ont été visionnées depuis le lancement du Carrefour d'apprentissage Bell en 2019, ce qui nous place au 75^e percentile⁽¹⁾ par rapport à des organisations comparables.

Pour soutenir l'impératif stratégique de Bell qui consiste à investir dans son équipe et à soutenir son engagement afin de créer un avenir plus durable, nous avons lancé Bell U. Il s'agit d'une université virtuelle qui offre des programmes de formation couvrant divers sujets pour les membres de l'équipe qui aspirent à travailler dans des postes à forte demande et axés sur la technologie. Les membres de l'équipe peuvent obtenir des microdiplômes certifiés par Bell, y compris des désignations professionnelles et des qualifications pour soutenir l'avancement de leur carrière ou accéder à un nouveau rôle axé sur la technologie.

La communauté Bell U est soutenue par le Centre de certification Bell U, créé pour aider les membres de l'équipe qui souhaitent élargir leurs compétences et obtenir des certifications reconnues par le secteur dans de nombreux domaines techniques, notamment la cybersécurité, l'infonuagique, la collaboration et la mise en réseau (5G). Le Centre de certification Bell U propose des parcours de formation pour les certifications de base, associées, avancées et spécialisées, qui offrent une expérience d'apprentissage de bout en bout. Plus de 1 600 membres de l'équipe ont suivi des cheminements d'apprentissage en 2024 et obtenu des certifications reconnues par le secteur. En 2024, nous avons également lancé le programme Notions de base en technologie Bell U, qui offre à plus de 600 membres de la direction et de la haute direction la possibilité de se familiariser avec les technologies clés qui soutiendront notre transformation technologique. La compréhension technique de l'agilité, de l'IA et de l'infonuagique s'est avérée un moteur essentiel pour aider les leaders à accroître l'influence, la collaboration et l'innovation au sein de leurs équipes.

Pour appuyer notre transformation, nous avons lancé les parcours d'apprentissage Attributs du leadership de Bell en 2024. Ces parcours d'apprentissage offrent cinq expériences d'apprentissage distinctes pour chaque attribut, dotant les membres de l'équipe des compétences et des connaissances nécessaires pour exceller dans leur rôle et contribuer à notre vision commune. Nous offrons également aux membres de l'équipe à fort potentiel un programme de développement de prochaine génération afin de renforcer leurs compétences et de les préparer à des rôles de leadership pour favoriser la réussite de l'organisation.

Vers la fin de 2024, nous avons étendu notre programme de jumelage avec des mentors de la direction à l'ensemble des membres de l'équipe, en nous appuyant sur les 1 200 relations de mentorat déjà établies. Nous avons également organisé une première Journée de l'apprentissage, qui a rassemblé virtuellement et en personne plus de 2 000 membres de l'équipe provenant de toute l'organisation. Nous y avons présenté nos programmes d'apprentissage et les possibilités de promouvoir l'avancement de carrière.

Renforcer le travail d'équipe grâce à la reconnaissance et à l'appréciation

Chez Bell, nous croyons en la reconnaissance des contributions des membres de l'équipe qui nous permettent de concrétiser notre raison d'être, soit transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Grâce à notre programme de reconnaissance unifié appelé Meilleurs ensemble, nous reconnaissons les contributions des membres de l'équipe et célébrons leurs anniversaires de service. Plus de 95 % des membres de l'équipe participent à notre programme de reconnaissance, et 80 % de nos leaders sont actifs sur la plateforme Meilleurs ensemble chaque mois, ce qui donne lieu à plus de 905 000 gestes de reconnaissance entre pairs. Le prix Bravo, qui représente le plus haut niveau de reconnaissance chez Bell, souligne les rendements exceptionnels des personnes et des équipes qui contribuent de manière notable à notre transformation tout en incarnant nos qualités de leadership.

Solidifier nos relations avec les syndicats GRI 2-30, 407-1

L'engagement positif des membres syndiqués de notre équipe est la clé du succès de Bell, et nous nous efforçons de négocier des conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et assurent un service ininterrompu à notre clientèle.

Les membres de notre équipe ont le droit inhérent de s'associer à des syndicats et de participer à des négociations collectives. L'établissement de relations positives à long terme avec les syndicats représentant les membres de l'équipe demeure une priorité. Environ 42 % des membres de l'équipe de Bell sont représentés par des syndicats au Canada. Les membres syndiqués de notre équipe sont membres de 69 unités de négociation différentes, représentées par 16 organisations syndicales distinctes. Nos conventions collectives mettent l'accent sur l'importance de créer un milieu de travail équitable, inclusif et accessible où chaque personne se sent valorisée, respectée et soutenue.

Les différentes dispositions des conventions collectives visent notamment ce qui suit :

- des comités syndicaux conjoints qui permettent de discuter des questions importantes tout en améliorant les relations entre les parties;
- une procédure de grief clairement définie;
- des procédures relatives aux transferts et à l'affichage de postes qui visent à faciliter la mobilité professionnelle;
- les restructurations et les licenciements, y compris le versement d'indemnités de départ et les considérations de réaffectation.



(1) Fourni par LinkedIn dans le cadre d'un examen trimestriel mené au quatrième trimestre de 2024, par comparaison avec d'autres grandes entreprises ayant acheté au moins 10 000 licences pour la plateforme d'apprentissage de LinkedIn.



Nos ressources financières

Notre capital provient de nos investisseurs et investisseuses, des organismes prêteurs et des flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Notre objectif consiste à doser nos investissements à long terme pour générer de la croissance tout en renforçant notre bilan et en optimisant le coût du capital. Notre approche cohérente et responsable de l'affectation des ressources vise la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

En nous concentrant sur l'excellence opérationnelle et sur la discipline en matière de gestion des coûts dans tous les secteurs de notre entreprise, nous visons à fournir les meilleurs réseaux de fibre à large bande et de services sans fil dans des lieux de toutes tailles. Nous voulons tirer parti de nos réseaux de pointe pour offrir à la population canadienne des services de communications qui se distinguent véritablement, en plus de stimuler la croissance des revenus.



Bâtir les
meilleurs réseaux



Gérer avec agilité et
selon une structure
de coûts efficace



Accélérer la croissance
grâce à des services
innovateurs

Comment nous suivons notre impact et nos progrès : performance financière de 2024

Mesure financière	Cible pour 2024 ⁽¹⁾	Performance et résultats de 2024	
Croissance des produits	Environ (1,5) %	(1,1) %	En 2024, les produits des activités ordinaires de BCE ont diminué de 1,1 % par rapport à 2023, en raison de la baisse de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et de 0,4 % des produits d'exploitation tirés des services, attribuable à la diminution des produits d'exploitation tirés des produits et des produits d'exploitation tirés des services de notre secteur Bell SCT, dont l'effet a été contrebalancé par une hausse des produits des activités ordinaires du secteur Bell Média.
Croissance du BAIIA ajusté	De 1,5 % à 4,5 %	1,7 %	En 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,7% par rapport à 2023, ce qui s'explique par une plus grande contribution de nos secteurs Bell SCT et Bell Média, en raison de coûts d'exploitation plus bas, en partie contrebalancés par une baisse des produits d'exploitation.
Croissance du bénéfice net	Aucune cible fournie	(83,9) %	En 2024, le bénéfice net a diminué de 83,9 % par rapport à 2023, du fait surtout de la hausse des pertes de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, par suite d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la hausse des charges d'intérêts et de l'augmentation des amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de l'impôt sur le résultat payé, l'augmentation du BAIIA ajusté et la baisse des autres charges.
Intensité du capital	Inférieure à 16,5 %	16,0 %	En 2024, les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 3 897 millions \$, en baisse de 684 millions \$, ou 14,9%, d'un exercice à l'autre, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,0%, en baisse de 2,6 points d'un exercice à l'autre. Cette baisse reflète la diminution prévue des dépenses d'investissement planifiées, découlant principalement du ralentissement de l'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP, les décisions des autorités de réglementation qui découragent les investissements dans le réseau et la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans des initiatives de transformation numérique.
Croissance du bénéfice net par action (BPA)	Aucune cible fournie	(92,1) %	En 2024, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a diminué de 1 913 millions \$, ou 2,10 \$ par action ordinaire, par rapport à 2023, du fait surtout de la hausse des pertes de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la hausse des charges d'intérêts et de l'augmentation des amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de l'impôt sur le résultat payé, l'augmentation du BAIIA ajusté et la baisse des autres charges.

(1) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 7 novembre 2024 qui peut être consulté sur le site SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), nous avons revu à la baisse notre objectif de produits des activités ordinaires pour 2024, lequel est passé d'une fourchette de 0 % à 4 %, annoncée précédemment le 8 février 2024, à une diminution d'environ 1,5 %. Toutes les autres cibles financières sont restées inchangées. Pour une analyse plus détaillée de notre performance financière de 2024, y compris des renseignements sur nos dépenses d'investissement et notre stratégie d'affectation des ressources, voir le [rapport de gestion annuel 2024](#) de BCE.

Mesure financière	Cible pour 2024 ⁽¹⁾	Performance et résultats de 2024	
Croissance du bénéfice net ajusté par action ordinaire (BPA ajusté)	De (7) % à (2) %	(5,3) %	Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2024 s'est établi à 2 773 millions \$, soit 3,04 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 926 millions \$, soit 3,21 \$ par action ordinaire, en 2023.
Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Aucune cible fournie	(12,1) %	En 2024, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE, qui se sont établis à 6 988 millions \$, ont reculé de 958 millions \$ par rapport à 2023, principalement en raison de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse du BAIIA ajusté.
Croissance des flux de trésorerie disponibles	De (11) % à (3) %	(8,1) %	Les flux de trésorerie disponibles, de 2 888 millions \$ en 2024, ont diminué de 256 millions \$ par rapport à 2023, surtout du fait de la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, compte non tenu des fonds provenant des acquisitions et des autres coûts payés, en partie contrebalancée par la baisse des dépenses d'investissement.
Dividende annualisé par action ordinaire	3,99 \$ par action	3,99 \$ par action	En 2024, le dividende annualisé par action ordinaire de BCE a augmenté de 0,12 \$, ou 3,1 %, pour s'établir à 3,99 \$, comparativement à 3,87 \$ par action en 2023.

(1) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 7 novembre 2024 qui peut être consulté sur le site SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), nous avons revu à la baisse notre objectif de produits des activités ordinaires pour 2024, lequel est passé d'une fourchette de 0 % à 4 %, annoncée précédemment le 8 février 2024, à une diminution d'environ 1,5 %. Toutes les autres cibles financières sont restées inchangées. Pour une analyse plus détaillée de notre performance financière de 2024, y compris des renseignements sur nos dépenses d'investissement et notre stratégie relative aux marchés financiers, voir le [rapport de gestion annuel 2024](#) de BCE.

Nos activités et nos progrès

Structure de capital

À la fin de 2024, le bilan de BCE était sous-tendu par des liquidités disponibles⁽¹⁾ qui s'élevaient à environ 4,5 milliards \$ et qui se composaient d'un montant de trésorerie de 1 572 millions \$, d'un montant de 400 millions \$ en placements à court terme, d'un montant de 700 millions \$ disponible en vertu de notre programme de titrisation de créances et d'un montant de 1,8 milliard \$ disponible en vertu de nos facilités de crédit bancaire renouvelables liées à l'expansion engagées d'environ 4 milliards \$, et présentait un surplus de capitalisation des régimes de retraite totalisant 3,7 milliards de dollars. Nous continuons de surveiller les marchés financiers pour trouver des occasions de réduire le coût de la dette et d'optimiser le coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains et le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de BCE.

Dépenses d'investissement

Les investissements de Bell procurent des avantages directs à notre clientèle, par exemple, en permettant à un plus grand nombre de consommateurs et consommatrices de communiquer plus facilement avec leurs familles et leurs amis et en leur offrant des occasions d'apprentissage à distance et de divertissement, et en aidant les entreprises et les collectivités à fonctionner plus efficacement et à croître au sein d'une économie numérique. En parallèle, en continuant de combler l'écart qui sépare les collectivités sur le plan numérique, nous soutenons également la croissance de nos fournisseurs et de nos partenaires et nous stimulons l'innovation dans l'ensemble de l'écosystème numérique canadien.

En 2024, les dépenses d'investissement de Bell se sont élevées à 3,9 milliards \$, alors que nous poursuivions le déploiement du réseau de fibre optique permettant la connexion directe des foyers et des entreprises et de la connectivité sans fil sur le réseau 5G dans l'ensemble de notre zone de couverture. Conséquence directe de ces investissements, la zone de couverture du réseau pure fibre de Bell atteignait un total de 7,8 millions d'emplacements à la fin de 2024⁽²⁾.

Les technologies sans fil et de réseau de Bell constituent une partie importante de l'infrastructure du Canada au 21^e siècle. Le réseau sans fil LTE de Bell rejoignait 99 % de la population canadienne à la fin de 2020. Depuis, nous avons lancé et étendu notre réseau 5G dans les marchés urbains et ruraux, lequel atteignait 87 % de l'ensemble de la population canadienne à la fin de 2024⁽²⁾.

Bell occupe une position de chef de file dans le déploiement de nouveaux réseaux et services innovateurs, qu'elle doit directement à son investissement dans la R et D. Cet investissement lui permet de continuer à offrir à sa clientèle des produits et services qui comptent parmi les plus évolués au monde, tout en adoptant de nouvelles technologies qui facilitent ses propres activités, promeuvent l'expérience client et stimulent la croissance au moyen de services innovateurs. En 2024, Bell a affecté à la R et D des dépenses d'investissement de 573 millions \$ et des charges d'exploitation de 66 millions \$. Bell continue de collaborer avec ses partenaires du secteur pour stimuler l'innovation et créer une valeur à long terme pour la population canadienne, notamment en soutenant la recherche universitaire dans les domaines de la 5G, de l'IA et de la cybersécurité, contribuant ainsi à fournir un flux de technologies innovantes aux foyers et aux entreprises du Canada.

Pour en savoir plus sur nos dépenses d'investissement, voir le [rapport de gestion annuel 2024](#) de BCE.

Financement durable

En avril 2021, Bell a publié le cadre de financement durable de BCE Inc., une première pour une entreprise de communications au Canada, qui oriente les émissions d'obligations vertes, sociales et durables. Le produit de ces émissions finance des investissements dans 10 catégories, dont l'efficacité énergétique, la prévention contre la pollution et le transport propre. Sustainability a confirmé la crédibilité du cadre et sa conformité avec les lignes directrices en matière de durabilité. En mai 2021, Bell a émis des obligations durables de 500 millions \$, et le produit total a été affecté à des investissements environnementaux et sociaux jusqu'en mars 2022.

En novembre 2022, Bell a converti des facilités de crédit de 3,5 milliards \$ (aujourd'hui de 4,0 milliards \$) en [prêt lié au développement durable](#), ce qui a eu pour effet d'ajuster les coûts d'emprunt en fonction de cibles de réduction des émissions de GES. En mai 2023, Bell a conclu ses premiers [produits dérivés liés au développement durable](#), ce qui lie les coûts de financement à la performance en matière de réduction des GES. En septembre 2023, Bell a ajouté une tarification liée au développement durable à son programme de titrisation de 2,3 milliards \$.

Ces initiatives soulignent l'accent que met Bell sur ses objectifs en matière de facteurs ESG et renforcent la probabilité qu'elle atteigne ses cibles de développement durable.

Pour en savoir plus, voir notre [cadre de financement durable](#) ainsi que notre [Rapport sur l'affectation des produits de l'obligation durable](#) à BCE.ca.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS de comptabilité. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Consulter la rubrique II, « Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) » du [rapport de gestion 2024](#) de BCE, pour en savoir plus sur cette mesure, y compris un rapprochement des flux de trésorerie disponibles avec la trésorerie, la mesure conforme aux normes IFRS de comptabilité la plus comparable.

(2) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

Résumé des informations à fournir sur les risques et occasions liés aux changements climatiques

BCE accueille favorablement la demande accrue de transparence de la part de ses parties prenantes en ce qui concerne ses mesures de lutte contre les changements climatiques. Nous croyons également qu'il est important de détailler la manière dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques peuvent toucher notre entreprise. Les recommandations du GIFCC sont maintenant intégrées aux normes ISSB, et nous continuons à centrer nos rapports sur les principaux cadres de référence en matière d'information relative aux changements climatiques. Un résumé des informations à fournir sur les risques et occasions liés aux changements climatiques est présenté plus loin et ces informations sont détaillées dans notre Rapport d'action sur le climat.

Pour en savoir plus sur notre approche en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques, consulter les liens suivants :

- [Rapport d'action sur le climat](#)
- [Section 5.1 du rapport de gestion](#) et section 6.2, Gouvernance relative aux changements climatiques, de la circulaire de sollicitation de procurations de BCE

Gouvernance GRI 2-9, 2-13

Le conseil d'administration a établi des structures hiérarchiques claires et une surveillance à l'égard de nos occasions et risques liés aux changements climatiques, la responsabilité première incombant aux comités du conseil. La gestion et la surveillance des questions liées aux changements climatiques sont intégrées aux rôles et responsabilités des cadres, de la direction et des autres membres de l'équipe. La rémunération est liée à la mise en œuvre réussie de notre stratégie en matière de changements climatiques à l'échelle de l'entreprise, et ce, par l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles liés aux changements climatiques.

Stratégie

BCE est d'avis que les sociétés de tous les secteurs doivent prendre des mesures et chercher à réduire et à neutraliser leur empreinte carbone. Ces efforts concertés sont nécessaires afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport au niveau préindustriel (entre 1850 et 1900).

En plus de réduire ses émissions de GES, Bell continue de se consacrer à l'amélioration de sa résilience pour faire face aux effets des changements climatiques, en maintenant et en rehaussant ses plans et mesures d'adaptation. C'est pourquoi nous évaluons les risques et les occasions liés aux changements climatiques et leur incidence sur nos activités, notre stratégie, notre planification financière et notre résilience globale.

Évaluation des risques liés aux changements climatiques

En 2024, nous avons procédé à une refonte complète de notre évaluation des risques liés aux changements climatiques afin de tenir compte de l'évolution des enjeux environnementaux et d'intégrer des données et des scénarios à jour liés aux changements climatiques. Cette initiative visait à fournir une évaluation actualisée de nos risques et occasions liés aux changements climatiques, afin d'améliorer notre prise de décision stratégique et notre résilience face aux répercussions de ces changements. L'évaluation actualisée repose sur une approche basée sur des scénarios pour identifier et évaluer qualitativement les risques et les occasions liés aux changements climatiques. En explorant un éventail de possibles modèles climatiques futurs, nous souhaitons mieux nous positionner par rapport aux éventuelles répercussions des changements climatiques.

Approche

Nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux principales catégories : les risques de transition et les risques physiques. Les risques de transition découlent du passage à une économie à faible intensité de carbone, qui implique d'importants changements réglementaires, technologiques et commerciaux pour répondre aux exigences en matière d'atténuation et d'adaptation. Les risques physiques découlent des répercussions directes des changements climatiques, qu'il s'agisse d'événements à impacts aigus ou de modifications à impacts chroniques et à long terme des tendances climatiques.

Une analyse a été menée avec les parties prenantes internes afin d'examiner la pertinence des risques et occasions liés aux changements climatiques précédemment relevés, et d'en identifier de nouveaux. Le groupe a tout d'abord examiné les risques et occasions liés à la transition dans le cadre d'un avenir à faible intensité en carbone et d'un avenir à forte intensité en carbone sur un horizon à court (5 ans), à moyen (10 ans) et à long terme (20 ans). Les risques physiques ont été examinés uniquement dans le cadre d'un scénario à forte intensité de carbone. Cette approche est basée sur la divergence limitée des risques physiques projetés entre les scénarios à forte intensité en carbone et les scénarios à faible intensité en carbone jusqu'en 2045. L'exercice visait à comprendre comment l'escalade des répercussions physiques des changements climatiques risque de toucher les infrastructures et les activités critiques de Bell dans un avenir où la lutte contre les changements climatiques est insuffisante, à court, moyen et long terme. Ces ateliers ont fourni de précieuses informations qui ont permis d'établir une liste à jour des risques et occasions actuels et anticipés liés aux changements climatiques pour Bell.

Risques physiques liés aux changements climatiques

Type	Description	Horizon temporel	Répercussions
 Aigu	Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (p. ex., inondations, feux de forêt et vagues de chaleur).	Moyen/long terme	Les phénomènes météorologiques extrêmes pourraient provoquer des interruptions de service de grande ampleur, privant la clientèle de communication pendant de longues périodes et endommageant des infrastructures essentielles, telles que les tours de téléphonie cellulaire, les centres de données et les réseaux de fibre. Ces perturbations pourraient entraîner des pertes de produits des activités ordinaires, une augmentation des primes d'assurance et des dépenses d'investissement pour la reconstruction et le renforcement des infrastructures.
 Chronique	Changements graduels et à long terme des tendances climatiques, tels que l'augmentation des températures, la modification des régimes de précipitations et l'élévation du niveau des mers.	Moyen/long terme	L'augmentation des températures mondiales pourrait accélérer la dégradation du matériel, ce qui entraînerait un entretien et des remplacements fréquents. Il en résulterait une augmentation des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation pour la mise à niveau et l'entretien des infrastructures.

Risques de transition liés aux changements climatiques

 Politique et juridique	Évolution de la réglementation en matière d'efficacité énergétique, de tarification du carbone, d'intensité des émissions du réseau, de résilience face aux changements climatiques et des politiques en vertu desquelles les entreprises fixent des cibles de réduction du carbone afin de soutenir l'engagement du Canada en faveur d'un bilan carboneutre d'ici 2050.	Court/moyen terme	La conformité aux nouvelles normes d'efficacité énergétique et à la réglementation relative à la résilience face aux changements climatiques pourrait nécessiter des mises à niveau du matériel, ce qui entraînerait une augmentation des dépenses d'investissement. L'augmentation de la tarification du carbone pourrait faire grimper les coûts d'exploitation des installations et des activités énergivores. Une augmentation de l'intensité des émissions du réseau, résultant d'une plus grande dépendance à l'égard des centrales au gaz naturel du réseau électrique dans les territoires où nous menons nos activités, pourrait nuire à la capacité de Bell à atteindre ses objectifs en matière d'émissions de GES.
 Technologie	Coûts associés à l'adoption de nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité, décarboner les activités et développer de nouveaux produits et services. Augmentation des déchets électroniques et des coûts d'exploitation correspondants attribuable au fait que la clientèle change plus fréquemment d'appareils.	Court/long terme	Les technologies désuètes et le fait de ne pas adopter de nouvelles technologies pourraient entraîner des désavantages concurrentiels et des pertes de produits des activités ordinaires. Les déchets électroniques posent des problèmes environnementaux et pourraient entraîner une augmentation des coûts d'exploitation pour la récupération, la remise en état et l'élimination des déchets électroniques.
 Marché	Évolution de la dynamique du marché, notamment la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux ainsi que l'évolution des préférences de la clientèle.	Court/long terme	La volatilité du marché pourrait entraîner une hausse des coûts des matériaux et de l'énergie se répercutant sur les charges d'exploitation. Les pénuries potentielles ou les éventuelles augmentations de prix des matériaux essentiels aux technologies à faible intensité en carbone pourraient toucher les services offerts et le développement de produits. Les événements liés au climat pourraient aussi avoir une incidence sur les prix exigés par nos fournisseurs et nos impartiteurs, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, dans des régions où des phénomènes météorologiques sont plus susceptibles de se produire, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.
 Réputation	Perceptions et attentes des parties prenantes concernant la lutte contre les changements climatiques et la résilience de l'entreprise.	Court/moyen terme	Les interruptions de service liées au climat et l'incapacité à répondre aux attentes en matière de lutte contre les changements climatiques pourraient éroder la confiance, ce qui se traduirait par l'attrition de la clientèle, la perte de produits des activités ordinaires, la perte de la réputation et l'augmentation des coûts d'investissement en raison d'un profil de risque plus élevé.

Occasions liées aux changements climatiques

Type	Description	Horizon temporel	Répercussions
 Efficacité des ressources	Amélioration de l'efficacité énergétique et modernisation des activités pour réduire la consommation d'énergie.	Court/long terme	<p>La mise en œuvre de solutions de refroidissement avancées et l'utilisation de matériel de réseau efficace pourraient réduire la consommation d'énergie, entraînant une diminution des coûts d'exploitation et des obligations liées à la tarification du carbone.</p> <p>Le redimensionnement et l'électrification du parc de véhicules pourraient accroître l'efficacité opérationnelle, ce qui permettrait de réaliser des économies de carburant à long terme et de réduire les coûts d'entretien.</p> <p>La mise en place de technologies écoénergétiques dans les immeubles réduirait la consommation d'énergie, diminuant les coûts connexes.</p>
 Sources d'énergie	Achat de sources d'énergie à faible intensité en carbone et utilisation d'énergie renouvelable produite sur place.	Court/moyen terme	<p>Les sources d'énergie renouvelable et l'investissement stratégique dans des projets de décarbonation dans les provinces où l'intensité des émissions du réseau est élevée pourraient atténuer l'exposition à la volatilité des prix de l'énergie, ce qui pourrait réduire les coûts énergétiques à long terme.</p> <p>La production d'énergie renouvelable sur place pour les infrastructures critiques renforce la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, améliore la résilience du réseau, réduit au minimum le risque d'interruption de service et peut atténuer l'exposition à l'augmentation des coûts de l'énergie.</p>
 Produits et services	Élaboration et offre de solutions innovantes pour relever les défis climatiques et répondre à l'évolution des exigences en matière de durabilité.	Court/moyen terme	<p>La demande accrue de solutions numériques qui aident la clientèle à réduire les émissions et les coûts, comme la gestion de l'énergie, la téléconférence ainsi que les systèmes basés sur l'IdO pour l'optimisation énergétique, tels que les bâtiments intelligents et la gestion du parc de véhicules, pourrait augmenter les produits des activités ordinaires.</p> <p>L'augmentation des occasions pour les services de résilience climatique, tels que les systèmes de communication d'urgence et les solutions de sauvegarde des données, pourrait stimuler la croissance des produits des activités ordinaires.</p>
 Résilience	Investissement dans l'infrastructure de réseau et la résilience de la chaîne d'approvisionnement afin d'atténuer les perturbations liées aux changements climatiques.	Court/long terme	<p>Investir dans nos infrastructures pour accroître leur résilience renforce la continuité des activités en cas de perturbations liées aux changements climatiques, ce qui pourrait réduire les coûts liés aux périodes d'arrêt, aux réparations d'urgence et aux interruptions de service.</p> <p>Améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement en diversifiant les fournisseurs et en mettant en œuvre des stratégies avancées de gestion des risques pourrait réduire considérablement le risque de perturbations opérationnelles.</p>
 Réputation	<p>Les investisseurs et investisseuses tiennent de plus en plus compte des informations liées aux changements climatiques dans leurs décisions de placement.</p> <p>Demande croissante de la clientèle de nous associer à des fournisseurs qui s'engagent dans la lutte contre les changements climatiques.</p>	Court/moyen terme	<p>La transparence de l'information et une solide performance liée aux changements climatiques peuvent attirer ou fidéliser les investisseurs et investisseuses. Nos notations ESG, qui portent notamment sur la performance liée aux changements climatiques, pourraient améliorer la perception des investisseurs et investisseuses et réduire notre coût du capital.</p> <p>Nos efforts pour réduire notre empreinte pourraient également avoir une incidence favorable sur la valeur et la réputation de notre marque et conduire à l'attraction et à la fidélisation de la clientèle.</p>

Analyse de scénarios liés aux changements climatiques

En 2024, afin de renforcer notre résilience face aux risques liés aux changements climatiques et d'orienter notre planification stratégique, nous avons effectué une analyse de scénarios liés aux changements climatiques dans le cadre de laquelle nous avons analysé deux modèles climatiques futurs. Le but de l'exercice était d'explorer les répercussions potentielles liées à un éventail de risques physiques et de transition, ainsi que les occasions liées aux changements climatiques.

Au cours du processus de mise à jour de nos scénarios liés aux changements climatiques, il est devenu évident que, en regard de nos risques physiques, Bell est en meilleure position pour gérer les risques de transition et miser sur les occasions liées aux changements climatiques en raison des politiques climatiques existantes et des initiatives internes. Au cours de nos discussions, les risques physiques ont été signalés comme une préoccupation croissante pour le secteur des communications en raison de l'intensification des événements météorologiques et de leurs répercussions sur les services essentiels que nous fournissons. Dans le cadre de cette réévaluation, il a été déterminé que Bell devait s'attacher à évaluer l'ensemble de son portefeuille afin d'identifier les risques liés aux changements climatiques les plus susceptibles de se répercuter sur son infrastructure et ses activités.

Nous nous appuyerons sur les conclusions de l'évaluation de l'exposition aux risques physiques et procéderons à une évaluation générale de la vulnérabilité des principaux actifs et infrastructures de Bell.

Gestion des risques

Les processus de BCE pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à ses processus multidisciplinaires d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

L'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement travaille en collaboration avec le groupe de travail sur la résilience climatique et l'équipe de conseil services de risques de BCE pour s'assurer que les risques sont consignés et classés adéquatement au sein de l'entreprise. Nous demeurons au fait des tendances et des publications du secteur. Nous consultons également des spécialistes qui nous aident à comprendre les risques possibles et à surveiller les risques actuels et futurs liés aux changements climatiques qui pourraient se répercuter sur nos activités.

Le degré d'exposition aux risques liés aux changements climatiques est communiqué dans le cadre des pratiques normales de gestion de l'entreprise. Ces données sont examinées régulièrement lors des réunions du Comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (SSSEC) et font l'objet d'une révision trimestrielle par le comité du risque et de la caisse de retraite. Par ailleurs, un rapport d'analyse de risques portant sur les risques les plus importants pour Bell est produit et fourni chaque année au conseil.

Indicateurs et objectifs

En tant qu'un des plus grands employeurs du Canada, nous sommes déterminés à participer à l'atténuation des répercussions grandissantes des changements climatiques. Pour cette raison, nous nous sommes engagés à ce chapitre au cours des 20 dernières années et nous ferons le suivi de nos progrès quant aux étapes importantes que nous franchirons au cours des prochaines années.

Pour en savoir plus sur nos cibles et notre performance, consulter la section [Notre environnement](#) du présent survol stratégique.

Pour en savoir plus sur nos indicateurs et cibles pour les occasions, ainsi que sur notre ratio de réduction des émissions de GES qui permet un suivi de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone réalisée grâce à l'utilisation des solutions technologiques de Bell, consulter la section [Nos produits et services](#) du présent survol stratégique.

Enjeux ayant un impact sur la valeur

Cette section présente un survol des principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable notable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous détaillons également ci-dessous notre approche pour faire face à ces risques. Bien que nous estimions que les mesures prises pour gérer les risques sont raisonnables, ces mesures ont des limites inhérentes. Il n'est pas possible de s'attendre à ce qu'elles traitent ou atténuent efficacement ces risques ni de garantir qu'elles le feront. Par sa nature, notre entreprise est soumise à des risques et à des incertitudes, et les risques décrits dans ce rapport ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable notable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons à l'heure actuelle. Nous vous invitons à consulter la section 9, Risques d'entreprise, du [rapport de gestion annuel 2024](#) de BCE pour une analyse plus poussée de ces risques, ainsi que la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives, qui figure à la page 7 du présent survol stratégique.

Facteurs de risque	Description	Activités de gestion	Capitaux
Environnement concurrentiel	L'intensité de l'activité concurrentielle et l'évolution de la dynamique concurrentielle, y compris les décisions réglementaires, la substitution technologique, les acquisitions par les concurrents et l'expansion des autres fournisseurs de services dont la taille, la couverture et les technologies varient, qui contribuent à créer des perturbations dans chacun de nos secteurs d'activité.	<p>Nous investissons dans nos réseaux et notre technologie, notre gamme de produits et services ainsi que dans nos relations, et nous en tirons parti afin d'élaborer et de maintenir une proposition de valeur solide pour notre clientèle, tout en cherchant à étendre notre présence sur le marché.</p> <p>Nous disposons d'un processus de planification stratégique rigoureux qui vise à répondre à l'évolution de la dynamique du marché en ce qui concerne les marchés, traditionnels et nouveaux.</p> <p>Nous visons à nous différencier de nos concurrents traditionnels et nouveaux en tirant parti d'acquisitions et de partenariats stratégiques pour servir notre clientèle.</p>	<p>Nos réseaux</p> <p>Nos produits et services</p> <p>Nos ressources financières</p>
Cadre réglementaire et conformité	<p>Les initiatives, procédures et décisions réglementaires ainsi que les consultations et positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent notre entreprise.</p> <p>L'incapacité à établir et à opérationnaliser des cadres de conformité améliorés et à respecter des obligations légales et réglementaires, et le règlement défavorable des procédures judiciaires.</p>	<p>Nous participons activement aux consultations publiques des gouvernements et des organismes de réglementation sur les questions importantes pour nos activités. Nous cherchons à démontrer la valeur d'un climat politique et réglementaire qui soutient les investissements au Canada et reconnaît les avantages à long terme pour la population canadienne de la concurrence fondée sur les installations.</p> <p>Nous informons les parties prenantes des avantages que nous procurons aux collectivités locales, notamment en matière d'emploi, de connectivité aux réseaux et services de calibre mondial, et d'accès aux nouvelles, aux informations et au divertissement.</p> <p>Nous cherchons à améliorer nos cadres de conformité, notamment par l'entremise de comités de pilotage internes ainsi que de la sensibilisation et de la formation des membres de l'équipe aux obligations légales et réglementaires émergentes et en évolution.</p>	<p>Nos réseaux</p> <p>Notre clientèle et nos relations</p> <p>Nos produits et services</p> <p>Notre environnement</p> <p>Notre équipe</p> <p>Nos ressources financières</p>
Transformation des technologies/ de l'infrastructure	<p>L'incapacité à évaluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités grâce aux technologies de prochaine génération, tout en aplanissant notre structure de coûts.</p> <p>L'incapacité à accroître la résilience du réseau pour qu'il résiste aux perturbations liées aux changements climatiques, aux conditions météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles.</p> <p>L'absence d'évolution de notre équipe, de nos processus et de notre culture vers une approche interfonctionnelle afin de réduire au minimum le cloisonnement des unités d'affaires et de promouvoir un état d'esprit global partagé à l'échelle de l'entreprise.</p>	<p>Nous réalisons d'importants investissements dans des réseaux et des technologies de prochaine génération qui visent à soutenir notre transformation opérationnelle et à offrir des solutions d'infonuagique, de TI et de sécurité de bout en bout par le biais de partenariats et d'acquisitions stratégiques. Nos investissements reflètent également l'évolution de nos offres médiatiques, l'augmentation de l'auditoire des services de diffusion en continu et l'amélioration de la valeur pour les annonceurs, tout en maintenant la croissance des produits des activités ordinaires liés au contenu numérique. Ces investissements visent à élargir notre champ d'action, à rationaliser, à simplifier, à moderniser et à automatiser nos systèmes et nos processus, et à offrir des produits et services innovateurs et en constante amélioration. Nous tirons également parti des acquisitions et des partenariats stratégiques, en nous concentrant sur l'amélioration de la valeur pour le client et sur notre structure de coûts sous-jacente.</p>	<p>Nos réseaux</p> <p>Notre clientèle et nos relations</p> <p>Nos produits et services</p> <p>Nos ressources financières</p>

Facteurs de risque	Description	Activités de gestion	Capitaux
Expérience client	L'incapacité à créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle.	La promotion de l'expérience client, un impératif stratégique de Bell, est au cœur de notre choix d'investissements stratégiques et de nos principes et pratiques d'exploitation. Nous renouvelons sans relâche la manière dont nous interagissons avec notre clientèle et fournissons nos services et du soutien en misant sur une stratégie omnicanale, rationalisée et simplifiée, notamment en améliorant le nombre et les capacités de nos centres d'appels, de nos options en ligne de libre-service et de soutien, ainsi qu'en déployant des outils innovateurs qui s'appuient sur l'IA et l'apprentissage automatique.	Nos réseaux Notre clientèle et nos relations Nos produits et services
Gestion de la sécurité et gouvernance des données	L'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité des données et l'accès ou l'entrée non autorisés. L'incapacité à mettre en place des cadres de sécurité et de gouvernance des données efficaces.	Nous disposons d'une stratégie de sécurité des données bien établie et bien pensée qui guide nos investissements dans la mise en œuvre de programmes de prévention, de détection et de réponse visant à protéger nos actifs contre les cybermenaces continues. Nos programmes de sécurité visent également à protéger notre vaste portefeuille d'actifs physiques en ce qui concerne les accès non autorisés, les dommages structurels et la continuité des affaires. Notre programme de gouvernance des données couvre la protection des renseignements personnels, la sécurité des données, la gestion de l'accès aux données et la gestion des dossiers, et nous avons mis en place une formation obligatoire sur la sécurité des données et la gouvernance des données pour tous les membres de l'équipe.	Nos réseaux Notre clientèle et nos relations Nos produits et services Notre équipe Nos ressources financières
Performance opérationnelle	L'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels et à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI efficaces. Les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau.	Nous nous employons à fournir des services fiables, résilients et de haute qualité pour l'ensemble de nos réseaux et portefeuilles de services grâce à un suivi des performances, à une maintenance proactive et à une redondance stratégique. Nous cherchons à améliorer la performance des réseaux et des technologies et à en maximiser l'efficacité en tenant compte de la disponibilité, des coûts et de l'environnement. Nous évaluons les actifs critiques et réalisons en continu des évaluations de l'incidence sur l'activité des fonctions clés et des plans de sauvegarde pour assurer le bon déroulement des opérations.	Nos réseaux Nos produits et services Nos ressources financières
Équipe	L'incapacité à attirer, à perfectionner et à retenir une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et la transformation en une entreprise de haute technologie. Les perturbations de la main-d'œuvre et l'incapacité à maintenir des relations de travail positives.	Nous nous efforçons d'être un employeur de choix. Notre proposition de valeur aux membres de l'équipe est conçue pour permettre à notre effectif d'apporter sa contribution, d'accéder aux occasions et de développer un sentiment d'appartenance. Nous avons rehaussé la formation que nous offrons aux membres de notre équipe afin de soutenir notre transformation, et nous investissons dans des stratégies de gestion des talents efficaces, des programmes de développement pour les leaders à haut potentiel, le mentorat, l'encadrement et le parrainage. En outre, nos stratégies de recrutement visent à améliorer notre communauté de talents en établissant des partenariats avec différentes organisations et en tenant des événements virtuels de recrutement afin d'attirer des candidats potentiels.	Notre équipe
Gestion financière	L'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et de générer des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée. L'incapacité à diminuer notre structure de coûts. L'incapacité à gérer adéquatement notre exposition aux risques financiers et les risques liés à la charge d'impôt, aux cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et aux activités frauduleuses.	Nous avons mis en place des systèmes et des pratiques de gestion financière pour surveiller nos niveaux de liquidité et notre accès au capital. Nous nous efforçons de nous prémunir contre les risques économiques et financiers importants. Nous continuons à mettre en œuvre des initiatives ciblées afin d'optimiser sans relâche notre structure de coûts.	Nos réseaux Nos produits et services Nos ressources financières

Facteurs de risque	Description	Activités de gestion	Capitaux
Renommée de notre marque et facteurs ESG	<p>Les risques d'atteinte à la réputation et l'incapacité à intégrer de manière efficace les considérations ESG à nos stratégies, aux activités qui s'y rapportent et à notre gouvernance, ou à atteindre nos objectifs de performance ESG.</p> <p>L'incapacité à prendre des mesures appropriées pour nous adapter aux impacts environnementaux actuels et émergents, notamment les changements climatiques</p> <p>L'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise et à gérer de manière adéquate les questions sociales.</p>	<p>Nous suivons les changements survenus dans plusieurs domaines importants, notamment la réglementation, la clientèle, le réseau, la sécurité et les fournisseurs tiers, qui sont imbriqués dans l'ensemble de l'organisation afin d'évaluer et de protéger la réputation de notre marque.</p> <p>Nous avons mis en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment au moyen de notre Code de conduite, ainsi que des politiques et systèmes visant à améliorer notre gouvernance ainsi qu'à surveiller et à gérer notre exposition sur le plan juridique.</p> <p>Nous cherchons à intégrer les facteurs ESG dans nos stratégies commerciales, dans la proposition de valeur de notre marque et dans la gouvernance.</p> <p>Nous avons établi une structure d'autorité claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de notre approche visant les pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant du conseil.</p> <p>Nous avons établi des objectifs en ce qui a trait à certains enjeux de durabilité que nous surveillons. Certains de ces objectifs sont liés à la rémunération. Nous avons mis en œuvre des initiatives visant à améliorer la performance ESG et amélioré nos divulgations publiques de l'information non financière.</p> <p>Nous mettons en œuvre diverses mesures préventives pour faire face aux risques sanitaires et environnementaux.</p>	<p>Nos réseaux</p> <p>Notre clientèle et nos relations</p> <p>Nos produits et services</p> <p>Notre environnement</p> <p>Notre équipe</p>
Gestion des tiers fournisseurs	<p>Notre dépendance envers les tiers fournisseurs, les impartiteurs et les consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin.</p> <p>L'échec de nos processus de sélection, de gouvernance et de supervision des fournisseurs, y compris l'absence de redondance des fournisseurs, et la mesure dans laquelle nos produits et services peuvent ne pas être conformes aux normes applicables.</p>	<p>Nous avons mis en place un programme de gestion des risques liés aux fournisseurs, qui vise à cibler et à gérer l'exposition continue aux risques dans les accords critiques et les accords avec les principaux fournisseurs. Lorsque des problèmes sont relevés, nous travaillons avec les fournisseurs dans le souci d'assurer la continuité de l'approvisionnement et de mettre au point des correctifs.</p> <p>Nous cherchons à répondre aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement en gérant activement les niveaux des stocks et en mettant en œuvre les réponses appropriées en matière d'approvisionnement.</p>	<p>Nos réseaux</p> <p>Notre clientèle et nos relations</p> <p>Nos produits et services</p> <p>Notre environnement</p> <p>Nos ressources financières</p>

Rapport de gestion

Table des matières

1 Vue d'ensemble	69	5 Analyse des secteurs d'activité	115
1.1 Introduction.....	69	5.1 Bell SCT.....	115
1.2 À propos de BCE.....	72	5.2 Bell Média.....	125
1.3 Principaux faits récents touchant notre société.....	76	6 Gestion financière et des capitaux	130
1.4 Stratégie de répartition du capital.....	77	6.1 Dette nette.....	130
1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque.....	81	6.2 Données liées aux actions en circulation.....	131
1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise.....	84	6.3 Flux de trésorerie.....	131
2 Impératifs stratégiques	93	6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	133
2.1 Bâtir les meilleurs réseaux.....	93	6.5 Gestion des risques financiers.....	134
2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs.....	93	6.6 Notations.....	137
2.3 Offrir le contenu le plus captivant.....	94	6.7 Liquidité.....	138
2.4 Promouvoir l'expérience client.....	95	6.8 Litiges.....	141
2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace.....	96	7 Faits saillants annuels et trimestriels	142
2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable.....	97	7.1 Information financière annuelle.....	142
3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques	98	7.2 Information financière trimestrielle.....	144
3.1 Rendement de BCE en 2024.....	98	8 Cadre réglementaire	147
3.2 Perspectives commerciales et hypothèses.....	99	8.1 Introduction.....	147
3.3 Principaux risques d'entreprise.....	100	8.2 Loi sur les télécommunications.....	147
4 Analyse financière consolidée	105	8.3 Loi sur la radiodiffusion.....	151
4.1 Introduction.....	105	8.4 Loi sur la radiocommunication.....	152
4.2 Connexions clients.....	106	8.5 Loi sur Bell Canada.....	152
4.3 Produits d'exploitation.....	107	8.6 Autres.....	152
4.4 Coûts d'exploitation.....	108	9 Risques d'entreprise	153
4.5 Bénéfice net.....	108	10 Méthodes comptables	166
4.6 BAIIA ajusté.....	109	11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)	171
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	109	11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR.....	171
4.8 Amortissements.....	110	11.2 Ratios non conformes aux PCGR.....	174
4.9 Charges financières.....	110	11.3 Total des mesures sectorielles.....	175
4.10 Perte de valeur d'actifs.....	111	11.4 Mesures de gestion du capital.....	176
4.11 Autres charges.....	112	11.5 Mesures financières supplémentaires.....	176
4.12 Impôt sur le résultat.....	113	11.6 IPC.....	176
4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA.....	113	12 Efficacité des contrôles internes	177
4.14 Dépenses d'investissement.....	114		
4.15 Flux de trésorerie.....	114		

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et la *société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 11, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 lors de la lecture de ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 6 mars 2025, soit la date du présent rapport de gestion.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie de répartition du capital*, la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur l'acquisition proposée par Bell Canada de Northwest Fiber Holdco, LLC (qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber [Ziplly Fiber]), la conclusion prévue de l'acquisition et le moment auquel elle devrait avoir lieu, les sources de liquidités que nous prévoyons utiliser pour financer l'acquisition proposée, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée, dont le nombre cible d'emplacements, combiné de Bell Canada et de Ziplly Fiber, qui auront accès au réseau de fibre optique d'ici la fin de 2028, les perspectives de croissance et la position stratégique de Bell, la cession proposée de la participation de BCE dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE), la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par BCE du produit net de la cession proposée et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années, la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel), la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par Bell Canada du produit de la cession proposée et son intention de poursuivre son partenariat avec Northwestel après la clôture de la transaction, le dividende sur actions ordinaires de BCE, le ratio de distribution prévu en 2025 et la cible de la politique de distribution de dividendes, le levier financier net cible prévu dans la politique et la diminution prévue à compter de 2025 du niveau d'endettement de BCE, la réduction prévue des dépenses d'investissement de BCE, les plans de déploiement des réseaux de BCE, le statut du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) pour les actionnaires de BCE et la période pendant laquelle l'escompte offert aux termes de ce régime sera maintenu par BCE, notre objectif de maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell Canada, notre objectif de créer une valeur à long terme pour les actionnaires de BCE, l'utilisation prévue du produit net de l'émission, le 18 février 2025, de billets subordonnés de rang inférieur par Bell Canada, la capitalisation prévue des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités en 2025, nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui incluent, sans s'y limiter, nos objectifs en ce qui concerne l'inclusion et l'appartenance, la réduction prévue du niveau de nos émissions de gaz à effet de serre (GES),

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (notice annuelle 2024 de BCE), datée du 6 mars 2025, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR+, à sedarplus.ca, et sur EDGAR, à sec.gov.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

et compris sans s'y limiter, notre objectif d'atteindre la carboneutralité (portée 1 et 2 uniquement), nos cibles basées sur la science, nos objectifs de réduction des déchets envoyés à l'enfouissement, notre investissement communautaire, la protection de la vie privée et la sécurité des données, notre leadership en matière de gouvernance d'entreprise et d'éthique professionnelle, nos initiatives de transformation, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 6 mars 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sous-sections du présent rapport de gestion intitulées *Hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 6 mars 2025. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris les guerres commerciales découlant de l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, la réduction des taux d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre

équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur les actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil de BCE); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel et le moment auquel elle devrait avoir lieu sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, rien ne garantit que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; la conclusion prévue de la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, et le moment auquel elle devrait avoir lieu, et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers Communications Inc. (Rogers), lesquelles sont assujetties à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des ligues sportives concernées et des autres approbations habituelles, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu, et l'utilisation prévue par BCE du produit de la cession proposée peut varier en fonction du moment de la conclusion de la cession et d'autres facteurs et, par conséquent, rien ne garantit que la cession proposée, l'utilisation prévue du produit et les avantages qui devraient découler de la cession proposée auront lieu ou qu'ils se concrétiseront, ou

qu'ils auront lieu ou qu'ils se concrétiseront selon les modalités ou au moment actuellement envisagés; la conclusion prévue de l'acquisition proposée de Zply Fiber et le moment auquel elle devrait avoir lieu sont assujettis aux conditions de clôture habituelles, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des organismes de réglementation pertinentes, comme celles de la Federal Communications Commission et celles des commissions de services publics (CSP) de différents États, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, rien ne garantit que l'acquisition proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités ou au moment actuellement envisagés, ou que les avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs ESG de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de GES, à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans ce rapport de gestion, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport de gestion pour les périodes au-delà de 2025 comportent des hypothèses et estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2025 et sont par conséquent assujetties à une plus grande incertitude. Les déclarations prospectives pour les périodes au-delà de 2025 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 mars 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

1.1 Introduction

Aperçu

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada⁽¹⁾, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

Nos résultats sont présentés selon deux secteurs : Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et Bell Média.

Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix et les services de diffusion en continu offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). En 2024, Bell Canada a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 167 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada. Ces magasins ont été renommés Best Buy Express et offriront les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell.

Bell Média fournit un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix à une clientèle à l'échelle nationale partout au Canada. Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

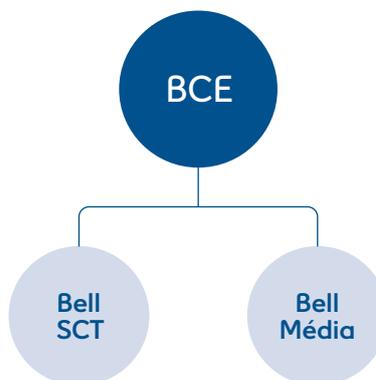
Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans MLSE⁽²⁾;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell, à Laval, au Québec.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2024



(1) En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

(2) Le 18 septembre 2024, BCE a annoncé qu'elle a conclu une entente en vue de vendre sa participation dans MLSE pour un montant de 4,7 milliards \$ à Rogers, sous réserve des approbations des ligues sportives concernées et des autres approbations habituelles. La transaction devrait se conclure au milieu de 2025.

Notre raison d'être

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, et permet à la société d'assurer une croissance continue et d'être un leader en matière d'innovation. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme un des plus importants fournisseurs du Canada en matière de services de communications complets à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de médias et de divertissement de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour notre clientèle et pour les autres parties prenantes.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme dans un marché des communications qui évolue rapidement. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

Les six impératifs stratégiques de Bell



Bâtir les meilleurs réseaux



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Offrir le contenu le plus captivant



Promouvoir l'expérience client



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

Notre transformation opérationnelle ⁽¹⁾

Nous poursuivons notre transition en vue de moderniser nos activités, d'accroître la productivité, de renforcer les compétences technologiques et d'optimiser considérablement notre prix de base.

Face à l'innovation, les attentes de la clientèle évoluent, et ces derniers demandent des expériences utilisateur optimisées, un meilleur service à la clientèle et des réponses plus rapides de la part du marché. Notre transformation opérationnelle favorise l'amélioration de ces aspects.

Notre transformation renforce l'approche centrée sur les clients et les clientes et vise expressément à créer de la valeur additionnelle pour ceux-ci en leur offrant ce qui suit :

- la possibilité de profiter de nos produits, de nos services et de nos contenus sur n'importe quel appareil et de n'importe quel lieu;
- la possibilité d'être servis selon leur emploi du temps grâce à des interactions simplifiées de vente et d'assistance sur le canal de leur choix (par exemple, en ligne, auprès d'un centre d'appel, en magasin);
- un accès plus rapide à des produits, à des solutions et à des services nouveaux et améliorés, adaptés à l'évolution de leurs besoins et de leurs attentes.

Notre conformité au référentiel international d'information intégrée

Conformément aux principes du référentiel international d'information intégrée (le référentiel), qui fait maintenant partie de l'IFRS® Foundation, Bell publie, parallèlement au présent rapport de gestion, un rapport annuel intégré présentant un survol stratégique qui décrit notre processus de création de valeur durable. Ce survol stratégique présente la façon dont nos activités d'exploitation nous permettent de générer une valeur durable pour nos parties prenantes, selon nos impératifs stratégiques et l'utilisation de nos capitaux. Nos capitaux, décrits ci-après, servent de matière première à notre stratégie d'affaires et à nos impératifs stratégiques, et ils sont transformés en résultats visant à créer de la valeur pour nos parties prenantes au fil du temps.



Nos réseaux

Des réseaux de fibre à large bande et sans fil de calibre mondial à la fois fiables, accessibles et abordables



Notre clientèle et nos relations

Des relations solides avec la clientèle, les collectivités et les fournisseurs



Nos produits et services

Des produits, services et contenus médiatiques innovants et intéressants qui répondent aux exigences de la société



Notre environnement

Une gestion environnementale responsable dans tout ce que nous faisons



Notre équipe

Du personnel qualifié et engagé



Nos ressources financières

Les capitaux de nos investisseurs et investisseuses, le rendement sur nos investissements et les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités

Afin d'accroître la connectivité de l'information, nous avons intégré dans le présent rapport de gestion les icônes représentant nos six capitaux, décrits précédemment, afin de souligner le lien entre nos capitaux et les sujets abordés.

(1) Également appelée « notre transformation pour passer d'une entreprise de télécommunications traditionnelle à une entreprise de services technologiques et de médias numériques ».

Résultats consolidés de BCE en 2024

Produits d'exploitation

24 409 \$

millions
(1,1) % vs 2023

Bénéfice net

375 \$

millions
(83,9) % vs 2023

BAlIA ajusté⁽¹⁾

10 589 \$

millions
1,7 % vs 2023

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires
ordinaires

163 \$

millions
(92,1) % vs 2023

Bénéfice net ajusté⁽¹⁾

2 773 \$

millions
(5,2) % vs 2023

Flux de trésorerie
provenant des activités
d'exploitation

6 988 \$

millions
(12,1) % vs 2023

Flux de trésorerie
disponibles⁽¹⁾

2 888 \$

millions
(8,1) % vs 2023

Connexions clients de BCE⁽⁵⁾

Total – téléphones
mobiles⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾

10,3 millions

d'abonnés à la fin de 2024
Stable vs 2023

Services Internet haute
vitesse de détail⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾

+0,4 %

4,5 millions d'abonnés
à la fin de 2024

Services de télé IP
de détail⁽⁴⁾

+3,0 %

2,1 millions d'abonnés
à la fin de 2024

Services d'accès au réseau
(SAR) filaires résidentiels
de détail⁽⁴⁾

(9,3) %

1,8 million d'abonnés
à la fin de 2024

- (1) Le BAlIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 11.3, Total des mesures sectorielles et à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.
- (2) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- (3) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- (4) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.
- (5) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

1.2 À propos de BCE

Nos résultats de 2024 sont présentés selon deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. Nous décrivons nos produits et services par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Nos produits et services



Nos réseaux



Nos produits et services

Bell SCT

Description du secteur

- Offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada.
- Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données, de voix et de diffusion en continu offerts à l'échelle nationale.
- Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada.
- Inclut nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications ainsi que les activités sur fil de Northwestel, qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien⁽¹⁾.

Nos réseaux et notre rayonnement

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 8,6 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 233 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la vitesse et la fiabilité des connexions.

Notre réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) à large bande sans fil à l'échelle du Canada est compatible avec les normes mondiales et permet d'offrir des services voix et de données haute vitesse de grande qualité et fiables d'un océan à l'autre à la quasi-totalité de la population canadienne. La cinquième génération (5G) et la 5G+ utilisent la technologie sans fil de prochaine génération, offrent des vitesses plus rapides et diminuent la latence. Notre réseau LTE servira d'appui à l'expansion de la zone de couverture de notre réseau 5G au Canada.

- La couverture de plus de 99 % de la population canadienne, à l'échelle du pays par le réseau LTE-A, la zone de couverture s'étendant à 96 % de la population canadienne, celle du réseau 5G, à 87 %, et celle du réseau 5G+, à 60 %, au 31 décembre 2024.

Voici quelques-unes de nos marques

- Vitesses de pointe d'accès mobile théoriques pour le téléchargement : jusqu'à 3 gigabits par seconde (Gbit/s) pour le réseau 5G+ dans certains marchés et jusqu'à 1,7 Gbit/s pour le réseau 5G (vitesses moyennes attendues de 89 à 705 mégabits par seconde (Mbit/s) dans les marchés partout au Canada); jusqu'à 1,5 Gbit/s pour le réseau LTE-A (vitesses moyennes attendues de 25 à 325 Mbit/s) dans les marchés partout au Canada; jusqu'à 150 Mbit/s pour le réseau LTE (vitesses moyennes attendues de 18 Mbit/s à 40 Mbit/s); jusqu'à 42 Mbit/s pour la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) (vitesses moyennes attendues de 7 à 14 Mbit/s)⁽²⁾.
- Recours à la technologie et aux vitesses LTE/LTE-A lorsque la clientèle se trouve à l'extérieur des zones de couverture 5G et 5G+.
- Bell exploite également un réseau LTE catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE, qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue de piles d'appareils et en permettant de réduire les coûts pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.
- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien⁽¹⁾.
- Une zone de couverture du réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) qui couvre environ 7,8 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

(1) En juin 2024, Bell Canada a conclu une entente en vue de la vente de Northwestel à Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La clôture de la transaction est prévue en 2025 et est assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity et la réalisation d'un audit préalable de confirmation. Par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. L'approbation de la part du Bureau de la concurrence a été reçue au quatrième trimestre de 2024.

(2) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

- Une zone de couverture du réseau sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTP) qui correspond à près de 1 million d'emplacements, principalement en milieu rural. Le service WTTP repose sur une technologie sans fil fixe 5G fournie par le réseau sans fil LTE de Bell pour offrir un service résidentiel d'accès Internet à large bande à des petites localités mal desservies.
- Le plus important réseau système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux sur protocole Internet (IP) parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.

Nous avons environ 8 000 points de distribution au détail partout au Canada, y compris environ 1 000 emplacements Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile, Staples/Bureau en gros et Best Buy Express et emplacements exploités par Gentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

Nos produits et services sans fil

- **Forfaits pour les services de données et les services voix** : gamme de forfaits répondant aux besoins de tous les segments de clientèle, des forfaits axés sur l'abordabilité jusqu'aux services haut de gamme, sous forme de services postpayés ou de services prépayés, notamment des forfaits de données illimitées et de données partageables, le programme de financement d'appareils et le forfait Connectez tout. Nos services offrent un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- **Forfaits spécialisés** : pour les tablettes, les montres intelligentes, les voitures connectées, Internet mobile, les dispositifs de localisation, les ordinateurs portables et les caméras de surveillance.
- **Vaste gamme d'appareils** : téléphones intelligents, tablettes et montres intelligentes, appareils utilisant Internet mobile et objets connectés (service Voiture connectée de Bell, dispositifs de localisation, maison connectée, style de vie et réalité virtuelle) 5G et 5G+ les plus récents.
- **Voyages** : services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations, service d'itinérance sur le réseau LTE dans 213 destinations et service d'itinérance 5G dans 106 destinations.
- **Solutions d'affaires mobiles** : fonction Appuyer-pour-Parler, gestion des effectifs, sécurité des travailleurs et gestion de la mobilité.
- **Solutions IdO** : gestion de parc de véhicules, gestion des actifs, chaîne d'approvisionnement intelligente, gestion d'immeubles et de sites, activités municipales et écosystème intégré de villes intelligentes en partenariat avec Esri.
- **Maison intelligente** : services de sécurité, de surveillance et d'automatisation par l'entremise de Bell Maison intelligente.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (Internet, télé, téléphonie, mobilité et maison intelligente) assortis de rabais mensuels.

Nos produits et services sur fil

Résidentiels

- **Internet** : accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande, de la technologie WTTP 5G ou de la ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris un service Wi-Fi fiable, l'utilisation illimitée, des services de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, offre des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement allant jusqu'à 3 Gbit/s avec le réseau FTTP ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbit/s avec le réseau de fibre jusqu'au nœud (FTTN) pour le téléchargement, tandis que notre service Internet résidentiel sans fil fixe offre des vitesses de téléchargement à large bande allant jusqu'à 50 Mbit/s. Nous offrons également le service Internet sous la marque Virgin Plus à des vitesses allant jusqu'à 1 Gbit/s pour le téléchargement.
- **Télé** : services de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) et service de télé par satellite. Le service Télé Fibe de Bell utilisant la technologie Android TV de Google propose de nombreuses options de contenu en direct et sur demande offrant une qualité d'image d'une résolution 4K (4K) et des capacités et fonctions, notamment l'accès à des milliers d'applications, la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google, la recherche universelle, l'enregistreur infonuagique, le récepteur 4K High Dynamic Range (HDR) compact et l'accès à l'application Télé Fibe. L'application Télé Fibe, un service de télé en continu et en direct qui repose sur une application, offre une programmation en direct et sur demande pouvant être regardée au moyen du Lecteur Bell, de l'Apple TV, d'Airplay, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast, d'appareils Android TV, d'un téléphone intelligent, d'une tablette et d'un ordinateur. Lecteur Bell est un appareil de lecture en continu 4K HDR tout-en-un Android TV qui offre un accès à l'application Télé Fibe et permet d'accéder à tous les principaux services de lecture en continu et à plus de 10 000 applications sur Google Play. Nous offrons aussi un service de lecteur télé en continu et en direct qui repose sur une application sous la marque Virgin Plus TV.
- **Téléphonie** : service téléphonique local et interurbain et fonctions d'appel évoluées.

Affaires

- **Internet et solutions de réseau** : Grâce à ses technologies de pointe et son expertise de bout en bout en matière de réseau, de nuage et de sécurité, Bell est un partenaire de choix des entreprises canadiennes pour la transformation des réseaux. Voici quelques-unes de nos solutions : Internet affaires, solutions définies par logiciel, réseaux privés, réseaux mondiaux, services gérés et services professionnels.
- **Voix et collaboration** : Nous proposons une gamme de solutions vocales et de collaboration, y compris des communications unifiées en tant que service (UCaaS), des services téléphoniques locaux et interurbains traditionnels, des services VoIP en nuage et des solutions évoluées comportant des fonctions d'appel personnalisées.
- **Nuage** : Bell soutient chaque étape du parcours vers le nuage grâce à une expertise en matière de nuage, de réseau et de sécurité, à un écosystème de partenaires évolué et à des solutions hybrides multinuages. Voici quelques-unes de nos solutions en nuage : services professionnels et gérés, solution d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) publique avec le service Amazon Web Services Wavelength, connexion en nuage ainsi que sauvegarde et reprise après sinistre.
- **Sécurité** : Nous proposons une gamme complète de solutions pour répondre aux préoccupations de votre entreprise en matière de sécurité, notamment la sécurité du réseau, les services de sécurité infonuagique et les services professionnels.
- **Centre d'appels** : Nous offrons des solutions de centre d'appels en nuage évolutives qui comprennent des fonctions améliorées par l'intelligence artificielle (IA) et qui permettent des expériences omnicanal et des styles de travail flexibles et hybrides.

Bell Média

Description du secteur

- Plus importante société de médias et de divertissement au Canada détenant un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles et numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
 - les produits liés à la télé généraliste, à la radio et à l'affichage extérieur sont tirés de la vente de publicité;
 - la distribution de nos produits de télé et vidéo par l'intermédiaire de partenaires génère des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
 - les produits liés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité.

Nos actifs et notre rayonnement

Vidéo

- 35 stations de télé généraliste, y compris **CTV**, premier réseau de télé généraliste au Canada pour la 23^e année d'affilée, CTV.ca, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada, CTVNews.ca, la principale destination pour les nouvelles numériques, et le réseau de langue française **Noovo** au Québec, y compris sa populaire plateforme VSDFP et Noovo.info, sa chaîne de nouvelles.
- 24 chaînes de télé spécialisées, y compris **RDS**, la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un et **TSN**, le chef de file des sports au Canada.
- 5 services de diffusion en continu, y compris **Crave**, qui diffuse la programmation originale de HBO et de Max en exclusivité au Canada, **STARZ**, **RDS**, **TSN** et **TSN+**.
- 11 chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) de langue française et de langue anglaise, qui présentent une sélection d'émissions de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports acclamées et populaires. Les 11 chaînes sont offertes sur LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et Roku Channel.

Audio

- Bell Média détient la marque iHeartRadio Canada qui comprend du contenu audio dont 212 chaînes de musique, 100 stations de radio autorisées et des centaines de milliers de balados, de listes de lecture et de contenu sur demande. En février 2024, nous avons annoncé notre intention de céder 45 stations de radio, sous réserve de l'examen du CRTC et d'autres conditions de clôture. À l'heure actuelle, le CRTC a approuvé le transfert de propriété et du contrôle de 13 des 45 stations. En novembre 2024, iHeartRadio Canada a annoncé le lancement de sa première chaîne de diffusion en continu dirigée par un artiste, Bryan Adams Radio.
- Bell Média offre aussi un accès à la programmation radio locale et à du contenu supplémentaire, en direct et sur demande, par l'intermédiaire du site Web et de l'application iHeartRadio. iHeartRadio Canada fait progresser la transformation numérique des stations de radio locales de Bell Média en offrant une programmation canadienne et internationale, des listes de lecture assemblées avec soin et des chaînes de diffusion en continu numériques exclusives. L'application iHeartRadio Canada comprend des fonctionnalités comme des notifications poussées personnalisées, une messagerie intégrée à l'application et l'interaction en temps réel avec les auditeurs grâce à son service d'interaction vocale.

Affichage extérieur

- Réseau d'espaces publicitaires situés de manière stratégique dans l'ensemble du pays dans 50 marchés. En 2024, Bell Média a conclu son acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Média Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE).

Voici quelques-unes de nos marques



Droits de diffusion

- **Sports** : droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports et diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport comprend les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la Ligue professionnelle de hockey féminin (LPHF), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), les principaux championnats de golf, le NASCAR, la Formule 1 (F1), le Grand Chelem de tennis, le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.
- **Warner Bros. Discovery** : Crave a prorogé une entente de licence à long terme avec Warner Bros. Discovery qui permet à Crave de demeurer le diffuseur des séries originales de HBO et de Max, des nouvelles séries disponibles sur câble, des séries télé de la bibliothèque et de conserver les droits de première diffusion pour les films de Warner Bros. L'entente donne également accès au contenu très prisé de Warner Bros. Discovery par l'intermédiaire de CTV, de CTV.ca, de l'application CTV et des chaînes de télé spécialisées de Bell Média.
- **NBCUniversal Global TV Distribution** : une nouvelle entente visant des licences et renommant les chaînes Discovery et Investigation Discovery « USA Network » et « Oxygen True Crime » au Canada. Les chaînes spécialisées de Bell Média Animal Planet, Discovery Science et Discovery Velocity ont également été renommées CTV Wild, CTV Nature et CTV Speed, respectivement.
- **STARZ** : entente à long terme avec Lionsgate pour offrir la programmation de choix de STARZ au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

Autres actifs

- Participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.
- Groupe de course Octane inc., entreprise montréalaise et promoteur du Grand Prix de F1 du Canada, l'événement sportif et touristique annuel le plus important au pays.
- Participation minoritaire dans Grandé Studios de Montréal, une entreprise montréalaise multidisciplinaire spécialisée dans la télévision, le cinéma et l'équipement de tournage, qui offre des installations de production, des services de location d'équipement et des services techniques.

Nos produits et services

- Vaste gamme diversifiée de contenu vidéo offert à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de vidéo, d'audio, de services numériques et d'affichage extérieur offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Partenariats stratégiques** permettant de faire progresser les occasions publicitaires pour les clients, comme le fait de devenir le partenaire publicitaire canadien exclusif de Dotdash Meredith, le plus grand éditeur numérique en Amérique; et accélérant la croissance de la publicité programmatique canadienne grâce à StackAdapt; et en étendant la portée au moyen de Pulse Première de TikTok.
- **Bell Publicités pour entreprises**, une plateforme publicitaire qui permet aux entreprises locales de partout au pays d'utiliser les données canadiennes de premier choix de Bell et de cibler les bonnes audiences.

- **Crave**, le service bilingue de diffusion de vidéos de choix en continu sur demande par abonnement qui propose une vaste collection de contenu prisé au même endroit, notamment la programmation de HBO, de Max et de STARZ et la programmation originale de langue française, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles, d'appareils de diffusion en continu et du Web. Crave est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **RDS, TSN et TSN+**, les services de diffusion en continu qui offrent un accès en direct et sur demande au contenu de RDS et de TSN directement aux consommateurs au moyen d'un abonnement annuel ou mensuel à visionner sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile, l'Apple TV et tout autre appareil de diffusion en continu.

Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto. En septembre 2024, BCE a annoncé la vente de sa participation dans MLSE à Rogers, sous réserve de certaines conditions de clôture, notamment les approbations des ligues sportives concernées et les autres approbations habituelles. L'approbation de la part du Bureau de la concurrence a été reçue en décembre 2024. La transaction devrait se conclure au milieu de 2025;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un fournisseur de services connectés de détail établi au Canada;
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec également.



Notre personnel



Notre équipe

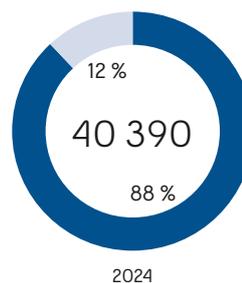
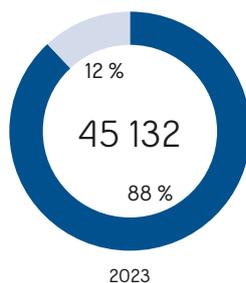
Membres du personnel

À la fin de 2024, notre équipe était composée de 40 390 membres, soit une diminution de 4 742 par rapport à 45 132 membres du personnel à la fin de 2023, attribuable aux réductions de personnel, à l'attrition naturelle et aux départs à la retraite ainsi qu'à l'incidence de la fermeture permanente de magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, facteurs compensés en partie par les acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent.

Environ 43 % du total des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats au 31 décembre 2024.

BCE
Membres du personnel

● Bell SCT ● Bell Média



Code de conduite de Bell

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et l'éthique professionnelle de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux membres du personnel des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les membres du personnel renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent toutes les normes de conduite de Bell.

1.3 Principaux faits récents touchant notre société



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre équipe



Nos ressources financières

La présente section renferme des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'acquisition proposée par Bell Canada de Ziplly Fiber, la conclusion prévue de l'acquisition et le moment auquel elle devrait avoir lieu, les sources de liquidités que nous prévoyons utiliser pour financer l'acquisition proposée, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée, y compris le nombre cible d'emplacements combinés de Bell Canada et de Ziplly Fiber, qui auront accès au réseau de fibre optique d'ici la fin de 2028, les perspectives de croissance et la position stratégique de Bell Canada, la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par BCE du produit net de la cession proposée et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années, la cession proposée de Northwestel, la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par Bell Canada du produit de la cession proposée et son intention de poursuivre son partenariat avec Northwestel après la clôture de la transaction. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Acquisition proposée de Ziplly Fiber

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente en vue d'acquérir Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis en contrepartie d'environ 3,65 milliards \$ US (environ 5 milliards \$ CA) en trésorerie et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 1,45 milliard \$ US (environ 2 milliards \$ CA) qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 5,1 milliards \$ US (environ 7 milliards \$ CA). Cette acquisition stratégique devrait renforcer la position de Bell en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre

optique en Amérique du Nord. Ensemble, Bell Canada et Ziplly Fiber ont l'objectif d'atteindre un nombre d'environ 12 millions d'emplacements qui auront accès à la fibre optique en Amérique du Nord d'ici la fin de 2028, ce qui devrait accélérer la croissance des abonnés, des produits des activités ordinaires et du BAIIA de Bell. L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025.

Cession de la participation minoritaire dans MLSE

Le 18 septembre 2024, BCE a annoncé la vente de sa participation de 37,5 % dans MLSE à Rogers pour un produit brut de 4,7 milliards \$. L'opération est assujettie à certaines conditions de clôture, notamment les approbations des ligues sportives concernées et les autres approbations habituelles. L'approbation de la part du Bureau de la concurrence a été reçue en décembre 2024. Cette transaction devrait se conclure au milieu de 2025.

BCE a l'intention d'affecter le produit net de 4,2 milliards \$ de cette cession à l'acquisition proposée de Ziplly Fiber. En outre, Bell Média a obtenu l'accès aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto sur TSN pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers, ce qui est également assujetti aux approbations des ligues.

Cession de Northwestel

Le 10 juin 2024, Bell Canada a conclu une entente avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, visant la vente de Northwestel, le principal fournisseur de services de télécommunications du Nord canadien, pour un montant à concurrence de 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Bell Canada prévoit entretenir un partenariat stratégique avec Northwestel une fois la transaction conclue, agissant à la fois comme source de soutien opérationnel et comme client principal de Northwestel. La conclusion de la

transaction est prévue en 2025 et est assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity et la réalisation d'un audit préalable de confirmation. Par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. L'approbation de la part du Bureau de la concurrence a été reçue au quatrième trimestre de 2024. Bell Canada a l'intention d'utiliser le produit de la transaction pour réduire sa dette.

Nomination de Hadeer Hassaan au premier poste de cheffe de l'expérience client de Bell

En octobre 2024, Hadeer Hassaan a été promue au nouveau poste de vice-présidente exécutive et cheffe de l'expérience client. Elle dirige les unités opérationnelles Services opérationnels clientèle, Services extérieurs, Numérique, Conception et livraison des canaux de Bell et se concentre sur l'impératif stratégique de Bell qui consiste à promouvoir l'expérience client. Cumulant près de 25 ans d'expérience en télécommunications et en technologie, y compris en matière de conception de l'expérience

utilisateur (UX), Hadeer possède une solide expertise en création de solutions orientées sur le client. Elle a dirigé plusieurs des initiatives de numérisation entreprises récemment chez Bell, en vue d'offrir des expériences exceptionnelles pour tous nos canaux. Hadeer s'est jointe à Bell en 2013 et a occupé différents rôles à responsabilités croissantes avant de devenir première vice-présidente, services opérationnels clientèle en 2022.

1.4 Stratégie de répartition du capital



Nos ressources
financières

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne le dividende sur actions ordinaires de BCE, le ratio de distribution prévu en 2025 et la cible de la politique de distribution de dividendes, le levier financier net cible prévu dans la politique, la diminution prévue à compter de 2025 du niveau d'endettement de BCE, la réduction prévue des dépenses d'investissement, le statut du RRD et la période pendant laquelle l'escompte offert aux termes de ce régime sera maintenu par BCE, les sources de liquidités que nous prévoyons utiliser pour financer l'acquisition proposée de Zply Fiber, notre objectif de maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell Canada, notre objectif de créer une valeur à long terme pour les actionnaires de BCE, l'utilisation prévue du produit net de l'émission, le 18 février 2025, de billets subordonnés de rang inférieur par Bell Canada, ainsi que nos perspectives commerciales, objectifs et plans. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Nous visons à atteindre un équilibre entre l'investissement à long terme en vue de générer une croissance, le renforcement du bilan et l'optimisation de notre coût du capital. Nous continuons de concentrer nos efforts sur le maintien des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell et la diminution de nos ratios de levier financier net et de distribution afin qu'ils se rapprochent des fourchettes cibles établies dans nos politiques. Notre approche harmonisée et responsable quant à la répartition du capital est orientée sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Dividende et politique de distribution de dividendes

Le 6 février 2025, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 mars 2025. Le conseil d'administration de BCE continuera d'évaluer les dividendes sur les actions ordinaires et la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires. Dans son évaluation, le conseil d'administration de BCE tiendra compte du contexte concurrentiel, de la conjoncture macroéconomique et du cadre réglementaire ainsi que des progrès réalisés en ce qui concerne notre plan d'action stratégique et d'exploitation.

La politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires énoncée de BCE vise un ratio de distribution cible se situant entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. Notre politique se veut un cadre de référence qui informe les intervenants du marché de l'approche à long terme et de la philosophie de BCE en ce qui a trait à l'affectation de la trésorerie générée par l'entreprise et tient compte de nos priorités stratégiques, de nos occasions de croissance à long terme et de nos besoins en capitaux d'investissement. La politique est conçue pour rester stable à long terme et ne varie pas de manière à tenir compte de l'accélération de nos dépenses d'investissement visant à faire progresser nos investissements dans notre infrastructure de réseau en fibre 5G et 5G+ qui ont eu lieu de 2021 à 2024, des événements transitoires qui touchent le secteur et le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, des acquisitions stratégiques et des autres événements qui se produisent de temps à autre, et n'est pas censée être ajustée pour refléter ces facteurs. La politique n'a pas pour but de restreindre le conseil d'administration de BCE en ce qui a trait à la déclaration de dividendes et n'oblige pas BCE à déclarer des dividendes d'un montant établi. Par conséquent, les dividendes ne diminuent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles diminuent et n'augmentent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles augmentent.

La politique de distribution de dividendes de BCE, le taux de dividende sur actions ordinaires établi et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou que sa cible sera atteinte, ni que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu, ni que des dividendes seront déclarés. Les taux du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux décrits dans le présent rapport de gestion.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, notre ratio de distribution⁽¹⁾ s'est établi à 125 %, une hausse par rapport à 111 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, en raison de la baisse des flux de trésorerie disponibles et de la hausse des dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires. Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 256 millions \$ en 2024 par rapport à 2023, en raison principalement de la baisse de 958 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par la baisse des dépenses d'investissement de 684 millions \$. La diminution de 958 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est principalement attribuable à une baisse de 377 millions \$, d'un exercice à l'autre, de la variation nette des actifs et des passifs d'exploitation, à l'augmentation de 273 millions \$ des intérêts payés attribuable à l'augmentation des niveaux d'endettement moyens et des taux d'intérêt, à la hausse de 152 millions \$ des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés et à l'augmentation de 83 millions \$ des impôts payés, facteurs en partie compensés par une hausse de 172 millions \$ du BAIIA ajusté.

Notre ratio de distribution pour 2024 excédait de 50 % la limite supérieure de la fourchette cible établie dans notre politique, ou environ 1,9 milliard \$, principalement en raison des dépenses d'investissement considérables, alors que nous avons continué à faire des investissements générationnels dans nos réseaux pour soutenir la construction de nos infrastructures de réseau de fibre optique, 5G et 5G+, des indemnités de départ importantes liées aux initiatives de restructuration de l'effectif et de la diminution des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs d'exploitation.

(1) Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Au T4 de 2024, le RRD de BCE a été modifié afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur le capital autorisé à escompte par rapport à la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché des actions ordinaires pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de paiement de dividendes applicable (le « cours moyen »). À compter du dividende payé le 15 janvier 2025, et ultérieurement jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires distribuées aux termes du RRD sont émises sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

Les actions ordinaires remises aux participants au RRD à titre de réinvestissement de dividendes en trésorerie avaient été précédemment achetées sur le marché secondaire sans escompte. L'émission d'actions sur le capital autorisé aux termes du RRD à escompte permet à BCE de conserver de la trésorerie qui, autrement, aurait été versée à titre de dividendes en

trésorerie. Le taux de participation des actionnaires pour le versement de dividendes effectué en janvier 2025 a atteint 34 %, ce qui a permis de conserver un montant en trésorerie de 308 millions \$ et a contribué à une réduction prévue du ratio de distribution en 2025. Le conseil d'administration de BCE évaluera la possibilité de mettre fin à l'escompte aux termes du RRD en 2025, en tenant compte de plusieurs facteurs, y compris le cours de l'action auquel les actions sont émises aux termes du RRD et les progrès de BCE en ce qui concerne ses initiatives visant à réduire son ratio de levier financier net.

Selon les prévisions actuelles, notre ratio de distribution pour 2025 devrait être inférieur à celui de 2024 qui se chiffrait à 125 %. Ces prévisions : i) reflètent une baisse prévue des dépenses d'investissement d'environ 500 millions \$ par rapport à 2024; ii) excluent l'incidence de l'acquisition de Zply Fiber, qui devrait se conclure au cours du second semestre de 2025 et iii) reflètent l'incidence du RRD en actions sur le capital autorisé à escompte.

Adéquation de la rémunération de la haute direction

BCE lie la rémunération de tous les membres de son équipe, y compris les membres de sa haute direction, à leur rendement. Dans le but d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les meilleurs talents, la société offre un programme de rémunération global concurrentiel.

- Salaire de base : il récompense les attributions et les responsabilités rattachées à une fonction ciblant une position à la médiane de notre groupe de référence.
- Intéressements annuels : ils encouragent un rendement solide par rapport aux objectifs annuels individuels et à ceux de l'entreprise.
- Intéressements à long terme : ils sont alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Les diverses attributions aux termes du régime d'intéressement à long terme de BCE favorisent l'atteinte de multiples objectifs. Elles sont structurées de manière à créer une valeur durable pour les actionnaires et, à cette fin, d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les membres de la direction requis pour promouvoir la stratégie de l'entreprise et de les récompenser pour leur contribution en vue de concrétiser notre raison d'être qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde par la concrétisation de nos six impératifs stratégiques. Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen des régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers.

Pratiques exemplaires adoptées par BCE en matière de rémunération des membres de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions
- Accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction
- Politique en cas de changement de contrôle à double condition
- Politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative
- Dispositions relatives à la récupération de la rémunération du président et chef de la direction et de toutes les personnes occupant le poste de vice-président exécutif ou détenant des options
- Limite des prestations aux termes des régimes de retraite supplémentaires pour les membres de la haute direction de BCE et du versement des primes annuelles, ainsi que des attributions d'intéressement à long terme
- Critères d'acquisition alignés sur les intérêts des actionnaires

Priorités de répartition du capital

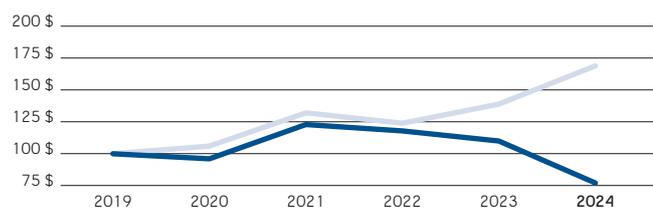
Conformément à nos objectifs relatifs aux marchés financiers, nous visons à maintenir un niveau approprié d'investissement afin de générer la croissance à long terme de notre entreprise, tout en cherchant à maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell et en optimisant notre bilan en vue de créer une valeur à long terme pour les actionnaires. Nous redistribuons les flux de trésorerie disponibles excédentaires et les produits provenant de cessions, le cas échéant, de manière équilibrée et aux fins suivantes, entre autres :

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;
- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités.

En 2024, les flux de trésorerie disponibles excédentaires⁽¹⁾ ont affiché un solde négatif de 725 millions \$, par rapport au solde négatif de 342 millions \$ en 2023. La baisse d'un exercice à l'autre est essentiellement imputable à la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui se sont chiffrés à 6 988 millions \$, une baisse de 958 millions \$ d'un exercice à l'autre, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement, de l'augmentation des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé. Ces facteurs ont été en partie compensés par la hausse du BAIIA ajusté.

Valeur totale cumulative sur cinq ans d'un placement de 100 \$⁽²⁾

Du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024



● Actions ordinaires de BCE ● Indice composé S&P/TSX

Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX de S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P)⁽³⁾, pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2024, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2019 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

Structure du capital

Le bilan de BCE est appuyé par des liquidités disponibles⁽⁴⁾, qui s'élevaient à 4,5 milliards \$ à la fin de 2024, et qui se composaient d'un montant de trésorerie de 1 572 millions \$, d'un montant de 400 millions \$ en placements à court terme, d'un montant de 700 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et d'un montant de 1,8 milliard \$ disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelables et liées à l'expansion engagées de 4 milliards \$ et d'un bilan affichant des excédents de solvabilité des régimes de retraite totalisant 3,7 milliards \$. Nous continuons de surveiller les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire le coût d'émission de titres d'emprunt et d'optimiser notre coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell.

Structure d'échéances de la dette à long terme

- Durée moyenne des titres d'emprunt émis de Bell Canada : environ 12,8 ans⁽⁵⁾;
- Coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis : 3,2 %⁽⁵⁾;
- Tous les titres d'emprunt émis venant à échéance en 2025 sont déjà préfinancés.

Situation de trésorerie⁽⁵⁾

- Montant de 1,8 milliard \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 4 milliards \$;
- Capacité disponible de titrisation des créances de 700 millions \$;
- Trésorerie de 1 572 millions \$;
- Placements à court terme de 400 millions \$.

Notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell⁽⁵⁾⁽⁶⁾

- Notation de la dette à long terme de BBB (élevée) par DBRS Limited (DBRS), de Baa2 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB par S&P.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller notre structure du capital, principalement le ratio de levier financier net et le ratio de distribution.

(1) Les flux de trésorerie disponibles excédentaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la TSX et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(3) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

(4) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(5) Au 31 décembre 2024.

(6) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au 31 décembre 2024, notre ratio de levier financier net⁽¹⁾ s'élevait à 3,81 fois le BAIIA ajusté, une hausse par rapport à 3,48 fois le BAIIA ajusté au 31 décembre 2023, en raison des fluctuations des taux de change sur la dette libellée en dollars américains, des acquisitions d'entreprises, dont OUTEDGE et Stratejm Inc. (Stratejm), du paiement final des licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 800 MHz obtenues dans le cadre de l'enchère qui a eu lieu en novembre 2023 et des dépenses d'investissement considérables. Ce niveau d'endettement a dépassé le levier financier net cible interne prévu dans notre politique de 3,0 fois le BAIIA ajusté, en raison des acquisitions de spectre des services sans fil, des dépenses d'investissement accélérées en vue de faire progresser nos investissements dans notre réseau et notre transformation et du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques au cours des dernières années. Nous avons pour objectif de diminuer notre ratio de levier financier net pour qu'il se rapproche de la cible prévue dans notre politique de 3,0 fois le BAIIA ajusté. Le niveau d'endettement de BCE devrait commencer à diminuer en 2025, alors que nous affectons le produit de l'émission, effectuée le 18 février 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe d'un montant en capital total de 2 250 millions \$ US en deux séries (A et B) (les billets subordonnés de rang inférieur) à la réduction de la dette de premier rang, que nous saisissons les occasions de monétiser les actifs secondaires et que nous utilisons le produit de la vente pour renforcer notre bilan et optimiser notre coût du capital. Les billets subordonnés de rang inférieur ont bénéficié d'un traitement en fonds propres à hauteur de 50 % de la part des agences de notation. Afin de nous conformer à cette méthode, à compter de 2025, seulement 50 % de la valeur des billets subordonnés de rang inférieur est considérée comme une dette dans le calcul de notre ratio de levier financier net.

Ratios de BCE en matière de crédit	Cible interne	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Ratio de levier financier net	3,0	3,81	3,48

Bell Canada a fait appel avec succès aux marchés des titres d'emprunt en février 2024 et en mai 2024 pour recueillir un produit brut total de 1 450 millions \$ US (1 951 millions \$ CA) de l'émission de billets aux États-Unis et un produit brut totalisant 1 500 millions \$ de l'émission de débetures à moyen terme (MTN) au Canada. Les émissions en dollars canadiens et en dollars américains ont contribué à maintenir un coût après impôt des titres d'emprunt émis en circulation relativement stable à environ 3,2 % (4,4 % avant impôt) et la durée moyenne jusqu'à l'échéance à environ 12,8 ans. Le produit net de l'émission de 2024 a servi à financer le remboursement des billets, série US-3, d'un montant de 600 millions \$ US, de Bell Canada et le remboursement à l'échéance des débetures MTN de Bell Canada venant à échéance en 2025, au financement du paiement résiduel pour les licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 800 MHz obtenues par Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) dans le cadre de la vente aux enchères du spectre de la bande de 3 800 MHz du gouvernement canadien, au remboursement de la dette à court terme et aux besoins généraux de l'entreprise.

En mai 2024, Bell Canada a renouvelé son prospectus préalable de base simplifié, qui permet à Bell Canada d'offrir de temps à autre des titres d'emprunt jusqu'au 9 juin 2026. Les titres d'emprunt seront pleinement et inconditionnellement garantis par BCE. Conformément à ce qui s'est fait dans le passé, le prospectus préalable de base simplifié a été renouvelé afin de permettre à Bell Canada de continuer de profiter d'une souplesse financière et d'un accès efficace aux marchés financiers du Canada.

Après la clôture de l'exercice, le 6 février 2025, Bell Canada a modifié et mis à jour son prospectus préalable de base simplifié pour, notamment, modifier la description et les caractéristiques des titres d'emprunt qui pourraient être émis en vertu de ce prospectus de façon à permettre l'émission de titres d'emprunt subordonnés (y compris la dette subordonnée de rang inférieur) au Canada et aux États-Unis, en vertu de un ou plusieurs nouveaux actes de fiducie, comme il est expliqué plus en détail ci-après.

Après la clôture de l'exercice, le 18 février 2025, Bell Canada a réalisé l'émission de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe en deux séries (A et B) d'un montant en capital total de 2 250 millions \$ US (3 187 millions \$ CA).

Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, d'un montant de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA), venant à échéance en 2055, portent intérêt initialement à un taux annuel de 6,875 % et seront rajustés tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré d'un écart de 2,390 %, à condition que le taux d'intérêt au cours d'une période donnée de cinq ans ne soit pas rajusté à un taux inférieur à 6,875 %. Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, d'un montant de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA), venant à échéance en 2055, portent intérêt initialement à un taux annuel de 7,000 % et seront rajustés tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré d'un écart de 2,363 %, à condition que le taux d'intérêt au cours d'une période donnée de cinq ans ne soit pas rajusté à un taux inférieur à 7,000 %. Bell Canada peut racheter l'une ou l'autre des séries des billets subordonnés de rang inférieur, en totalité ou en partie, à un prix de rachat équivalent à 100 % du capital total à compter des premières dates de rajustement applicables. Le produit net de l'émission devrait servir au rachat ou au remboursement, le cas échéant, de la dette de premier rang de Bell et aux besoins généraux de l'entreprise.

Le financement de l'acquisition de Zply Fiber a été structuré de façon à maintenir les notations de première qualité de la dette de premier rang de Bell Canada. Une tranche d'environ 4,2 milliards \$ du prix d'acquisition de Zply Fiber d'environ 5,0 milliards \$ devrait être financée au moyen du produit net de la vente par BCE de sa participation dans MLSE. À l'heure actuelle, BCE prévoit financer le solde du prix d'achat au moyen de son régime RRD en actions sur le capital autorisé à escompte. Dans l'éventualité où la conclusion de la vente de la participation de BCE dans MLSE a lieu après la conclusion de l'acquisition de Zply Fiber, le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (la lettre d'engagement) visant la facilité de prêt à terme non garantie (la facilité à terme liée à Zply) de 3 700 millions \$ US (5 324 millions \$ CA), de laquelle des montants peuvent être prélevés pour financer l'acquisition de Zply Fiber. Après la clôture de l'exercice et conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a réduit de 965 millions \$ US (1 375 millions \$ CA) le montant total de la lettre d'engagement, ce qui a réduit l'engagement aux termes de la lettre, le faisant passer à 2 735 millions \$ US (3 949 millions \$ CA). La facilité à terme liée à Zply sera garantie par BCE et sera disponible, au besoin, pour un prélèvement unique à la date de la conclusion de l'acquisition de Zply Fiber, qui devrait avoir lieu au cours du second semestre de 2025. Les emprunts aux termes de la facilité à terme liée à Zply seront assujettis aux conditions habituelles, y compris la signature des documents définitifs.

(1) Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital. Se reporter à la section 11.4, Mesures de gestion du capital du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

Philosophie en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil et la direction de BCE sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous visons continuellement à consolider nos pratiques de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires. Le conseil a la responsabilité de superviser les activités commerciales et les affaires internes de la société.

Le tableau ci-dessous indique nos meilleures pratiques en matière d'information du conseil et de gouvernance :

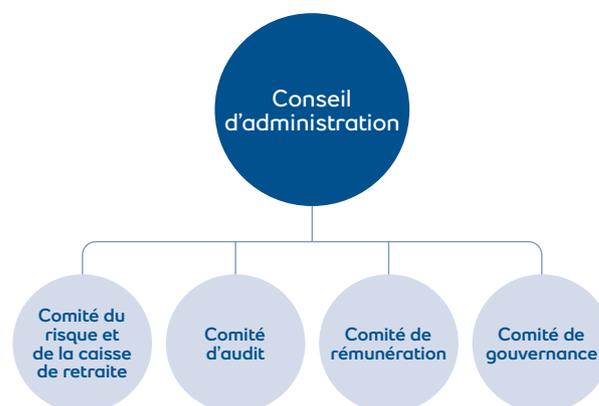
✓ Les membres du conseil sont TOUS indépendants (sauf le chef de la direction)	✓ Lignes directrices sur la durée des mandats des membres du conseil
99 % Présence des membres du conseil aux réunions du conseil et de ses comités en 2024	✓ Renouvellement du conseil : 6 candidats au poste d'administrateur non dirigeant ≤ mandat de 7 ans Durée moyenne du mandat : 5,69 ans
✓ Les membres des comités du conseil sont tous indépendants	✓ Ligne directrice sur l'actionnariat des membres du conseil et des membres de la haute direction
✓ Politique sur la diversité du conseil et objectif fixé pour la représentation de la diversité de genre	✓ Code de conduite et programme d'éthique
✓ Élection annuelle de tous les membres du conseil	✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération des membres de la haute direction
✓ Les membres du conseil sont élus individuellement	✓ Processus structuré d'évaluation des membres du conseil
✓ Élection des membres du conseil à la majorité des voix exprimées	✓ Pratiques du conseil en matière de surveillance des risques
✓ Séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction	✓ Examen par le conseil de la stratégie ESG
✓ Lignes directrices sur l'appartenance des membres du conseil aux mêmes conseils	✓ Solide planification de la relève

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction* de BCE (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à sedarplus.ca) et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) et disponible sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

Cadre de gouvernance sur les risques

Surveillance exercée par le conseil

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil régulièrement informé.



L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'exercice, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

- Le comité du risque et de la caisse de retraite est responsable de surveiller le cadre de gouvernance sur les risques de l'entreprise, qui a été créé pour identifier, évaluer, atténuer et présenter les principaux risques auxquels BCE est exposée. En vertu de sa charte, le comité du risque et de la caisse de retraite doit surveiller les risques liés à la résilience des réseaux, aux plans de continuité des activités, aux plans en cas d'arrêt de travail et aux plans de reprise après sinistre, à la réglementation et aux politiques publiques, à la gestion de l'information et à la protection de la vie privée, à l'IA, à la sécurité de l'information (y compris la cybersécurité), et à la sécurité physique, à la fraude, à la gestion des fournisseurs, à la réputation et aux facteurs ESG (y compris les changements climatiques), à la technologie, à la sécurité, à la situation géopolitique, à la caisse de retraite et à d'autres risques, si nécessaire. Le comité du risque et de la caisse de retraite reçoit des rapports sur des questions liées à la sécurité, y compris la sécurité de l'information (dont la cybersécurité) et à l'environnement tous les trimestres, et aux questions liées à l'IA annuellement.
- Le comité d'audit est responsable de superviser l'intégrité de nos états financiers et de l'information connexe, l'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne et l'information que la direction présente à cet égard ainsi que les processus en matière de la gestion des risques en ce qui concerne la présentation et la gestion de l'information financière.
- Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux politiques et pratiques en milieu de travail.
- Le comité de gouvernance du conseil (comité de gouvernance) aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les principes et les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance d'entreprise, à identifier les personnes qualifiées pour devenir membre du conseil et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance est responsable de superviser notre stratégie liée aux facteurs ESG (y compris la stratégie en matière de changements climatiques et les enjeux liés au climat ainsi que les questions de main-d'œuvre liées à la chaîne d'approvisionnement) et les stratégies visant à protéger ou à rehausser la réputation de la société, l'intégration de ces stratégies dans la stratégie globale de l'entreprise et la communication de l'information sur les questions liées aux facteurs ESG. Ce comité est également responsable de superviser les politiques de la société relativement à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information significative et à la gouvernance en matière d'IA.

Culture de gestion des risques

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil, le comité du risque et de la caisse de retraite ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

Cadre de gestion des risques

Le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, mais les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques en collaboration avec les unités opérationnelles. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit, au comité du risque et de la caisse de retraite et, au besoin, aux autres comités du conseil, une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les pratiques courantes de l'industrie, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.



Première ligne de défense – unités opérationnelles

La première ligne de défense désigne les membres de la direction de nos unités opérationnelles, qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les membres de la direction et les cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les membres de la direction et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les membres de la direction au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité du risque et de la caisse de retraite tout au long de l'exercice.

Il incombe également aux membres de la direction de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

Deuxième ligne de défense – groupes de soutien de l'entreprise

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 40 390 membres du personnel au 31 décembre 2024 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les membres de la direction des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Affaires réglementaires, les Finances, la Sûreté de l'entreprise, la Gestion des risques de l'entreprise, les Affaires juridiques, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe Affaires juridiques et réglementaires : ce groupe est responsable de la gestion des questions réglementaires, notamment en ce qui a trait à l'éventail croissant d'obligations établies dans les nouvelles lois de droit à la vie privée et de protection des renseignements personnels qui sont en voie d'être adoptées au Canada et ailleurs dans le monde. BCE a élaboré, et maintient en vigueur, une politique améliorée en matière de gouvernance des données qui englobe la protection et l'utilisation appropriée des données à toutes les étapes de leur cycle de vie. Une part importante du programme de gouvernance des données repose sur les activités du groupe Sûreté de l'entreprise décrites ci-dessous : ces deux groupes travaillent en collaboration avec les propriétaires de données, les dépositaires de données et d'autres membres du personnel concernés pour s'assurer que la politique est adéquatement mise en œuvre. Nous sommes conscients qu'une approche rigoureuse appliquée de façon systématique en matière de gouvernance des données est essentielle pour maintenir l'approbation sociale nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de vie privée et de sécurité des données, se reporter à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise* du présent rapport de gestion.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. Par ailleurs, BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses

risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuration et à la rubrique 12, *Efficacité des contrôles internes* du présent rapport de gestion.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques et des directives qui définissent les exigences visant à protéger les membres de l'équipe, les actifs de la société et les renseignements. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en évolution, comme la sécurité de l'information, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences afin d'établir des stratégies en vue d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple, nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et directives à cet égard afin d'atténuer les risques découlant des menaces à la sécurité de l'information. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et nous examinons les projets afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent. Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos directives relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les directives en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. De plus, même si BCE a souscrit une police d'assurance couvrant le risque lié à la sécurité de l'information, rien ne garantit que la police d'assurance détenue couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la haute direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés.

Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la santé, de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (Comité de surveillance SSSEC). Un nombre important des plus hauts membres de la direction de BCE siègent au Comité de surveillance SSSEC, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la sécurité de l'information), de conformité, d'environnement ainsi que de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer. Les coprésidents du Comité de surveillance SSSEC font rapport au comité du risque et de la caisse de retraite, au comité de gouvernance et au comité de la rémunération du conseil d'administration.

De plus, nous avons mis sur pied des comités de direction qui relèvent du comité de surveillance SSSEC : i) le Conseil de la responsabilité d'entreprise appuie l'évolution de notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise et gère de façon proactive les questions liées aux facteurs ESG de manière intégrée; le Conseil de la responsabilité d'entreprise est également redevable au Comité de divulgation et de conformité de BCE en ce qui concerne les informations à fournir en matière d'ESG; ii) le Conseil de l'énergie assure la supervision de la consommation globale d'énergie et du progrès réalisé pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES de Bell (les cibles basées sur la science et l'objectif de devenir carboneutre en ce qui a trait à nos émissions de GES (portée 1 et 2 seulement) liées à nos activités en 2025); iii) le Groupe de travail sur la résilience climatique aide à mettre en place une gouvernance sur la résilience climatique afin de faire face aux répercussions éventuelles des changements climatiques; iv) le Bureau de la responsabilité en matière d'IA surveille les programmes d'IA, les risques, la mise en œuvre de notre cadre éthique lié à l'IA, les développements des technologies de l'IA et leurs applications ainsi que l'évolution sur le plan juridique et réglementaire ayant une incidence sur l'IA; v) le Comité directeur de la sécurité de l'information harmonise la stratégie du programme lié à

la sécurité de l'information, en tenant compte des risques de fraude et des menaces actuelles et émergentes, les placements et les ressources aux priorités de BCE; vi) le Programme de mise en œuvre des activités liées à la sécurité de l'information examine les projets stratégiques et tactiques relatifs à la sécurité de l'information au cours de l'exercice et vii) le Forum de Bell sur la sécurité de l'information accroît la sensibilisation à la stratégie de notre programme de sécurité de l'information et sollicite des commentaires sur les répercussions sur l'entreprise.

Troisième ligne de défense – groupe d'audit interne

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit, au comité du risque et de la caisse de retraite et aux autres comités du conseil, au besoin, et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos objectifs ESG. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion et la sous-section *Hypothèses* à la fin de la section 1.6. Pour obtenir des explications sur certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques mentionnés dans la section 1.6, y compris, sans s'y limiter, « carboneutre », « cibles basées sur la science » et « zéro émission nette », veuillez vous reporter à la section *Explication de certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques* à la fin de la section 1.6.

Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens à communiquer entre eux et avec le reste du monde. Notre approche en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise consiste à gérer l'entreprise de façon à favoriser la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement.

La responsabilité d'entreprise est à la base de nos six impératifs stratégiques

La responsabilité d'entreprise est au cœur de chacun des six impératifs stratégiques qui orientent les politiques, les décisions et les actions de BCE⁽¹⁾. En tant que l'une des plus grandes sociétés du Canada, nous sommes déterminés à améliorer continuellement notre impact et notre contribution à la société grâce à nos déploiements de réseaux et à nos investissements dans des initiatives en santé mentale, dans la durabilité environnementale et dans la mobilisation en milieu de travail. Cette approche favorise également la réalisation de notre raison d'être, qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise s'appuie sur un ensemble de principes directeurs qui soutiennent notre stratégie et nos politiques d'entreprise dans toute l'organisation. Grâce à nos propres processus internes et à la rétroaction des parties prenantes, nous avons priorisé et fixé des objectifs clairs afin de traiter les questions et les occasions qui se présentent en ce qui concerne la durabilité en vue d'améliorer la durabilité à l'échelle de BCE. De façon constante, nous mesurons et nous rendons compte de nos progrès. En utilisant ces mesures, nous nous efforçons d'afficher une performance solide sur le plan environnemental, de créer un milieu de travail inclusif, de gérer la gouvernance des données et de protéger et d'établir des communautés plus fortes et plus saines.

Le conseil a établi une structure claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de notre approche visant les pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant de divers comités. Le comité de gouvernance est responsable de la supervision de notre stratégie liée aux facteurs ESG et de la communication de l'information, ce qui comprend la prise en compte des facteurs ESG dans la stratégie de la société et le suivi de la mise en œuvre des programmes, des objectifs et des principales initiatives liés aux facteurs ESG. De plus, le comité est responsable de la surveillance des risques liés aux changements climatiques et de l'information à communiquer sur ce sujet et de nos pratiques et de nos politiques de gouvernance, y compris

celles relatives à la conduite des affaires, à l'éthique et à l'IA. En outre, le comité du risque et de la caisse de retraite surveille les risques qui pourraient avoir une incidence sur nos activités, comme les risques liés à la sécurité, à la continuité des activités, à la chaîne d'approvisionnement, à l'IA et aux facteurs ESG, tandis que le comité d'audit surveille les questions ESG importantes qui pourraient avoir une incidence sur la présentation de l'information financière et approuve les informations à fournir sur les risques et les hypothèses. Le comité de rémunération surveille les questions relatives aux ressources humaines et effectue le suivi du rendement de l'entreprise par rapport à nos cibles ESG. Depuis 2020, le comité de rémunération a officiellement ajouté les cibles ESG aux mesures de performance de la société comprises dans les mesures du régime de rémunération incitative annuelle. Depuis 2022, afin de refléter la façon dont les facteurs ESG s'inscrivent dans la stratégie globale de l'entreprise, nous établissons et suivons notre rendement au moyen de mesures liées aux facteurs ESG, qui sont intégrées dans la note pour les impératifs stratégiques et qui représentent, au total, au moins 30 % de la note globale pour les impératifs stratégiques. Le progrès sur nos impératifs stratégiques représente une pondération de 40 % de l'indice du rendement de l'entreprise dans le régime de rémunération incitative annuelle.

Depuis 1993, BCE publie un rapport de responsabilité d'entreprise qui détaille notre performance en matière de gestion des questions ESG. En 2022, pour la première fois, nous avons combiné notre performance financière et non financière (aussi appelée performance liée aux facteurs ESG ou à la durabilité) dans un Rapport annuel intégré respectant les principes du cadre d'information intégrée, qui fait maintenant partie de l'IFRS Foundation. À notre avis, cette approche fournit une base utile pour présenter la façon dont nous créons une valeur durable pour nos parties prenantes au fil du temps. Les six formes de capital (nos réseaux, notre clientèle et nos relations, nos produits et services, notre environnement, notre équipe et nos ressources financières) qui servent à créer de la valeur font partie intégrante de ce cadre.

(1) Chez Bell, nous poursuivons notre engagement envers la responsabilité d'entreprise tout en adaptant nos pratiques et nos politiques pour nous assurer que nous nous conformons aux lois applicables et aux pratiques et aux politiques en vigueur dans les différents territoires où nous exerçons nos activités.

Nos réseaux



Nos réseaux et nos services sont importants pour les communautés que nous servons, l'économie du pays et la société canadienne dans son ensemble. Nos réseaux sont essentiels à notre capacité à offrir des services sans fil, des services sur fil et des services de radiodiffusion. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements, les organismes de réglementation et notre clientèle afin de maximiser ces bienfaits sociaux.

De plus, la protection de la vie privée et la sécurité des données présentent à la fois des risques potentiels importants et des occasions intéressantes pour toutes les entreprises participant à l'économie numérique. Elles font l'objet d'obligations de plus en plus vastes en vertu notamment des nouvelles lois sur la protection de la vie privée et des données promulguées au Canada et partout dans le monde. Notre clientèle, les membres de notre équipe et les investisseurs s'attendent de plus en plus à ce que nous fassions la preuve que nous recueillons les données de façon appropriée, les utilisons à des fins qui servent leurs intérêts et en assurons la protection.

L'accès numérique contribue à la création de valeur

Les réseaux de communications avancés procurent un accès à un vaste ensemble d'activités quotidiennes à toute la population canadienne. Les technologies réseau d'avant-garde de Bell sont quant à elles une part importante des infrastructures canadiennes modernes. Nos réseaux offrent aux consommateurs et aux entreprises de nouvelles façons plus puissantes de se connecter, de se développer et de croître dès aujourd'hui, tout en favorisant des innovations tournées vers l'avenir.

Nos activités et leurs résultats

Les investissements de Bell procurent des avantages directs à notre clientèle, par exemple, en permettant à un plus grand nombre de consommateurs de communiquer plus facilement avec leurs familles et leurs amis et en leur offrant des occasions d'apprentissage à distance et de divertissement, et en aidant les entreprises et les collectivités à fonctionner plus efficacement et à croître au sein d'une économie numérique. En parallèle, en continuant de combler l'écart qui sépare les collectivités sur le plan numérique, nous soutenons également la croissance de nos fournisseurs et de nos partenaires et nous stimulons l'innovation dans l'ensemble de l'écosystème numérique canadien.

En 2024, les dépenses d'investissement de Bell se sont élevées à 3,9 milliards \$, alors que nous poursuivions le déploiement du réseau de fibre optique permettant la connexion directe des foyers et des entreprises et de la connectivité sans fil sur le réseau 5G dans l'ensemble de notre zone de couverture. Grâce à ces investissements, le réseau entièrement optique de Bell était offert à un total de 7,8 millions d'emplacements à la fin de 2024.

Les technologies sans fil et de réseaux de Bell constituent une partie importante de l'infrastructure du Canada au 21^e siècle. Le réseau sans fil LTE de Bell rejoignait 99 % de la population canadienne à la fin de 2020. Depuis, nous avons lancé notre réseau 5G et élargi sa zone de couverture dans les centres urbains et ruraux, et nous rejoignons 87 % de la population canadienne à la fin de 2024.

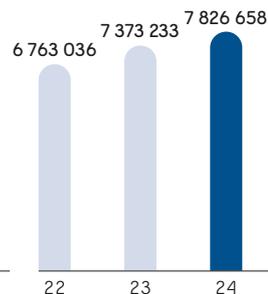
L'investissement dans la sécurité, la capacité et la résilience du réseau a permis à Bell d'afficher un taux de fiabilité du réseau de 99,9947 % en 2024. Nos investissements procurent un réseau principal dont l'architecture, la diversité et la redondance, y compris des voies de transport multiples, réduisent au minimum le risque d'interruptions majeures du service. De plus, nous avisons notre clientèle de façon proactive afin de les tenir au courant dans le cas où les services sont perturbés.

Indicateurs clés

Couverture du réseau 5G aux 31 décembre



Couverture du réseau Internet pure fibre



Fiabilité du réseau de Bell ⁽¹⁾



(1) Le taux de fiabilité du réseau de Bell fait référence à nos connexions des services Internet haute vitesse du réseau de fibre jusqu'au domicile (FTTH).

La gouvernance des données contribue à la création de valeur

Nous sommes conscients que pour concrétiser notre raison d'être qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de notre clientèle et de tous les Canadiens et les Canadiennes afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale en accordant la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. À l'inverse, ne pas répondre aux attentes de la clientèle concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour notre société.

Nos activités et leurs résultats

Notre approche de gouvernance de données englobe la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et nous considérons la gouvernance de données comme un facteur primordial à considérer dans toutes nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies. Nous avons une politique en matière de gouvernance de données qui couvre la protection de la vie privée, la sécurité de l'information, la gestion de l'accès aux données et la gestion des dossiers. Tous les membres du personnel suivent une formation sur la gouvernance des données dans le cadre de notre formation bisannuelle obligatoire sur le Code de conduite. En 2024, Bell a poursuivi ses investissements importants visant le personnel, les processus et la technologie afin de protéger les renseignements confidentiels dans le contexte de l'évolution des menaces à la cybersécurité.

Indicateur clé

	2022	2023	2024
Nombre de plaintes fondées non résolues concernant la protection de la vie privée ⁽¹⁾ soumises au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	–	–	–

La gouvernance en matière de sécurité de l'information contribue à la création de valeur

Comme les Canadiens sont de plus en plus connectés sur le plan numérique, les menaces informatiques sont plus fréquentes. Nous devons être en mesure d'identifier les risques liés à la sécurité de l'information et de prendre les mesures nécessaires à temps pour protéger notre part de marché et notre réputation. Ces efforts s'inscrivent dans notre impératif stratégique *Promouvoir l'expérience client*, tout en nous permettant de réduire notre exposition aux cyberattaques. Se prémunir contre les violations de données réduit aussi les risques juridiques et les coûts engagés pour régler les incidents de sécurité, ce qui s'aligne sur notre impératif stratégique *Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace*.

Nos activités et leurs résultats

Nous nous efforçons de garder la confiance de notre clientèle quant à la protection de ses données. Pour ce faire, nous avons mis en place et en œuvre des programmes de prévention, de détection et de correction pour gérer les menaces à la sécurité. Nous aidons à définir les pratiques de notre secteur en matière de sécurité et de gestion des risques et nous donnons des formations à nos équipes sur la protection des données.

En 2023, nous avons harmonisé notre programme afin de respecter les exigences de la norme ISO/IEC 27001 et nous avons continué de l'utiliser comme base pour enrichir et maintenir notre système de gestion de la sécurité de l'information. Notre programme de formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé* comprend l'accès à notre plateforme spécialisée de sensibilisation à la cybersécurité, des simulations d'hameçonnage mensuelles, des cours de base sur la cybersécurité et un cours périodique annuel qui permet à tous les membres de l'équipe de tenir leurs connaissances à jour. À la fin de 2024, 95 % des membres de l'équipe inscrits avaient terminé la formation de base. Nous croyons qu'une combinaison de formation, de messages clairs et de renforcement positif a permis d'améliorer de façon continue, sur une base annuelle, le signalement des tentatives présumées d'hameçonnage et de démontrer l'engagement des membres de l'équipe à protéger l'information de Bell.

Indicateur clé

Taux de détection des situations de hameçonnage



(1) Une plainte est considérée comme étant fondée si la Commissaire à l'information conclut qu'au moins une allégation formulée dans la plainte est fondée.

Notre clientèle et nos relations



Notre clientèle et nos relations

Depuis 2010, l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause permet de sensibiliser la population et de faire bouger les choses en matière de santé mentale au Canada, en aidant à réduire la stigmatisation et en augmentant l'accès aux soins, en soutenant une recherche de calibre mondial et en donnant l'exemple en matière d'initiatives en milieu de travail. Au cours des 15 dernières années, la population canadienne a pris des mesures pour créer un changement concret en s'engageant dans la plus grande conversation sur la santé mentale à l'échelle mondiale pour aider à créer un Canada où quiconque peut obtenir le soutien en santé mentale culturellement approprié dont il a besoin. Lors de la Journée mondiale de la santé mentale 2024, Bell a annoncé le versement d'un montant supplémentaire de 10 millions \$ pour la santé mentale en 2025, portant l'investissement total de Bell Cause pour la cause à 184 millions \$ depuis 2010.

Les mesures pour favoriser la santé mentale contribuent à la création de valeur

Nos produits et services aident les collectivités à prospérer et nous croyons que la façon dont nous investissons temps, argent et passion a une incidence positive sur les collectivités que nous desservons. De plus, les collectivités tirent avantage de l'engagement des membres de notre équipe qui appuient les causes reflétant leurs valeurs profondes. Bell joue un rôle de premier plan pour améliorer la santé mentale qui se trouve en situation de crise au Canada grâce à Bell Cause pour la cause. Le programme encourage les Canadiens et les Canadiennes à poser des gestes concrets et à créer de réels changements en ce qui a trait à leur santé mentale.

Nos produits et services



Nos produits et services

Nos produits et services apportent de la valeur aux Canadiens et aux Canadiennes en les aidant à la fois à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. Nos solutions permettent à la clientèle de réduire les impacts environnementaux, d'améliorer la santé et la sécurité, et de rendre les données plus sûres et mieux protégées contre les risques croissants.

Nos produits et services aident à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter contribuant ainsi à la création de valeur

Les technologies et les services de Bell peuvent aider notre clientèle à diminuer leurs besoins en énergie, à réduire leur empreinte carbone et à améliorer leur productivité. Nos solutions aident les entreprises à adopter de nouvelles façons de communiquer et de collaborer et assurent la continuité des activités et la capacité de maintenir les services dans les situations d'urgence et extrêmes.

Nos activités et leurs résultats

Bell Cause pour la cause s'est associée à plus de 1 585 organismes, dont des hôpitaux, des universités, des organismes locaux de services à la communauté et d'autres axés sur les soins et la recherche. Cette collaboration a permis à ces organismes d'améliorer l'accès au soutien et aux services en santé mentale dans les collectivités à l'échelle nationale.

- À l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause, le 22 janvier 2025, Bell braque les projecteurs sur la crise qui touche la santé mentale des jeunes en organisant une nouvelle campagne de don par message texte. Grâce à la collaboration des Canadiens à la Journée Bell Cause pour la cause, nous avons versé un montant total de 1 605 770 \$ à six organismes qui offrent aux jeunes des services liés à la santé mentale, notamment les Services intégrés pour les jeunes, Jack.org, Jeunesse, J'écoute, l'Association nationale des centres d'amitié, l'Institut des Familles Solides et la Fondation Jeunes en Tête.
- Le 22 janvier, des collectivités et organisations partout au pays ont démontré leur soutien à la cause de la santé mentale en faisant flotter le drapeau de Bell Cause pour la cause devant des hôtels de ville, des bases militaires, des écoles et d'autres emplacements. D'un océan à l'autre, des élèves d'écoles primaires et secondaires et des étudiants d'universités, de collèges et de cégeps ont également participé à des initiatives variées dans leur milieu d'éducation afin de promouvoir la santé mentale.
- Depuis 2011, le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause a versé plus de 1 175 subventions et investi plus de 22 millions \$ et 75 nouveaux bénéficiaires ont été notamment annoncés en octobre 2024.
- En 2024, le Fonds Bell La patrie gravée sur le cœur a versé 250 000 \$ à 9 organismes qui procurent un apport notable au sein de la communauté des vétérans et vétéraines.

Indicateur clé

L'investissement total de la société pour Bell Cause pour la cause a atteint 174 millions \$ à la fin de 2024.

Nos activités et leurs résultats

Nos solutions comprennent :

- la virtualisation et l'informatique en nuage encouragent une utilisation optimale de l'espace, de l'alimentation et des ressources de refroidissement en regroupant les serveurs et le stockage. Ils contribuent aux efforts de continuité des activités grâce à la redondance de notre réseau;
- les solutions d'IdO peuvent contribuer à optimiser la gestion des actifs et des parcs de véhicules et sont efficaces pour mettre en œuvre des applications de type bâtiment intelligent, ville intelligente, activité d'exploitation intelligente et travail de terrain intelligent. Les commandes électroniques jumelées à nos réseaux de communications aident les collectivités à s'adapter à la hausse des températures moyennes ou à des phénomènes comme des canicules prolongées;
- les solutions hybrides pour le personnel et le télétravail peuvent contribuer à assurer la continuité des activités en permettant au personnel d'avoir accès à leurs outils de collaboration infonuagiques à partir de n'importe quel endroit, en tout temps et sur n'importe quel appareil. En temps de crise, l'accès immédiat à des outils de communication fiables est essentiel à la reprise après sinistre;
- la dématérialisation (soit la réduction des quantités de matériaux nécessaires pour remplir une fonction économique) encourage la substitution des déplacements (p. ex., se rendre à la banque) par une solution technologique (p. ex., les applications de services bancaires en ligne).

Chez Bell, nous sommes d'avis qu'il est important de comprendre l'impact net de la réduction des émissions de carbone de nos solutions. Pour y arriver, nous avons mis au point avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant ayant une expertise en quantification des émissions de GES, une méthodologie utilisant un ratio de réduction des émissions de carbone qui estime la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Le ratio de réduction des émissions de carbone représente une estimation des émissions de GES qui ont pu, selon les estimations, être évitées par la clientèle de Bell grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques en comparaison avec les émissions liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES selon un scénario de *statu quo* dans lequel la technologie n'est pas utilisée et nous les comparons aux émissions estimées selon un scénario dans lequel les solutions de Bell sont utilisées. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré. Les émissions produites par Bell pour procurer ces solutions à sa clientèle ne sont pas déduites lors du calcul de la réduction totale des émissions de carbone, mais sont comptabilisées dans les émissions liées à nos activités. Seuls les avantages découlant des technologies mises en place par notre clientèle sont pris en compte – les avantages pour l'environnement associés aux solutions utilisées par Bell elle-même ne sont pas considérés dans ce calcul. Voici un exemple de la façon dont les calculs sont effectués :

Scénario de statu quo	Réunion physique de deux personnes ou plus dans une salle, y compris le transport jusqu'à la salle de la réunion.
Avec solution de Bell	Réunion virtuelle au moyen d'une plateforme infonuagique avec conférence audio-vidéo intégrée, présentations en ligne, applications partagées et modification des documents à plusieurs. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent partager leur bureau en intégralité ou en partie, ou une seule application avec un petit groupe de personnes.
Réduction des émissions de carbone	Émissions de GES liées aux déplacements nécessaires pour une réunion évitées grâce à l'utilisation de la solution de conférence Web de Bell.

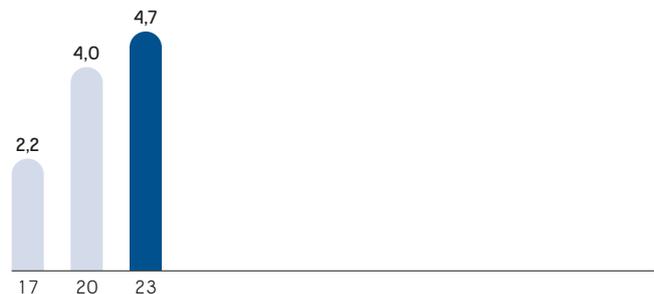
La méthode de calcul du taux de réduction des émissions de carbone s'appuie sur des méthodologies existantes élaborées dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Le calcul, comme il est indiqué ci-dessous, repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement des clients sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle.

$$\text{Ratio de réduction des émissions de carbone} = \frac{\text{émissions de GES (scénario de statu quo)} - \text{émissions de GES (scénario où les solutions de Bell sont utilisées)}}{\text{Total des émissions de GES liées aux activités de Bell (portée 1 et 2)}}$$

Indicateur clé

Estimation des émissions de GES évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation des produits et services de Bell

Nombre de fois que la quantité estimative d'émissions de GES de notre clientèle réduites grâce à l'utilisation des technologies de Bell dépasse la quantité d'émissions de GES de portée 1 et 2 produites par les activités de Bell⁽¹⁾



Notre environnement



Nous nous efforçons de réduire les effets négatifs de nos activités sur l'environnement et, si possible, d'avoir un impact environnemental positif. C'est ce que les membres de l'équipe, notre clientèle et nos investisseurs attendent de nous, et nous en sommes bien conscients. Prendre soin de l'environnement est logique sur le plan des affaires. Si nous ne faisons rien pour réduire notre empreinte écologique, nous risquons de perdre de précieux membres de notre équipe et notre clientèle au profit de nos concurrents et de voir augmenter les coûts liés aux amendes et aux exigences de restauration, et nous risquons de perdre des investisseurs. Toutes ces conséquences pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Depuis plus de 30 ans, nous mettons en œuvre et maintenons des programmes visant à réduire l'impact environnemental de nos activités. Notre politique environnementale, dont la première version remonte à 1993, reflète les valeurs des membres de notre équipe, de même que les attentes de la clientèle, des investisseurs et de la société en général, selon lesquelles

nous devons considérer la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires qui doit être gérée systématiquement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Pour assurer cette amélioration continue, nous avons mis sur pied un système de gestion environnementale, qui est certifié conforme à la norme ISO 14001⁽²⁾ depuis 2009, ce qui a fait de nous la première société nord-américaine de communications à avoir obtenu une telle certification⁽³⁾.

La gestion des changements climatiques contribue à la création de valeur

Les changements climatiques peuvent présenter des risques pour notre environnement opérationnel et notre capacité à créer de la valeur. Afin d'atténuer ces risques, nous visons à optimiser notre consommation d'énergie et à réduire nos émissions de GES, tout en continuant de nous adapter aux incidences des changements climatiques.

(1) Les émissions de GES de Bell désignent les émissions de portée 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell) et les émissions de portée 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour poursuivre ses activités). Les analyses ont été effectuées en fonction des données de 2017, 2020 et 2023, respectivement.

(2) Notre certification ISO 14001 porte sur la gouvernance interne de Bell Canada afin d'assurer le fonctionnement du système de gestion environnementale lié à l'élaboration de politiques et de procédures visant la prestation de services par Bell Canada relatifs aux réseaux, aux services à large bande (les services sur fil, sans fil, Internet, de télévision), aux services d'informatique en nuage, d'hébergement de données et de diffusion (les services de radio, de plateformes numériques et de télévision) et aux services de connectivité, de technologie publicitaire et de promotion d'événements dans les secteurs d'activité.

(3) L'examen par Bell en 2020 de l'information publique des entreprises de communications ou de télécommunications en Amérique du Nord a indiqué que Bell était le premier parmi ses concurrents nord-américains du secteur des communications et des télécommunications à recevoir la certification ISO 14001.

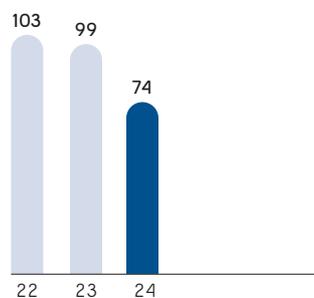
Nos activités et leurs résultats

Nous prenons des mesures qui nous aident à lutter contre les changements climatiques et à nous adapter à leurs conséquences. Nous nous adaptons en agissant pour chercher à maintenir notre résilience face aux changements climatiques, et aidons notre clientèle à faire de même. Pour lutter contre les changements climatiques, nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES, tout en aidant la clientèle à réduire les siens. Favoriser les innovations qui contribuent à réduire notre empreinte carbone fait partie de notre culture. Chaque année, nous calculons et contrôlons notre performance énergétique et les émissions de GES et nous en rendons compte publiquement, et nous divulguons des informations concernant nos risques et occasions liés aux changements climatiques. Depuis 2003, nous faisons état de nos efforts visant l'atténuation des répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers par l'intermédiaire du CDP (auparavant appelé Carbone Disclosure Project), un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et occasions liés au climat auprès des organisations à l'échelle mondiale. De plus, nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone et nos GES afin de participer à l'effort mondial dans la lutte contre les changements climatiques. Nous avons fixé l'objectif de devenir carboneutre en ce qui a trait aux émissions de GES (portée 1 et 2 seulement) liées à nos activités en 2025. Pour 2026 et 2030, nous avons fixé des cibles de réduction des émissions de GES basées sur la science et des cibles liées à l'engagement des fournisseurs compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'initiative Science Based Targets (SBTi)⁽¹⁾ a approuvé les trois cibles spécifiques fixées par BCE Inc. qui couvrent toutes les portées.

Indicateurs clés

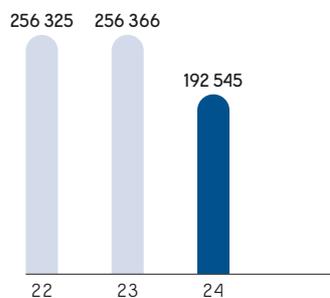
Intensité énergétique

(Consommation d'énergie [en équivalent mégawattheures ou MWh] divisée par l'utilisation du réseau [en pétaoctets])



Émissions de GES liées à nos activités (de portée 1 et 2)

(tonnes de CO₂e)



L'économie circulaire contribue à la création de valeur

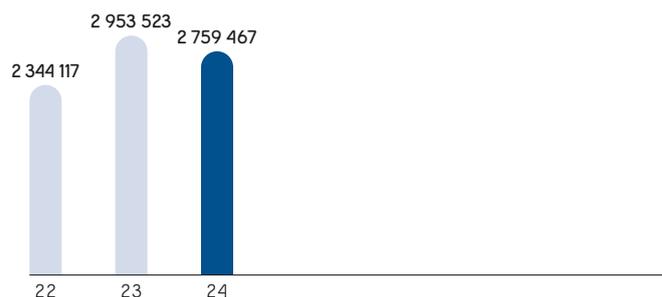
Nous faisons progresser notre approche d'économie circulaire pour mettre l'accent sur des solutions qui dissocient la croissance et l'accélération de la consommation de matières premières afin de réduire les répercussions environnementales de nos activités. La réduction des déchets est essentielle pour améliorer notre efficacité opérationnelle en générant des avantages économiques, en plus d'être mieux alignée sur les valeurs et les attentes de nos employés et de la clientèle.

Nos activités et leurs résultats

Bell met en œuvre des programmes de réduction des déchets, de réutilisation et de recyclage depuis plus de 30 ans. Nous avons des objectifs de réduction des déchets et de solides processus de surveillance nous permettant de suivre nos activités qui génèrent des déchets et de produire des rapports à leur égard. Afin de gérer les déchets créés par les appareils électroniques que nous distribuons à notre clientèle, nous avons mis en place des programmes de collecte efficaces et accessibles pour la récupération, la réutilisation, la remise en état et le recyclage des produits électroniques grand public, dont des programmes nationaux de reprise de produits, des boîtes de dépôt et des processus de retour par la poste. Pour quantifier le succès de ces programmes, nous assurons le suivi du nombre d'appareils électroniques récupérés annuellement. Chez Bell, nous croyons qu'il faut donner l'exemple. Pour continuer à gérer et à réduire les déchets générés par nos propres activités, nous avons adopté un objectif visant à atteindre et à maintenir une réduction de 30 % du total des déchets envoyés à l'enfouissement d'ici 2030, l'année de référence étant de 2019. En 2024, afin d'accroître nos efforts liés au réacheminement des déchets, nous avons lancé un programme de recyclage des câbles à fibre optique au Québec. L'élaboration de ce projet est en cours depuis plusieurs années en raison des difficultés liées au recyclage des câbles à fibre optique et du nombre limité de solutions possibles au Canada. En travaillant à réduire les déchets, nous nous efforçons de construire une voie résiliente vers la circularité.

Indicateur clé

Récupération des appareils de la clientèle⁽²⁾



(1) La SBTi est issue de la collaboration de CDP, du Pacte mondial des Nations Unies, du World Resources Institute et du Fonds mondial pour la nature qui ont adopté une politique sur le climat ambitieuse pour le secteur privé en aidant les entreprises à se fixer des cibles de réduction des émissions basées sur la science.

(2) Les appareils de la clientèle comprennent des récepteurs de télévision, des modems, des capsules Wi-Fi et des téléphones mobiles usagés.

Notre équipe



Pour répondre à nos impératifs stratégiques, nous comptons sur l'engagement et l'expertise des membres de notre équipe. Nous nous efforçons d'attirer, de perfectionner et de retenir les meilleurs talents et d'assurer aux membres de l'équipe une expérience positive afin de favoriser l'efficacité, une excellente performance et la souplesse nécessaire dans notre environnement commercial en constante évolution. En mettant de l'avant des initiatives de promotion du bien-être au travail et en favorisant le sentiment d'appartenance en milieu de travail, nous réaffirmons notre objectif de créer un milieu sécuritaire et inclusif pour tous les membres de l'équipe.

Le bien-être contribue à la création de valeur

Tous les jours, les membres de l'équipe Bell déploient des efforts qui permettent de réaliser notre raison d'être et nos impératifs stratégiques. Afin de soutenir l'équipe Bell, nous nous efforçons de favoriser une culture dynamique où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés et respectés dans un environnement sécuritaire et positif. Nous offrons des avantages inclusifs, des programmes de formation continue et de sensibilisation et une grande variété d'initiatives progressistes qui permettent de favoriser le bien-être et le succès. Chez Bell, nous croyons que prendre soin du bien-être des membres de l'équipe est essentiel à la réussite de chacun et au progrès continu de l'entreprise.

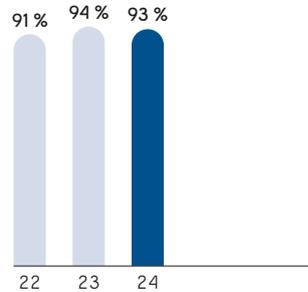
Nos activités et leurs résultats

Pour favoriser le bien-être des membres de notre équipe, nous croyons qu'il est essentiel d'engager nos membres et de favoriser un environnement inclusif. Nous sommes fiers de faire encore partie des meilleurs employeurs au Canada⁽¹⁾. De plus, Bell a été reconnue par Mediacorp comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada, l'un des meilleurs employeurs pro-famille, l'un des meilleurs employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada, l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité et l'un des meilleurs employeurs de Montréal⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾. Nous nous efforçons de perfectionner et de retenir les meilleurs talents au pays en

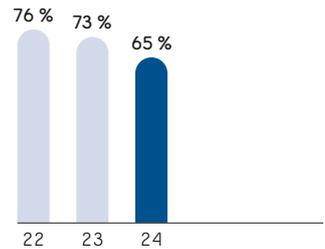
offrant un milieu de travail positif, professionnel et valorisant, ce qui favorise la créativité et l'innovation. Nous continuons aussi d'élaborer, de mettre en œuvre et de partager des pratiques en matière de santé mentale en milieu de travail et d'élargir notre approche dans le but de l'axer sur le soutien de la santé en général. Nous informons les membres de l'équipe grâce à nos programmes de formation et à nos campagnes, nous leur offrons un soutien par le biais d'une vaste gamme de services et de soutien en santé mentale, et nous appuyons et adaptons des politiques et pratiques en milieu de travail qui favorisent un environnement psychologiquement sain. Depuis 2010, plus de 90 indicateurs ont été mesurés trimestriellement et évalués aux fins d'établissement de tendances et d'analyse des informations tirées des programmes afin de surveiller de près la santé psychologique de notre milieu de travail. La cueillette de données qualitatives et quantitatives est essentielle pour nous assurer d'aller dans la bonne direction et d'apporter tout ajustement nécessaire à nos programmes en santé mentale.

Indicateurs clés

Leaders ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale



Niveau global d'engagement des membres de l'équipe⁽⁷⁾



(1) Bell a été reconnue comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada de 2016 à 2025 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par Mediacorp Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction de leur leadership dans le secteur en ce qui concerne l'offre d'un milieu de travail exceptionnel à leurs employés. Les employeurs sont comparés les uns aux autres dans leur secteur afin de déterminer lesquels d'entre eux offrent le programme le plus progressiste et avant-gardiste.

(2) Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada de 2018 à 2025, par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(3) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs Pro-Famille au Canada de 2020 à 2024 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les initiatives et les programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(4) Bell a été reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada de 2017 à 2024, par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des initiatives et programmes environnementaux uniques qu'ils ont élaborés; l'importance de leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale de l'organisation; le niveau de participation de leur personnel à ces programmes, la contribution provenant de leurs compétences uniques et la mesure dans laquelle ces initiatives sont devenues représentatives de l'identité publique de l'employeur, attirant de nouveaux clients et membres du personnel au sein de l'organisation.

(5) Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité de 2017 à 2022 et en 2025 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes de diversité et d'inclusion exceptionnels offerts en milieu de travail, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(6) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs de Montréal de 2013 à 2024 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, par rapport aux autres organisations du même secteur.

(7) Cet indicateur correspond à la moyenne obtenue dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe. La note relative à l'engagement des membres de l'équipe est établie en fonction de quatre questions précises et du pourcentage de membres du personnel qui ont répondu favorablement (qui sont tout à fait d'accord ou d'accord) à ces questions par rapport au nombre total de membres du personnel qui ont répondu au sondage. La méthodologie a changé par rapport à celle utilisée en 2023 qui était basée sur cinq questions précises.

Nos ressources financières



Nos ressources
financières

Les ressources financières de la société sont traitées dans l'ensemble du présent rapport de gestion. De plus, en 2022 et en 2023, nous avons ajouté une tarification liée au développement durable à nos facilités de crédit engagées, à notre programme de titrisation et à certains dérivés, intégrant des ajustements de prix en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Hypothèses

Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs



Notre
environnement

Nos cibles de réduction des émissions de GES et nos cibles liées à l'engagement des fournisseurs sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- notre capacité d'acheter une quantité importante de crédits carbone crédibles de grande qualité et/ou de certificats d'énergie renouvelable (CER) pour compenser ou réduire, selon le cas, nos émissions de GES;
 - le fait que la compensation de carbone sera permanente et irréversible, en tout ou en partie, avant la date fixée pour nos cibles;
 - l'absence de hausse importante de l'intensité des émissions du réseau de distribution d'électricité sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle;
 - une participation et une collaboration suffisantes des fournisseurs à l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science;
 - le succès et la mise en œuvre en temps opportun de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les sources d'émissions directes et indirectes de GES;
 - des fonds suffisants disponibles pour la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant;
- l'absence d'une hausse importante du coût des solutions et des initiatives qui seront mises en œuvre pour atteindre nos cibles;
 - l'absence de nouvelles initiatives d'entreprise, d'acquisitions d'entreprises, de cessions d'entreprises ou de technologies qui entraîneraient un changement important des niveaux prévus d'émissions de GES. D'ailleurs, nos cibles de réduction des émissions de GES supposent que l'acquisition en cours de Ziplly Fiber et les cessions en cours de Northwestel et de notre participation dans MLSE, annoncées précédemment, n'entraîneront pas de changement important des niveaux prévus d'émissions de GES;
 - l'absence d'améliorations ou de modifications de normes internationales ou de la méthode que nous utilisons pour calculer ces émissions de GES ayant une incidence défavorable sur le calcul de nos émissions de GES;
 - l'absence de changement requis à nos cibles basées sur la science établies conformément à l'initiative SBTi qui aurait pour effet d'accroître le coût lié à l'atteinte de ces cibles basées sur la science, qui peuvent être modifiées à l'occasion, ou d'en rendre l'atteinte impossible en raison d'exigences de l'exploitation;
 - l'absence de changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur ainsi qu'une collaboration et un engagement suffisants des autres intervenants dans l'ensemble de la chaîne de valeur à l'égard de la réduction de leurs propres émissions de GES.

Explication de certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques

Émissions de GES de portée 1, 2 et 3

Les émissions de portée 1 sont les émissions de GES directes provenant de sources contrôlées par Bell, alors que les émissions de portée 2 sont les émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour mener ses activités. Nous utilisons la méthode de calcul des GES fondée sur le marché (les facteurs d'émissions sont précisés dans les ententes contractuelles conclues avec le fournisseur concerné) pour évaluer nos cibles liées aux émissions de GES. Les émissions de portée 1 et 2 (méthode fondée sur le marché) sont parfois appelées collectivement « émissions liées aux activités » dans le présent rapport de gestion. Les émissions de portée 3 sont des émissions indirectes (non comprises dans la portée 2) qui sont produites dans notre chaîne de valeur, y compris les émissions en aval et en amont.

Par définition, les émissions de GES de portée 3 (émissions indirectes en aval et en amont) proviennent de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités dans la chaîne de valeur de Bell (comme nos fournisseurs, notre personnel et notre clientèle). Mesurer les émissions de portée 3 est donc plus complexe que mesurer les émissions de portée 1 et de portée 2, pour lesquelles nous sommes en mesure d'obtenir des données primaires (comme la quantité de litres de carburant consommés par nos véhicules et de kilowattheures d'électricité consommés par nos immeubles). Pour les catégories de portée 3 pour lesquelles les données primaires ne sont pas disponibles, nous devons nous appuyer sur des données secondaires (comme les données financières et les données moyennes du secteur provenant de bases de données publiées). Ces défis en matière de collecte de données contribuent à l'incertitude relative à la mesure des émissions de portée 3.

Carboneutralité

Notre performance sur le plan de la carboneutralité sera mesurée en fonction des émissions de GES liées à nos activités (émissions de portée 1 et 2, en tonnes de CO₂e), moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂e). La carboneutralité est atteinte si le résultat de cette équation est égal ou inférieur à zéro. Pour atteindre notre objectif de carboneutralité en 2025, nous devons acheter une quantité importante de crédits carbone pour compenser les émissions de GES de portée 1 et 2 que nos initiatives internes n'auront pas permis d'éviter. En 2024, nos émissions de portée 1 et 2 ont représenté 9 % de notre empreinte carbone totale. Notre objectif de carboneutralité exclut nos émissions de portée 3 qui représentaient 91 % de notre empreinte carbone en 2024.

Cibles basées sur la science

Les cibles basées sur la science constituent pour les entreprises une voie clairement définie vers la réduction des émissions de GES, dans le but de prévenir les effets les plus graves des changements climatiques. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » si elles sont conformes à celles qui, selon les plus récentes recherches scientifiques, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – c'est-à-dire limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La SBTi réunit une équipe d'experts qui fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des cibles.

Objectif zéro émission nette

Les objectifs de carboneutralité et les cibles basées sur la science de BCE diffèrent de l'objectif zéro émission nette de la SBTi et n'y sont pas liés. Le terme zéro émission nette fait référence au cas où une organisation réduit ses émissions de GES dans l'ensemble de sa chaîne de valeur (c.-à-d. ses émissions de GES de portée 1, 2 et 3) à un niveau aussi proche de zéro que possible (avec une réduction d'au moins 90 %) et neutralise⁽¹⁾ les émissions résiduelles de sorte que ses émissions globales nettes de GES sont de néant. À l'heure actuelle, BCE ne s'est pas fixé le but d'atteindre le « zéro émission nette ».

(1) Selon la SBTi, « neutraliser » signifie que le carbone est supprimé de l'atmosphère et stocké de façon permanente dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques ou dans des produits.

2 Impératifs stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre raison d'être : transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Cette rubrique contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait aux plans de déploiement des réseaux de BCE, à nos objectifs en matière d'ESG ainsi qu'à nos objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2025. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

2.1 Bâtir les meilleurs réseaux



Continuer de rehausser notre principal avantage concurrentiel en veillant à offrir les meilleurs réseaux de fibre optique à large bande et sans fil, dans les grands centres aussi bien que dans les petites collectivités.

Progrès réalisés en 2024

- Nous avons annoncé notre intention d'acquérir Ziplly Fiber, le plus important fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, afin d'accélérer la croissance de notre réseau de fibre optique. Ensemble, Bell Canada et Ziplly Fiber ont l'objectif d'atteindre un nombre d'environ 12 millions d'emplacements qui auront accès à la fibre optique en Amérique du Nord d'ici la fin de 2028, renforçant ainsi la position de Bell en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre optique en Amérique du Nord.
- Nous avons continué d'élargir la zone de couverture de notre réseau FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique pour inclure un plus grand nombre de foyers et d'entreprises, rejoignant ainsi 7,8 millions d'emplacements à la fin de 2024. Le réseau FTTP offre des services Internet qui permettent des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques multigigabits, ce qui procure un avantage en ce qui concerne la performance et la qualité par rapport aux réseaux de câbles.
- Nous avons effectué le premier essai de la technologie de réseau de fibre optique passive de 50G, en collaboration avec Nokia Corporation, en utilisant nos infrastructures de fibre optique existantes pour atteindre des vitesses de 50 Gbit/s sur fibre optique monomodale, dévoilant ainsi une voie efficace et rentable pour procéder à une mise à niveau.

- Nous avons déployé le spectre dans la bande de 3 800 MHz dans certaines zones de Toronto et de Kitchener-Waterloo, offrant aux clients la technologie mobile la plus rapide au pays sur le réseau 5G+ le plus rapide au Canada⁽¹⁾.
- Nous avons étendu la zone de couverture du service 5G+, tirant parti du spectre de la bande de 3 500 MHz et de 3 800 MHz, pour rejoindre 60 % de la population du Canada.
- Les réseaux 5G et 5G+ de Bell ont été reconnus comme étant les plus rapides et les meilleurs réseaux au Canada par Global Wireless Solutions (GWS) dans son évaluation des réseaux 5G à l'échelle du pays en 2024⁽¹⁾. Bell a obtenu cette reconnaissance pour une troisième année consécutive pour son réseau 5G et pour une deuxième année d'affilée pour son réseau 5G+.

Points de mire en 2025

- Poursuivre le déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours de la période allant de 2020 à 2024.
 - En réaction au rejet par le CRTC, le 3 février 2025, d'une demande auprès du gouverneur en conseil visant à reconsidérer sa décision rendue en novembre 2023 qui permettait aux grands fournisseurs d'avoir un accès au réseau FTTP de Bell à des tarifs de gros provisoires, le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteint.
- Poursuivre l'expansion et le déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.

2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Tirer parti de nos technologies de réseau de pointe pour offrir à la population canadienne des services de communications qui se distinguent véritablement, en plus de stimuler la croissance des revenus.

Progrès réalisés en 2024

- Bell a ajouté au total 309 517 abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles, ce qui porte le nombre d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de Bell à 10 288 574 au 31 décembre 2024.
- Dans le cadre d'une entente de distribution stratégique, Bell et Best Buy Canada ont ouvert 167 magasins de vente au détail de petite superficie Best Buy Express qui offriront des produits électroniques grand public partout au pays, une sélection de produits de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile.

- Bell a conclu un partenariat commercial avec Les Compagnies Loblaw limitée en vue de lancer la marque sans nom mobile, qui offre à la population canadienne de nouvelles options en matière de services sans fil et de forfaits prépayés abordables, propulsés par PC Mobile et utilisant le réseau 4G de Bell.
- Bell a prolongé son partenariat stratégique sur plusieurs années avec Hyundai Motor Group qui tire parti de l'IdO de Bell pour offrir à la clientèle canadienne des services d'infodivertissement connectés innovateurs à bord des véhicules.
- Bell a annoncé une collaboration technologique avec MacLean Engineering, le plus important fabricant d'équipement minier souterrain au monde dont les usines sont installées au Canada, en vue de transformer les activités minières de prochaine génération au Canada au moyen du réseau mobile privé de Bell dans le centre de recherche et de formation de MacLean.

(1) Dans son évaluation indépendante de février à novembre 2024, GWS a classé les réseaux 5G et 5G+ de Bell comme étant les meilleurs parmi tous les fournisseurs nationaux de services sans fil. Le classement de la performance et des vitesses du réseau 5G+ de GWS OneScore repose sur une évaluation effectuée pendant l'utilisation active du spectre de la bande de 3 500 MHz.

- Nous avons consolidé notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle de 4 490 896 abonnés d'Internet haute vitesse de détail au 31 décembre 2024, en hausse de 0,4 % par rapport à 2023.
- Le service Internet pure fibre de Bell a été classé comme étant la technologie Internet la plus rapide au Canada par Ookla dans ses rapports sur les prix Speedtest Awards pour le T1 et le T2 2024 et le T3 et le T4 2024⁽¹⁾.
- Bell a été reconnue par BrandSpark comme étant le fournisseur de services de communication le plus digne de confiance au Canada. De plus, Bell a été nommée le Fournisseur d'Internet haute vitesse le plus digne de confiance en ce qui a trait à la performance en matière de technologie Wi-Fi et à la connectivité Wi-Fi pour une sixième année consécutive et elle a remporté des prix Most Trusted Awards pour ses services de télé et de téléphonie cellulaire et résidentielle⁽²⁾.
- Bell a acquis Stratejtm, un fournisseur de services de cybersécurité situé à Mississauga, et CloudKettle Inc., un fournisseur de services professionnels situé à Halifax, qui ajoutent une expertise en services professionnels et gérés en matière de cybersécurité et d'automatisation des flux de travail numériques de Salesforce aux capacités existantes de Bell et renforce le soutien de bout en bout alimenté par l'IA pour les entreprises clientes.
- FX Innovation a acquis HGC Technologies (HGC), un partenaire Élite de ServiceNow. Basée à Montréal, HGC exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Elle travaille principalement à aider les clients dans l'optimisation de la plateforme de flux de travaux numériques de ServiceNow. L'acquisition renforce l'expertise de FX Innovation en matière d'automatisation des processus, de technologies infonuagiques et de transformation numérique.
- Nous avons élargi notre partenariat stratégique pluriannuel avec ServiceNow, une plateforme d'IA qui facilite la transformation des entreprises, afin d'accélérer la transformation numérique de Bell, tout en continuant d'offrir l'expertise de mise en service de ServiceNow pour soutenir la transformation numérique de ses clients de Bell Marchés Affaires. Le partenariat fait de Bell l'un des plus grands clients de ServiceNow dans le secteur des communications. Il s'agit de la première collaboration de ce genre au Canada.
- Nous avons établi un partenariat stratégique avec Palo Alto Networks qui réunit l'expertise en services professionnels et gérés de Bell et les plateformes de cybersécurité alimentées par l'IA de Palo Alto Networks, ce qui permet à Bell d'offrir une gamme complète de services qui procurent une protection complète contre les cybermenaces en constante évolution auxquelles sont exposés les clients au Canada.
- Bell a lancé le Google Cloud Contact Center AI de Bell pour les entreprises canadiennes, une solution gérée soutenue par une expertise en services professionnels qui offre aux clients et aux agents une expérience intelligente en tirant parti d'une technologie qui intègre l'intelligence artificielle générative.
- Nous avons lancé les services Téléphonie Mobile Microsoft Teams, tirant parti de la collaboration de Bell avec Microsoft pour offrir aux entreprises canadiennes une solution de communication souple, sécuritaire et efficace. Cette solution novatrice, privilégiant la mobilité, intègre les numéros de mobile dans Teams, ce qui permet d'effectuer des appels sans tracas et de collaborer de façon transparente.
- Bell a annoncé un partenariat avec Mila, un institut de recherche sur l'IA situé à Montréal, en vue de développer des solutions d'IA pour permettre l'amélioration de l'expérience client, l'optimisation des activités d'exploitation et la création d'un écosystème d'IA dynamique au Québec et au Canada.
- Nous avons lancé l'application Wi-Fi Affaires de Bell offrant aux petites entreprises de l'Ontario et du Québec un service Wi-Fi amélioré qui procure une sécurité accrue, un Wi-Fi d'invité personnalisable, une analyse de données bonifiant l'expérience employée et clients ainsi qu'une gestion simplifiée du réseau.

Points de mire en 2025

- Tirer parti de nouveaux partenariats et collaborations innovateurs afin de servir notre clientèle
- Poursuivre la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles
- Introduire un plus grand nombre d'appareils et de services 5G et 5G+
- Favoriser l'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes de financement d'appareils
- Accroître la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes
- Poursuivre l'adoption par la clientèle d'affaires des solutions 5G et IdO évoluées
- Enregistrer une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail
- Accentuer la supériorité de nos produits Internet en proposant de nouveaux services et équipements offrant une expérience plus enrichissante à la maison
- Favoriser les ventes croisées auprès de la clientèle qui n'achète pas tous ses services de télécommunications chez Bell
- Poursuivre la diversification de la stratégie de distribution de Bell, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne
- Continuer d'offrir des solutions réseautiques, des solutions gérées et des services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité

2.3 Offrir le contenu le plus captivant



Adopter une approche unifiée pour l'ensemble de nos actifs médiatiques et de distribution, afin de fournir le contenu que les Canadiens et les Canadiennes veulent le plus.

Progrès réalisés en 2024

- Notre clientèle d'abonnés des services de télé IP a augmenté de 3,0 % pour atteindre 2 132 953 abonnés au 31 décembre 2024.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés de Crave, la portant à plus de 3,6 millions, au total, en hausse de 18 % par rapport à 2023.
- Le nombre d'heures de visionnement n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire de Crave qu'en 2024.

- Crave, RDS et TSN sont maintenant offerts sur les chaînes Prime Video au Canada.
- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télé au Canada pour une 23^e année d'affilée.
- Nous avons lancé 11 chaînes FAST de langue française et de langue anglaise, qui présentent une sélection d'émissions de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports, disponibles sur LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et Roku Channel.
- Nous avons conclu l'acquisition annoncée précédemment d'OUTEDGE, afin de soutenir la stratégie numérique de Bell Média et d'offrir des solutions de marketing multicanaux partout au Canada.

(1) Selon l'analyse, par Ookla, une société spécialisée dans les tests et les diagnostics de réseau, de données obtenues avec Speedtest Intelligence sur les résultats (agrégés à l'échelle nationale) de tests de vitesse avec connexion à un réseau fixe pour les T1 et T2 et les T3 et T4 de 2024.

(2) Bell a été élue et reconnue comme le Fournisseur d'Internet haute vitesse le plus digne de confiance en ce qui a trait à la performance en matière de technologie Wi-Fi et à la connectivité Wi-Fi, aux services de téléphonie résidentielle, aux services de télé (ex-aequo) et aux services de téléphonie cellulaire (ex-aequo) par les consommateurs canadiens, d'après l'Étude 2025 de BrandSpark sur la confiance de la population canadienne. BrandSpark est une société de recherche et de services-conseils.

- Nous avons annoncé l'élargissement du partenariat de Bell Média avec Warner Bros. Discovery pour le marché canadien, solidifiant ainsi la position de Crave en tant que diffuseur exclusif de HBO et de Max pour plusieurs années.
- Nous avons conclu une entente visant du contenu et des licences avec NBCUniversal Global TV Distribution qui permet d'offrir les chaînes câblées USA Network et Oxygen True Crime au Canada pour la toute première fois, à partir du 1^{er} janvier 2025, date à laquelle les chaînes spécialisées existantes Discovery et Investigation Discovery ont été renommées USA Network et Oxygen True Crime. De plus, le 1^{er} janvier 2025, les chaînes spécialisées existantes Animal Planet, Discovery Science et Discovery Velocity ont été renommées CTV Wild, CTV Nature et CTV Speed.
- Nous avons annoncé un partenariat avec Lionsgate et Point Grey Pictures (PGP), la société de production fondée par l'acteur Seth Rogen et le réalisateur Evan Goldberg, en vue de créer et de produire la première série télé canadienne scénarisée de PGP.
- Nous avons lancé Bell Publicités pour entreprises, une plateforme publicitaire qui permet aux entreprises de partout au pays d'utiliser les données canadiennes de premier choix de Bell et de cibler les bonnes audiences, tout en accédant à des inventaires numériques sur l'Internet ouvert et dans les propriétés numériques de Bell Média.
- Bell Média est devenue le partenaire stratégique canadien de Pulse Premiere de TikTok au Canada, une solution publicitaire qui offre aux annonceurs contrôle et prévisibilité en leur permettant de placer leurs publicités à côté du contenu de certains éditeurs partenaires sur le fil « Pour toi », y compris à côté du contenu de Bell Média sur TikTok.
- Bell Média est devenue le partenaire publicitaire canadien exclusif de Dotdash Meredith, le plus grand éditeur numérique en Amérique, ce qui accroît la publicité numérique de première qualité au Canada.
- Bell Média et StackAdapt, une plateforme publicitaire multicanal, ont conclu un partenariat afin de rendre l'inventaire des canaux de télé connectée, d'affichage, de vidéo, d'audio et d'affichage extérieur numérique de Bell Média disponible sur la plateforme StackAdapt. Ce partenariat permet aux annonceurs d'adapter efficacement leurs campagnes à l'ensemble des offres numériques de Bell Média, y compris les sports en direct.
- Bell Média s'est associée à Shopsense AI pour offrir aux téléspectateurs canadiens des expériences de magasinage sur deuxième écran. Il s'agit de la première expansion de Shopsense en dehors des États-Unis et de la première intégration de son système d'exploitation Commerce dans une programmation de divertissement canadienne.

Points de mire en 2025

- Augmenter de façon continue de la clientèle d'abonnés des services de télé IP
- Accentuer la supériorité de nos produits de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé généraliste et spécialisée, des services de diffusion en continu ainsi que des services dans les sports
 - En janvier 2025, Bell et Corus Entertainment ont élargi leur entente pluriannuelle pour distribuer les chaînes de Corus sur Télé Fibe et Télé Satellite de Bell, y compris Flavour Network et Home Network, les principales chaînes de style de vie de Corus.
- Continuer de soutenir l'adoption des produits de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à l'élargissement de la distribution, à une offre optimisée de contenus et à l'amélioration de l'expérience client
 - En janvier 2025, Bell Média a lancé de nouvelles options de forfaits permettant aux téléspectateurs de combiner Crave et RDS (forfait de langue française) et TSN (forfait de langue anglaise) grâce aux forfaits qui regroupent le meilleur du divertissement et du sport.
- Continuer de soutenir le contenu original en français en misant sur les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada afin de mieux servir notre clientèle francophone grâce à une expérience numérique personnalisée
- Augmenter les produits tirés de la publicité et maximiser la part de marché
- Continuer d'adapter nos services liés aux téléviseurs connectés et à l'audio sur Demande Dynamique (DAAI), ce qui permet un ciblage précis pour la publicité numérique et offre une expérience publicitaire personnalisée à certains foyers ou sur certains appareils
- Réaliser des progrès quant à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord. Entre autres, les produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ et le nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs ont augmenté et les services numériques ont progressé dans notre entreprise d'affichage extérieur
- Optimiser les partenariats uniques en leur genre et les investissements stratégiques dans le contenu afin de monétiser les droits sur le contenu et les propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes et faire évoluer la distribution du contenu à l'échelle mondiale

2.4 Promouvoir l'expérience client



Faciliter la relation d'affaires de la clientèle avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien après-vente, en passant par l'installation.

Progrès réalisés en 2024

- Selon le rapport annuel 2023-2024 de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), notre part du nombre de plaintes de consommateurs visant le groupe de sociétés de BCE et ses sociétés affiliées a diminué de 5 % par rapport à l'exercice précédent.
- Hadeer Hassaan a été nommée au premier poste de cheffe de l'expérience client de Bell, ce qui renforce notre approche centrée sur le client dans l'ensemble de nos activités et notre objectif d'offrir des expériences exceptionnelles pour tous nos canaux.

- Nous avons lancé une mise à jour de l'application MonBell, qui offre plusieurs nouvelles fonctionnalités et améliorations, dont une navigation améliorée, des offres et des alertes personnalisées sur l'écran d'accueil et une conception visuelle moderne.
- Nous avons mis en place une nouvelle facturation numérique qui comporte une mise en page plus facile à comprendre et de nouvelles fonctionnalités qui indiquent les changements apportés d'un mois à l'autre, présentent des explications personnalisées des factures et des tableaux de bord numériques qui informent les clients sur leurs services chez Bell, les offres exclusives et les campagnes comme Mieux pour tous.
- Nous avons mis en place de nouveaux assistants virtuels qui utilisent l'IA de Google Chat pour les clients de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile qui offrent des réponses instantanées et des liens vers des outils libre-service.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande (VSD).

- En tirant parti des technologies de l'IA élaborées par Meta et Google, nous avons lancé un nouvel agent conversationnel pour les techniciens des Services extérieurs servant de service d'assistance virtuelle qui offre un soutien et des ressources en temps réel aux techniciens.
- Nous avons mis en œuvre des modèles de soutien pour les agents propulsés par l'IA qui utilisent la transcription en temps réel, ce qui permet l'analyse des appels dans nos centres de contact au moyen de notre solution d'IA vocale et le repérage des occasions de ventes croisées.
- Nous utilisons l'IA générative pour assurer la qualité des appels, faire le suivi des aspects comme le temps d'attente et les prises en charge par le gestionnaire et générer automatiquement des offres visant la fidélisation en temps réel.

Points de mire en 2025

- Lancer un assistant virtuel convivial pour les clients afin de répondre aux questions communes avec rapidité et exactitude
- Ajouter des fonctionnalités de suivi des billets ouverts pour permettre aux clients de vérifier l'état de leurs demandes et de communiquer avec les agents à partir de liens dans MonBell
- Continuer d'investir dans l'IA pour régler plus rapidement les problèmes des clients et des clientes
- Mettre à niveau les outils de gestion de connaissances afin de permettre aux clients d'obtenir des réponses exactes et uniformes, qu'ils posent leurs questions dans les magasins, aux centres d'appels ou sur MonBell
- Continuer d'améliorer la qualité des activités afin de faciliter l'interaction avec Bell
- Améliorer davantage et étendre les capacités en matière d'auto-installation
- Réduire davantage le nombre de visites de techniciens pour les réparations grâce à de meilleurs diagnostics et à notre outil de réparation virtuelle
- Réduire le temps écoulé lorsque les techniciens des Services extérieurs doivent transférer une question à un autre groupe

2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle et le contrôle rigoureux des coûts dans tous nos secteurs d'activité.

Progrès réalisés en 2024

- Nous avons poursuivi notre transformation opérationnelle pluriannuelle qui vise à moderniser nos activités, à accroître la productivité, à renforcer les compétences technologiques et à optimiser significativement notre prix de base.
- Nous avons amélioré la marge du BAIIA ajusté consolidée de BCE⁽¹⁾ de 1,2 point, qui s'est chiffrée à 43,4 %, soit notre marge annuelle la plus élevée en plus de 30 ans.
- Nous avons réduit les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT de 3,4 %, ce qui a contribué à l'amélioration de la marge du BAIIA ajusté du secteur Bell SCT de 1,2 point par rapport à 2023.
- Nous avons réalisé des économies de coûts de main-d'œuvre de plus de 200 millions \$ grâce à des initiatives de restructuration de l'effectif.
- Nous avons réduit les dépenses d'investissement de 684 millions \$ en 2024, pour un total de 3 897 millions \$, ce qui reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement imputable à l'expansion moindre de la zone de couverture de notre réseau FTTP, aux décisions réglementaires qui découragent l'investissement dans le réseau et aux gains d'efficacité réalisés grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.
- Nous avons réalisé des améliorations au chapitre de la productivité ainsi qu'un meilleur rapport coûts-efficacité découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau entièrement optique de Bell et des innovations en matière de services facilitées par les nouvelles technologies à large bande.

Points de mire en 2025

- Accélérer la transformation opérationnelle de Bell.
- Continuer à mettre l'accent sur la structure des coûts.
- Réaliser des économies de coûts découlant :
 - de l'efficacité opérationnelle résultant de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes;
 - des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits;
 - de l'adoption des technologies numériques;
 - de l'amélioration au chapitre des produits et des services;
 - de l'augmentation des fonctions libre-service;
 - des nouveaux investissements dans les centres d'appels et les technologies numériques;
 - d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle;
 - de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
 - de la rationalisation du parc immobilier.
- Continuer à réduire les dépenses d'investissement et l'intensité du capital⁽²⁾
 - En réaction au rejet par le CRTC, le 3 février 2025, d'une demande auprès du gouverneur en conseil visant à reconsidérer sa décision rendue en novembre 2023 qui permettait aux grands fournisseurs d'avoir un accès au réseau FTTP de Bell à des tarifs de gros provisoires, nous prévoyons réduire nos dépenses d'investissement de façon plus importante que ce à quoi nous nous attendions pour 2025. Par conséquent, le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteint.

(1) La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

(2) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable



Consolider notre culture de travail inclusive et reconnaître l'importance d'une équipe dynamique et engagée dans le succès de Bell et qui s'engage à respecter les normes ESG les plus élevées.

Progrès réalisés en 2024

- Bell a été nommée comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada pour la dixième année d'affilée par *Mediacorp*⁽¹⁾.
- Pour une huitième année consécutive, Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes du Canada par *Mediacorp*⁽²⁾.
- Bell a été nommée comme l'un des meilleurs employeurs pro-famille au Canada pour la cinquième année d'affilée, par *Mediacorp*⁽³⁾.
- Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs de Montréal, pour la 12^e année d'affilée, par *Mediacorp*⁽⁴⁾.
- Nous avons mis en place un nouvel assistant IA propulsé par la technologie de l'IA générative pour les membres de l'équipe, ce qui offre un grand éventail de fonctions pour améliorer leur productivité et leur créativité.
- Dans le cadre de notre collaboration avec Microsoft visant à offrir de nouvelles solutions aux entreprises canadiennes, Bell a adopté Microsoft 365 comme plateforme de collaboration infonuagique, ce qui fait progresser sa propre transformation numérique et favorise une collaboration et une productivité plus importantes dans l'ensemble des équipes.
- Nous avons mis en place le Portail de bienvenue, la solution d'intégration de Bell pour les nouveaux employés propulsée par *ServiceNow* et élaborée en partenariat avec *FX Innovation*, ce qui améliore l'expérience des employés tout en facilitant les tâches antérieures à l'intégration et en centralisant les étapes et les procédures administratives.
- Bell s'est classée au premier rang parmi les sociétés de télécommunications les plus durables au monde pour une deuxième année consécutive et au 34^e rang du palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde⁽⁵⁾ de 2025 de *Corporate Knights*.
- Bell a été inscrite sur la liste des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada établie par *Corporate Knights* pour une troisième année d'affilée, se classant au 19^e rang dans l'ensemble⁽⁶⁾.

- Nous avons été nommé l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada pour la huitième année d'affilée⁽⁷⁾.
- Bell a été nommée la première entreprise de télécommunications et s'est classée au 3^e rang dans l'ensemble dans le rapport *Road to Net Zero* du *Globe and Mail*⁽⁸⁾.

Points de mire en 2025

- Contribuer au développement des compétences et de la carrière pour soutenir la transformation opérationnelle de Bell
- Faire évoluer les programmes offerts aux talents et les programmes de développement du leadership
- Soutenir une stratégie de mobilisation et de communication globale à l'échelle de la société
- Poursuivre la transformation des RH afin de favoriser les outils libre-service, l'automatisation, la simplification des processus et l'amélioration de la structure de coûts
- Poursuivre la mise en œuvre de nos programmes de premier plan en milieu de travail en ce qui concerne la santé mentale et le bien-être des membres de l'équipe Bell
- Continuer de mettre en œuvre notre plan d'action pour rendre nos activités carboneutres
- Améliorer notre programme de formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé* pour les membres de notre personnel, afin d'accroître leur connaissance de la cybersécurité et leur sensibilisation à ce sujet

(1) Bell a été reconnue comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada de 2016 à 2025 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par *Mediacorp Canada Inc.*, une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction de leur leadership dans le secteur en ce qui concerne l'offre d'un milieu de travail exceptionnel à leurs employés. Les employeurs sont comparés les uns aux autres dans leur secteur afin de déterminer lesquels d'entre eux offrent le programme le plus progressiste et avant-gardiste.

(2) De 2018 à 2025, Bell a été reconnue comme l'un des « meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada » par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(3) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs Pro-Famille de 2020 à 2024 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des initiatives et des programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(4) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs de Montréal de 2013 à 2024 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, comparativement à d'autres organisations du même secteur.

(5) En janvier 2025, *Corporate Knights Inc.*, une société de média et de recherche axée sur l'économie durable, a classé BCE au 1^{er} rang parmi les fournisseurs de services de télécommunications et au 34^e rang de son palmarès mondial des 100 entreprises les plus durables au monde de 2025. Le classement est fondé sur l'évaluation de plus de 8 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US et l'exercice se termine entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

(6) En juin 2024, *Corporate Knights Inc.* a classé BCE au 19^e rang dans l'ensemble de sa liste des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada. Le classement annuel est établi selon un ensemble de 25 critères ESG et compare les entreprises canadiennes dont les produits bruts s'élèvent à au moins 1 milliard \$. Les sociétés admissibles comprennent les sociétés fermées dont le siège social est situé au Canada et les sociétés d'État canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 1 milliard \$, les sociétés inscrites à la cote d'une bourse canadienne dont le chiffre d'affaires annuel est de plus de 1 milliard \$, les sociétés incluses dans l'indice S&P/TSX Renewable Energy and Clean Technology (peu importe le chiffre d'affaires), les 10 principales coopératives canadiennes sur le plan du chiffre d'affaires, les 10 principales coopératives de crédit sur le plan des actifs sous gestion et celles comptant au moins 100 000 membres, ainsi que les 50 meilleures sociétés en 2023. Toutes les sociétés sont notées en fonction d'un maximum de 25 IPC portant sur la gestion des ressources, la gestion du personnel, la gestion financière, les produits d'exploitation durables, l'investissement durable et la performance des fournisseurs et sont comparées à un groupe de sociétés similaires, et les produits d'exploitation durables et l'investissement durable représentent 50 % de la note de chaque société.

(7) De 2017 à 2024, Bell a été reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des initiatives et programmes environnementaux uniques qu'ils ont élaborés; l'importance de leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale de l'organisation; le niveau de participation de leur personnel à ces programmes, la contribution provenant de leurs compétences uniques et la mesure dans laquelle ces initiatives sont devenues représentatives de l'identité publique de l'employeur, attirant de nouveaux clients et membres du personnel au sein de l'organisation.

(8) En février 2024, le *Globe and Mail* a placé Bell au 3^e rang de son classement des sociétés canadiennes faisant le plus de progrès pour devenir carboneutres. Le classement est établi en fonction de la note relative à la transition vers de faibles émissions de carbone (*Low-Carbon Transition Rating* ou *LCTR*) de *Sustainalytics*, qui repose sur l'analyse de milliers de données. Jusqu'à maintenant, 8 000 sociétés dans le monde ont reçu une note LCTR, dont 260 sociétés ouvertes du Canada.

3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre rendement par rapport à nos objectifs de 2024⁽¹⁾, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2025 et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Rendement de BCE en 2024

Mesure financière	Objectif de 2024	Rendement et résultats en 2024	
Croissance des produits	Environ (1,5) %	(1,1) %	Les produits des activités ordinaires de BCE ont baissé de 1,1 % en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique par la diminution de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et par celle de 0,4 % des produits tirés des services, en raison d'un recul des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services de Bell SCT, atténué en partie par l'augmentation des produits des activités ordinaires de Bell Média.
Croissance du BAIIA ajusté	1,5 % à 4,5 %	1,7 %	En 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,7 % par rapport à 2023, ce qui est attribuable à un apport plus important de nos secteurs Bell SCT et Bell Média et reflète la baisse des coûts d'exploitation, atténuée par la diminution des produits d'exploitation.
Croissance du bénéfice net	Aucune cible prévue	(83,9) %	En 2024, le bénéfice net a reculé de 83,9 % en regard de celui de 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, du fait d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.
Intensité du capital	Inférieure à 16,5 %	16,0 %	Les dépenses d'investissement ont totalisé 3 897 millions \$ en 2024, en baisse de 684 millions \$ ou 14,9 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,0 %, en baisse de 2,6 points d'un exercice à l'autre. Cette baisse reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement attribuable en grande partie au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP, à des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau et à la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.
Croissance du bénéfice net par action (BPA)	Aucune cible prévue	(92,1) %	En 2024, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a fléchi de 1 913 millions \$ ou 2,10 \$ par action ordinaire en regard de 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de la hausse de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.
Croissance du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) ⁽²⁾	(7) % à (2) %	(5,3) %	Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la hausse des intérêts payés, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2024 s'est établi à 2 773 millions \$, soit 3,04 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 926 millions \$, soit 3,21 \$ par action ordinaire, en 2023.
Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Aucune cible prévue	(12,1) %	En 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont établis à 6 988 millions \$, en baisse de 958 millions \$ par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA.
Croissance des flux de trésorerie disponibles	(11) % à (3) %	(8,1) %	Les flux de trésorerie disponibles se sont élevés à 2 888 millions \$ en 2024, en baisse de 256 millions \$ par rapport à 2023, du fait surtout de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.
Dividende annualisé par action ordinaire	3,99 \$ par action	3,99 \$ par action	En 2024, le dividende par action ordinaire annualisé de BCE a augmenté de 0,12 cent, ou 3,1 %, pour se chiffrer à 3,99 \$, comparativement à 3,87 \$ par action en 2023.

(1) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 7 novembre 2024, qui se trouve sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, nous avons revu à la baisse nos prévisions en matière de produits des activités ordinaires pour 2024, qui sont passées de la fourchette de 0 % à 4 % annoncée le 8 février 2024 à environ 1,5 %. Tous les autres objectifs de l'orientation financière demeurent inchangés.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée, à la réduction prévue de nos dépenses d'investissement, à nos plans de déploiement des réseaux ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2025

Nous prévoyons que la pression exercée par la concurrence sur les prix des services sans fil et à large bande à partir de 2024, la baisse du nombre d'abonnés, la diminution des ventes de produits sans fil et l'augmentation des coûts du contenu média et de la programmation auront un impact sur les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté. Nous nous attendons à ce que les entreprises clientes limitent leurs dépenses dans les produits et les services de réseau traditionnels et à ce que la clientèle des services sans fil poursuive sa transition à des forfaits avec leur propre appareil mobile. De plus, notre partenariat stratégique de distribution avec Best Buy Canada entraînera une nouvelle baisse des produits des activités ordinaires en 2025 en raison du moment de la fermeture des magasins La Source et de la transition à Best Buy Express en 2024. Comme ces produits des activités ordinaires sont en grande partie tirés de l'électronique, l'incidence sur le BAIIA ajusté de BCE ne sera pas importante étant donné les faibles marges sur les produits électroniques. Les baisses des produits tirés des services voix et données et des médias traditionnels devraient continuer à peser sur le BAIIA ajusté de BCE; cependant, nos activités liées à la fibre, au réseau sans fil 5G, aux solutions interentreprises et aux médias numériques continuent de présenter des occasions de croissance intéressantes.

Hypothèses

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Ces hypothèses ne tiennent pas compte de l'imposition de tarifs douaniers américains à grande échelle sur les importations provenant du Canada ni de l'imposition de tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur un large éventail de biens en provenance des États-Unis. Étant donné l'évolution rapide de la situation et la grande incertitude quant à la durée et à l'ampleur des guerres commerciales, il est difficile de prédire les répercussions sur l'économie. De nouveaux tarifs douaniers pourraient avoir une incidence importante sur les perspectives de croissance économique, les dépenses de la clientèle, l'inflation et le dollar canadien. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique qui prend de la vigueur, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 1,8 % du produit intérieur brut canadien pour 2025, ce qui représente une hausse par rapport à celle de 1,3 % enregistrée pour 2024;
- un ralentissement de la croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- une augmentation des dépenses des consommateurs, soutenue par les baisses antérieures de taux d'intérêt;
- une croissance modeste des investissements des entreprises soutenue par les baisses antérieures de taux d'intérêt;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) relativement stable;
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Nos priorités stratégiques en 2025 visent principalement à :

- Maintenir l'accent sur les abonnés des services Internet et de téléphonie mobile à valeur plus élevée ainsi que sur la croissance des forfaits résidentiels.
- Poursuivre l'accélération de la croissance de nos secteurs des entreprises en ce qui concerne les services infonuagiques, de sécurité et d'automatisation des flux de travaux.
- Poursuivre la croissance de la publicité numérique et de la diffusion en continu directe aux consommateurs.

Malgré les pressions concurrentielles et économiques sur les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté, nous prévoyons une hausse de la marge du BAIIA ajusté en 2025 grâce aux économies réalisées dans le cadre des initiatives de transformation, notamment la réduction de la main-d'œuvre et d'autres efficacités d'exploitation. Nous prévoyons que le ralentissement de l'expansion de notre réseau de fibre au Canada et que les efficacités découlant des initiatives de transformation donneront lieu à une baisse des dépenses d'investissement, ce qui devrait entraîner une hausse des flux de trésorerie disponibles.

Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sans fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

Conjoncture économique et événements géopolitiques

Nos activités et nos résultats financiers pourraient subir l'incidence négative de la conjoncture économique défavorable, notamment les guerres commerciales et les récessions. Les guerres commerciales résultant de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis sur les importations en provenance du Canada et de riposte par le gouvernement canadien sur les marchandises en provenance des États-Unis pourraient avoir une incidence considérable sur la croissance économique, les dépenses de la clientèle, l'inflation et la valeur du dollar canadien. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation et du degré élevé d'incertitude quant à la durée et à l'ampleur des tarifs douaniers qui pourraient être imposés, il est difficile de prédire

les répercussions sur l'économie. Le contexte économique mondial pourrait exacerber encore les facteurs de risque préexistants, y compris ceux décrits dans le présent rapport de gestion, compte tenu de la croissance économique canadienne modeste, de la réduction de l'immigration, des coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et de la volatilité des marchés financiers et des capitaux. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers, notamment par leur effet négatif sur les dépenses de la clientèle et la demande pour nos produits et services, la situation financière de notre clientèle et le coût et le montant du financement disponible sur les marchés des capitaux.

De plus, les facteurs de risque, notamment les facteurs décrits dans le présent rapport de gestion, pourraient être exacerbés, ou devenir plus susceptibles de se concrétiser, par suite des événements géopolitiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs ainsi que sur les hypothèses connexes, et l'ampleur de cette incidence est difficile à prédire. Des événements géopolitiques pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie mondiale et entraîner la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, une instabilité géopolitique étendue, des conflits armés, une hausse des prix de l'énergie, des pressions inflationnistes limitant les dépenses des consommateurs et des entreprises et augmentant nos coûts d'exploitation, des perturbations de notre chaîne d'approvisionnement et un risque accru lié aux menaces à la sécurité de l'information.

Environnement concurrentiel



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

L'activité concurrentielle dans notre secteur est intense et la dynamique concurrentielle évolue, ce qui contribue à créer des perturbations dans chacun de nos secteurs d'activité.

Notre marché est transformé par l'évolution de la conjoncture macroéconomique et réglementaire, par l'accroissement de la concurrence à l'échelle mondiale et nationale et par les changements dans les préférences de la clientèle. La transformation des activités et les avancées technologiques entraînent l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, et notre contexte concurrentiel continue de s'intensifier et de s'élargir pour inclure de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que des concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services en nuage et par contournement, de matériel et de logiciels liés à l'IdO et de services VoIP et d'autres entreprises offrant des services sur le Web et des services par satellite qui font leur entrée dans le secteur des communications et qui disposent de ressources considérables et d'un grand nombre de clients et de clientes permettant d'amortir les coûts. Le contexte concurrentiel se trouve modifié par certains de ces concurrents qui sont en train d'établir une présence significative sur le marché, phénomène qui s'est accéléré au cours des dernières années. Les concurrents existants cherchent à consolider ou à élargir leurs gammes de produits au moyen d'acquisitions leur permettant de prendre de l'expansion et d'accroître les occasions dans le contexte de l'évolution de la dynamique du marché. Notre incapacité à réagir efficacement à cette dynamique concurrentielle en pleine évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de faciliter l'accès à l'industrie. En outre, les politiques gouvernementales qui ont permis à des entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations de faire l'acquisition de spectre à prix avantageux faussent la dynamique du marché. Ces facteurs ont modifié les données économiques de l'industrie et ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, à la suite de décisions liées à la réglementation imposant des tarifs de gros pour les services Internet sur fil et l'accès des exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV), les concurrents peuvent offrir leurs services par l'intermédiaire de nos réseaux, en profitant des obligations réglementaires auxquelles nous sommes assujettis, ce qui réduit leur besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux et a une incidence sur le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et notre capacité à obtenir un rendement du capital investi dans nos réseaux. La diminution des investissements nécessaires par la concurrence et les répercussions sur notre rendement du capital investi ont pour effet de fragiliser la monétisation de nos réseaux et notre modèle d'exploitation. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers ne sont actuellement pas assujettis aux mêmes obligations ni aux mêmes exigences liées à l'investissement en contenu canadien que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise.

Les nouvelles technologies peuvent favoriser la diversification de nos gammes de produits et de services et créer des occasions de croissance. Cependant, si nous ne réussissons pas à élaborer ni à mettre en œuvre de nouvelles solutions avant nos concurrents, ou au même moment qu'eux, si l'adoption de ces nouvelles technologies par le marché ne suit pas le rythme de la mise en œuvre de nos nouvelles solutions, ou si nous ne parvenons pas à évaluer et à gérer adéquatement les risques découlant de ces nouvelles solutions, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront dans l'avenir et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché, jumelées à la sensibilité accrue des consommateurs relativement aux tarifs, pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, et notre part de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous n'égalons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle;
- une conjoncture économique défavorable, y compris des ralentissements économiques ou des récessions, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation élevée, des conditions difficiles sur les marchés des capitaux, une réduction de l'immigration ou une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande à l'égard de nos produits et services sur fil, sans fil et de médias et sur les prix de ceux-ci et améliorer la position concurrentielle des fournisseurs de services à moindre coût;
- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient faciliter l'entrée de nouveaux concurrents, dont des fournisseurs de services par contournement, renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels, ou encore inciter nos concurrents actuels à prendre de l'expansion au-delà de leur zone de couverture traditionnelle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les abonnés du service de détail au profit des abonnés du service de gros générant de plus faibles marges et ainsi nuire à notre capacité de tirer pleinement parti de notre envergure et d'investir dans nos réseaux;
- l'accélération des perturbations et de la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers;
- si les clients et les clientes jugeaient notre proposition de valeur en matière de prix, de réseau, de vitesse, de service ou de fonctionnalités insuffisante à la lumière des options offertes ailleurs, ou si nos produits et services n'étaient pas offerts selon les modes de prestation privilégiés par la clientèle, cela pourrait entraîner une hausse du taux de désabonnement et un ralentissement des produits des activités ordinaires;
- l'intensification des transactions en ligne pourrait se traduire par une baisse de la fréquentation des magasins, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité de tirer parti de notre vaste réseau de détail pour augmenter le nombre d'abonnés et vendre nos produits et nos services;
- la convergence des services sur fil et sans fil a une incidence sur les choix de la clientèle en matière d'achat de produits et pourrait augmenter la substitution favorisant les produits générant de plus faibles marges ainsi qu'accroître le taux de désabonnement. Ces tendances devraient augmenter avec l'adoption continue de la 5G et de la 5G+;
- l'adoption croissante des cartes SIM embarquées (eSIM) permet aux clients et aux clientes de changer plus facilement de fournisseur de services et pourrait compromettre les modèles de distribution existants, notamment en se répercutant défavorablement sur les produits tirés des services d'itinérance;
- l'ampleur et la rapidité du déploiement de nos réseaux sur fibre et de nos services mobiles 5G et 5G+ pourraient être réduites par suite de décisions gouvernementales et liées à la réglementation, de contraintes quant à l'accès à l'équipement lié aux réseaux et au prix de celui-ci, de pénuries de main-d'œuvre ainsi que d'éventuels problèmes opérationnels dans l'implantation de nouvelles technologies;
- l'adoption des services en nuage et des services par contournement et l'expansion des services voix sur IP, des solutions de collaboration et des solutions de réseau étendu défini par logiciel (SD-WAN) à coût moindre, offerts par des concurrents locaux et mondiaux comme des entreprises de logiciels traditionnelles, modifient notre approche en ce qui a trait aux gammes de services et aux prix et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- le lancement, par des concurrents canadiens et internationaux, de satellites en orbite basse, ainsi que les partenariats entre les entreprises canadiennes de télécommunications et les entreprises de satellites en orbite basse, ainsi qu'entre les gouvernements et les entreprises de satellites en orbite basse, afin d'assurer la connectivité, y compris dans des zones rurales et dans le Nord, accroît la concurrence, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre stratégie de déploiement de réseau dans ces régions et nuire à la demande pour nos services de connectivité. La capacité de notre filiale Northwestel, qui exerce ses activités dans le Nord canadien, à répondre à la menace concurrentielle que posent ces fournisseurs est amoindrie par les règlements du CRTC en ce qui concerne les services Internet de détail;
- l'augmentation des taux d'insolvabilité, de la rationalisation des dépenses et du regroupement chez la clientèle d'affaires pourrait entraîner de nouvelles perturbations dans notre secteur Bell SCT en raison de la substitution technologique, des facteurs économiques et des améliorations à leur efficacité opérationnelle mises en place par les clients et les clientes;
- la pression exercée par les modèles de services simplifiés, agiles et à moindre coût alimente les tendances en faveur de l'internalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services gérés;
- l'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G ainsi que des services et applications IdO dans le secteur de détail (p. ex. la domotique), le secteur des entreprises (p. ex. la surveillance à distance), les transports (p. ex. la voiture connectée et la localisation des actifs) et l'optimisation des villes (les villes intelligentes), conjuguée à l'utilisation accrue de l'IA, devrait accélérer la concurrence dans ces domaines;

- la croissance du nombre d'abonnés et de téléspectateurs et la rétention pourraient être compromises par l'évolution des habitudes en matière de visionnement, la liberté de choix, les coûts élevés pour les consommateurs autant que pour les fournisseurs de contenu, ainsi que le gain constant de parts de marché des fournisseurs de contenu par contournement à faible coût d'envergure mondiale, des agrégateurs de services par contournement et des autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, certains d'entre eux pouvant offrir du contenu et des plateformes en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ainsi que par la facturation combinée, les procédures d'arbitrage du CRTC et la fragmentation des auditoires découlant du large éventail des choix;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux et des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition et d'élaboration de contenu et réduire l'accès au contenu de premier plan, certains concurrents se réservant du contenu pour améliorer leur offre de services par contournement;

- la prolifération du piratage de contenu pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à monétiser les produits et les services à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles, et également comprimer la bande passante sans nous permettre de générer une croissance des produits des activités ordinaires correspondante dans le contexte des tarifs réglementés en matière de services Internet haute vitesse de gros;
- notre capacité à accroître les produits tirés des médias numériques et d'autres services de publicité, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté, est mise à l'épreuve par ces entreprises d'envergure;
- la radio traditionnelle risque d'être ébranlée par la substitution accélérée en faveur de nouvelles entreprises de diffusion de musique et des services de diffusion en continu, comme ceux qu'offrent des entreprises mondiales de diffusion audio en continu et ceux qui émanent des nouvelles technologies, comme les services en lien avec les voitures intelligentes.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et des risques connexes ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

Cadre réglementaire et conformité



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe



Nos ressources financières

Notre cadre réglementaire influe sur nos stratégies, et les décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la modification de la réglementation concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Comme pour tout autre organisme assujetti à la réglementation, les stratégies sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, ainsi qu'aux analyses sectorielles sous *Principaux risques d'entreprise*, à la section 5.1, *Bell SCT*.

L'incapacité à nous occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires et notre implication dans divers litiges et recours judiciaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. L'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements régissant les interactions avec la clientèle et l'évolution technologique de nos activités donne davantage lieu à un ensemble complexe d'exigences en matière de conformité que nous devons gérer de manière appropriée. Notre incapacité à surveiller et à respecter les obligations juridiques et réglementaires auxquelles nous sommes assujettis pourrait nous exposer à des risques de litiges, à des amendes et à des pénalités substantielles et à des restrictions d'exploitation et pourrait nuire à notre réputation. La plus grande importance accordée à la protection des consommateurs qui se reflète dans les lois provinciales et les codes de conduite à l'égard des consommateurs, ainsi que les obligations juridiques et réglementaires accrues en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données et à d'autres questions ESG, nécessitent que nous établissions et mettions en œuvre des cadres de conformité améliorés et pourraient augmenter l'exposition de la société aux enquêtes, aux litiges, aux pénalités et aux amendes et nuire à sa réputation.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Pour obtenir une description des litiges importants dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* de la notice annuelle 2024 de BCE.

Transformation des technologies/de l'infrastructure



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Nos ressources financières

L'évolution et la transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos activités grâce aux technologies de prochaine génération, qui permettent par ailleurs d'aplanir notre structure de coûts, sont essentielles afin d'assurer une concurrence efficace et une expérience client optimisée.

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes de la clientèle et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, de rehausser le service à la clientèle, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits et d'outils de service à la clientèle qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. La disponibilité de réseaux et de technologies logicielles améliorés procure en outre la base nécessaire pour offrir des connexions supérieures et plus rapides, une efficacité de connexion qui s'est traduite par une croissance considérable du nombre d'applications IoT. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de l'infrastructure de nos réseaux et de nos TI.

Nous poursuivons notre transformation opérationnelle, qui suppose une amélioration de l'expérience et de la valeur que nous offrons à la clientèle grâce à une infrastructure plus moderne, à des processus d'affaires simplifiés et automatisés et à un modèle de coûts approprié.

L'incapacité de réaliser cette transformation et d'évaluer correctement le potentiel des nouvelles technologies, de procéder à des mises à jour essentielles des capacités existantes du réseau, de réaliser l'intégration de l'infonuagique et renforcer la cybersécurité, ou d'investir et d'évoluer dans la direction appropriée dans un environnement où les modèles économiques changent pourrait limiter notre propre capacité d'offrir de la valeur à notre clientèle au moyen d'interactions d'achat et d'assistance simples et faciles et de lui permettre d'obtenir ce qu'elle veut beaucoup plus rapidement par n'importe quel canal, ainsi que limiter la capacité de notre clientèle à recevoir des produits, des services et du contenu sur n'importe quel appareil ou emplacement, quel que soit le type d'accès au réseau. Cela pourrait par conséquent avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à utiliser de nouvelles technologies ainsi que des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, la mise en réseau SDN (pour *Software-Defined Networking*), les technologies infonuagiques, l'informatique multiaccès en périphérie de réseau, les logiciels libres, les mégadonnées, l'IA et l'apprentissage automatique. Ces activités visent également à transformer nos réseaux et nos systèmes au moyen du regroupement, de la virtualisation et de l'automatisation en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, ainsi que de fournir des fonctions omnicanaux à notre clientèle et de réduire nos coûts. Nos activités liées à l'évolution visent aussi à mettre sur pied des réseaux convergents sur fil et sans fil de prochaine génération en mettant à profit les principales technologies intelligentes, afin d'offrir une qualité et une expérience client concurrentielles selon une structure de coûts performante alors que les exigences en matière de

capacité sont de plus en plus grandes. L'harmonisation des plateformes technologiques, du développement de produits et de services et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources. Notre incapacité à adopter les meilleures pratiques en ce qui a trait aux technologies et de les appliquer à la transformation de nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client pourrait limiter notre capacité à inspirer la confiance de la clientèle envers nos capacités novatrices et technologiques et à rivaliser avec la concurrence sur le plan des zones de couverture, de l'expérience en matière de service et de la structure de coûts. La planification et l'exécution de plusieurs projets complexes dans les délais souhaités peuvent également s'avérer difficiles. L'un ou plusieurs des facteurs susmentionnés pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers et notre réputation.

La fidélisation de la clientèle et l'acquisition de nouveaux clients et clientes pourraient être compromises pendant la mise en œuvre de nos activités de transformation si celles-ci entraînaient une piètre performance du service, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à optimiser rapidement les infrastructures, les processus et les technologies adaptables afin de nous ajuster efficacement aux habitudes et aux comportements en mutation de notre clientèle et à tirer parti des services IP et de l'automatisation dans plusieurs facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client. Cela pourrait nous rendre moins aptes à offrir une fonction libre-service complète et pratique et à assurer l'approvisionnement en temps réel, des économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, et aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Nous cherchons par ailleurs à étendre la zone de couverture de nos réseaux afin d'améliorer notre proposition de valeur et de répondre aux besoins de la clientèle tout en déployant des technologies pour soutenir la croissance. Cependant, des décisions défavorables rendues par les gouvernements, les organismes de réglementation ou les tribunaux pourraient avoir une incidence sur la nature de nos décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, l'obligation de fournir un accès de gros groupé à nos installations utilisant la technologie de réseau FTTP, la diminution par le CRTC des tarifs des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP ou la technologie de réseau FTTN, l'imposition de modalités défavorables ou l'adoption de tarifs défavorables par suite d'un processus d'arbitrage lié au service d'accès pour les ERMV dotés d'installations mis en place par le CRTC, l'élargissement possible de l'accès obligatoire à nos réseaux ou l'imposition d'obligations élargies pour les services de gros sur les réseaux sans fil pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération. L'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse, opportune et stratégique pourrait limiter notre capacité à faire concurrence de façon efficace, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de notre transformation souhaitée des technologies/de l'infrastructure comprennent les suivants :

- L'absence d'évolution de notre équipe, de nos processus et de notre culture vers une approche interfonctionnelle afin de réduire au minimum le cloisonnement des unités d'affaires et de promouvoir un état d'esprit global partagé à l'échelle de l'entreprise peut avoir une incidence sur nos initiatives de transformation.
- Le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait nuire à notre capacité de poursuivre la mise sur pied de réseaux convergents de prochaine génération et de lancer de nouvelles initiatives de transformation.
- Les difficultés liées à l'embauche, à la rétention, à l'internalisation et au développement de ressources techniques et qualifiées pourraient avoir un impact négatif sur les activités de transformation. Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres de notre équipe pourraient affecter leur moral et réduire le niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.
- La canalisation sous-optimale des capitaux dans la construction des réseaux, la mise à niveau de l'infrastructure et des processus ainsi que l'amélioration du service à la clientèle pourraient contrecarrer les efforts que nous déployons pour faire face à la concurrence.
- La stratégie basée sur l'infonuagique avec de multiples fournisseurs de services nécessite un cadre d'architecture et une exécution différents pour chaque fournisseur de services, ce qui pourrait ralentir le rythme de notre transformation.
- Le risque d'exécution et les économies moins importantes ou moins rapides que prévu réalisées au moyen d'initiatives d'économies ciblées (p. ex., gestion des fournisseurs, optimisation des biens immobiliers) pourraient nuire à notre capacité d'investir dans la transformation.
- Nous devons, à l'instar des autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, être en mesure d'acheter en temps opportun et à un coût raisonnable, de l'équipement et des services liés aux réseaux fiables et de grande qualité auprès de tiers fournisseurs.
- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait faire augmenter le coût et retarder le déploiement des technologies de fibre optique et sans fil.
- Le déploiement réussi des services mobiles 5G pourrait subir l'incidence de divers facteurs ayant des répercussions sur la couverture et les coûts.
- La plus forte demande pour une vitesse et une capacité Internet accrues, qui s'ajoute aux politiques et aux initiatives gouvernementales, crée des tensions en ce qui a trait à l'emplacement géographique et au rythme privilégiés pour le déploiement des réseaux FTTP.
- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation de la clientèle et l'expérience en matière de service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.
- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution du cycle de vie des technologies existantes ou en cours de développement et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Le démantèlement des anciens équipements pourrait être remis en cause par des clients ou des clientes ou aller à l'encontre des exigences réglementaires qui exigeraient de continuer à utiliser d'anciennes technologies ainsi que par les risques inhérents à la transition vers de nouveaux systèmes.
- Au fur et à mesure que les modèles d'affaires des fournisseurs changent, que les habitudes de consommation de contenu évoluent et que le nombre d'options de visionnement augmente, notre capacité à regrouper et à distribuer des contenus pertinents et à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés et d'augmenter l'engagement de la clientèle et les sources de produits des activités ordinaires pourrait être compromise par l'investissement considérable nécessaire au développement de logiciels et aux réseaux.
- La gestion efficace de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps opportun de solutions pertinentes permettant de suivre le rythme de l'adoption de l'IdO dans les secteurs de la vente au détail, des entreprises et des organismes gouvernementaux pourrait être difficile.
- Les clients et les clientes continuent de s'attendre à des améliorations en ce qui a trait au service à la clientèle, aux nouvelles fonctions et caractéristiques et à la diminution du prix facturé pour la prestation de ces services. Notre capacité d'offrir ces améliorations repose de plus en plus sur l'utilisation d'un certain nombre de technologies qui évoluent rapidement, notamment l'IA et l'apprentissage automatique. L'utilisation de ces technologies fait toutefois l'objet d'une attention croissante de la part des législateurs et des organismes de réglementation. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file en acquérant les compétences nécessaires à l'utilisation de ces nouvelles technologies d'une façon qui respecte les valeurs sociales, nous pourrions ne pas être en mesure de répondre aux attentes changeantes de la clientèle et de poursuivre la croissance de nos activités.

4 Analyse financière consolidée



Nos ressources financières

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2024 par rapport à 2023. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

États consolidés du résultat net de BCE

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation				
Tirés des services	21 073	21 154	(81)	(0,4)%
Tirés des produits	3 336	3 519	(183)	(5,2)%
Total des produits d'exploitation	24 409	24 673	(264)	(1,1)%
Coûts d'exploitation	(13 820)	(14 256)	436	3,1 %
BAIIA ajusté	10 589	10 417	172	1,7 %
Marge du BAIIA ajusté	43,4 %	42,2 %		1,2 pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(454)	(200)	(254)	n.s.
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 758)	(3 745)	(13)	(0,3)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 283)	(1 173)	(110)	(9,4)%
Charges financières				
Charges d'intérêts	(1 713)	(1 475)	(238)	(16,1)%
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	66	108	(42)	(38,9)%
Perte de valeur d'actifs	(2 190)	(143)	(2 047)	n.s.
Autres charges	(305)	(466)	161	34,5 %
Impôt sur le résultat	(577)	(996)	419	42,1 %
Bénéfice net	375	2 327	(1 952)	(83,9)%
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	163	2 076	(1 913)	(92,1)%
Actionnaires privilégiés	181	187	(6)	(3,2)%
Détenteurs de PNDPC	31	64	(33)	(51,6)%
Bénéfice net	375	2 327	(1 952)	(83,9)%
Bénéfice net ajusté	2 773	2 926	(153)	(5,2)%
BPA	0,18	2,28	(2,10)	(92,1)%
BPA ajusté	3,04	3,21	(0,17)	(5,3)%

n.s. : non significatif

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988	7 946	(958)	(12,1)%
Dépenses d'investissement	(3 897)	(4 581)	684	14,9 %
Flux de trésorerie disponibles	2 888	3 144	(256)	(8,1)%

En 2024, les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et de celle de 0,4 % des produits tirés des services. La diminution des produits d'exploitation tirés des produits s'explique par le recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source en raison de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, facteur neutralisé en partie par la hausse du nombre de ventes d'appareils sans fil, essentiellement du fait de la proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme, atténuée par le repli des volumes visés par de contrats. La diminution des produits tirés des services reflète les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels sur fil, la persistance des pressions concurrentielles sur les prix des services sans fil, l'érosion continue des produits tirés de nos services voix traditionnels et de notre service de télé par satellite, de même que la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle à la télé. Ces facteurs ont été atténués par la croissance de notre clientèle d'abonnés utilisant des services sans fil, des services Internet de détail et des services télé IP, conjuguée à l'incidence des hausses de tarifs, à la croissance continue des produits liés aux médias numériques, à l'apport de diverses acquisitions et à l'augmentation des produits tirés des solutions d'affaires⁽¹⁾.

En 2024, le bénéfice net a diminué de 83,9 % par rapport à 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de la hausse de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

En 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la hausse dans les secteurs Bell SCT et Bell Média, qui reflète la baisse des coûts d'exploitation du fait des initiatives de réduction des coûts, essentiellement celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle, ce qui a été compensé en partie par la baisse des produits d'exploitation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté de 43,4 % en 2024, ce qui représente une hausse de 1,2 pt par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des coûts d'exploitation, conjuguée à la proportion moins élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, neutralisée en partie par l'effet moindre des produits tirés des services.

En 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 958 millions \$ par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés de même que de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 256 millions \$ en 2024 par rapport à 2023, du fait surtout de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.

4.2 Connexions clients



Notre clientèle
et nos relations

Activations (pertes) nettes de BCE

	2024	2023	% de variation
Activations (pertes) nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles	309 517	411 189	(24,7)%
Services postpayés	213 408	426 172	(49,9)%
Services prépayés	96 109	(14 983)	n.s.
Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	310 882	293 307	6,0 %
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail	131 521	187 126	(29,7)%
Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	21 614	81 918	(73,6)%
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(187 426)	(176 612)	(6,1)%
Total des activations nettes pour les services	586 108	796 928	(26,5)%

n.s. : non significatif

(1) Les produits tirés des solutions d'affaires de notre unité BMA comprennent les services gérés, qui englobent la gestion des réseaux, la gestion des services voix, l'hébergement et la sécurité, ainsi que les services professionnels, qui englobent les services-conseils, d'intégration et de gestion des ressources.

Connexions clients totales de BCE

	2024	2023	% de variation
Abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	10 288 574	10 287 046	–
Services postpayés ⁽⁴⁾	9 530 436	9 422 830	1,1 %
Services prépayés ⁽¹⁾⁽²⁾	758 138	864 216	(12,3)%
Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	3 043 430	2 732 548	11,4 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	4 490 896	4 473 429	0,4 %
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽³⁾	2 132 953	2 070 342	3,0 %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽³⁾	1 834 191	2 021 617	(9,3)%
Total des abonnés aux services ⁽⁴⁾	21 790 044	21 584 982	1,0 %

(1) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(2) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil à compter du 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(3) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(4) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

BCE a enregistré 586 108 activations nettes d'abonnés des services de détail en 2024, soit une baisse de 26,5 % par rapport à l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail en 2024 se ventilent comme suit :

- 309 517 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 310 882 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 131 521 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 21 614 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 187 426 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 31 décembre 2024, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 21 790 044, soit une hausse de 1,0 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

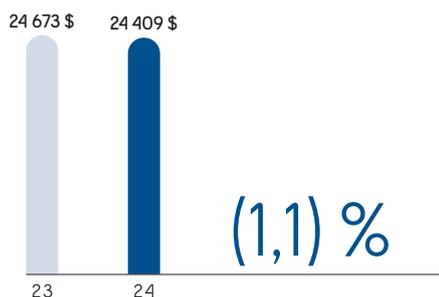
- 10 288 574 abonnés utilisant des téléphones mobiles, ce qui est stable d'un exercice à l'autre, et 3 043 430 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 11,4 % d'un exercice à l'autre;
- 4 490 896 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 0,4 % d'un exercice à l'autre;
- 2 132 953 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 3,0 % d'un exercice à l'autre;
- 1 834 191 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail, en baisse de 9,3 % d'un exercice à l'autre.

4.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits

(en millions de dollars)



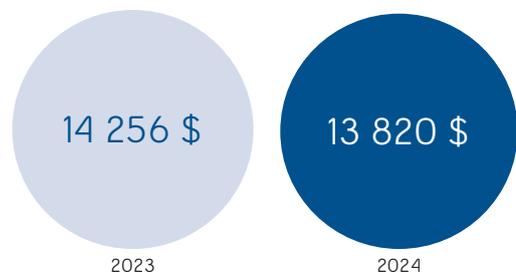
	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	21 619	21 926	(307)	(1,4)%
Bell Média	3 151	3 117	34	1,1 %
Éliminations intersectorielles	(361)	(370)	9	2,4 %
Total des produits d'exploitation de BCE	24 409	24 673	(264)	(1,1)%

BCE

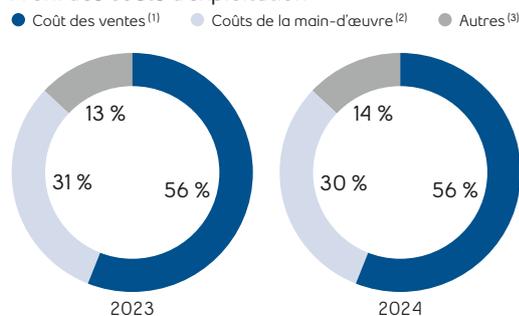
Les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la diminution de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et par celle de 0,4 % des produits d'exploitation tirés des services. La baisse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre traduit la diminution de 1,4 % des produits du secteur Bell SCT, qui s'explique par la diminution de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et par celle de 0,7 % des produits tirés des services du fait de l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires, partiellement atténuée par la hausse des produits tirés des services de données filaires et des services sans fil. La croissance de 1,1 % des produits d'exploitation tirés de Bell Média a atténué la diminution des produits d'exploitation de BCE, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des autres produits, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement.

4.4 Coûts d'exploitation

BCE
Coûts d'exploitation
(en millions de dollars)



BCE
Profil des coûts d'exploitation



	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	(11 788)	(12 206)	418	3,4 %
Bell Média	(2 393)	(2 420)	27	1,1 %
Éliminations intersectorielles	361	370	(9)	(2,4)%
Total des produits d'exploitation de BCE	(13 820)	(14 256)	436	3,1 %

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

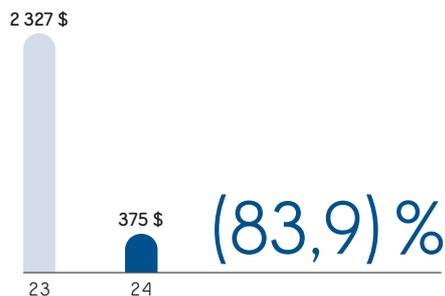
(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

En 2024, les coûts d'exploitation de BCE ont diminué de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable au recul de 3,4 % des charges de Bell SCT et à celui de 1,1 % des charges de Bell Média qui reflète la baisse des coûts d'exploitation, principalement du fait des initiatives de réduction des coûts, essentiellement celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle, ainsi que la diminution du coût des produits vendus associée au repli des produits d'exploitation tirés des produits et à la diminution des coûts liés au contenu de Bell Média.

4.5 Bénéfice net

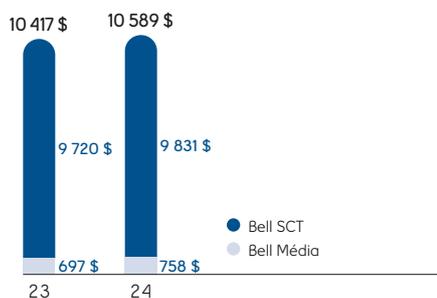
BCE
Bénéfice net
(en millions de dollars)



En 2024, le bénéfice net a reculé de 83,9 % en regard de celui de 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, du fait d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

4.6 BAIIA ajusté

BCE
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)



BCE
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)
Marge du BAIIA ajusté (%)



	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	9 831	9 720	111	1,1 %
Marge du BAIIA ajusté	45,5 %	44,3 %		1,2 pt
Bell Média	758	697	61	8,8 %
Marge du BAIIA ajusté	24,1 %	22,4 %		1,7 pt
Total du BAIIA ajusté de BCE	10 589	10 417	172	1,7 %
Marge du BAIIA ajusté	43,4 %	42,2 %		1,2 pt

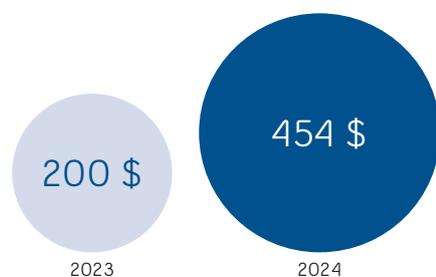
BCE

En 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,7 % par rapport à 2023, ce qui est attribuable à la hausse de 1,1 % du secteur Bell SCT et à celle de 8,8 % du secteur Bell Média, qui reflète la baisse des coûts d'exploitation compensée en partie par la baisse des produits d'exploitation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté de 43,4 % en 2024, ce qui représente une hausse de 1,2 pt par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des coûts d'exploitation, conjuguée à la proportion moins élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, atténuée par l'effet moindre des produits tirés des services.

4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice. Il s'agit par exemple des coûts liés aux indemnités de départ qui se composent des charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire, ainsi que des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ de membres du personnel dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions d'ordre réglementaire, lorsque ces coûts sont importants, et d'autres coûts.

BCE
Coûts liés aux indemnités de départ,
aux acquisitions et autres
(en millions de dollars)



2024

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 383 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 71 millions \$.

2023

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

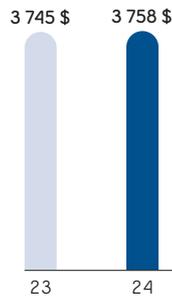
- des coûts liés aux indemnités de départ de 134 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 66 millions \$.

4.8 Amortissements

Le montant des amortissements que nous comptabilisons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

BCE
Amortissement des immobilisations corporelles
(en millions de dollars)



BCE
Amortissement des immobilisations incorporelles
(en millions de dollars)



Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles en 2024 a augmenté de 13 millions \$ par rapport à 2023, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil.

Amortissement des immobilisations incorporelles

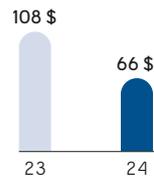
En 2024, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 110 millions \$ par rapport à 2023, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations.

4.9 Charges financières

BCE
Charges d'intérêts
(en millions de dollars)



BCE
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
(en millions de dollars)



Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts en 2024 ont augmenté de 238 millions \$ par rapport à 2023, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2024, le taux d'actualisation était de 4,6 %, comparativement à 5,3 % le 1^{er} janvier 2023.

En 2024, les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont diminué de 42 millions \$, par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation moins élevé en 2024 et d'une situation d'actif net moins élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans le poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)*.

4.10 Perte de valeur d'actifs

2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média et de nos marchés de la radio, en raison d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) et du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télévision et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques; un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel; un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance.

Au T3 de 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur du goodwill de Bell Média de 1 132 millions \$.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2023

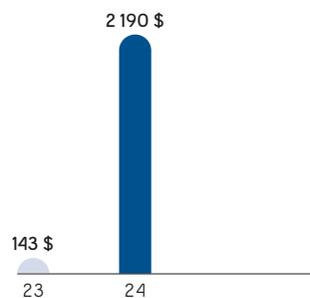
Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande pour la publicité dans le secteur, laquelle découle des incertitudes économiques et de leur incidence défavorable sur les hypothèses d'évaluation fondées sur le marché. Ces charges comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques et un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

BCE

Perte de valeur d'actifs
(en millions de dollars)



4.11 Autres charges

Les autres (charges) produits comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- les profits nets ou les pertes nettes liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres;
- le produit ou la perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les profits ou les pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- les profits ou les pertes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette;
- les produits d'intérêts.



Autres charges
(en millions de dollars)



Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(269)	(103)
(Perte) bénéfique sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises		
Pertes sur placements	(247)	(581)
Exploitation	10	28
(Pertes) profits à la mise hors service et à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(38)	11
Produits d'intérêts	123	67
Profits sur placements	57	80
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	(1)
Autres	59	33
Total des autres charges	(305)	(466)

2024

Les autres charges de 305 millions \$ comprennent des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE, et des pertes sur la mise hors service et les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensées par des produits d'intérêts et des profits sur nos placements essentiellement liés à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

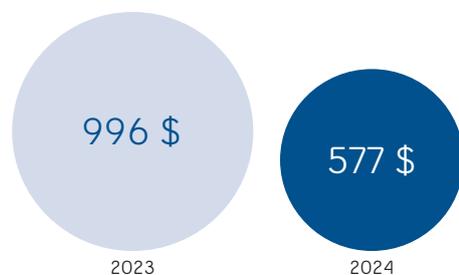
2023

Les autres charges de 466 millions \$ se rapportent principalement à des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE et des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, partiellement compensées par des profits sur nos placements à la suite de la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production et de la hausse des produits d'intérêts.

4.12 Impôt sur le résultat

BCE

Impôt sur le résultat
(en millions de dollars)



Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2024 et 2023.

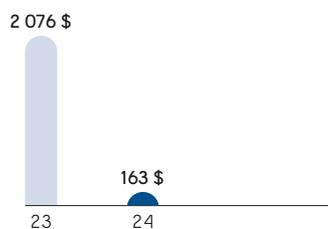
Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Bénéfice net	375	2 327
Réintégration de l'impôt sur le résultat	577	996
Bénéfice avant impôt sur le résultat	952	3 323
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,8 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(255)	(891)
Tranche non imposable des profits sur placements	18	5
Positions fiscales incertaines	4	16
Perte de valeur du goodwill	(303)	–
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	1	10
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(66)	(149)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	3	–
Autres	21	13
Total de l'impôt sur le résultat	(577)	(996)
Taux d'imposition moyen effectif	60,6 %	30,0 %

En 2024, l'impôt sur le résultat a diminué de 419 millions \$ par rapport à 2023, principalement en raison de la baisse du bénéfice imposable.

4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

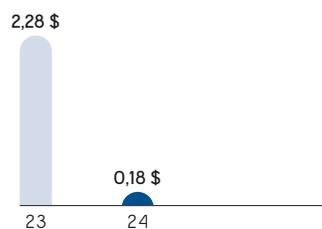
BCE

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires ordinaires
(en millions de dollars)



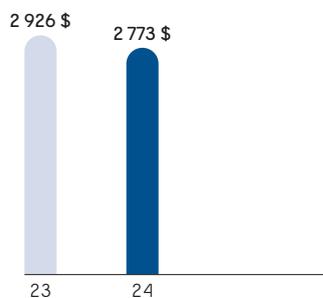
BCE

BPA
(en dollars)



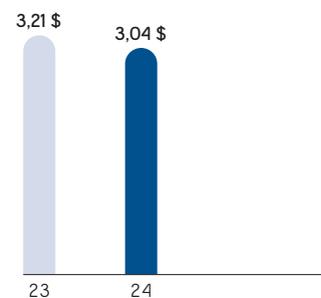
BCE

Bénéfice net ajusté
(en millions de dollars)



BCE

BPA ajusté
(en dollars)



En 2024, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a fléchi de 1 913 millions \$ ou 2,10 \$ par action ordinaire en regard de 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de la hausse de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, le bénéfice net ajusté de 2024 s'est établi à 2 773 millions \$, soit 3,04 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 926 millions \$, soit 3,21 \$ par action ordinaire, en 2023.

4.14 Dépenses d'investissement



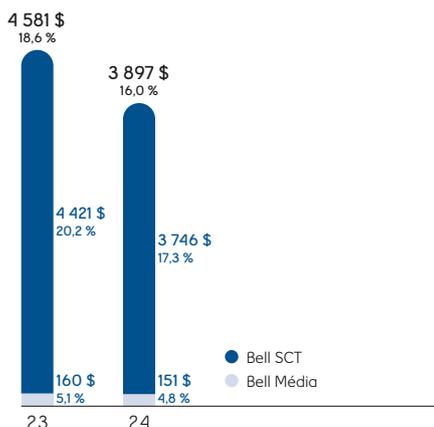
BCE

Dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

Intensité du capital

(%)



En 2024, **les dépenses d'investissement de BCE** se sont chiffrées à 3 897 millions \$, ce qui correspond à un taux d'intensité du capital de 16,0 %, en baisse de 14,9 % et de 2,6 points, respectivement, par rapport à 2023, du fait de la diminution planifiée des dépenses d'investissement qui a essentiellement suivi le ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP, des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau et de la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.

4.15 Flux de trésorerie

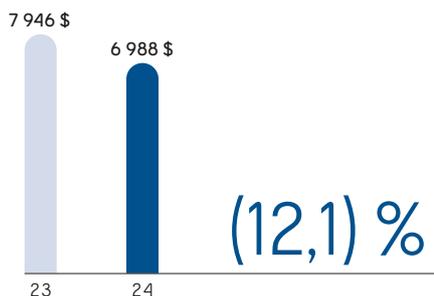
En 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 958 millions \$ par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 256 millions \$ en 2024 par rapport à 2023, du fait surtout de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.

BCE

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

(en millions de dollars)



BCE

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)



5 Analyse des secteurs d'activité



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Nos ressources financières

5.1 Bell SCT

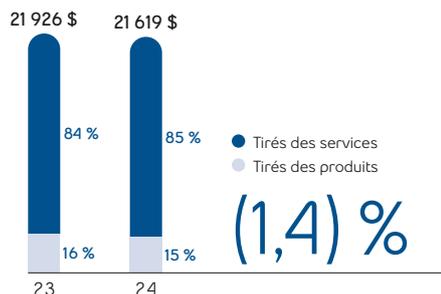
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance en 2024

Bell SCT

Produits

(en millions de dollars)

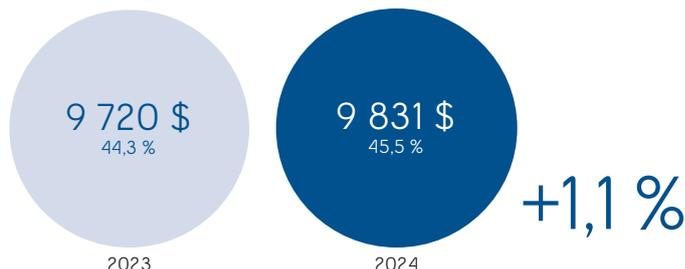


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



Nombre total d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾ en 2024

10,3 millions

Stable vs 2023

Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles en 2024

213 408

Baisse de (49,9) % vs 2023

Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles en 2024

96 109

vs pertes nettes de (14 983) abonnés en 2023

Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles en 2024 ⁽⁵⁾

1,33 %

Hausse de 0,18 pt vs 2023

Revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁶⁾ par mois

(2,0) %

2024 : 57,90 \$
2023 : 59,08 \$

Croissance des abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾

+0,4 %

en 2024

Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail en 2024

131 521

Baisse de (29,7) % vs 2023

Croissance des abonnés des services de télé IP de détail ⁽³⁾

+3,0 %

en 2024

Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail en 2024

21 614

Baisse de (73,6) % vs 2023

Diminution des abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽³⁾

(9,3) %

en 2024

- Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil à compter du 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.
- Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.
- Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'entend des annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Se reporter à la section 11.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.
- Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.

Résultats de Bell SCT

Produits des activités ordinaires

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	7 149	7 120	29	0,4 %
Services de données filaires	8 117	8 084	33	0,4 %
Services voix filaires	2 672	2 862	(190)	(6,6)%
Autres services sur fil	318	312	6	1,9 %
Produits externes tirés des services	18 256	18 378	(122)	(0,7)%
Produits intersectoriels tirés des services	27	29	(2)	(6,9)%
Produits d'exploitation tirés des services	18 283	18 407	(124)	(0,7)%
Services sans fil	2 715	2 885	(170)	(5,9)%
Services sur fil	621	634	(13)	(2,1)%
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits	3 336	3 519	(183)	(5,2)%
Total des produits externes	21 592	21 897	(305)	(1,4)%
Total des produits d'exploitation	21 619	21 926	(307)	(1,4)%

Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont diminué de 1,4 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services. La baisse des produits tirés des services d'un exercice à l'autre découle de l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires, atténuée par la croissance des produits tirés des services de données filaires et des services sans fil.

Les produits d'exploitation tirés des services de Bell SCT ont diminué de 0,7 % pour l'exercice à l'étude par rapport à 2023.

• Les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 0,4 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison du facteur suivant :

- l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, conjugué à l'effet des hausses de taux.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- l'intensification des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits tout au long de l'exercice;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les Forfaits de données illimitées.

• Les produits tirés des services de données filaires ont augmenté de 0,4 % en 2024 par rapport à 2023, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
- l'apport de FX Innovation, acquise en juin 2023, et d'autres acquisitions de petite envergure;
- l'augmentation des ventes de solutions d'affaires aux entreprises clientes, y compris en ce qui concerne la croissance liée aux services de sécurité et infonuagiques.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite et la baisse des produits tirés des services de données IP à large bande et des services de données traditionnels.

• Les produits tirés des services voix filaires ont diminué de 6,6 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'érosion continue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

Les produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT ont diminué de 5,2 % pour l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

• Les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil ont diminué de 5,9 % d'un exercice à l'autre en raison du recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source découlant de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, et de la baisse des ventes d'appareils sans fil du fait du repli des volumes visés par des contrats, facteurs partiellement compensés par une proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme.

• Les produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil ont diminué de 2,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, ce qui est imputable aux ventes d'infrastructures aux grandes entreprises clientes, qui ont été exceptionnellement élevées en 2023, principalement en raison de la reprise à la suite des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale qui ont eu lieu en 2022, facteur partiellement compensé par la hausse des ventes de services de réseaux de radio mobile terrestre dans le secteur public.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(11 788)	(12 206)	418	3,4 %
BAIIA ajusté	9 831	9 720	111	1,1 %
Marge du BAIIA ajusté	45,5 %	44,3 %		1,2 pt

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT ont diminué de 3,4 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de ce qui suit :

- les initiatives de réduction des coûts qui ont donné lieu à des réductions de personnel, à la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada et à des gains d'efficacité opérationnelle favorisés par l'automatisation;
- la diminution du coût des produits vendus liée à la baisse des produits d'exploitation tirés des produits;
- des économies découlant des volumes d'appels moins élevés dans nos centres de service à la clientèle.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des coûts découlant de FX Innovation, acquise en juin 2023, et d'autres acquisitions de petite envergure;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses;
- l'augmentation des charges liée à la croissance des produits tirés des solutions d'affaires.

Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT a augmenté de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des coûts d'exploitation, partiellement contrebalancée par une baisse des produits d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 45,5 % en 2024, augmentation de 1,2 point par rapport à 2023 qui traduit la baisse des coûts découlant des diverses initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle, jumelée à une proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, facteurs neutralisés en partie par l'incidence de la baisse des produits tirés des services.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

	2024	2023	Variation	% de variation
Téléphones mobiles				
RMU combiné ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (\$/mois)	57,90	59,08	(1,18)	(2,0)%
Activations brutes d'abonnés	2 351 507	2 224 555	126 952	5,7 %
Services postpayés	1 641 053	1 608 503	32 550	2,0 %
Services prépayés	710 454	616 052	94 402	15,3 %
Activations (pertes) nettes d'abonnés	309 517	411 189	(101 672)	(24,7)%
Services postpayés	213 408	426 172	(212 764)	(49,9)%
Services prépayés	96 109	(14 983)	111 092	n.s.
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,67 %	1,51 %		(0,16) pt
Services postpayés	1,33 %	1,15 %		(0,18) pt
Services prépayés	5,28 %	5,31 %		0,03 pt
Abonnés ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	10 288 574	10 287 046	1 528	–
Services postpayés ⁽³⁾	9 530 436	9 422 830	107 606	1,1 %
Services prépayés ⁽¹⁾⁽²⁾	758 138	864 216	(106 078)	(12,3)%
Appareils mobiles connectés				
Activations nettes d'abonnés	310 882	293 307	17 575	6,0 %
Abonnés	3 043 430	2 732 548	310 882	11,4 %

n.s. : non significatif

(1) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(2) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(3) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.

En 2024, le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 57,90 \$, en baisse de 2,0 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- l'intensification des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits tout au long de l'exercice;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence favorable de l'ajustement, au T1 2024, de notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires ne générant que très peu de produits ou pas de produits du tout.

Les activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 5,7 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 2,0 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent en raison de la croissance de la population au premier semestre de l'exercice, conjuguée à l'essor soutenu de la 5G, facteurs neutralisés en partie par l'intensité accrue de la concurrence et l'apport moindre des magasins La Source en raison de leur conversion en magasins Best Buy Express, ainsi que le recul du nombre d'étudiants étrangers reflétant les plafonds visant les visas d'étudiants imposés par le gouvernement.
- Les activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 15,3 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'élargissement de la capacité de distribution de détail et des offres promotionnelles efficaces liées à Lucky Mobile.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 24,7 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés, en partie compensée par l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 49,9 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés.
- Les activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 111 092 d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par l'augmentation des activations brutes et la diminution des désactivations d'abonnés.

Le taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 1,67 % en 2024, en hausse de 0,16 point par rapport à 2023.

- Le taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles a totalisé 1,33 % pour 2024, en hausse de 0,18 point par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse du nombre de désactivations d'abonnés découlant de l'augmentation du niveau de concurrence sur le marché et de l'intensité des offres promotionnelles en regard de l'exercice précédent.
- Le taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 5,28 % en 2024, en baisse de 0,03 point par rapport à 2023, en raison de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés attribuable au succès des offres visant la fidélisation liées à Lucky Mobile, atténuée par l'incidence d'offres promotionnelles plus alléchantes proposées pour les marques économiques postpayées, en particulier dans la première partie de l'exercice.

La clientèle utilisant des téléphones mobiles totalisait 10 288 574 abonnés au 31 décembre 2024, ce qui est essentiellement stable par rapport aux 10 287 046 abonnés à la fin de 2023. De ce nombre, on compte 9 530 436 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 1,1 %, comparativement à 9 422 830 abonnés à la fin de 2023, et 758 138 abonnés des services prépayés, soit une baisse de 12,3 % comparativement à 864 216 abonnés à la fin de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2024 et au 30 septembre 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell et 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, respectivement, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à ces dates. Par ailleurs, au premier trimestre de 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont augmenté de 6,0 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'augmentation des activations nettes d'IdO.

Les abonnés utilisant des appareils mobiles connectés étaient au nombre de 3 043 430 au 31 décembre 2024, en hausse de 11,4 % par rapport à 2 732 548 à la fin de 2023.

Services de données filaires

Internet haute vitesse de détail

	2024	2023	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de détail	131 521	187 126	(55 605)	(29,7)%
Abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	4 490 896	4 473 429	17 467	0,4 %

(1) En raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(2) Au T1 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. De plus, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure.

(3) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 35 080 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail ont diminué de 29,7 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison des offres promotionnelles plus accrocheuses des concurrents offrant des services de câblodistribution, des services Internet sans fil fixe et des services Internet par satellite, ainsi que de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre, du ralentissement de la croissance du marché et de hausse du nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin.

Les abonnés des services Internet haute vitesse de détail totalisaient 4 490 896 au 31 décembre 2024, en hausse de 0,4 % par rapport à 4 473 429 abonnés à la fin de 2023. Au premier trimestre de 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus

activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. En outre, au premier trimestre de 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Enfin, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil à compter du 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

Services de télé IP de détail

	2024	2023	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	21 614	81 918	(60 304)	(73,6)%
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 132 953	2 070 342	62 611	3,0 %

(1) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

(2) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail ont diminué de 73,6 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de la baisse des activations brutes liées à nos services de télé en continu Télé Fibe découlant de l'accent mis sur l'accroissement de la clientèle représentant une plus grande valeur et de l'utilisation moindre des services Internet faisant suite au repli du nombre d'activations, à l'intensité accrue de la concurrence et à la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Les abonnés des services de télé IP de détail totalisaient 2 132 953 au 31 décembre 2024, en hausse de 3,0 % comparativement à 2 070 342 abonnés à la fin de 2023. Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Services voix filaires

	2024	2023	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(187 426)	(176 612)	(10 814)	(6,1)%
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾	1 834 191	2 021 617	(187 426)	(9,3)%

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 7 458 abonnés, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont augmenté de 6,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison du nombre moindre d'activations brutes imputable à la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet et à l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet, facteurs en partie compensés par la diminution du nombre de désactivations d'abonnés.

Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail se chiffraient à 1 834 191 au 31 décembre 2024, soit une baisse de 9,3 % par rapport à 2 021 617 abonnés à la fin de 2023. Le taux d'érosion de 9,3 % en 2024 représente un recul par rapport à celui de 7,7 % enregistré en 2023, ce qui s'explique principalement par l'incidence d'acquisitions de petite envergure effectuées en 2023.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

Produits et services sans fil

Le secteur canadien du sans-fil a enregistré une croissance des produits tirés des services au bas de la fourchette en 2024, ce qui s'explique essentiellement par la croissance continue de la clientèle en dépit du ralentissement de l'immigration et de la croissance démographique. Les taux de pénétration dans d'autres régions développées (États-Unis, Europe et Asie) étant bien supérieurs à 100 %, le taux de pénétration des téléphones mobiles au Canada devrait poursuivre sa croissance au-delà du taux d'environ 93 % enregistré en 2024, ce qui s'inscrit dans la tendance à l'utilisation de multiples appareils et à l'adoption continue des appareils et des services mobiles.

En 2024, le secteur canadien du sans-fil a continué de subir une concurrence accrue à l'échelle nationale, en particulier au sein des marques complémentaires, ce qui a contribué aux pressions soutenues sur les prix des forfaits de base qui ont freiné les produits tirés des services et annulé la croissance de la clientèle. Par ailleurs, les produits sont également brimés par la diminution continue des frais facturés pour l'utilisation des services de données imputable à l'accroissement des limites d'utilisation des données dans les plans mensuels, y compris les plans de données illimitées, en plus d'autres facteurs persistants comme la popularité des forfaits de partage des données, y compris les forfaits de partage de données en famille, et l'évolution de la composition de la clientèle vers des appareils mobiles et des outils non traditionnels, par exemple le clavardage vidéo, tout comme

l'adoption en hausse des forfaits Canada/États-Unis/Mexique. Le déploiement de l'infrastructure du réseau 5G s'est poursuivi en 2024, le réseau 5G étant offert par les entreprises de télécommunications nationales à environ 88 % de la population canadienne à la fin de 2024, par rapport à quelque 86 % à la fin de 2023. L'engagement de longue date de Bell envers l'excellence du réseau se reflète dans les reconnaissances reçues de tiers indépendants. Entre autres, nos réseaux 5G et 5G+ ont été nommés les plus rapides et les meilleurs au Canada par GWS lors de son évaluation nationale des réseaux 5G pour 2024. Bell obtient cette reconnaissance pour la troisième année consécutive pour son réseau 5G et pour la deuxième année consécutive pour son réseau 5G+.

Le secteur canadien du sans-fil demeure extrêmement concurrentiel et capitalistique pour les fournisseurs de services dotés d'installations, les entreprises de télécommunications continuant d'étendre et d'améliorer leurs réseaux sans fil à large bande, notamment au moyen du déploiement continu du réseau 5G et de la mise en place opérationnelle du spectre.

Concurrents des produits et services sans fil

- Fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations : Rogers, le groupe de sociétés de Telus Corporation (Telus) et Québecor Inc. (Québecor).
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations : Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation, qui fournit le service en Saskatchewan; et Bragg Communications Inc. (Eastlink), qui fournit le service dans les trois provinces des Maritimes.

Produits et services sur fil

Environ 7,6 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux des trois plus importantes entreprises de câblodistribution à la fin de 2024, par rapport à environ 7,5 millions d'abonnés à la fin de 2023. Entre-temps, on estime à environ 7,7 millions le nombre d'abonnés à Internet qui recevaient leur service sur les réseaux d'entreprises de services locaux titulaires (ESLT) comme Bell à la fin de 2024, par rapport à environ 7,6 millions à la fin de 2023. Bell continue d'accroître sa part de marché par suite de l'expansion continue de notre réseau de fibre au moyen de connexions directes FTTP et de l'accroissement de la pénétration des forfaits de services. L'attention que nous portons au réseau FTTP et à ses caractéristiques supérieures à celles du câble, telles que des vitesses de téléchargement et de téléversement plus élevées et symétriques et une fiabilité accrue, nous a permis de connecter quelque 7,8 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, au Canada atlantique et au Manitoba à notre réseau pure fibre. Pour la quatrième fois d'affilée, le service Internet pure fibre de Bell a notamment été nommé service Internet le plus rapide au Canada dans le rapport des prix Speedtest Awards d'Ookla pour le troisième et le quatrième trimestre de 2024. Bell a également reçu le prix du fournisseur de services Internet haute vitesse le plus fiable en matière de performance et de connectivité Wi-Fi pour la sixième fois consécutive, selon les Most Trusted Awards de BrandSpark.

Bien que nombre de Canadiens et Canadiennes continuent de regarder la télé généraliste, les plateformes numériques de diffusion en continu jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion et à l'égard de la distribution du contenu. Les populaires services de vidéo en ligne offrent à la population canadienne plus de choix quant au moment et à l'endroit où ils visionnent du contenu vidéo, ainsi qu'à la façon dont ils ont accès à ce contenu. En 2024, les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle totale d'environ 1 %, rejoignant 3,5 millions de clients et de clientes, soit une part de marché de 39 %, en hausse par rapport à quelque 37 % à la fin de 2023, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, à l'étoffement des gammes de services différenciés et de l'offre de forfaits ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. Les trois plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient un nombre estimatif de 4,5 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 50 % à la fin de 2024, ce qui est inchangé par rapport à 2023. Le reste des abonnés du secteur étaient servis par des entreprises de services de télé par satellite et des fournisseurs régionaux.

Ces dernières années, deux des plus importantes entreprises de câblodistribution canadiennes ont lancé de nouveaux services de télé fondés sur la plateforme vidéo X1 de Comcast, à savoir Rogers et Vidéotron de Québec. Notre plateforme de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) continue d'offrir de nombreux avantages en matière de services comparativement à cette plateforme câblée, dont : une tarification et des forfaits flexibles disponibles pour tous les clients et les clientes; la clarté et la qualité de l'image; la richesse et l'étendue du contenu; le nombre de façons dont les clients peuvent accéder au contenu, y compris les décodeurs sans fil, Restart TV, des enregistreurs d'une plus grande capacité et l'application Télé Fibe. Nous continuons à offrir davantage de contenu sur demande et de contenu par le biais de services de contournement avec Crave, Netflix, Prime Video et YouTube en un seul endroit.

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. À la fin de 2024, les trois plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient collectivement environ 2,5 millions d'abonnés du service de téléphonie, soit une part d'environ 41 % de ce marché résidentiel à l'échelle nationale, ce qui est inchangé par rapport à 2023. À la fin de 2024, les entreprises de télécommunications comptaient collectivement environ 3,0 millions d'abonnés du service de téléphonie, soit une part de marché d'environ 49 %, ce qui est identique à 2023. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services voix sur IP locaux et interurbains et revendent des services Internet haute vitesse.

Concurrents des produits et services sur fil

- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
 - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba;
 - Vidéotron, au Québec;
 - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
 - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite à l'échelle nationale;
 - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Telus fournit des services voix, Internet et de télé IP résidentiels en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- Telus et Allstream Inc. (Allstream) fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises, par exemple TekSawy Solutions, et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.), offrent des services de revente ou des services voix sur IP locaux et interurbains ainsi que des services Internet.
- Les entreprises de satellites en orbite basse offrant des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Zoom, Skype, Netflix, Prime Video, Disney+ et YouTube.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI inc. et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des entreprises de services locaux concurrents (ESLC) nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.
- Les concurrents dans le marché de la sécurité résidentielle sont des entreprises locales et nationales, comme Telus, Rogers, Chubb Fire & Security et Stanley Security. Parmi les concurrents figurent également des fournisseurs de services de sécurité en libre-service comme Lorex, ainsi que des fournisseurs de services domotiques comme Ring, Nest et Wyze.

Tendances observées dans le secteur

Produits et services sans fil

La croissance des services sans fil continue d'être stimulée par l'augmentation persistante de l'utilisation et de l'adoption des données, notamment : les téléphones intelligents de grande valeur, les offres de données illimitées, les forfaits de données partagées, les appareils IoT, ainsi que les services d'accès mobile et les services de données connexes. Ces tendances devraient susciter une demande croissante pour les services de données sans fil dans un avenir prévisible, d'autant plus que le secteur continue à se tourner vers la 5G. Cependant, ces occasions de croissance sont contrebalancées par les pressions sur les prix exercées par la concurrence et la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données attribuable à l'augmentation de l'adoption de forfaits de données illimitées. Par conséquent, le RMU du secteur devrait continuer de subir des pressions dans un avenir prévisible. En raison de l'intensification de la concurrence, le secteur continue de constater une hausse du nombre d'activations d'abonnés apportant leurs propres appareils, ce qui se traduit par l'augmentation des passages d'une entreprise de télécommunications à une autre. En outre, les objectifs de ralentissement de la croissance de l'immigration annoncés récemment par le gouvernement au Canada, qui comprennent une baisse de l'attribution de visas aux étudiants internationaux, pourraient avoir une incidence sur la croissance future des abonnements dans le secteur et se traduire par la suite par une intensification accrue de la concurrence.

Alors que les technologies LTE et LTE-A augmentent les vitesses de téléchargement, encouragent l'utilisation des données et améliorent l'expérience client, la croissance du trafic des données pose des défis à la technologie d'accès mobile. Pour mieux gérer ce trafic de données, les fournisseurs canadiens continuent de faire évoluer leurs réseaux et de déployer du spectre pour soutenir le passage à la 5G. Même si la bande des ondes millimétriques (mmWave) est importante pour l'expansion des réseaux 5G, ISDE n'a pas encore annoncé à quel moment les enchères de la bande de spectre mmWave commenceront.

Les technologies d'IoT connectent des appareils de communications par le biais des technologies sans fil, ce qui leur permet d'échanger des informations clés et de partager des processus. Des plateformes et des réseaux évolués sont déjà en place dans des secteurs tels que le transport et la logistique, les services publics et la gestion des parcs de véhicules, et le déploiement est en cours dans d'autres secteurs, notamment les villes intelligentes, la fabrication, le commerce de détail, les services alimentaires, les services publics grand public et les voitures connectées. Ces secteurs se tournent vers l'adoption de solutions d'IoT, combinées à d'autres applications, pour transformer numériquement leurs activités et générer de la valeur à partir de leurs connexions. L'IoT représente une importante occasion de croissance pour la connectivité sans fil, qui peut livrer des services aux clients d'une manière plus efficace. Si la connectivité IoT est généralement associée à un RMU plus faible lorsqu'elle est vendue en tant que service autonome, elle soutient la croissance des produits des activités ordinaires et des marges, puisqu'elle mène souvent à la vente d'applications d'IoT ou d'autres services que nous offrons, accroissant la part de marché au moyen de services additionnels. En 2024, nous avons ajouté 310 882 appareils mobiles connectés, portant notre clientèle d'abonnés des appareils mobiles connectés à plus de 3,0 millions d'abonnés, soit une hausse de 11 % par rapport à 2023.

Produits et services sur fil

Le marché des télécommunications sur fil devrait rester très concurrentiel en 2025. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de maturité, avec un taux de pénétration d'environ 93 % au Canada à la fin de 2024, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. La substitution technologique, y compris la croissance des services sans fil et voix sur IP, devrait continuer à remplacer les produits tirés des services voix existants, dont les marges sont plus élevées, tandis que les services de diffusion numérique en continu et les autres fournisseurs de contenu en ligne devraient se répercuter sur les services actuels de télévision linéaire. Bell est un important fournisseur des services de substitution, et le recul de ces services traditionnels se poursuit comme prévu.

La popularité du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande n'importe où, en particulier sur des appareils portables, devrait se maintenir, car les clients et les clientes choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans. Les fournisseurs de diffusion en continu continuent d'améliorer leurs services de diffusion par contournement et directement aux consommateurs afin de tenter d'acquérir une part de l'auditoire, au vu de l'évolution des habitudes télévisuelles et de la demande des consommateurs. Les fournisseurs de contenu télé traditionnel surveillent l'évolution des services par contournement et ajustent leur stratégie en matière de contenu et de commercialisation afin de concurrencer ces services non traditionnels. Nous sommes d'avis que les services par contournement représentent une occasion d'accroître les fonctionnalités de nos actifs dans les services linéaires et sur demande, d'offrir à la clientèle des options souples leur permettant de choisir le contenu qui leur convient et d'encourager l'utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. En 2024, nous avons élargi la portée de nos services de diffusion directement aux consommateurs grâce à notre entente avec Amazon, ce qui a rendu Crave, RDS et TSN disponibles sur les chaînes Prime Video d'Amazon au Canada. En 2025, Bell Média a lancé de nouvelles options d'abonnement regroupant Crave, RDS et TSN par l'intermédiaire de forfaits Divertissement et sport.

Les ESLT canadiennes continuent d'investir considérablement dans le déploiement des réseaux à large bande, surtout dans le service FTTP, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP évolués ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les entreprises de câblodistribution continuent de faire évoluer leurs réseaux de câble grâce aux améliorations de la bande passante sur la plateforme DOCSIS et au fractionnement des nœuds. Bien que cette plateforme augmente la vitesse à court terme et soit rentable, elle n'offre pas les capacités évoluées que le service FTTP à plus long terme, telles que des vitesses symétriques rapides en amont comme en aval.

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents, les fournisseurs non traditionnels brouillant de plus en plus les frontières de la concurrence et des modèles d'entreprise. Les entreprises de câblodistribution continuent à faire des investissements pour être plus concurrentielles dans l'espace très disputé des petites et moyennes entreprises. Les entreprises de télécommunications comme Bell fournissent des applications gérées réseaucentriques qui tirent parti de leurs importants investissements dans le réseau FTTP, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux en offrant des logiciels-services (SaaS) propriétaires. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les solutions d'informatique en nuage, de sécurité et d'automatisation de flux de travaux, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée pour 2025, ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2025

Nos perspectives pour 2025 reflètent l'instabilité de la conjoncture macro-économique et du cadre réglementaire de même que les pressions continues sur les prix exercées par la concurrence. Nos perspectives reflètent également la supériorité de la fibre sur le câble, de nos services sans fil 5G, de nos solutions d'affaires et de nos abonnements numériques, qui présentent tous des occasions de croissance. En outre, notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada donnera lieu à un recul supplémentaire des produits des activités ordinaires en 2025 en raison du calendrier de fermeture des magasins La Source et de leur transition vers la marque Best Buy Express en 2024. Puisque les produits tirés de cette source proviennent essentiellement des produits électroniques grand public, l'incidence sur le BAIIA ajusté sera négligeable étant donné que les marges liées à ces produits sont peu élevées.

Nous cibons des produits des activités ordinaires stables grâce à l'augmentation continue du nombre d'abonnés et aux changements de tarification, qui sera toutefois contrebalancée par l'incidence cumulative des pressions sur les prix exercées par la concurrence sur le marché en 2024.

La croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil devrait être soutenue par le cycle continu de mise à niveau vers la 5G, l'accroissement continu de la pénétration et l'accent que nous continuons à mettre sur les ventes croisées de forfaits de produits. Nous axons nos efforts sur l'accroissement de notre clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile sans fil en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts tout en gérant l'accroissement de l'intensité concurrentielle et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché. Nous prévoyons une légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de l'effet des pressions sur les prix exercées par la concurrence à l'exercice précédent ainsi qu'une diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable à la poursuite de l'adoption de forfaits de services de données illimitées, facteurs qui seront contrebalancés en partie par l'augmentation des abonnements au service 5G et par les modifications de prix. Nous chercherons également à augmenter les produits tirés des services et des applications lD0.

La croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail s'appuiera vraisemblablement sur l'expansion de la zone de couverture du service FTTP ainsi que sur un taux de pénétration plus élevé, l'adoption plus généralisée des services de télé en continu et en direct de Bell qui reposent sur une application, et l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctions. Concernant les services résidentiels, nous continuerons de viser haut en misant sur l'avantage de nos vitesses symétriques Internet par rapport au câble, en offrant la meilleure expérience client qui soit avec nos produits, et en favorisant l'accroissement des ventes croisées de services de mobilité et Internet de grande valeur aux ménages.

Sur nos marchés d'affaires, nous prévoyons une amélioration de la performance financière grâce à l'augmentation des ventes de produits et des dépenses de projet des grandes entreprises clientes, conjuguée à la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil. Cependant, à mesure que les grandes entreprises clientes continuent de chercher des occasions

de tirer parti des technologies à faibles coûts pour développer et transformer la main-d'œuvre du futur et font face à une incertitude accrue quant aux conditions économiques futures, les dépenses en services et produits de télécommunications devraient être variables. De plus, la poursuite de la migration de la clientèle depuis les technologies traditionnelles vers les systèmes IP et la demande d'options plus économiques en matière de bande passante continueront de se répercuter sur les résultats dans les marchés d'affaires en 2025. Nous entendons chercher à contrer la baisse des produits tirés des services de télécommunications traditionnels en continuant de développer les meilleurs services sur le marché et en améliorant la valeur de nos produits afin de rehausser l'expérience client au moyen de services comme l'infonuagique, la sécurité et les solutions d'automatisation de l'effectif. En outre, nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation et d'autres stratégies sur mesure pour la clientèle afin de tenter de ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans l'expansion des connexions directes par fibre, dans la 5G et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme Internet, les réseaux privés, les communications vocales et unifiées, les solutions d'infonuagique, l'automatisation des flux de travail, les solutions de sécurité, les centres de contact en nuage, lD0 et la technologie MEC. Nous continuerons également de mettre l'accent sur l'offre de solutions réseautiques, de solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

Nous prévoyons que la concurrence en général sur nos marchés des petites et moyennes entreprises restera forte, car les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes estiment que ces segments de clientèle offrent un potentiel de croissance. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur à la clientèle de nos marchés des petites et moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'empreinte du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec cette clientèle.

Nous continuons d'axer résolument nos efforts sur notre structure de coûts d'exploitation pour compenser les pressions liées à la croissance et à la fidélisation de la clientèle, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil et des autres services traditionnels, dont les marges sont élevées, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros. Ces facteurs, combinés à d'autres gains d'efficacité opérationnelle rendus possibles par le réseau de fibre au moyen de connexions directes, les changements liés aux comportements des consommateurs, l'innovation au chapitre des produits, l'adoption du numérique, l'amélioration des produits et des services, l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et la réduction des taux contractuels des fournisseurs, devraient permettre de réaliser des économies de coûts et des gains de productivité significatifs dans toute l'organisation.

Hypothèses

- Une part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurant stable, voire légèrement inférieure, alors que nous gérons l'intensification de la concurrence et de l'activité promotionnelle dans toutes les régions et sur tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil 5G et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- Une légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles en raison des pressions concurrentielles sur les prix.
- La poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- La poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- Un ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- Un accent soutenu sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles, Internet et de contenu.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé et le repli du nombre de consommateurs achetant des services d'EDR.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, des améliorations des produits et des services, de l'expansion des fonctions libre-service, des investissements dans de nouveaux centres d'appels et dans le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Principaux facteurs de croissance

- Un nombre accru d'abonnés sur nos réseaux 5G et 5G+.
- Les ventes croisées auprès des clients et des clientes qui n'achètent pas tous leurs services de télécommunications chez Bell.
- L'expansion continue de la zone de couverture de notre réseau FTTP, quoiqu'à un rythme moins élevé que pour la période de 2020 à 2024.
- L'accroissement de la pénétration des services FTTP et WTPP.
- La croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- Le renforcement des liens avec notre clientèle d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell SCT en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

Concurrence féroce

Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises de services sans fil à l'échelle nationale, les petites entreprises ou les entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.
- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée à la multiplication des forfaits prévoyant le paiement par versement et des forfaits « Acheter maintenant et payez plus tard » et au lancement de nouveaux produits sur fil destinés à la clientèle résidentielle (p. ex. IdO, les systèmes et les appareils résidentiels intelligents, les plateformes de services de télé novatrices, etc.) et à la clientèle d'affaires (p. ex. les services voix sur IP par contournement, les solutions de collaboration et les solutions SD-WAN) par les entreprises nationales, les entreprises non traditionnelles et les grossistes, notamment l'expansion de l'offre de services de détail fondés sur l'accès de gros par de grands concurrents dotés d'installations.

Incidence éventuelle

- Des pressions sur nos produits des activités ordinaires, notre BAIIA ajusté, notre RMU, nos flux de trésorerie et notre taux de désabonnement seraient vraisemblablement exercées si des concurrents du secteur du sans-fil continuaient de manière active de proposer de nouveaux types de plans tarifaires, de majorer les rabais, d'offrir des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes (p. ex. des mensualités) ou d'offrir d'autres incitatifs, comme des remises en argent pour un ancien téléphone intelligent lors d'une mise à niveau ou des forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients et clientes.
- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pour les services sur fil pourrait entraîner la perte de produits des activités ordinaires, une augmentation du taux de désabonnement et une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté de Bell SCT.

Cadre réglementaire

Risque

- Une réglementation accrue des services sans fil, de leurs tarifs et de leur infrastructure, comme un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil, l'établissement de tarifs pour les services sans fil obligatoires qui diffèrent considérablement des tarifs que nous proposons, et des restrictions liées aux futurs processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre.
- Dans une décision temporaire (la « décision temporaire »), le CRTC a jugé que l'accès groupé aux installations utilisant la technologie FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs provisoires considérablement plus bas que ceux que nous avons proposés et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations. Par la suite, dans une décision définitive (la « décision définitive »), le CRTC a conclu son examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros et a rendu obligatoire l'établissement d'un service d'accès haute vitesse de gros groupé disponible sur les installations utilisant la technologie FTTP que les grandes ESLT devront fournir dans toutes les provinces à compter du 13 février 2025. Le CRTC a également interdit aux titulaires d'accéder à l'avenir à des services d'accès haute vitesse de gros, quelle que soit la technologie, sur leurs territoires filaires traditionnels. Ce nouveau service améliore significativement la position commerciale de nos concurrents. Bell Canada a interjeté appel de la décision temporaire auprès du gouverneur en conseil et ce dernier a publié une ordonnance renvoyant la décision temporaire au CRTC afin qu'il réexamine, au plus tard 90 jours après le 6 novembre 2024, si les trois plus importants fournisseurs de services Internet au Canada et leurs sociétés affiliées devraient se voir interdire d'accéder aux services FTTP groupés en Ontario et au Québec, par suite de l'approbation des tarifs par le CRTC. Dans une décision rendue le 3 février 2025, le CRTC a déterminé qu'il ne modifierait pas la décision temporaire et qu'il déterminerait plutôt si Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et leurs sociétés affiliées devraient se voir interdire d'utiliser les services tarifés d'accès haute vitesse de gros groupés d'ici l'été 2025. Plusieurs parties ont déposé des demandes en vertu de la partie 1 pour que le CRTC examine et modifie plusieurs aspects de la décision définitive. Dans une requête datée du 12 septembre 2024, Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) a également demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision définitive auprès de la Cour fédérale d'appel. Les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens, Cogeco Communications Inc., Eastlink et SaskTel ont également interjeté conjointement appel de la décision définitive auprès du gouverneur en conseil, qui devra se prononcer sur cette question au plus tard le 13 août 2025. Pour l'instant, Bell Canada évalue encore l'incidence de la décision définitive. Si les tarifs définitifs diffèrent des tarifs provisoires, il y a un risque qu'ils soient appliqués rétroactivement.
- Les tribunaux pourraient annuler les nouveaux tarifs de gros fixés par le CRTC en 2021 pour les services d'accès haute vitesse groupé, lesquels sont considérablement plus élevés que les tarifs qu'il avait fixés en 2019. Bien que la Cour d'appel fédérale ait rejeté la demande de TekSavvy Solutions Inc. cherchant à faire annuler ces tarifs, cette dernière a demandé l'autorisation de contester cette décision auprès de la Cour suprême du Canada.

Incidence éventuelle

- Une réglementation accrue pourrait influencer sur les investissements dans les réseaux et la structure du marché, réduire notre marge de manœuvre, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière du secteur Bell SCT.

- En ce qui a trait au nouveau service d'accès haute vitesse de gros groupé imposé pour les installations utilisant la technologie FTTP : i) l'imposition de tarifs définitifs qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés pourrait avoir des répercussions financières, ii) bien que nous soyons en mesure d'utiliser le FTTP en gros sur le territoire traditionnel de Telus Communications Inc., et vice versa, notre territoire traditionnel compte une clientèle plus importante que celle de Telus Communications Inc., ce qui donne à cette dernière l'accès à une nouvelle clientèle potentielle plus importante que celle à laquelle nous aurons nouvellement accès, iii) nous et nos marques, qui revendons en gros les services d'accès à haute vitesse sur le câble de nos concurrents, ne sommes plus autorisés à vendre ces services à de nouveaux clients sur notre territoire traditionnel de desserte des opérateurs historiques filaires, et iv) dans le cas de notre service d'accès haute vitesse de gros existant, la mise en œuvre des tarifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés ou dégroupés pourrait modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales, améliorer la position commerciale de nos concurrents, accélérer davantage la pénétration du marché par les fournisseurs de services par contournement et la désintermédiation qu'ils entraînent, et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités.

Environnement de marché, avancées technologiques et modification des habitudes de la clientèle

Risque

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison du taux élevé de pénétration des services Internet et des téléphones intelligents au Canada, conjugué aux pressions potentielles liées au contexte économique, à la réduction des dépenses discrétionnaires et aux diminutions des niveaux d'immigration.
- Compte tenu des avancées technologiques, le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La prolifération des technologies de réseaux a une incidence sur les décisions de la clientèle d'affaires de migrer vers les services par contournement et les services voix sur IP et/ou de tirer meilleur parti de leur architecture SD-WAN.
- La modification des habitudes de la clientèle contribue davantage à l'érosion au chapitre des SAR.

Incidence éventuelle

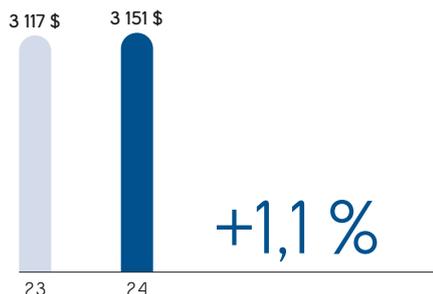
- Le niveau de saturation du marché des services sur fil et sans fil et les réductions des niveaux d'immigration pourraient nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos activités.
- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres novatrices des EDR, de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et extranationaux non réglementés et de la grande quantité de contenu piraté.
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement et les offres de logiciels par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, de même que la diminution des investissements de la clientèle dans les TI d'affaires.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

5.2 Bell Média

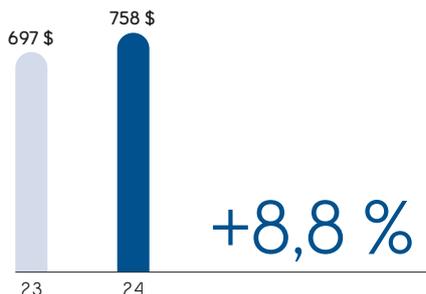
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance en 2024

Bell Média
Produits
(en millions de dollars)

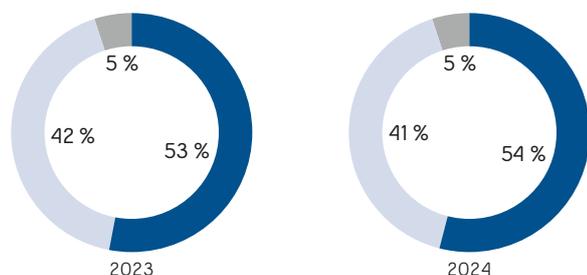


Bell Média
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)



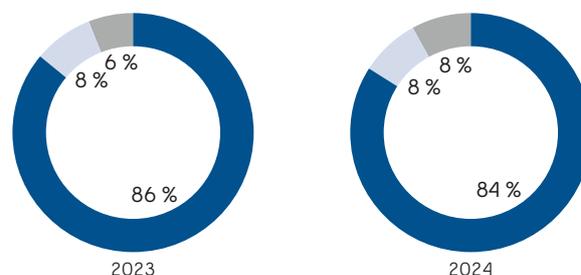
Bell Média
Composition des produits
(produits)

● Publicité ● Abonnements ● Autres



Bell Média
Composition des produits
(branches d'activité)

● Vidéo ● Audio ● Affichage extérieur



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	2 817	2 776	41	1,5 %
Produits intersectoriels	334	341	(7)	(2,1) %
Produits d'exploitation tirés de Bell Média	3 151	3 117	34	1,1 %

Les **produits d'exploitation tirés de Bell Média** ont augmenté de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des autres produits, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement. Les produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ ont continué de contribuer à la croissance des produits d'exploitation, en hausse de 19,2 % d'un exercice à l'autre.

- **Les produits tirés de la publicité** ont augmenté de 2,8 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de la croissance des produits tirés de la publicité des services numériques, principalement attribuable à l'augmentation des réservations provenant de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM) Télé de Bell Média, un outil de vente dans les médias, et à la croissance du nombre d'abonnés à la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité et aux applications sur les téléviseurs connectés. En outre, les produits tirés de la publicité ont été avantagés par la hausse des produits tirés des activités d'affichage extérieur du fait de l'acquisition d'OUTEDGE en

juin 2024, et par la hausse de la performance des chaînes de télé spécialisée dans les sports, facteurs partiellement contrebalancés par le recul persistant de la demande de publicité traditionnelle à la télé, surtout en ce qui a trait aux chaînes généralistes et aux chaînes spécialisées axées sur le divertissement, ainsi que par l'incidence défavorable des retards liés au contenu imputables aux grèves de la Writers Guild of America (WGA) et de la Screen Actors Guild and American Federation of Television and Radio Artists (SAG-AFTRA) en 2023.

- **Les produits tirés des frais d'abonnement** ont diminué de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse de la clientèle d'abonnés des EDR d'un exercice à l'autre, partiellement compensée par la croissance du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion en continu de sports.
- **Les autres produits** ont augmenté en 2024 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des produits liés à la Formule 1 et de l'acquisition d'OUTEDGE.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéos sur demande.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(2 393)	(2 420)	27	1,1 %
BAIIA ajusté	758	697	61	8,8 %
Marge du BAIIA ajusté	24,1 %	22,4 %		1,7 pt

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont diminué de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- les initiatives de restructuration entreprises au cours du dernier exercice, en raison du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables pour les diffuseurs;
- la baisse des coûts du contenu.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation des coûts découlant de l'acquisition d'OUTEDGE;
- la hausse des coûts liés à l'augmentation des produits tirés de la Formule 1.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 8,8 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation et du repli des coûts d'exploitation.

Données opérationnelles de Bell Média

- Le nombre total d'abonnements à Crave a augmenté de 18 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre plus de 3,6 millions, en raison de la hausse de 51 % du nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave.
- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 23^e année consécutive pour l'ensemble des téléspectateurs aux heures de grande écoute, avec 14 des 20 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale.
- Bell Média a conservé sa position de leader du marché de la télé spécialisée et de la télé payante, les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones s'élevant à 73 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante anglophones d'une semaine moyenne dans l'auditoire clé des téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans, et les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones s'élevant à 68 % des téléspectateurs québécois de la télé spécialisée et de la télé payante francophones d'une semaine moyenne.

- Noovo a compté 5 des 15 émissions régulières les plus regardées sur les chaînes généralistes de langue française par les téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans.
- En 2024, Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, à la portée, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents. Bell Média s'est aussi classée au sixième rang parmi les propriétés en ligne au pays pour ce qui est des visiteurs uniques et de la portée, avec une moyenne de 22,9 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant en moyenne 70 % de l'auditoire des médias numériques par mois en 2024.
- En 2024, Bell Média est demeurée le premier radiodiffuseur du Canada et possédait les stations de radio musicales de langue française occupant le premier et le deuxième rang à Montréal en 2024 parmi les auditeurs âgés de 25 à 54 ans.
- Astral Media Inc. (Astral) demeure un important fournisseur de solutions d'affichage extérieur dans l'ensemble du Canada, offrant six gammes de produits : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et Style de vie. Nos produits offrent la possibilité de rejoindre 24 millions de Canadiens et de Canadiennes chaque semaine, et nous offrons une présence publicitaire exclusive notamment dans 5 des 15 plus grands aéroports et 2 des plus importantes commissions de transport au Canada.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

La concurrence pour le contenu dans le secteur canadien des médias continue d'être de plus en plus contrôlée par un petit nombre de concurrents mondiaux qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. La technologie aidant, les nouveaux venus ont pu véritablement s'imposer sur la scène des médias. Certaines entreprises ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux exercent une concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média exerce une concurrence dans les marchés des services vidéo, audio, d'affichage extérieur et de médias numériques :

- **Services vidéo** : le marché des services vidéo est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;
- **Services audio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- **Services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux;

- **Médias numériques** : la demande des consommateurs pour les médias numériques, le visionnement de contenu sur des appareils mobiles et le contenu sur demande est en hausse, et l'utilisation des produits de médias a bondi, ce qui oblige les entreprises de ce secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de fonctionnalités numériques afin de pouvoir soutenir la concurrence. En réponse à cette tendance, les annonceurs déplacent leurs dépenses vers des produits vidéo et audio de choix sur les plateformes numériques mondiales et les réseaux sociaux qui permettent aux annonceurs de cibler étroitement des publics spécifiques au lieu de l'ancienne approche de marketing de masse. Cela se traduit par une utilisation moins élevée des méthodes publicitaires traditionnelles et nécessite un changement d'orientation. Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

Les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télévision et à la radio devraient subir l'incidence de la baisse de l'auditoire, car la croissance du marché de la publicité continue de se déplacer vers le numérique.

Concurrents

Vidéo

- Stations de télé généraliste (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor et de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada.
- Stations de télé généraliste et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+, Paramount +, Discovery+ et DAZN.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube, TikTok et Instagram.
- Chaînes FAST.

Audio

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Groupe Stingray Inc., qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify et Apple Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

Affichage extérieur

- Annonceurs extérieurs et intérieurs importants, comme Allvision, Branded Cities, Lamar Advertising, Pattison Affichage, Québecor Inc., Vendo Media, REC Media, UB Media, Cineplex et Rogers Sports & Média.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

Tendances observées dans le secteur

Les consommateurs continuent d'avoir accès à une panoplie de sources de divertissement et d'information en ligne parallèles, de nouvelles options étant ajoutées chaque année. L'augmentation de ces options a suscité la fragmentation des habitudes de consommation. La télé linéaire généraliste obtient encore des auditoires plus élevés que les autres modes de consommation vidéo, bien que l'écart se resserre alors que de plus en plus de gens consomment le contenu en puisant dans un assortiment de services et une variété de formats. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'horaire, modifient l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage de contenu vidéo sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande, offerte en plus grande abondance. Les foyers utilisent des services de diffusion en continu comme Crave, Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+ et YouTube à titre de complément à leur consommation de télé linéaire, mais ils sont de plus en plus nombreux à utiliser ces services pour remplacer leur forfait de services linéaires traditionnels. La multiplication des options parallèles fait en sorte que le contenu est plus disséminé que jamais entre les divers fournisseurs, ce qui accroît la concurrence. Il en résulte une augmentation des prix et la nécessité pour les consommateurs de s'abonner à plus d'un service. Le secteur a réagi en proposant des forfaits, des paliers publicitaires à prix réduit et une augmentation des chaînes FAST, telles que The Roku Channel, Tubi et Pluto TV. En 2024, Bell Média a lancé 11 chaînes FAST de langue française et de langue anglaise, qui présentent une sélection d'émissions de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports, offertes sur les chaînes LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et The Roku Channel.

Le contenu vidéo de choix revêt toujours une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias, afin d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs et de les fidéliser. Ce contenu, y compris les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct, devrait continuer d'attirer le public et les annonceurs. La concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix, Prime Video, Disney+, DAZN et Apple TV+, pour les droits à ce contenu a déjà entraîné une augmentation des coûts des droits pour la programmation et pourrait aussi rendre plus difficile l'obtention de contenu.

Le comportement des consommateurs change continuellement, et les sociétés de médias s'adaptent en évoluant et en personnalisant leurs offres de contenu et de produits. Elles lancent leurs propres solutions dans le but de livrer plus efficacement concurrence avec les services non traditionnels offerts, en proposant des services directement aux consommateurs comme le service bilingue Crave, RDS et TSN de Bell Média, qui offrent tous des services en continu sur diverses plateformes. Bien que le modèle VSDA continue de dominer le paysage de la diffusion en continu, les services VSDFP et FAST connaissent une croissance fulgurante en raison de l'attrait qu'ils exercent pour les consommateurs soucieux de faire des économies.

En outre, la façon dont les annonceurs souhaitent acheter des services de publicité a changé dans l'ensemble des plateformes de médias. L'augmentation de la consommation du contenu numérique a également donné l'occasion aux annonceurs d'acheter un inventaire ciblé et un inventaire au moyen d'outils libre-service et d'outils programmatiques. Par conséquent, Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée pour 2025, ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2025

Nous cibons une croissance positive des produits tirés des médias en 2025, grâce à l'expansion de la publicité numérique pour les téléviseurs connectés, à la DAAI, à Crave avec publicités et à l'acquisition, en 2024, d'OUTEDGE. Les marchés de la publicité traditionnelle à la télévision et à la radio au Canada devraient subir l'incidence de la baisse de l'auditoire, car la croissance du marché de la publicité continue de se déplacer vers le numérique. Une croissance des produits tirés des frais d'abonnement devrait découler de la poursuite de l'expansion de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à une distribution élargie, à des offres de contenu optimisées, à des améliorations de l'expérience des utilisateurs et à des hausses des tarifs des EDR. L'absence d'ajustements des produits des activités ordinaires en 2024 et les effets de la réorientation de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques des concurrents, ainsi que la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble, devraient continuer de peser sur les produits des activités ordinaires et les volumes d'abonnés liés aux médias traditionnels.

Nous restons déterminés à faire progresser notre stratégie des médias numériques d'abord, notamment en augmentant les produits tirés du contenu numérique et le nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs. Nous avons également l'intention de continuer à contrôler les coûts en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Dans nos propriétés de médias, en particulier de services vidéo, nous avons l'intention de tirer parti de notre position dans le marché et d'un meilleur ciblage de l'auditoire afin d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur l'acquisition d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; ainsi que la production et la commande d'un contenu canadien de grande qualité. Nous poursuivrons aussi la croissance des téléviseurs connectés et de la DAAI, qui permettent de cibler avec précision la publicité numérique et procurent une expérience personnalisée en matière de publicité pour des foyers ou des appareils particuliers.

Notre programmation sportive devrait continuer à offrir du contenu et des expériences télévisuelles populaires à notre clientèle des services vidéo. Ces offres, combinées à l'intégration de nos plateformes numériques, font partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Nous continuerons également de nous consacrer à la création de productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler des investissements dans une programmation et une production de qualité, qui comprendront de nouvelles appellations pour nos chaînes spécialisées et l'ajout d'USA Network et d'Oxygen True Crime au Canada.

Par le truchement de Crave, notre service bilingue de diffusion en continu de vidéos de choix, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO, Max, STARZ et une programmation originale de langue française) en vue d'attirer des abonnés aux services de diffusion en continu offerts directement aux consommateurs. Nous avons l'intention de continuer d'accroître la distribution de cette plateforme et de relever l'expérience utilisateur.

Nous continuerons de soutenir la programmation originale de langue française, avec un accent sur les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio, afin de mieux servir notre clientèle de langue française par le biais d'une expérience numérique personnalisée.

Dans l'audio, nous avons l'intention d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, des possibilités attrayantes d'atteindre leur public cible, notamment grâce à l'augmentation de la DAAI. En outre, avec le concours de nos propriétés vidéo, nous continuerons de rechercher des possibilités de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu, notamment par l'intermédiaire de stations de radio additionnelles et de notre application iHeartRadio Canada, et de créer des occasions supplémentaires de dégager des synergies et de l'efficacité.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous offrons aux annonceurs des occasions attrayantes dans tous les marchés canadiens clés. Nous continuons de rechercher de nouvelles occasions afin de soutenir la demande croissante pour les services numériques, notamment en convertissant des structures extérieures statiques existantes en panneaux numériques et en construisant de nouveaux panneaux numériques. Notre acquisition d'OUTEDGE a été entièrement intégrée à la marque Astral sur le plan du chiffre d'affaires au début de 2025, ce qui stimule notre stratégie en matière de médias numériques et rehausse notre capacité à offrir des solutions de marketing multicanal percutantes d'un océan à l'autre.

Hypothèses

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui refléteront la mise à profit de la croissance des applications sur les téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et des abonnés, ainsi que la croissance des services numériques liés à notre entreprise d'affichage extérieur, facteurs qui devraient contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir du contenu de qualité.
- L'exploitation continue de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à l'élargissement de la distribution, à une offre de contenu optimisée et à l'amélioration de l'expérience utilisateur.
- Un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Principaux facteurs de croissance

- Poursuite de la croissance de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ au moyen d'un élargissement de la distribution, notamment par des forfaits et des partenariats
- Augmentation de la publicité sur les téléviseurs connectés
- Croissance des abonnés et de la publicité directement aux consommateurs
- Croissance numérique de nos activités d'affichage extérieur
- Croissance continue des tarifs pour les EDR
- Offre d'un contenu captivant pour maintenir la solidité de la performance au chapitre de l'auditoire et augmenter la distribution de contenu international

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

Incertitude relative aux produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement

Risque

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, et la pression est de plus en plus forte pour les médias traditionnels, qui doivent désormais partager l'attribution des dépenses de publicité avec des sociétés de services numériques non traditionnelles ou mondiales qui dominent le marché.
- Le marché publicitaire pourrait subir une fois de plus l'incidence du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans de nombreux secteurs en raison du contexte économique.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante, qui viennent à échéance à une date précise.

Incidence éventuelle

- Un climat d'incertitude économique pourrait continuer à peser sur les dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché en évolution et fragmenté de la publicité, y compris des produits liés au contenu numérique, pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- Si nous ne réussissons pas à conclure des ententes favorables avec les EDR, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

Concurrence féroce

Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la VSD, les plateformes personnelles vidéo, la distribution directement au consommateur et le contenu piraté qui s'ajoutent aux services de télé généraliste, jumelée aux stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises non traditionnelles mondiales d'une taille beaucoup plus importante.

Incidence éventuelle

- Une concurrence accrue conjuguée à l'apparition de stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits des activités ordinaires de Bell Média.

Augmentation des coûts du contenu et capacité d'obtenir du contenu de premier plan

Risque

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu ou cherchant à conserver du contenu dans leur propre écosystème, et la capacité d'acquérir ou de créer du contenu différencié de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.

Incidence éventuelle

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir ou à créer du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

6 Gestion financière et des capitaux



Nos ressources financières

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	32 835	31 135	1 700	5,5 %
Dette à court terme	7 669	5 042	2 627	52,1 %
50 % des actions privilégiées ⁽¹⁾	1 767	1 834	(67)	(3,7)%
Trésorerie	(1 572)	(547)	(1 025)	n.s.
Équivalents de trésorerie	–	(225)	225	100,0 %
Placements à court terme	(400)	(1 000)	600	60,0 %
Dette nette	40 299	36 239	4 060	11,2 %

n.s. : non significatif

(1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 533 millions \$ et 3 667 millions \$ au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 2 627 millions \$ de la dette à court terme et de 1 700 millions \$ de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada de billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada des billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 1 945 millions \$;
- l'augmentation nette de 580 millions \$ attribuable à la hausse des obligations locatives et d'autres dettes.
- l'augmentation des emprunts en cours de 324 millions \$ aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité;

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA);
- le remboursement à l'échéance des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$.

L'augmentation de la trésorerie de 1 025 millions \$, la diminution des placements à court terme de 600 millions \$ et la diminution des équivalents de trésorerie de 225 millions \$ s'expliquent principalement par :

- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 6 988 millions \$;
- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 834 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 1 945 millions \$;

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- des dépenses d'investissement de 3 897 millions \$;
- des dividendes de 3 613 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 3 303 millions \$;
- un montant de 624 millions \$ pour les acquisitions d'entreprises;
- un montant de 531 millions \$ payé pour l'achat de licences d'utilisation de spectre;
- un montant de 235 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- des dividendes de 187 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- un montant de 92 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE.
- des dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC de 68 millions \$.

6.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions	Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2024	912 274 545	En cours au 1 ^{er} janvier 2024	7 484 561	61
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	8 558	Frappées de déchéance ou expirées	(938 742)	59
En circulation au 31 décembre 2024	912 283 103	En cours ou exerçables au 31 décembre 2024	6 545 819	61

Au 6 mars 2025, 921 824 604 actions ordinaires étaient en circulation et 5 503 174 options sur actions étaient en cours.

Régime de réinvestissement de dividendes en actions sur le capital autorisé à escompte

Au T4 de 2024, BCE a modifié son RRD afin de procéder, à la discrétion du conseil de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur son capital autorisé à escompte par rapport au cours moyen. À compter du dividende à payer le 15 janvier 2025 aux actionnaires admissibles inscrits en date du 16 décembre 2024, et ultérieurement jusqu'à nouvel ordre, des actions ordinaires seront émises sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

Le 15 janvier 2025, soit après la clôture de l'exercice, 9 540 786 actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé pour 314 millions \$ en vertu du RRD en faveur des actionnaires inscrits le 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires.

6.3 Flux de trésorerie

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988	7 946	(958)	(12,1)%
Dépenses d'investissement	(3 897)	(4 581)	684	14,9 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)	(182)	(5)	(2,7)%
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(68)	(47)	(21)	(44,7)%
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	52	8	44	n.s.
Flux de trésorerie disponibles	2 888	3 144	(256)	(8,1)%
Acquisitions d'entreprises	(624)	(222)	(402)	n.s.
Cessions d'entreprises	–	209	(209)	(100,0)%
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(52)	(8)	(44)	n.s.
Diminution (augmentation) des placements à court terme	600	(1 000)	1 600	n.s.
Licences d'utilisation du spectre	(531)	(183)	(348)	n.s.
Autres activités d'investissement	14	(4)	18	n.s.
Augmentation (diminution) des effets à payer	1 945	(646)	2 591	n.s.
Émission de titres d'emprunt à long terme	3 834	5 195	(1 361)	(26,2)%
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(3 303)	(1 858)	(1 445)	(77,8)%
Rachat d'un passif financier	–	(149)	149	100,0 %
Émission d'actions ordinaires	–	18	(18)	(100,0)%
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(235)	(223)	(12)	(5,4)%
Rachat d'actions privilégiées	(92)	(140)	48	34,3 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(3 613)	(3 486)	(127)	(3,6)%
Autres activités de financement	(31)	(24)	(7)	(29,2)%
Augmentation nette de la trésorerie	1 025	448	577	n.s.
(Diminution) augmentation nette des équivalents de trésorerie	(225)	175	(400)	n.s.

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

En 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 958 millions \$ par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 256 millions \$ en 2024 par rapport à 2023, du fait surtout de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	3 746	4 421	675	15,3 %
<i>Intensité du capital</i>	17,3 %	20,2 %		2,9 pts
Bell Média	151	160	9	5,6 %
<i>Intensité du capital</i>	4,8 %	5,1 %		0,3 pt
BCE	3 897	4 581	684	14,9 %
<i>Intensité du capital</i>	16,0 %	18,6 %		2,6 pts

Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 3 897 millions \$ en 2024, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,0 %, en baisse de 684 millions \$ et de 2,6 points, respectivement, par rapport à 2023. La diminution d'un exercice à l'autre reflète les effets suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement de Bell SCT de 675 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réduction prévue des dépenses d'investissement qui est attribuable en grande partie au ralentissement du déploiement de notre réseau FTTP, à des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau et à la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique;

- la diminution de 9 millions \$ des dépenses d'investissement de Bell Média d'un exercice à l'autre, essentiellement du fait des dépenses moins élevées engagées au titre des applications sur les téléviseurs connectés et de l'expansion de studios, contrebalancées en partie par l'augmentation des investissements visant à soutenir la croissance des services numériques et par l'incidence de l'acquisition d'OUTEDGE.

Acquisitions d'entreprises

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et d'une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 11 millions \$, qui est conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 11 millions \$ au 31 décembre 2024.

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE, pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se dessaisir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu une entente afin de nous dessaisir de ces panneaux

publicitaires pour un produit estimatif de 14 millions \$, sous réserve des ajustements. La clôture de la transaction est prévue pour le premier trimestre de 2025, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'autres conditions de clôture habituelles.

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$ (156 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). De ce montant, une tranche de 12 millions \$ est payable d'ici deux ans et une tranche estimée à 6 millions \$ constitue une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 2 millions \$ au 31 décembre 2024.

Cession d'entreprise

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production qui faisaient partie de notre secteur Bell Média, pour un produit net en trésorerie de 211 millions \$.

Licences d'utilisation du spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 MHz dans l'ensemble du Canada pour un paiement de 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé à ISDE un paiement initial de 104 millions \$. Le solde de 414 millions \$ a été versé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de la bande de 3 800 MHz.

Le 19 mai 2023, après avoir reçu l'approbation d'ISDE, Bell Mobilité a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 500 MHz de Xplore Inc. au Québec pour un montant de 145 millions \$.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances et des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, ainsi que de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2024, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial, des prêts commerciaux de Bell Mobilité et de nos billets des séries US, qui sont libellés en dollars américains et qui ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

2024

En 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 834 millions \$ comportant l'émission des billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA), l'émission des billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA), l'émission des débetures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$, l'émission des débetures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$, l'augmentation de 324 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité et l'émission d'autres dettes de 66 millions \$, facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 7 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 1 945 millions \$;

Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 3 303 millions \$ comportant le remboursement des débetures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$, le remboursement des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA), le remboursement des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$ et des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes de 1 330 millions \$.

2023

En 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 5 195 millions \$ comportant l'émission des débetures MTN, série M-57, série M-58, série M-59, série M-60, série M-61 et série M-62 d'un montant en capital total de 300 millions \$ CA, de 1 050 millions \$ CA, de 450 millions \$ CA, de 600 millions \$ CA, de 400 millions \$ CA et de 700 millions \$ CA, respectivement, l'émission des billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA), l'augmentation de 491 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité et l'émission d'autres dettes de 74 millions \$, facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 8 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;

Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 1 858 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes de 1 258 millions \$ et le remboursement de débetures MNT, série M-29, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- le remboursement de 646 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

Consolidation dans les résultats de BCE de la participation dans MLSE (rachat d'un passif financier)

En janvier 2023, BCE a racheté la participation de 9 % détenue par le Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire), un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$, découlant de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire dans MLSE à ce prix.

Émission d'actions ordinaires

L'émission d'actions ordinaires en 2024 a diminué de 18 millions \$ comparativement à 2023, du fait qu'aucune option sur actions n'a été exercée en 2024.

Rachat d'actions privilégiées

En 2024, BCE a racheté et annulé 5 346 488 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 92 millions \$.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 413 405 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 25 millions \$.

En 2023, BCE avait racheté et annulé 8 124 533 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 140 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

En 2024, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires se sont élevés à 3 613 millions \$, en hausse de 127 millions \$ par rapport à 2023, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2024, soit 3,9600 \$ par action ordinaire, comparativement à 3,8225 \$ par action ordinaire en 2023.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 796 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes et à la hausse du taux d'actualisation, qui a été porté à 4,7 % au 31 décembre 2024, alors qu'il était de 4,6 % au 31 décembre 2023, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 553 millions \$, attribuables à une baisse du taux d'actualisation de 4,6 % au 31 décembre 2023, contre 5,3 % au 31 décembre 2022, facteurs en partie contrebalancés par un profit sur les actifs des régimes, des gains liés à l'expérience et une diminution de l'effet de la limite de l'actif.

6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, à la note 9, *Autres charges*, à la note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2024 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque et classement dans les états financiers
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement de nos clients, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons un grand nombre de clients différents. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée. Nous surveillons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition au crédit, et tenons compte, entre autres facteurs, des effets de la variation des taux d'intérêt et de l'inflation. Les soldes de nos créances clients et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2024, qui comprennent la partie courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, étaient de 4 305 millions \$ et de 120 millions \$, respectivement. Les soldes de la partie non courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2024 étaient de 410 millions \$ et de 12 millions \$, respectivement. Les soldes de nos actifs sur contrat au 31 décembre 2024 étaient de 759 millions \$, déduction faite du solde d'une correction de valeur pour créances douteuses de 18 millions \$.
Risque de liquidité	Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.	<ul style="list-style-type: none"> Nous disposons de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme suffisants, nous disposons de montants suffisants en vertu de notre programme de créances titrisées, nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie précitées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles. Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse des échéances de nos passifs financiers comptabilisés.
Risque de change	Nous sommes exposés à un risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 1 million \$ (une perte de 73 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024 et un profit de 119 millions \$ (une perte de 107 millions \$) comptabilisé(e) au poste <i>Autres éléments de bénéfice global (perte globale)</i> au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes. Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.	<ul style="list-style-type: none"> Au 31 décembre 2024, nous avons des contrats de change à terme et des options venant à échéance de 2025 à 2027, de 5,7 milliards \$ US (7,8 milliards \$ CA) et de 3,2 milliards de pesos philippins (75 millions \$ CA) en cours, pour gérer le risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. Pour les couvertures de flux de trésorerie liés aux acquisitions prévues libellées en devises, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf celles de la partie inefficace de la relation de couverture, qui sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des autres éléments de résultat global (AERG)</i> sont reclassés dans l'état du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier connexe des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées. Pour les couvertures de flux de trésorerie liées à notre dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial et de notre programme de titrisation de créance, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et compensent les écarts de conversion liés à la dette connexe, à l'exception de la partie de la relation de couverture qui est inefficace. Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans l'état du résultat net. Au 31 décembre 2024, nous avons des swaps de devises et de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 6 550 millions \$ US (8 554 millions \$ CA) servant à couvrir le risque de change lié aux billets américains venant à échéance de 2032 à 2054. Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace. Au 31 décembre 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (815 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif à l'encours des prêts dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux de Bell Mobilité venant à échéance en 2025 et en 2026. Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque et classement dans les états financiers
Risque de taux d'intérêt	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte (un profit) de 28 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises variable-variable, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt différés, des swaps de taux d'intérêt amortissables et des swaptions de taux d'intérêt et des taux d'intérêt plancher afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et futures. Nous avons également recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées. • Au 31 décembre 2024, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-62, qui viendront à échéance en 2029. <ul style="list-style-type: none"> • Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. • Au 31 décembre 2024, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52, qui viendront à échéance en 2030. <ul style="list-style-type: none"> • Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. • Au 31 décembre 2024, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 350 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57, qui viendront à échéance en 2032. <ul style="list-style-type: none"> • Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. • Au 31 décembre 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 550 millions \$ US (742 millions \$ CA), dont des tranches de 275 millions \$ US viendront à échéance en 2030 et en 2035, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt sur les futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf celles de la partie de la relation de couverture inefficace, qui sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. • Au 31 décembre 2024, nous avons des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet à compter de 2028, d'un montant notionnel de 125 millions \$; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-59, qui viendront à échéance en 2053. <ul style="list-style-type: none"> • Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. • Au 31 décembre 2024, nous avons des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet à compter de 2028, d'un montant notionnel de 400 millions \$; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-61, qui viendront à échéance en 2053. <ul style="list-style-type: none"> • Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. • Au 31 décembre 2024, un swap de taux d'intérêt amortissable d'un montant notionnel de 123 millions \$ était en cours afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes qui viendront à échéance en 2028. <ul style="list-style-type: none"> • Pour ces swaps de taux d'intérêt amortissables, les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées dans nos états du résultat global. • Au 31 décembre 2024, des options sur taux d'intérêt à effet de levier ayant une juste valeur de néant étaient en cours à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes prenant fin en 2026. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les options sur taux d'intérêt à effet de levier, les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. • Au 31 décembre 2024, des taux d'intérêt plancher d'un montant notionnel de 350 millions \$ étaient en cours à titre de couverture économique du coût financier de nos débetures MTN, série M-62, qui viendront à échéance en 2029. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les taux d'intérêts plancher, les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. • En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque et classement dans les états financiers
Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à nos flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.</p> <p>Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 18 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 décembre 2024, des contrats à terme sur actions, dont la juste valeur correspondait à un passif net de 429 millions \$, sur les actions ordinaires de BCE servaient de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. • Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres charges</i>.
Risque de longévité	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 3 milliards \$.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres passifs, des intérêts à payer, des dividendes à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivaut approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires. La valeur comptable des emprunts commerciaux de Bell Mobilité équivaut approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte et qu'ils portent intérêt à un taux variable.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	31 247	30 885	29 049	28 225

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	Classement	Juste valeur			
		Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
31 décembre 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	877	35	–	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(368)	–	(368)	–
Autres	Autres actifs non courants	225	–	225	–
31 décembre 2023					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	587	10	–	577
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(488)	–	(488)	–
Autres	Autres actifs et passifs non courants	147	–	216	(69)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait

d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une révision à la baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur le coût du financement et notre capacité d'en obtenir, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire et/ou au marché du crédit bancaire.

Le tableau suivant présente les notations que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 6 mars 2025.

Principales notations

6 mars 2025	Bell Canada ⁽¹⁾		
	DBRS	Moody's	S&P
Papier commercial	R-2 (élevée)	P-2	A-2 (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)
Dettes à long terme de premier rang (non subordonnée)	BBB (élevée)	Baa2	BBB
Dettes à long terme subordonnée	BBB (faible)	Baa3	BBB-
Dettes à long terme subordonnée de rang inférieur	BBB (faible)	Baa3	BB+
	BCE ⁽¹⁾		
	DBRS	Moody's	S&P
Actions privilégiées	Pfd-3	–	P-3 (élevée) (échelle canadienne) BB+ (échelle mondiale)

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Le 30 août 2024, Moody's a abaissé la notation d'émetteur de Bell Canada de Baa1 à Baa2, la notation de la dette à long terme de premier rang de Baa1 à Baa2 et la notation de la dette à long terme subordonnée de Baa2 à Baa3. La notation du papier commercial de Bell Canada a été maintenue à P-2. En outre, Moody's a abaissé la notation d'émetteur de BCE de Baa2 à Baa3. Les perspectives associées aux notations accordées par Moody's sont passées de négatives à stables. Les abaissements étaient principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par Moody's pour les notations précédentes. Toutes ces nouvelles notations demeurent élevées selon l'échelle de Moody's, la notation Baa3 de Moody's représentant son dernier rang de notation élevée.

Le 12 septembre 2024, S&P a revu à la baisse les notations de crédit de BCE et de ses filiales, les ramenant de BBB+ à BBB. En même temps, S&P a abaissé la notation de la dette à long terme de premier rang de Bell Canada de BBB+ à BBB et celle de la dette à long terme subordonnée de BBB à BBB-. Bien que la notation du papier commercial de Bell Canada ait été maintenue à A-2 à l'échelle mondiale, elle a été ramenée de A-1 (bas) à A-2 à l'échelle canadienne. S&P a également abaissé les notations des actions privilégiées de BCE de P2 (faible) à P3 (élevée) à l'échelle canadienne et de BBB- à BB+ à l'échelle mondiale. Les perspectives associées aux notations accordées par S&P sont passées de négatives à stables. Les abaissements étaient principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par S&P pour les notations précédentes. Toutes ces nouvelles notations attribuées à la dette de premier rang et à la dette subordonnée de rang inférieur de Bell Canada demeurent élevées selon l'échelle de S&P, la notation BBB- de S&P représentant son dernier rang de notation élevée. Même si les actions privilégiées ne sont pas des instruments d'emprunt ou de crédit, les nouvelles notations P3 (élevée) et BB+ attribuées aux actions privilégiées de BCE ne sont pas considérées comme élevées selon l'échelle de S&P.

Le 5 novembre 2024, DBRS a placé toutes les notations de BCE Inc. et de Bell Canada « sous examen avec implications négatives » dans la foulée de l'annonce par BCE de la conclusion par Bell Canada d'une entente visant l'acquisition de Ziplly Fiber.

Le 18 février 2025, Bell Canada a émis des billets subordonnés de rang inférieur d'un montant en capital total de 2 250 millions \$ US (3 187 millions \$ CA) en deux séries : 1) des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, échéant en 2055 d'un montant en capital de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA), portant intérêt au taux de 6,875 %; et 2) des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, échéant en 2055 d'un montant en capital de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) portant intérêt au taux de 7,000 %. Le paiement du capital, des intérêts et des autres obligations de paiement en vertu de chaque série de billets subordonnés de rang inférieur est entièrement, irrévocablement et inconditionnellement garanti par BCE Inc., sur une base subordonnée de rang inférieur. Les billets subordonnés de rang inférieur sont des titres d'emprunt subordonnés directs et non garantis de Bell Canada et, par conséquent, sont de rang inférieur, quant au droit de paiement, à toutes les dettes actuelles et futures de Bell Canada (autres que les dettes d'un rang égal ou inférieur aux billets subordonnés de rang inférieur), et sont notamment de rang inférieur à la dette à long terme subordonnée de Bell Canada mentionnée dans le tableau ci-dessus. DBRS, Moody's et S&P ont attribué les notations BBB (faible), Baa3 et BB+, respectivement, aux billets subordonnés de rang inférieur. Les notations attribuées par DBRS et Moody's représentent les notations les plus basses de première qualité selon leurs échelles de notation respectives. Toutefois, la notation BB+ attribuée par S&P est considérée comme la notation la plus élevée à ne pas être de première qualité selon l'échelle de notation de S&P. En outre, la notation attribuée par DBRS aux billets subordonnés de rang inférieur est « sous examen avec implications négatives ».

Au 6 mars 2025, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon Moody's et S&P.

6.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos dépenses d'investissement prévues, à la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, aux dividendes sur nos actions ordinaires et à notre politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires, ainsi qu'aux sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités pour 2025. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles totalisaient 4,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, dont 1 572 millions \$ sous forme de trésorerie, 400 millions \$ sous forme de placements à court terme, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et 1,8 milliard \$ sous forme de montant disponible en vertu de facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 2,2 milliards \$).

Au T4 de 2024, nous avons porté notre facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ à 2,7 milliards \$ et en avons prorogé l'échéance à novembre 2029. Nous avons également porté notre facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ à 1,3 milliard \$ et en avons prorogé l'échéance à novembre 2027.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu la lettre d'engagement visant la facilité à terme liée à Ziplly de 3 700 millions \$ US (5 324 millions \$ CA) qu'elle peut utiliser pour financer l'acquisition de Ziplly Fiber. Après la clôture de l'exercice et conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a réduit de 965 millions \$ US (1 375 millions \$ CA) le montant total de la lettre d'engagement, ce qui a réduit l'engagement aux termes de la lettre, le faisant passer à 2 735 millions \$ US (3 949 millions \$ CA).

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'éventuels financements provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2025 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2025 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de créances titrisées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

En 2025, grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre trésorerie, à nos équivalents de trésorerie et à nos placements à court terme, aux financements provenant des marchés financiers, au programme de créances titrisées et aux facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance des activités, ce qui comprend les acquisitions d'entreprises, ainsi que les paiements relatifs aux éventualités.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

Programme de titrisation

En 2023, nous avons modifié notre programme de titrisation pour y ajouter une tarification liée au développement durable. La modification introduit un coût de financement qui varie en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Le programme de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances clients. Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juin 2027, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Au 31 décembre 2024, le solde de nos emprunts garantis par des créances s'élevait à 1,1 milliard \$ US (1,6 milliard \$ CA) et le solde total des créances garanties dans le cadre du programme était de 3,4 milliards \$. Le risque de change lié à ces emprunts est géré au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.

Facilités de crédit

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2024.

31 décembre 2024	Montant total disponible	Montant prélevé	Lettres de crédit	Papier commercial en cours	Montant net disponible
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	4 000	–	–	2 190	1 810
Facilité de prêt à terme non garantie	5 324	–	–	–	5 324
Facilités de crédit non renouvelables et non garanties	641	52	–	–	589
Autres	106	–	71	–	35
Total des facilités de crédit engagées	10 071	52	71	2 190	7 758
Facilités de crédit non engagées					
Bell Canada	1 810	–	512	–	1 298
Bell Mobilité	863	863	–	–	–
Total des facilités de crédit non engagées	2 673	863	512	–	1 298
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	12 744	915	583	2 190	9 056

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,7 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en novembre 2029 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1,3 milliard \$ vient à échéance en novembre 2027.

(2) Au 31 décembre 2024, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens.

Avec prise d'effet le 22 novembre 2024, le montant maximal de la facilité de crédit renouvelable non garantie engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion a été bonifié de 500 millions \$ au total par rapport au 31 décembre 2023. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu la lettre d'engagement visant la facilité à terme liée à Ziplu de 3 700 millions \$ US (5 324 millions \$ CA) qu'elle peut utiliser pour financer l'acquisition de Ziplu Fiber. Après la clôture de l'exercice et conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a réduit de 965 millions \$ US (1 375 millions \$ CA) le montant total de la lettre d'engagement, ce qui a réduit l'engagement aux termes de la lettre, le faisant passer à 2 735 millions \$ US (3 949 millions \$ CA).

En 2023, Bell Mobilité a conclu une entente de prêts commerciaux non engagés de 600 millions \$ US afin de financer certaines obligations d'achat. Les demandes de prêts ont été soumises jusqu'au 30 avril 2024 et chaque prêt a une durée allant jusqu'à 24 mois. L'entente de prêts est couverte contre les fluctuations des taux de change.

Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. En outre, certaines de nos conventions de titres d'emprunt nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions.

Accords de financement de fournisseurs

Un accord de financement de fournisseurs est un accord en vertu duquel un apporteur de solutions de financement paie à un fournisseur participant des sommes dues par BCE et se voit rembourser ces sommes par BCE à une date ultérieure. Ces arrangements ont une durée moyenne de 5 ans, alors que les modalités de paiement de dettes fournisseurs comparables seraient de l'ordre de 30 à 60 jours.

Besoins en trésorerie

Dépenses d'investissement

En 2025, nos dépenses d'investissement planifiées seront axées sur nos impératifs stratégiques, reflétant un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services. En conséquence directe du rejet par le CRTC, le 3 février 2025, d'une requête auprès du gouverneur en conseil visant le réexamen de la décision rendue en novembre 2023 par le CRTC ayant pour effet d'accorder aux grandes entreprises de télécommunications l'accès tarifé de gros temporaire aux installations utilisant la technologie FTTP de Bell, nous prévoyons réduire nos dépenses d'investissement encore plus que nous ne l'avions prévu pour 2025. Par conséquent, le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteint.

Capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite CD, ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes

d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2023.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 30 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2025, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 10 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 60 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2025.

Dividende sur actions ordinaires

Le 6 février 2025, le conseil de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 mars 2025. Les dividendes sur les actions ordinaires de BCE et la politique de distribution de dividendes sur les actions ordinaires de BCE continueront d'être évalués par le conseil de BCE. Dans le cadre de son évaluation, le conseil de BCE tiendra compte du contexte concurrentiel, de la conjoncture macroéconomique et du cadre réglementaire, ainsi que des progrès réalisés en ce qui concerne notre plan d'action stratégique et d'exploitation.

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2024, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

Au 31 décembre 2024	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Passifs financiers comptabilisés							
Total de la dette, excluant les obligations locatives	2 769	1 988	1 771	2 139	1 490	22 114	32 271
Obligations locatives ⁽¹⁾	1 258	991	493	392	332	2 047	5 513
Effets à payer	2 203	–	–	–	–	–	2 203
Emprunt garanti par des créances	1 600	–	–	–	–	–	1 600
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances	1 491	1 255	1 213	1 155	1 055	12 037	18 206
Encaissements nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt	(64)	(61)	(40)	(40)	(39)	(1 322)	(1 566)
Engagements							
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 747	1 133	589	304	307	1 109	5 189
Obligations d'achat	711	617	381	257	240	612	2 818
Acquisition prévue de Ziplly Fiber	7 000	–	–	–	–	–	7 000
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté	6	1	–	–	–	–	7
Total	18 721	5 924	4 407	4 207	3 385	36 597	73 241

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 922 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande de la clientèle.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente en vue d'acquérir Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'environ 3,65 milliards \$ US (environ 5 milliards \$ CA) en trésorerie et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 1,45 milliard \$ US (environ 2 milliards \$ CA) qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 5,1 milliards \$ US (environ 7 milliards \$ CA). L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États; par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025.

Nos engagements à l'égard des contrats de location n'ayant pas encore pris effet comprennent les biens immobiliers, les emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre optique. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

6.8 Litiges

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier, et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement

Engagements d'indemnisation et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 6 mars 2025, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Pour obtenir une description des litiges importants en cours au 6 mars 2025, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* dans la notice annuelle 2024 de BCE.

7 Faits saillants annuels et trimestriels

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2024, 2023 et 2022, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2024	2023	2022
États consolidés du résultat net			
Produits d'exploitation			
Tirés des services	21 073	21 154	20 956
Tirés des produits	3 336	3 519	3 218
Total des produits d'exploitation	24 409	24 673	24 174
Coûts d'exploitation	(13 820)	(14 256)	(13 975)
BAlIA ajusté	10 589	10 417	10 199
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(454)	(200)	(94)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 758)	(3 745)	(3 660)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 283)	(1 173)	(1 063)
Charges financières			
Charges d'intérêts	(1 713)	(1 475)	(1 146)
Rendements nets liés aux obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	66	108	51
Perte de valeur d'actifs	(2 190)	(143)	(279)
Autres charges	(305)	(466)	(115)
Impôt sur le résultat	(577)	(996)	(967)
Bénéfice net	375	2 327	2 926
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	163	2 076	2 716
Actionnaires privilégiés	181	187	152
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	31	64	58
Bénéfice net	375	2 327	2 926
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	0,18	2,28	2,98
Ratios			
Marge du BAlIA ajusté (%)	43,4 %	42,2 %	42,2 %

	2024	2023	2022
États consolidés de la situation financière			
Immobilisations corporelles	30 001	30 352	29 256
Total de l'actif	73 485	71 940	69 329
Dettes à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances)	7 669	5 042	4 137
Dettes à long terme	32 835	31 135	27 783
Total des passifs non courants	41 279	39 276	35 345
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	17 071	20 229	22 178
Total des capitaux propres	17 360	20 557	22 515
Tableaux consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988	7 946	8 365
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 438)	(5 781)	(5 517)
Dépenses d'investissement	(3 897)	(4 581)	(5 133)
Diminution (augmentation) des placements à court terme	600	(1 000)	–
Acquisitions d'entreprises	(624)	(222)	(429)
Cessions d'entreprises	–	209	52
Licences d'utilisation du spectre	(531)	(183)	(3)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(1 750)	(1 542)	(2 988)
Émission d'actions ordinaires	–	18	171
Augmentation (diminution) des effets à payer	1 945	(646)	111
Augmentation des créances titrisées	–	–	700
Émission de titres d'emprunt à long terme	3 834	5 195	1 951
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(3 303)	(1 858)	(2 023)
Rachat d'un passif financier	–	(149)	–
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(3 613)	(3 486)	(3 312)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)	(182)	(136)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(68)	(47)	(39)
Flux de trésorerie disponibles	2 888	3 144	3 067
Information sur les actions			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	912,3	912,2	911,5
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	912,3	912,3	912,0
Capitalisation boursière ⁽¹⁾	30 398	47 595	54 255
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,99	3,87	3,68
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(3 646)	(3 530)	(3 356)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(181)	(187)	(152)
Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)	33,32	52,17	59,49
Ratios			
Intensité du capital (%)	16,0 %	18,6 %	21,2 %
Ratio cours/bénéfice (fois) ⁽²⁾	185,11	22,88	19,96
Autres données			
Nombre d'employés (en milliers)	40	45	45

(1) Correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2024 et de 2023. Cette information trimestrielle n'est pas auditée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2024				2023			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 287	5 286	5 308	5 192	5 348	5 281	5 303	5 222
Tirés des produits	1 135	685	697	819	1 125	799	763	832
Total des produits d'exploitation	6 422	5 971	6 005	6 011	6 473	6 080	6 066	6 054
BAIIA ajusté	2 605	2 722	2 697	2 565	2 567	2 667	2 645	2 538
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(154)	(49)	(22)	(229)	(41)	(10)	(100)	(49)
Amortissement des immobilisations corporelles	(933)	(934)	(945)	(946)	(954)	(937)	(936)	(918)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(317)	(325)	(325)	(316)	(299)	(295)	(296)	(283)
Charges financières								
Charges d'intérêts	(431)	(440)	(426)	(416)	(399)	(373)	(359)	(344)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	17	16	17	16	27	27	27	27
Perte de valeur d'actifs	(4)	(2 113)	(60)	(13)	(109)	–	–	(34)
Autres (charges) produits	(103)	(63)	(101)	(38)	(147)	(129)	(311)	121
Impôt sur le résultat	(175)	(5)	(231)	(166)	(210)	(243)	(273)	(270)
Bénéfice net (perte nette)	505	(1 191)	604	457	435	707	397	788
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	461	(1 237)	537	402	382	640	329	725
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire – de base et dilué	0,51	(1,36)	0,59	0,44	0,42	0,70	0,37	0,79
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,2	912,1
Autres renseignements								
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 877	1 842	2 137	1 132	2 373	1 961	2 365	1 247
Flux de trésorerie disponibles	874	832	1 097	85	1 289	754	1 016	85
Dépenses d'investissement	(963)	(954)	(978)	(1 002)	(1 029)	(1 159)	(1 307)	(1 086)

Faits saillants du quatrième trimestre

Produits d'exploitation	T4 2024	T4 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	5 681	5 744	(63)	(1,1)%
Bell Média	832	822	10	1,2 %
Éliminations intersectorielles	(91)	(93)	2	2,2 %
Total des produits d'exploitation de BCE	6 422	6 473	(51)	(0,8)%
BAIIA ajusté	T4 2024	T4 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	2 436	2 419	17	0,7 %
Bell Média	169	148	21	14,2 %
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 605	2 567	38	1,5 %

Au cours du trimestre, **le total des produits d'exploitation de BCE** a diminué de 0,8 % par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison de la baisse de 1,1 % des produits tirés des services, atténuée par l'augmentation de 0,9 % des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont diminué de 1,1 % d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse de 1,6 % des produits tirés des services attribuable à l'érosion continue des produits tirés des services voix et à la baisse des produits tirés des services sans fil, facteurs atténués en partie par l'augmentation des produits tirés des services de données. Cette diminution des produits a été atténuée par l'augmentation de 0,9 % des produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT d'un exercice à l'autre. Les produits d'exploitation de Bell Média se sont accrus de 1,2 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité.

Au quatrième trimestre de 2024, **le bénéfice net de BCE** a augmenté de 16,1 % par rapport au quatrième trimestre de 2023, surtout en raison de la baisse de la perte de valeur d'actifs, de la diminution des autres charges, de l'augmentation du BAIIA ajusté et de la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de même que de la charge d'intérêts.

Au quatrième trimestre de 2024, **le BAIIA ajusté de BCE** a augmenté de 1,5 % par rapport au quatrième trimestre de 2023, ce qui est attribuable à l'apport accru des secteurs Bell Média et Bell SCT de 14,2 % et de 0,7 %, respectivement. L'augmentation du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre reflète la baisse de 2,3 % des coûts d'exploitation du fait des initiatives de réduction des coûts, essentiellement celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle, ce qui a été compensé en partie par la baisse des produits d'exploitation. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 40,6 % au quatrième trimestre de 2024, ce qui représente une hausse de 0,9 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des charges d'exploitation, atténuée par la baisse des produits tirés des services.

Les produits d'exploitation de Bell SCT ont diminué de 1,1 % au quatrième trimestre de 2024 par rapport à la période correspondante de 2023, en raison de la baisse de 1,6 % des produits tirés des services, atténuée par l'augmentation de 0,9 % des produits d'exploitation tirés des produits. La baisse des produits tirés des services reflète les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels sur fil, l'érosion continue des produits tirés des services voix et du service de télé par satellite, le repli des produits tirés des services IP à large bande, ainsi que la persistance des pressions concurrentielles sur les prix des services sans fil, conjuguée à la diminution des frais de dépassement de données sans fil et des produits tirés des services d'itinérance sortante. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la croissance de notre clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles, des appareils connectés, Internet et des services télé IP, conjuguée à l'incidence des hausses de tarifs dans les services sans fil et les services sur fil résidentiels, l'apport d'acquisitions de petite envergure réalisées au cours des 12 derniers mois, ainsi que l'augmentation des produits tirés des solutions d'affaires. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits d'un exercice à l'autre s'explique par la hausse des produits d'exploitation tirés des produits des services filaires, essentiellement du fait de l'accroissement des ventes de services de réseaux de radio mobile terrestre dans le secteur public, neutralisé en partie par le repli des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil, essentiellement imputable au recul des ventes de produits électroniques grand public découlant de la fermeture permanente des magasins La Source et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, ce qui a été atténué par la hausse des produits tirés des appareils sans fil découlant d'une proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme.

Au quatrième trimestre de 2024, **le BAIIA ajusté de Bell SCT** a augmenté de 0,7 % par rapport au quatrième trimestre de 2023, ce qui est attribuable à la diminution des coûts d'exploitation, qui a été en partie contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation. La diminution des coûts d'exploitation de 2,4 % s'explique par les initiatives de contrôle des coûts qui ont donné lieu à des réductions de personnel, à la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada et à des gains d'efficacité opérationnelle favorisés par l'automatisation, ce qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation des coûts découlant d'acquisitions de petite envergure réalisées au cours du dernier exercice. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,9 % au quatrième trimestre de 2024, ce qui représente une hausse de 0,8 point par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison de la diminution des charges d'exploitation, atténuée par l'incidence de la baisse des produits tirés des services.

Les produits d'exploitation de Bell Média se sont accrus de 1,2 % au quatrième trimestre de 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité, y compris la croissance de 6,3 % des produits liés au contenu numérique. Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 2,0 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par la croissance des produits tirés des services de diffusion en continu, notamment au titre de Crave et des services de contenu sportif, neutralisée en partie par un ajustement rétroactif au quatrième trimestre de 2023 lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien et par la diminution du nombre d'abonnés des EDR d'un exercice à l'autre. Les produits tirés de la publicité ont augmenté de 0,4 % d'un exercice à l'autre, du fait de la hausse des produits tirés des activités d'affichage extérieur du fait de l'acquisition d'OUTEDGE en juin 2024, et de la solide performance des chaînes de télé spécialisée dans les sports, facteurs partiellement contrebalancés par le recul continu de la demande de publicité traditionnelle à la télé.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 14,2 % au quatrième trimestre de 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation et du repli des coûts d'exploitation. La baisse des coûts d'exploitation de 1,6 % reflète l'incidence favorable des initiatives de restructuration entreprises au cours du dernier exercice, en raison du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables pour les diffuseurs et de la baisse des coûts du contenu, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des coûts découlant de l'acquisition d'OUTEDGE.

Les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 963 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 66 millions \$ ou 6,4 % d'un exercice à l'autre, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,0 %, en baisse de 0,9 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la baisse de 68 millions \$ des dépenses du secteur Bell SCT, conformément à la réduction prévue des dépenses d'investissement qui est attribuable en grande partie au ralentissement de l'expansion de notre réseau FTTP, à des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau et à la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE ont atteint 154 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 113 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, surtout en raison de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires, en partie contrebalancée par la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres.

L'amortissement des immobilisations corporelles de BCE s'est fixé à 933 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 21 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement de la diminution du volume d'immobilisations.

L'amortissement des immobilisations incorporelles de BCE a totalisé 317 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, une hausse de 18 millions \$ d'un exercice à l'autre qui traduit essentiellement le volume accru d'immobilisations.

Les charges d'intérêts de BCE se sont élevées à 431 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 32 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement des niveaux d'endettement moyens plus élevés, en partie contrebalancés par les taux d'intérêt moins élevés.

La perte de valeur d'actifs de BCE s'est établie à 4 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 105 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, essentiellement en raison des charges pour perte de valeur à l'égard des chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média en 2023.

Les autres charges de BCE se sont établies à 103 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 44 millions \$ d'un exercice à l'autre, essentiellement du fait de la diminution des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE en 2023 et de la hausse des produits d'intérêts, facteurs contrebalancés en partie par l'accroissement des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

Considérations sur le caractère saisonnier

Une partie des produits et des charges varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers d'un trimestre à l'autre.

Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des Services sans fil sont sensibles aux dates de lancement de nouveaux appareils mobiles et aux offres promotionnelles saisonnières, comme la période du retour en classe, le Vendredi fou et la période des fêtes, ainsi qu'au niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble. En raison de l'incidence saisonnière, les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau d'appareils dans le cadre des renouvellements de contrats sont habituellement plus élevées au troisième et au quatrième trimestre. En ce qui concerne la FMU, nous avons enregistré historiquement des augmentations séquentielles saisonnières au deuxième et au troisième trimestre, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivies habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières au quatrième et premier trimestres. Cependant, cette incidence saisonnière sur la FMU s'est atténuée, étant donné que les forfaits offrant des options de données plus importantes ou illimitées ou une couverture à l'échelle de l'Amérique du Nord sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

L'impôt sur le résultat de BCE s'est établi à 175 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 35 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, essentiellement en raison de la baisse du bénéfice imposable.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE s'est élevé à 461 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit 0,51 \$ par action, en hausse par rapport à 382 millions \$, soit 0,42 \$ par action, au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre s'explique surtout par la baisse de la perte de valeur d'actifs, la diminution des autres charges, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de même que de la charge d'intérêts. Le bénéfice net ajusté a augmenté pour s'établir à 719 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 691 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, et le BPA ajusté a été porté à 0,79 \$, par rapport à 0,76 \$ au quatrième trimestre de 2023.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE ont totalisé 1 877 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 2 373 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. Cette baisse est principalement imputable à la diminution des fonds provenant du fonds de roulement, à la hausse des intérêts payés et à l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par la hausse du BAIIA.

Les flux de trésorerie disponibles de BCE se sont établis à 874 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 1 289 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. La baisse s'explique essentiellement par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.

Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des Services sur fil ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre, en raison des ventes historiquement plus élevées de produits de données et d'équipements à la clientèle d'affaires. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses de la clientèle. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil.

Les produits tirés de Bell Média et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Les variations saisonnières des services vidéo découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey (LNH) et de la NBA et la Coupe du monde de soccer de la FIFA, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 Cadre réglementaire

8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché, Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec), Groupe Maskatel Québec S.E.C. (Maskatel) et Northwestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères du gouvernement fédéral, en particulier l'ISDE et le Bureau de la concurrence.

De façon plus particulière, le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications de détail lorsqu'il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence est suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de télécommunications sur fil et sans fil de détail. Le CRTC peut également nous imposer de donner accès à nos réseaux sur fil et sans fil à nos concurrents et dicter les tarifs que nous pouvons leur demander. En particulier, actuellement, il rend obligatoire l'accès haute vitesse de gros pour les services filaires à

large bande et les services sans fil nationaux d'itinérance et l'accès de gros pour les ERMV dotés d'installations. L'imposition de tarifs de gros moindres, ou l'imposition de modalités défavorables pour les services obligatoires, nous dissuaderait d'investir dans les améliorations et le prolongement des réseaux, réduirait notre marge de manœuvre, influencerait sur la structure du marché, améliorerait la position commerciale de nos concurrents, estomperait le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et aurait une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités. Nos activités de distribution de services télé et nos activités de diffusion télé et radio sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la modification de la réglementation concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec, Maskatel et Northwestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression entreprises de télécommunications, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. La plupart des services de détail offerts par les sociétés du groupe BCE sont exemptés de la réglementation relative aux services de détail. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris celles du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Examen des services sans fil mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a rendu une décision selon laquelle Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel sont tenues de fournir aux entreprises régionales de services sans fil un

accès à leurs réseaux afin de permettre à ces entreprises d'exercer leurs activités en tant qu'ERMV dans les zones de licences d'utilisation du spectre de niveau 4 d'ISDE pour lesquelles elles possèdent du spectre. Les modalités de l'accès pour les ERMV seront établies dans les tarifs qui seront approuvés par le CRTC, mais le tarif relatif à l'accès pour les ERMV ne sera pas assujéti au régime tarifaire du CRTC, mais fera plutôt l'objet d'une négociation entre les parties, l'arbitrage de l'offre finale par le CRTC étant un recours en cas d'échec des négociations. Le CRTC a indiqué que l'obligation de fournir le service d'accès se voulait une mesure temporaire qui sera, en l'absence de certains retards de mise en œuvre, progressivement éliminée sept ans à compter de la date de détermination des modalités tarifaires. Dans sa décision, le CRTC a également obligé Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. à permettre des transferts sans interruption dans le cadre du service national d'itinérance existant imposé par le CRTC, et il a confirmé que les obligations qu'il impose en matière d'itinérance s'appliquent à la 5G. Le 14 juillet 2021, Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel ont déposé une proposition visant les modalités des tarifs en ce qui concerne le service d'accès pour les ERMV et Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. ont déposé des propositions de modification de leurs tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance afin de tenir compte des décisions du CRTC. Le 6 avril 2022, le CRTC a publié une décision concernant les tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance dans laquelle elle a ordonné à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. d'apporter certaines modifications de leurs tarifs, aux fins d'approbation par le CRTC, avant le 21 avril 2022.

Le 19 octobre 2022, le CRTC a publié une décision dans laquelle elle a tiré certaines conclusions concernant les propositions visant les modalités des tarifs des ERMV déposées par Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel, et leur ordonne de déposer des tarifs révisés conformément à ces conclusions dans les 30 jours suivants. Dans sa décision, le CRTC ordonne à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel d'offrir le service d'accès pour les ERMV aux entreprises régionales disposant d'un réseau d'accès radioélectrique (RAN) et d'un réseau central et offrant activement des services sans fil mobiles sur une base commerciale à la clientèle des services de détail au Canada, et confirme que les modalités similaires relatives au transfert ininterrompu et à la 5G prévues dans les tarifs des services d'itinérance nationaux devraient s'appliquer aux tarifs d'accès obligatoire pour les ERMV. Le CRTC ordonne à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel de commencer à accepter les demandes d'accès de gros pour les ERMV présentées par les entreprises régionales de services sans fil à compter de la date de la décision. Bell Mobilité est tenue d'offrir un service d'accès pour les ERMV dans toutes les provinces (sauf la Saskatchewan) et dans les trois territoires. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des mesures énoncées dans cette décision sur nos activités et nos résultats financiers, de même que sur notre capacité à investir dans nos réseaux autant que nous l'avons fait dans le passé. Au T3 de 2023, nous avons commencé à fournir aux ERMV un service d'accès au réseau de Bell Mobilité dans certaines régions, et nous prévoyons que l'utilisation du service sur notre réseau par la clientèle de gros continuera à s'accroître à l'avenir.

Le 13 juillet 2023, le CRTC a accepté une demande de Québec Média Inc. d'initier l'arbitrage de l'offre finale concernant les tarifs du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité. Le 10 octobre 2023, le CRTC a rendu une décision optant pour le tarif proposé par Bell Mobilité. Le 15 décembre 2023, Québec Média Inc. a déposé une demande en vertu de la partie 1 afin que le CRTC intervienne pour déterminer la date de début du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité, alléguant que Bell Mobilité avait refusé à tort l'accès à Québec Média Inc. après la publication de la décision du CRTC sur l'arbitrage de l'offre finale. Le 29 août 2024, le CRTC a rejeté la demande de Québec Média Inc. et a fixé au 12 septembre 2024 la date de début du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité, ordonnant aux parties de conclure une entente d'accès pour les ERMV d'ici cette date. Conformément à la décision du CRTC, les parties ont conclu une entente d'accès pour les ERMV en date du 12 septembre 2024, en vertu de laquelle Québec Média Inc. bénéficie maintenant de l'accès pour les ERMV de Bell Mobilité.

Le 27 novembre 2024, Québec Média Inc. a déposé une autre demande en vertu de la partie 1 demandant au CRTC de réviser et de modifier sa décision antérieure. Québec Média Inc. a demandé au CRTC d'ordonner à Bell Mobilité de lui rembourser la différence entre les frais d'itinérance facturés à Québec Média Inc. du 11 octobre 2023 au 12 septembre 2024, et le montant qui aurait été facturé à Québec Média Inc. si le tarif d'accès aux ERMV avait été appliqué à compter du 11 octobre 2023. Le 20 janvier 2025, Bell Mobilité a présenté sa réponse, demandant au CRTC de rejeter la demande de Québec Média Inc. parce qu'elle ne répondait pas aux critères établis par le CRTC pour une révision de la décision.

Le CRTC a précédemment accepté une demande conjointe pour un arbitrage de l'offre finale de la part de Rogers Communications Canada Inc. et de Québec Média Inc. Le 24 juillet 2023, le CRTC a publié une décision optant pour le tarif proposé par Québec Média Inc. Dans la décision, le CRTC a présenté des conclusions et fait des déclarations qui indiquent une tendance continue à réduire l'importance de la reconnaissance et des incitatifs favorisant l'investissement dans les réseaux de télécommunications du Canada. Bien que la décision du CRTC dans le cadre de l'arbitrage de l'offre finale visant Bell Mobilité et Québec Média Inc. semble nuancer cette approche en soulignant l'importance de procurer un rendement sur l'investissement aux fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations, les décisions réglementaires défavorables, comme celle liée à l'arbitrage de l'offre finale visant Rogers Communications Canada Inc. et

Québec Média Inc. devraient avoir une incidence sur la nature, l'ampleur, l'emplacement et le moment de nos futures décisions liées à l'investissement dans les services sans fil et sur fil. Le 23 août 2023, Rogers Communications Canada Inc. a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision relative à l'arbitrage de l'offre finale du CRTC devant la Cour d'appel fédérale. Le 16 août 2024, la Cour d'appel fédérale a accueilli la demande de Rogers Communication Canada Inc.

Examen par le CRTC des tarifs d'itinérance internationale offerts aux particuliers

Le 7 octobre 2024, le CRTC a fait savoir à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. qu'à la suite d'un examen des frais que les Canadiens paient lorsqu'ils voyagent à l'étranger, il avait certaines préoccupations concernant le choix offert aux Canadiens en matière d'itinérance et de tarifs d'itinérance. Le CRTC a indiqué qu'il s'attendait à ce que Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. lui fassent rapport d'ici le 4 novembre 2024 sur les mesures qu'elles prennent pour répondre à ces préoccupations et s'il détermine que les mesures prises ne sont pas suffisantes, il lancera une instance formelle. Le 4 novembre 2024, chacune des trois entreprises de télécommunications ont soumis leur réponse présentant leur plan au CRTC. Bien que le calendrier et l'issue de tout autre processus du CRTC concernant nos tarifs d'itinérance internationale soient actuellement inconnus et que l'incidence, le cas échéant, d'un tel processus ne soit pas claire, toute action du CRTC visant à réglementer les tarifs ou les caractéristiques des offres d'itinérance internationale des fournisseurs de services sans fil est susceptible de nuire à nos activités et à nos résultats financiers.

Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros fournis au moyen de la technologie FTTN

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux FTTN ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Eastlink, Rogers Communications Canada Inc., Shaw et Vidéotron ltée) et Telus Communications Inc., le CRTC a rendu, le 27 mai 2021, la décision 2021-181, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au deuxième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états consolidés du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Dans une décision de la Cour d'appel fédérale datée du 15 septembre 2021, le plus important revendeur, TekSawy Solutions Inc., a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC du 27 mai 2021 devant la Cour d'appel fédérale. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSawy Solutions Inc. visant la décision 2021-181 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019. Le 30 septembre 2024, TekSawy Solutions Inc. a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada.

La décision était en outre contestée dans trois requêtes présentées par TekSawy Solutions Inc., le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (« CORC ») et le Libertel de la capitale nationale devant le Cabinet, mais le 26 mai 2022, celui-ci a annoncé qu'il ne modifierait pas la décision.

Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 8 mars 2023, le CRTC a lancé une consultation, l'Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, visant à examiner le cadre des services d'accès haute vitesse de gros.

Le 6 novembre 2023, dans la Décision de télécom CRTC 2023-358 (la « décision provisoire »), le CRTC a jugé que l'accès aux services groupés au moyen de la technologie FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs d'accès provisoires.

L'imposition d'une obligation provisoire de fournir l'accès à des services groupés au moyen des installations de FTTP a réduit les incitations de Bell Canada d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération. En février 2024, Bell Canada a annoncé son intention de procéder à une réduction de plus de 1 milliard \$ de ses dépenses d'investissement pour 2024 et 2025 combinés, ce qui comprend une réduction d'au moins 500 millions \$ en 2024, en raison de politiques fédérales et de la décision provisoire. Bell Canada est actuellement en avance sur son plan, ayant atteint près de 70 % de cet objectif à la fin de 2024.

Le 2 février 2024, Bell Canada a fait appel de la décision provisoire auprès du gouverneur en conseil, et le 6 novembre 2024, le gouverneur en conseil a publié un décret renvoyant la décision provisoire au CRTC afin que ce dernier réévalue, au plus tard dans les 90 jours suivant le 6 novembre 2024, si Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. ainsi que leurs sociétés affiliées devraient être empêchées d'utiliser les services groupés FTTP en Ontario et au Québec à la suite de l'approbation des tarifs par le CRTC. Dans une demande de révision judiciaire à la Cour fédérale datée du 4 décembre 2024, Telus Communications Inc. a demandé une ordonnance annulant le décret du gouverneur en conseil. Dans une décision rendue le 3 février 2025, le CRTC a déterminé qu'il ne modifierait pas la décision provisoire, mais qu'il évaluerait plutôt si Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. ainsi que leurs sociétés affiliées devraient être empêchées d'utiliser les services d'accès haute vitesse de gros à tarifs réglementés d'ici l'été 2025. En raison de la décision rendue par le CRTC le 3 février 2025, le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteint.

Le 13 août 2024, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180 (la « décision définitive »), le CRTC a statué que l'obligation provisoire de fournir l'accès de gros groupé aux installations FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi qu'à celles de Telus Communications Inc. au Québec serait rendue définitive. En outre, la décision définitive a élargi la portée géographique de la décision provisoire de sorte que Bell Canada sera tenue de fournir l'accès de gros groupé à ses installations FTTP dans la région de l'Atlantique et au Manitoba d'ici le 13 février 2025. Telus Communications Inc. et SaskTel seront également tenues de fournir l'accès groupé à leurs installations FTTP respectives en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan d'ici la même date. Cette obligation ne s'applique pas aux nouveaux réseaux FTTP que Bell Canada, Telus Communications Inc. ou SaskTel pourraient mettre à la disposition des particuliers au cours de la période de cinq ans comprise entre le 13 août 2024 et le 12 août 2029. Toutefois, cette période de cinq ans n'est pas une période continue. Toutes les nouvelles installations FTTP, quelle que soit la date à laquelle elles sont mises à la disposition des particuliers, seront soumises à l'obligation de fournir des services d'accès de gros groupés à compter du 12 août 2029. En vertu de la décision définitive, les câblodistributeurs sont exemptés de l'obligation de fournir des services d'accès de gros par FTTP et, à ce titre, ne sont pas tenus de fournir l'accès de gros à leurs réseaux FTTP. De plus, en vertu de la décision définitive, Bell Canada, SaskTel, Telus Communications Inc., Cogeco Communications Inc.,

Eastlink, Rogers Communications Canada Inc., Québecor Média Inc. et leurs sociétés affiliées respectives ne sont pas autorisés à acheter des services d'accès haute vitesse de gros groupés obligatoires, que ce soit par cuivre, câble coaxial ou FTTP, à l'intérieur de leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels. Par conséquent, Distributel et d'autres marques de Bell Canada devaient cesser de revendre des services d'accès haute vitesse de gros par câble coaxial à de nouveaux clients après le 12 septembre 2024, ce qu'elles ont fait.

Pour l'instant, Bell Canada évalue encore l'incidence de la décision définitive. Le 25 octobre 2024, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2024-261, le CRTC a mis à jour les tarifs provisoires pour l'Ontario et le Québec et a fixé des tarifs provisoires pour les autres provinces. Advenant le cas où les tarifs définitifs fixés seraient différents des tarifs provisoires, il existe un risque que les tarifs définitifs soient appliqués de façon rétroactive.

Plusieurs parties, dont les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens, Cogeco Communications Inc., Eastlink, Rogers Communications Canada Inc. et TekSawy Solutions Inc., ont présenté des demandes en vertu de la partie 1 afin que le CRTC examine et modifie plusieurs aspects de la décision définitive. Le CRTC a regroupé ces demandes en vertu de la partie 1 et la clôture de l'instance consolidée a eu lieu le 13 février 2025.

Dans une requête déposée le 12 septembre 2024, SaskTel a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision définitive devant la Cour d'appel fédérale. Les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens, Cogeco Communications Inc., Eastlink et SaskTel ont également interjeté conjointement appel de la décision définitive auprès du gouverneur en conseil, qui devra se prononcer sur cette question au plus tard le 13 août 2025.

Le maintien, sur une base permanente, de l'accès groupé obligatoire aux installations FTTP saperait la motivation de Bell Canada à investir dans les réseaux sur fil de prochaine génération et aurait vraisemblablement une incidence défavorable sur ses résultats financiers, particulièrement si Telus Communications Inc. et Rogers Communications Canada Inc. peuvent accéder aux services FTTP groupés en Ontario et au Québec.

Examen du cadre réglementaire du CRTC s'appliquant à Northwestel

Le 16 janvier 2025, le CRTC a publié une décision quant à son instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Northwestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. La décision imposait un certain nombre d'obligations à Northwestel, notamment l'obligation de fournir des crédits de facturation automatiques pour les longues pannes d'Internet et d'apporter certaines modifications au service de transport en gros existant de Northwestel. Le CRTC n'a pas imposé de nouvelles obligations d'accès en gros à Northwestel et n'a pas exigé de réductions tarifaires. Le CRTC a toutefois annoncé qu'il créerait une nouvelle subvention financée par le Fonds de contribution national afin d'améliorer l'accessibilité des services Internet de détail dans le Grand Nord. Le 16 janvier 2025, le CRTC a amorcé une nouvelle instance (Avis de consultation de télécom 2025-10) pour se pencher sur la mise en place de cette subvention, y compris son montant.

Mise en place d'une subvention pour les services Internet de détail dans le Grand Nord

Le 16 janvier 2025, le CRTC a publié une décision quant à son instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Northwestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. Dans cette décision, le CRTC a annoncé qu'il créerait une nouvelle subvention financée par son Fonds de contribution national afin d'améliorer l'accessibilité des services Internet de détail dans le Grand Nord. Le 16 janvier 2025, le CRTC a amorcé une nouvelle instance (Avis de consultation de télécom 2025-10) pour se pencher sur la mise en place de cette subvention, y compris son montant. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de la décision du CRTC dans le cadre de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers, y compris toute augmentation éventuelle supplémentaire du montant que BCE pourrait avoir à verser au Fonds de contribution national.

Examen du CRTC concernant l'accès aux poteaux

Le 15 février 2023, le CRTC a publié une décision dans laquelle il a tiré certaines conclusions afin de faciliter l'accès de tiers aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ou aux poteaux dont des entreprises canadiennes contrôlent l'accès. Entre autres directives, la décision du CRTC établit des échéanciers précis pour chaque étape du processus d'émission des permis d'accès, réduit pour les demandeurs d'accès les obligations liées au paiement des réparations, des mises à niveau ou des remplacements de poteaux requis, le cas échéant, afin de permettre l'ajout de leur équipement, accorde aux demandeurs d'accès plus de souplesse pour effectuer eux-mêmes des réparations et des mises à niveau de poteaux, maintient les circonstances où les propriétaires de poteaux peuvent obtenir un accès prioritaire ou une capacité de réserve pour leur utilisation future des poteaux, et impose de nouvelles obligations de notification et de communication aux propriétaires de poteaux. Le 3 avril 2023, les grandes ESLT, dont Bell Canada, ont révisé, par l'intermédiaire des Avis de modification tarifaire 977 et 978 (avis 977 et 978), leurs tarifs applicables en fonction des nouvelles conclusions, et ces tarifs ont été approuvés par le CRTC le 28 janvier 2025 au moyen de l'Ordonnance de télécom CRTC 2025-21 (ordonnance 2025-21).

Le 16 octobre 2023, Bell Canada a déposé l'Avis de modification tarifaire 981 (avis 981) afin de réviser les pages tarifaires de son tarif des services nationaux (TSN) CRTC 7400, article 901 – Service de structure de soutènement, pour refléter une mise à jour du tarif mensuel de location de poteaux par unité applicable dans sa zone de desserte de l'Ontario et du Québec. Bell attend maintenant la décision du CRTC concernant cette demande. Étant donné que le CRTC n'a pas encore approuvé cette demande de hausse tarifaire de façon provisoire, mais qu'il a approuvé les modifications des modalités soumises dans les avis 977 et 978 le 28 janvier 2025, Bell Canada sera contrainte d'absorber les coûts des travaux correctifs et d'effectuer des travaux préparatoires à un rythme accéléré à des tarifs non compensatoires jusqu'à ce que l'avis 981 soit approuvé ou que les tarifs actuels soient rendus provisoires. C'est pourquoi Bell a récemment réitéré sa demande au CRTC pour que son tarif de location de poteaux actuel en Ontario et au Québec soit rendu provisoire. Le 27 février 2025, Bell a déposé auprès de la Cour d'appel fédérale une requête de sursis et une requête en autorisation d'appeler de l'ordonnance 2025-21.

Le 5 février 2024, le CRTC a lancé une nouvelle consultation, comme il l'avait prévu dans sa décision du 15 février 2023, afin d'examiner le déploiement d'installations sans fil, comme les petites cellules, sur des infrastructures de communication appartenant à des ESLT ou contrôlées par celles-ci. Le CRTC examine notamment la question de savoir s'il est compétent en matière de fixation de petites cellules sur les poteaux appartenant aux ESLT et, dans l'affirmative, l'applicabilité des tarifs des structures de soutien existantes des ESLT aux installations sans fil, ainsi que les modifications réglementaires nécessaires, le cas échéant, dans le cadre du déploiement des technologies sans fil avancées au Canada. Les interventions ont été déposées dans cette instance le 4 avril 2024 et les réponses finales, le 6 mai 2024. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de la décision du CRTC dans cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

Projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité

Le 14 juin 2022, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité* (LCC). La LCC promulguerait la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, qui établirait un cadre réglementaire obligeant les exploitants désignés dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de l'énergie et du transport à protéger leurs cybersystèmes essentiels. Le projet de loi C-26 propose également des modifications à la *Loi sur les télécommunications* qui établiraient de nouveaux pouvoirs permettant au gouvernement de prendre des mesures pour promouvoir la sécurité du système canadien de télécommunications, ce qui pourrait inclure des mesures à l'égard des fournisseurs à risque élevé, comme Huawei et ZTE. S'il est adopté, le projet de loi C-26 conférerait au Conseil des ministres fédéral et au ministre responsable d'ISDE des pouvoirs supplémentaires pour rendre des ordonnances et établirait un régime

d'exécution qui permettrait au ministre responsable d'ISDE, entre autres, d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Le 6 janvier 2025, le Parlement a été prorogé jusqu'au 24 mars 2025. Par conséquent, les projets de loi qui n'ont pas reçu la sanction royale, y compris le projet de loi C-26, ne sont plus en cours d'étude au Parlement. Toutefois, la même mesure législative ou une mesure semblable pourrait être présentée de nouveau au cours d'une session ultérieure du Parlement.

Instances du CRTC découlant des récentes modifications de la Loi sur les télécommunications

Le 22 novembre 2024, le CRTC a lancé trois consultations publiques afin d'examiner des mesures améliorées en vertu du Code sur les services sans fil et du Code sur les services Internet pour donner aux Canadiens plus de souplesse dans le choix de leurs forfaits de services mobiles et Internet : *Avis de consultation de télécom CRTC 2024-293, Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Améliorer les avis aux clients*; *Avis de consultation de télécom CRTC 2024-294, Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Supprimer les obstacles au changement de forfaits*; et *Avis de consultation de télécom CRTC 2024-295, Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Améliorer les mécanismes de libre-service*.

Les consultations font suite à l'adoption du projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* (projet de loi C-69), qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. Le projet de loi C-69 comprend des modifications à la *Loi sur les télécommunications* ordonnant au CRTC de mettre en œuvre certaines mesures spécifiques liées aux arrangements entre les fournisseurs de télécommunications et leurs clients, y compris l'interdiction d'imposer certains frais supplémentaires pour changer de fournisseur ou modifier les ententes de service. Les modifications font en sorte que le CRTC spécifie le type de frais auxquels les modifications s'appliqueront et les règles relatives à la mise en œuvre des modifications.

Le 4 décembre 2024, le CRTC a publié un autre avis de consultation (*Avis de consultation de télécom CRTC 2024-318, Rendre le magasinage de services Internet plus simple pour les consommateurs*) à la suite des récentes modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* par le projet de loi C-288, qui exige que le CRTC tienne des audiences publiques sur la façon dont les fournisseurs de services Internet devraient mettre à la disposition du public certains renseignements sur les services fixes à large bande.

Des échéances distinctes ont été fixées pour le dépôt relativement à ces consultations au cours de l'année 2025, y compris une instance orale concernant l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2024-318*, dont le début est actuellement prévu pour le 10 juin 2025. Le moment où le CRTC rendrait sa décision à l'égard de ces instances est inconnu à l'heure actuelle et il est difficile de déterminer quelle incidence, le cas échéant, ces instances pourraient avoir sur nos activités et nos résultats financiers. Toute mesure prise par le CRTC pour régler les frais imposés par les entreprises de télécommunications, la façon dont les clients changent de fournisseur ou la façon dont les fournisseurs de services Internet doivent partager l'information avec les clients, est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation ou d'autres conséquences négatives.

Règles canadiennes relatives à la propriété étrangère des entreprises de télécommunications

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement

étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché

canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de programmation ou de distribution, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services télé et nos activités de diffusion télé et radio sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

Projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion*

Le 27 avril 2023, le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion* et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, a reçu la sanction royale. L'une des principales modifications apportées par le projet de loi C-11 est l'élimination immédiate des droits de licence de la partie II du CRTC, qui exigeaient de l'industrie de la radiodiffusion de payer une taxe annuelle d'environ 125 millions \$. Par ailleurs, les entreprises de diffusion en ligne étrangères qui exercent des activités au Canada devront contribuer au système de radiodiffusion canadien de la façon que le CRTC jugera appropriée. Les détails de ces contributions seront établis à la suite d'un processus de consultation publique du CRTC et appliqués par le truchement de conditions imposées par ce dernier. Le calendrier et l'issue du processus de consultation du CRTC, dont la première phase a débuté le 12 mai 2023 (tel qu'il est mentionné ci-dessous sous *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138*) demeurent inconnus. Par conséquent, il est impossible, pour l'heure, de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138

Le 12 mai 2023, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138* intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire modernisé concernant les contributions pour soutenir le contenu canadien et autochtone*. Cet *Avis* représente la première étape de l'établissement d'un cadre réglementaire mis à jour visant les entreprises de radiodiffusion, y compris les entreprises en ligne. Une partie importante de ce nouveau cadre consiste à établir les conditions obligeant les services en ligne à effectuer des contributions financières, y compris des contributions de base initiales, afin de soutenir la création et la découvrabilité de contenu canadien et autochtone. Il déterminera également qui seront les bénéficiaires des contributions de base initiales. Le CRTC a tenu une audience de trois

semaines qui a commencé le 20 novembre 2023 afin de se pencher sur ces questions. Le 4 juin 2024, le CRTC a rendu sa décision, exigeant des diffuseurs en continu étrangers qu'ils versent 5 % de leurs revenus de radiodiffusion canadiens à partir de septembre 2024 à certains fonds mis en place par le CRTC. Toutefois, les diffuseurs en continu canadiens affiliés à un radiodiffuseur autorisé (par exemple, le service linéaire Crave de Bell Média disponible par l'intermédiaire des entreprises de câblodistribution) ont été exemptés de cette obligation jusqu'à ce que le CRTC examine les obligations réglementaires existantes des médias traditionnels. Les services de diffusion en continu étrangers, particulièrement Amazon.com.ca ULC, Apple Canada Inc., l'Association cinématographique – Canada (qui représente Netflix Studios, LLC, Paramount Pictures Corporation, Sony Pictures Entertainment Inc., Universal City Studios LLC, Walt Disney Studios Motion Pictures, et Warner Bros. Entertainment Inc.) et Spotify AB, ont tous demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC et (ou) une révision judiciaire. Ces sociétés ont chacune remis en question divers aspects de la décision, notamment, dans certains cas, le caractère raisonnable de l'exemption accordée par le CRTC aux services de diffusion en continu canadiens affiliés à des radiodiffuseurs autorisés, mais qui n'est pas accordée aux services de diffusion en continu étrangers. Le CRTC continue de lancer des consultations supplémentaires, notamment sur la façon de soutenir la création de contenu canadien et autochtone (audiovisuel et audio), ainsi que sur des enjeux liés à la diversité, à l'inclusion et à la découvrabilité (voir l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288* et l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52* ci-après). En outre, le CRTC a lancé une consultation pour assurer un système de radiodiffusion durable (voir l'*Avis de consultation sur la radiodiffusion CRTC 2025-2* ci-dessous). Enfin, le CRTC a l'intention de finaliser les exigences en matière de contributions de chaque entreprise ou groupe de propriétés, probablement dans le cadre de notre renouvellement de licence de groupe. Le moment et l'issue de toutes ces procédures demeurent inconnus. Par conséquent, il est impossible, pour l'heure, de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288

Le 15 novembre 2024, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288* intitulé *La voie à suivre – Définir « émission canadienne » et soutenir la création et la distribution d'une programmation canadienne dans le secteur audiovisuel*. Cette consultation a pour but de moderniser la définition du contenu canadien et d'étudier les types de dépenses que les entreprises de radiodiffusion traditionnelles et les entreprises en ligne devraient consacrer à ce contenu. L'issue de cette instance n'est pas connue. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-2

Le 9 janvier 2025, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-2* intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'établissement d'un système canadien de radiodiffusion durable*. Cette consultation examinera les dynamiques du marché entre les entreprises de programmation, les entreprises de distribution de radiodiffusion et les entreprises en ligne, afin de s'assurer que le secteur est en mesure de réaliser les objectifs de politique énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*. Cette instance examinera également tous les outils réglementaires que les entreprises de programmation (comme Bell Média) et les entreprises de distribution de radiodiffusion (comme Bell Télé) utilisent dans les négociations avec d'autres titulaires de licences pour

la fourniture et la distribution de services de programmation. L'issue de cette instance n'est pas connue. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52

Le 20 février 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52 intitulé *La voie à suivre – Soutenir le contenu audio canadien et autochtone*. Cette consultation vise à mettre à jour la définition de « pièce

musicale canadienne », qui repose sur le système MAPL (musique, artiste interprète, production, paroles lyriques), et de fournir une définition de « musique vocale de langue française ». De plus, le CRTC a l'intention d'explorer les façons dont les stations de radio et les services de diffusion audio en continu peuvent donner du temps d'antenne aux artistes émergents et aux artistes autochtones, par des exigences éventuelles en matière de temps d'antenne et de dépenses. L'issue de cette instance n'est pas connue. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de ces modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* et le *Règlement sur la radiocommunication* en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Toutes les entreprises qui souhaitent exploiter un appareil de radiocommunication au Canada doivent être titulaires d'une licence radio ou d'une licence de spectre. Le *Règlement sur la radiocommunication* précise les personnes ou entités (dont des entreprises comme Bell Canada et Bell Mobilité) qui sont admissibles à l'attribution d'une licence radio ou d'une licence de spectre.

Consultation sur un cadre de délivrance de licences de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz (ondes millimétriques)

Le 6 juin 2022, ISDE a amorcé une consultation afin de recueillir des commentaires sur un cadre politique et de délivrance de licences régissant la mise aux enchères et l'utilisation des licences d'utilisation de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 gigahertz (GHz) (ondes millimétriques). Le document de consultation sollicite des commentaires sur l'utilisation d'un

spectre réservé pour certains enchérisseurs, ou d'un plafonnement du spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz. ISDE propose que les licences mises aux enchères aient une période de validité de 10 ans et qu'il y ait des limites à la transférabilité des licences pour les cinq premières années de la période de validité de la licence. De plus, ISDE propose que les titulaires de licences soient tenus de déployer un certain nombre de sites dans chaque zone visée par une licence pendant les 5 années et les 9 années et demie suivant la date de délivrance de la licence. ISDE n'a pas encore fixé la date à laquelle auront lieu les enchères. Le document de consultation sollicite également des commentaires sur le processus de transition pour les titulaires actuels des licences d'utilisation de la bande de 38 GHz, qui passeront d'une utilisation fixe à une utilisation flexible (c.-à-d., une utilisation pour les services mobiles ou une utilisation pour les services fixes), ainsi que sur les limites d'utilisation du spectre dans la bande de 38 GHz par les stations terrestres de télécommunication par satellite. Il est impossible de déterminer clairement l'incidence que pourraient avoir les résultats de cette consultation et les futures procédures connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

8.5 Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite

de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres

Projet de loi C-18, *Loi sur les nouvelles en ligne*

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada (Loi sur les nouvelles en ligne)* a reçu la sanction royale. La *Loi sur les nouvelles en ligne* exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google et Meta (jusqu'à ce que cette dernière décide de bloquer tous les liens de nouvelles et ne soit donc plus soumise à la *Loi sur les nouvelles en ligne*), qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. La loi permet aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Les détails du cadre d'indemnisation ont été établis dans le règlement qui a été publié le 15 décembre 2023 (le règlement). Ce règlement précise que la *Loi sur les nouvelles en ligne* s'applique aux moteurs de recherche et aux sites de médias sociaux qui donnent accès à du contenu de nouvelles au Canada à condition que ces plateformes dégagent un revenu total annuel d'au moins 1 milliard \$ et comptent au moins 20 millions de visiteurs canadiens mensuellement. Toutefois, le règlement permet également à Google de demander à être exempté de

certaines parties de la *Loi sur les nouvelles en ligne* s'il s'engage à verser 100 millions \$ par an (augmentés chaque année en fonction de l'inflation) à un organisme collectif (le « collectif ») qui les distribuera ensuite aux médias admissibles. Le 7 juin 2024, Google a soumis une demande d'exemption au CRTC et, le 28 octobre 2024, le CRTC a approuvé une exemption de cinq ans pour Google, ce dernier étant tenu de verser un paiement au collectif au plus tard le 27 décembre 2024. Sur les 100 millions \$ que doit verser Google, le règlement prévoit que les médias d'information qui sont également des diffuseurs privés, comme CTV et Noovo, ne peuvent recevoir plus de 30 % de la compensation totale disponible (les autres médias d'information, comme ceux associés aux journaux et aux diffuseurs publics, recevant le reste). Bien que le montant que nous recevrons n'ait pas encore été finalisé, nous nous attendons à recevoir une compensation pour l'année civile 2024 au cours du premier semestre 2025. Enfin, le 12 décembre 2024, le CRTC a établi le processus de négociation obligatoire qui s'appliquerait entre les médias d'information et les intermédiaires de nouvelles numériques visés par la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Ce cadre était nécessaire pour que le CRTC puisse mettre en œuvre la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Toutefois, étant donné que Google conserve son exemption, le processus de négociation obligatoire ne devrait pas être utilisé.

9 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter à ces rubriques ou sections pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant, ainsi que l'analyse des risques liés à la conjoncture économique générale et aux événements géopolitiques présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

Risques présentés dans d'autres rubriques et sections du présent rapport de gestion	Rubriques et sections de référence
Environnement concurrentiel	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i>)
Cadre réglementaire	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>
Transformation des technologies/de l'infrastructure	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i>
Risques liés en particulier à nos secteurs Bell SCT et Bell Média	Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i>)

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation sont présentés ci-après.

Expérience client



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services

Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle afin d'éviter la détérioration de la marque et d'autres incidences défavorables sur nos activités et notre performance financière

Alors que les attentes de la clientèle en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable et constante reposant sur une proposition de valeur raisonnable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. L'efficacité du service à la clientèle repose sur la capacité à offrir des solutions simples dont la qualité est constante et élevée aux clients et aux clientes dans les meilleurs délais et selon des modalités convenues mutuellement. Cependant, même si nous nous efforçons de réduire la complexité de nos activités par la mise en œuvre d'initiatives de transformation, nous exerçons nos activités au moyen de multiples plateformes technologiques, systèmes de passation de commandes et de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, et offrons une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles, de marques et de gammes de produits, dans le contexte d'une imposante clientèle et d'un grand nombre de membres du personnel qui doivent continuellement être formés, suivis et remplacés, ce qui peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, des erreurs liées aux services ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction de la clientèle,

son acquisition et sa fidélisation. L'attention médiatique sur les plaintes de clients ou de clientes pourrait également détériorer notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, le contexte économique mondial actuel pourrait donner lieu à d'autres initiatives de réduction des effectifs ou limiter les investissements, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la rapidité de notre réponse aux demandes des clients et sur l'expérience client dans son ensemble.

Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients et les clientes sont habitués à mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels et de médias sociaux. Ces demandes des clients se sont intensifiées au fil des ans dans le contexte de la multiplication des transactions en ligne entraînée par la fermeture des magasins. Nous cherchons donc à offrir les plateformes dont les clients ont besoin pour faire des recherches, communiquer, acheter des biens et obtenir des services, et à améliorer en permanence l'expérience de nos centres d'appel et les outils en libre-service afin de bonifier le service à la clientèle et de favoriser le taux de pénétration. De plus en plus, les clients et les clientes effectuent leurs opérations sur des appareils mobiles, ce qui exige l'adaptation des sites Web, des plateformes de soutien à la clientèle et des activités de marketing. Dans le contexte d'une dynamique concurrentielle en pleine évolution, il est de plus en plus important d'avoir une compréhension globale de la relation client dans l'environnement multiproduits et d'offrir

une expérience caractérisée par sa simplicité et sa fluidité, à un juste prix. Même si nous avons lancé de nouveaux services et de nouveaux outils, dont des solutions autogérées visant à accélérer l'évolution de l'expérience client, nous ne pouvons prévoir si ces services et outils seront suffisants pour répondre aux attentes de la clientèle. L'incapacité à développer de véritables fonctions omnicanaux caractérisées par leur fluidité et leur simplicité et à améliorer l'expérience client par le truchement de la numérisation et d'un service uniforme et rapide proposant des solutions sur demande clés en main, avant et après les opérations de vente, en recourant à de nouvelles technologies comme l'IA et l'apprentissage automatique, tout en continuant de faire évoluer nos réseaux, pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque. Toutes ces activités de développement pourraient aussi être entravées par la rareté des ressources qualifiées dans un marché de l'emploi très concurrentiel. Par ailleurs, même si l'IA, et notamment l'utilisation des robots conversationnels avec la clientèle, peut aider à offrir une expérience client améliorée, rentable et pratique, nous devons évaluer avec soin les défis liés à notre utilisation de cette technologie et à son utilisation par nos concurrents, comme la mauvaise utilisation

intentionnelle ou non intentionnelle des outils d'IA par nos employés ou des tiers, la communication, par nos systèmes d'IA, d'informations inexactes sur nos produits ou services à nos clients, ou l'existence d'un parti pris explicite ou implicite dans nos modèles d'IA, ce qui pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, perturber nos activités commerciales et nous exposer à des plaintes de clients et à des litiges.

La perception qu'ont nos clients et nos clientes de nos produits, de nos services, de notre marque et de notre entreprise est aussi importante. Tenir compte des sujets importants pour les parties prenantes dans la proposition de valeur, notamment les pratiques liées aux facteurs ESG et la communication d'information à ce sujet, améliore considérablement la perception qu'ont les clients et les clientes de notre société et, par le fait même, l'expérience client dans son ensemble. Notre incapacité d'influencer de façon positive les perceptions de la clientèle par une communication efficace, notamment en utilisant les médias sociaux et d'autres supports de communication ou d'autres moyens, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque.

Gestion de la sécurité et gouvernance des données



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre équipe



Nos ressources financières

La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, notamment contre les menaces à la sécurité de l'information

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos bureaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur la clientèle et le personnel, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité.

Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être causées par des actions, délibérées ou non, posées par un nombre toujours croissant d'intervenants particulièrement habiles, dont des pirates, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États et d'autres parties. Au cours des dernières années, la complexité, l'ampleur et la fréquence des atteintes à la sécurité de l'information ont augmenté et le risque de dommages s'accroît. Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être commises par un ensemble complexe de moyens en perpétuelle évolution et transformation, notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation de justificatifs d'identité volés, le piratage psychologique, l'utilisation de virus informatiques et de logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres attaques contre les réseaux et les systèmes d'information. Les atteintes à la sécurité de l'information ont différents objectifs malveillants comme l'accès non autorisé à de l'information confidentielle, de nature exclusive ou sensible, ou à des renseignements personnels, la demande de rançon ou le chiffrement et le vol de cette information et de ces renseignements, de même que l'extorsion et la perturbation des activités.

Nous sommes également exposés aux menaces à la sécurité de l'information en raison des mesures que pourraient prendre notre clientèle, nos fournisseurs, nos impartiteurs, nos partenaires d'affaires, notre personnel ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Le recours aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs et notre lien avec nos partenaires d'affaires, qui peuvent également subir des atteintes à la sécurité de l'information, nous exposent également à des risques, car nous ne pouvons pas effectuer une surveillance aussi directe de leur environnement TI. De plus, le lancement des téléphones intelligents, de la 5G, l'informatique en nuage et la prolifération des services de données, comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO, de même que le recours accru à la numérisation et l'utilisation ou la mauvaise utilisation de technologies émergentes comme l'IA, la robotique et des contrats intelligents qui mettent à profit une chaîne de blocs pour la création de certificats numériques, ont considérablement augmenté les zones de vulnérabilité de nos réseaux et de nos systèmes, ce qui crée un environnement plus complexe qui doit être surveillé et géré avec attention afin de réduire les menaces à la sécurité. Notre incapacité à mettre en œuvre des programmes de sécurité de l'information qui évaluent efficacement les relations et les interactions avec les partenaires d'affaires, les fournisseurs, la clientèle, le personnel et d'autres tiers dans l'ensemble des méthodes de communication, dont les médias sociaux et les solutions infonuagiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à nous défendre convenablement contre les atteintes à la sécurité de l'information.

Les changements de comportement observés au cours des dernières années ainsi que certains événements géopolitiques récents ont encore augmenté notre exposition aux menaces à la sécurité de l'information. Les arrangements de télétravail de notre personnel et de ceux de nos fournisseurs ont multiplié les connexions à distance à nos systèmes et accru la possibilité que des technologies de communications non autorisées soient utilisées. De plus, nous avons observé une augmentation de l'activité criminelle à l'échelle mondiale, ce qui accroît la pression sur notre environnement de sécurité.

L'exécution réussie de menaces à la sécurité de l'information causant des atteintes à la sécurité de l'information pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, le cours de l'action et la valeur à long terme pour les actionnaires, car elle pourrait entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que la perturbation des activités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à vendre des produits et des services à notre clientèle, sur la capacité de notre clientèle à poursuivre ses activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible et l'utilisation de cette information, ce qui pourrait se traduire par une perte de produits des activités ordinaires, l'affaiblissement de nos avantages concurrentiels, l'incapacité à conserver ou à attirer des clients et des clientes à la suite d'un incident et la perte de futures occasions d'affaires;
- le vol, la perte, la fuite, la destruction, le chiffrement, la corruption, la divulgation non autorisée et l'utilisation non autorisée de données et d'informations confidentielles ou encore l'accès non autorisé à ces données, y compris des renseignements personnels sur notre clientèle et notre personnel, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients, des membres du personnel et d'autres personnes, des amendes et/ou des pénalités pour non-conformité aux lois en matière de protection de la vie privée applicables, des menaces d'extorsion au moyen d'un logiciel de rançon et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de poursuites;
- des dommages matériels causés aux actifs réseau, qui pourraient avoir une incidence sur la continuité du service;
- des amendes et des sanctions imposées pour non-respect des exigences réglementaires ou par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de carte;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre notre clientèle, notre personnel ou notre société;
- des coûts de restauration comme ceux attribuables aux obligations liées au vol d'informations, aux réparations d'équipements et à la récupération de la clientèle, ainsi qu'aux incitatifs offerts à la clientèle et aux partenaires d'affaires afin de conserver la relation à la suite d'un incident;
- l'augmentation des coûts relatifs à la protection de l'information, y compris les coûts liés à la mise en place de personnel et de technologies de protection additionnels, à la formation et à la supervision des membres du personnel et à l'embauche d'experts en sécurité et d'auditeurs indépendants;
- des changements dans les modalités et la tarification des contrats et ententes avec la clientèle et les fournisseurs et des contrats financiers que nous pourrions avoir conclus.

Compte tenu de l'évolution et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information, nos politiques, procédures et contrôles relatifs à la sécurité de l'information doivent continuellement s'adapter et évoluer afin de réduire le risque et, par conséquent, exigent un suivi constant en vue de s'assurer de leur efficacité. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques, procédures et contrôles en place s'avèreront efficaces contre toutes atteintes à la sécurité de l'information. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira, en totalité ou en partie, les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Notre incapacité à mettre en œuvre un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, nous exposer à des pressions, à des amendes et/ou des sanctions réglementaires, limiter nos perspectives concurrentielles et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers

Pour concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de notre clientèle et de tous les Canadiens et les Canadiennes afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale et requiert que nous accordions la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et de nos employés et à la protection de ces données contre des menaces à la sécurité de l'information. Étant donné que, dans le cadre de nos activités, nous recevons, traitons et stockons une telle information commerciale de nature exclusive et de tels renseignements personnels, nous devons mettre en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces afin de protéger les systèmes d'information et les données sous-jacentes conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels applicables. L'incapacité à répondre aux attentes de la clientèle et des membres du personnel concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour la société.

Par ailleurs, la surveillance réglementaire dont font l'objet l'utilisation, la collecte et la divulgation des renseignements personnels s'est intensifiée au Canada. Nous sommes assujettis à diverses lois sur la protection des renseignements personnels, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, ainsi qu'à des lois sur la protection des renseignements personnels d'autres pays, notamment dans le sillage des obligations de notre clientèle en matière de protection des renseignements personnels, lesquelles nous sont forcément transmises, et auxquelles nous pourrions être assujettis, y compris le *Règlement général sur la protection des données* (UE). La réglementation nationale et internationale concernant les pratiques en matière de protection des renseignements personnels et de confidentialité des données évolue rapidement et de nouvelles lois ou des modifications à des lois existantes ont été proposées ou adoptées à l'échelle du pays et dans certaines provinces canadiennes. Ces lois prévoient d'importantes obligations, des restrictions quant à l'utilisation des renseignements personnels, des amendes et/ou des pénalités et de courts délais de mise en œuvre. Non seulement notre cadre de gouvernance des données doit répondre aux exigences applicables en matière de protection des renseignements personnels, mais il doit pouvoir faire l'objet d'améliorations constantes. Une gouvernance des données efficace fait aussi partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG, qui sont considérées comme une mesure de plus en plus importante de la performance des entreprises et de la création de valeur.

L'incapacité de mettre en œuvre un cadre de gouvernance des données efficace englobant la protection et l'utilisation appropriées des données tout au long de leur cycle de vie, et de considérer la gouvernance des données comme un facteur primordial à envisager dans nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies, pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. Cela pourrait donner lieu à des litiges, des enquêtes, des amendes et/ou des pénalités et des obligations découlant du non-respect des lois de plus en plus sévères relativement à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'à un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourrait nécessiter la réaffectation de ressources au détriment des activités d'exploitation.

Performance opérationnelle



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

Nos réseaux et nos systèmes de TI servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de service

Notre capacité à fournir à la clientèle des services sans fil, sur fil et de médias constants, fiables et de grande qualité dans un contexte d'exploitation complexe et changeant est essentielle à la réussite continue de nos activités. Il est donc essentiel que nous perfectionnions sans cesse notre modèle d'exploitation afin de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle tout en respectant la structure de coûts souhaitée.

La demande d'une capacité de réseau nécessaire pour alimenter les offres de contenu et autres applications qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux sur fil et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur leur performance et notre capacité à fournir des services. L'évolution du comportement de la clientèle et son utilisation de nos réseaux, de nos produits et de nos services ont exercé une pression accrue sur la capacité dans certaines zones de nos réseaux sans fil, sur fil et de diffusion, et rien ne garantit que nos réseaux continueront à supporter cette utilisation plus intensive. Par ailleurs, nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux. La performance et la fiabilité du réseau peuvent varier selon l'emplacement, et la tendance récente que constitue le déménagement des familles quittant les centres urbains pour s'installer dans des zones moins urbanisées a également accru la nécessité de développer ou d'améliorer nos réseaux dans des régions où il n'y avait pas de services ou qui étaient mal desservies.

Notre clientèle et d'autres parties prenantes s'attendent à ce que la performance de nos services soit fiable, grâce à nos réseaux et à nos autres infrastructures, ainsi qu'aux réseaux et aux autres infrastructures des fournisseurs tiers sur lesquels nous comptons. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou traditionnels pourraient avoir un effet négatif sur notre clientèle, notamment en l'empêchant d'obtenir des services essentiels, et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et notre performance financière. Une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires en ce qui concerne la disponibilité du réseau pourrait conduire à une augmentation des cas de non-conformité et à des amendes plus élevées. En outre, nous pourrions devoir envisager la possibilité d'une certaine instabilité dans le contexte de nos initiatives de transformation, notamment alors que nous nous orientons vers une convergence des réseaux sur fil et sans fil et des technologies plus récentes, y compris la mise en réseau SDN qui utilise des logiciels ouverts et les services en nuage. Des défaillances et des ralentissements de réseau, qu'ils soient causés par des facteurs internes ou externes, des erreurs humaines ou des menaces ou des événements externes, pourraient entacher notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, de même que sur nos résultats financiers. Nous investissons dans la résilience de nos réseaux et de nos autres infrastructures et nous établissons des stratégies d'intervention et des protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service, mais rien ne garantit que ces investissements et protocoles seront suffisants pour prévenir la défaillance des réseaux ou d'autres infrastructures, ou une perturbation de la prestation de nos services.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations ainsi que des applications internes et des applications fournies par des tiers qui sont interreliés pour l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la passation de commandes, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait limiter notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des systèmes de TI très performants qui sont soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, ni à mettre en œuvre des initiatives de transformation afin de rationaliser et intégrer nos processus et nos systèmes, la performance pourrait être inconstante et la clientèle pourrait être insatisfaite, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement. Cela pourrait aussi limiter notre capacité d'effectuer des ventes croisées dans notre portefeuille de produits et de services.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- Le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards, à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer le maintien ou la mise à niveau de nos réseaux en réaction à l'intensification de leur utilisation et d'offrir le niveau voulu de service à la clientèle.
- L'incapacité à maintenir le niveau de service requis en cas de problèmes opérationnels (y compris ceux liés aux initiatives d'économies de coûts ciblées, aux modèles de travail flexible et à la disponibilité de personnel possédant les compétences requises) et la transformation de notre infrastructure et des technologies pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous pourrions perdre des ventes si nous ne parvenons pas à maximiser l'efficacité des canaux, ce qui pourrait nuire à nos résultats financiers.
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus, les réductions de personnel et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus ou ne pas être conclus au moment prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues.
- L'incapacité à réduire la quantité de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers.
- Le nombre d'interruptions de service ou de pannes pourrait être plus élevé en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle. Dans certains cas, le soutien du fournisseur n'est plus disponible ou le fournisseur de l'équipement traditionnel a cessé ses activités. Le vol de cuivre et le vandalisme sur nos infrastructures de télécommunications peuvent également entraîner des interruptions de service et mettre en péril la sécurité de la communauté.
- Une augmentation du taux d'accidents entraînant une perte de temps chez nos employés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités courantes.
- Il pourrait manquer de pièces de remplacement et de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux et les systèmes informatiques traditionnels dans un état fonctionnel.
- Les changements climatiques augmentent la probabilité de phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis, de même que la fréquence, l'intensité et la durée de ces phénomènes, qui pourraient tous avoir une incidence sur la disponibilité et la performance des réseaux et donner lieu à plus de réparations d'équipement lié aux réseaux.

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir, à remplacer et à mettre à niveau nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation, la continuité de nos activités et notre stratégie dépendent de notre capacité, de celle de nos fournisseurs de produits et de services ainsi que de celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à protéger nos réseaux et systèmes de TI et les leurs, ainsi que les autres infrastructures et installations contre les incidents comme les atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, les incendies, les catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, les actions de voisins et d'autres événements du même ordre. Les changements climatiques, notamment dans les zones particulièrement sensibles sur le plan environnemental, pourraient être responsables de la matérialisation de certains des risques mentionnés ci-dessus. Nous devons également gérer les problèmes de continuité des affaires causés par des facteurs internes, comme l'erreur humaine, les menaces et les inefficacités d'origine humaine. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service à la clientèle efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, ou des leurs, ce qui, entre autres facteurs, dépend de notre capacité, ou de la capacité de ces autres entreprises de télécommunications, à acheter de l'équipement et des services auprès de tiers fournisseurs, pourraient perturber nos activités (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux ou autres infrastructures, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la

clientèle). Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Par ailleurs, le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos activités et nos stratégies de continuité des activités.

Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement des satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme de défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires ou par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients ou des clientes annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite.

Notre équipe



Notre
équipe

Attirer, perfectionner et retenir une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle est essentiel à notre réussite

La bonne marche de nos activités dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise des membres de notre haute direction, des membres du personnel autres que les membres de la haute direction et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon efficace et sécuritaire compte tenu de leurs responsabilités et du contexte dans lequel ils travaillent. La demande de personnel hautement qualifié demeure un enjeu, car les départs à la retraite, la fluctuation des niveaux d'immigration et un accroissement des dispositions de télétravail favorisant les possibilités de concurrence à l'échelle mondiale ont rendu le marché encore plus concurrentiel. Cette situation dénote l'importance de l'élaboration et du maintien d'une stratégie globale et inclusive en ce qui a trait aux ressources humaines et d'une proposition de valeur aux membres du personnel qui nous permettent de rivaliser efficacement dans l'obtention des talents de même que dans le repérage et la fidélisation de candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. En outre, la mise en place d'un bassin de talents suffisamment qualifiés (par suite d'embauches, d'internalisation et de requalification) est essentielle pour soutenir l'évolution des priorités commerciales dans le contexte d'une transformation continue des activités ayant une incidence sur la nature de l'emploi et les compétences professionnelles requises. L'atteinte de notre objectif de transformation de notre entreprise nécessite un changement de culture et une capacité d'évoluer, et influe sur notre stratégie de recrutement et la répartition de nos ressources. Nous cherchons à faire en sorte que nos employés s'adaptent à de nouvelles méthodes de travail, car les entreprises de télécommunications traditionnelles s'orientent vers des structures de

travail plus horizontales, en tirant parti de l'IA générative, en décloisonnant et en rendant les structures d'entreprise plus interfonctionnelles. L'incapacité à attirer et à former, à motiver et à rémunérer adéquatement ou à bien répartir les membres du personnel au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques et notre objectif de transformation opérationnelle ou à remplacer de façon efficace les membres du personnel qui quittent leur emploi pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. Le manque de main-d'œuvre qualifiée pourrait nuire à notre capacité à mettre en œuvre nos priorités stratégiques, ainsi qu'à vendre nos produits et services, et, de façon plus générale, à servir notre clientèle.

Instaurer une culture qui favorise l'inclusion et l'engagement, l'épanouissement et l'avancement des membres du personnel est essentiel pour attirer et retenir des gens de talent. En outre, les membres du personnel sont habituellement plus engagés au travail lorsque les valeurs de l'entreprise qui les emploie cadrent avec leur propre système de valeurs. Nous avons renforcé notre offre de formation des employés afin de soutenir notre transformation et nous nous efforçons aussi d'élaborer et de continuellement améliorer nos programmes et de procurer des ressources afin d'offrir aux membres de l'équipe du soutien dans un éventail de domaines, notamment des services et du soutien en santé mentale. L'incapacité à établir et à améliorer des programmes efficaces pour concrétiser ces aspirations pourrait toutefois nuire à notre capacité d'attirer de nouveaux membres de l'équipe et de les retenir. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel pourrait également nuire à notre capacité d'attirer et de retenir des membres au sein de notre équipe.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée sur le marché pour des ressources qualifiées dans des zones stratégiques créent un contexte difficile pour l'embauche, le développement et la rétention de ces ressources qualifiées.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les cadres de la haute direction et autres postes clés, s'il y a lieu, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.
- Assurer la santé et la sécurité des membres de notre personnel qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre ou dans un contexte de pandémie, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, la maladie, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.
- Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres du personnel pourraient affecter leur moral et leur engagement, et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Gestion financière



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devons peut-être limiter nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux.

Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada ou à l'étranger, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires des banques centrales, les taux d'intérêt à la hausse, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de regroupement pourraient entraîner la diminution des

Les enjeux liés aux conventions collectives pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

Environ 43 % des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2024. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités.

Il nous est impossible de prédire l'issue des négociations de conventions collectives. Le renouvellement des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre et pourrait se révéler ardu dans le contexte d'une charge de travail décroissante attribuable à la transformation, au degré de maturité élevé de notre zone de couverture, à l'amélioration de l'efficacité et aux décisions gouvernementales ou liées à la réglementation défavorables. Si, au cours du processus de négociation, il y avait des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à notre clientèle et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.

capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises et de licences de spectre pour les services sans fil pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. Rien ne garantit que nous conserverons nos notations, et une révision à la baisse de celles-ci pourrait avoir des conséquences défavorables sur le coût du financement et notre capacité d'en obtenir, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire ou au marché du crédit bancaire. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir. Enfin, vu l'importance croissante accordée par les marchés financiers à la performance en matière de facteurs ESG et à la communication d'information à ce sujet, il est possible que le coût et la disponibilité du financement soient de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques liées aux facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Les marchés des capitaux mondiaux ont connu, et pourraient connaître de nouveau, une volatilité et une faiblesse importantes en raison de perturbations du marché, y compris en ce qui a trait à l'économie et aux événements géopolitiques. Le contexte économique mondial actuel pourrait continuer d'avoir un effet négatif sur les marchés des capitaux propres et des capitaux d'emprunt, causer la volatilité et des variations des taux d'intérêt et des taux de change et avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'obtenir du financement sur les marchés publics des capitaux, sur le marché du crédit bancaire et/ou sur le marché du papier commercial, et sur le coût d'un tel financement. Par ailleurs, l'incidence défavorable du contexte économique mondial et d'une éventuelle récession ainsi que les niveaux d'inflation et des taux d'intérêt sur la situation financière de notre clientèle pourraient avoir un effet défavorable sur notre capacité d'obtenir le règlement des créances clients et conduire à d'autres augmentations des créances douteuses, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie et pourrait aussi nuire à notre situation aux termes de notre programme de créances clients titrisées.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité du cours des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou une baisse du cours de marché ou la fluctuation du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les membres de la haute direction et d'autres membres du personnel clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à établir des coentreprises.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Il est impossible de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, ou que des dividendes seront maintenus ou déclarés

Le maintien ou l'atteinte de la politique de distribution de dividendes de BCE, le maintien du dividende sur actions ordinaires, ainsi que la déclaration de dividendes de BCE sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ni que des dividendes seront déclarés sur toute action en circulation de BCE. Le maintien ou l'atteinte de la politique de distribution de dividendes de BCE, le maintien du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent ultimement de la stratégie d'entreprise, des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

Notre incapacité à réduire les coûts, toute augmentation imprévue de coûts ainsi que l'incapacité d'optimiser nos dépenses d'investissements pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et à respecter nos indications financières

Notre objectif d'alléger notre structure de coûts reste audacieux et axé sur la transformation et la réduction des coûts, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès. Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts ou à limiter les augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- L'inflation pourrait continuer de donner lieu à une augmentation des coûts des intrants liés aux équipements, aux produits et aux services, et exercer une pression accrue pour l'augmentation des salaires.
- La hausse des coûts liée aux événements géopolitiques, notamment leurs répercussions sur notre chaîne d'approvisionnement, pourrait se prolonger pour une période indéterminée.
- L'augmentation des taux d'intérêt ou des taux d'intérêt élevés pourraient avoir une incidence négative sur le coût de notre financement.
- Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.
- Les fournisseurs continuant de réduire le cycle de vie des logiciels, le coût lié au maintien de solutions efficaces de sécurité de l'information augmente.
- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- L'incapacité à maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation relatifs aux sites des réseaux, à la performance et à la résilience des réseaux, à l'expansion de la zone de couverture, aux licences de spectre, à l'assurance et à l'acquisition de contenu et d'équipement pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.
- Outre l'incidence éventuelle du contexte économique mondial et des événements géopolitiques, les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques, comme la tarification du carbone, ont aussi une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

Par ailleurs, dans le cadre de nos activités d'exploitation et de transformation opérationnelle, il est essentiel que nous optimisions nos dépenses d'investissement et que nous nous assurions d'obtenir les avantages voulus d'une substitution dans le cadre de l'affectation de nos ressources. Cependant, l'incapacité d'évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement et de trouver un compromis optimal pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 29 des états financiers consolidés 2024 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, augmenter les coûts, diminuer les marges bénéficiaires, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque

En tant que société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant un grand nombre de membres du personnel, BCE exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par des membres du personnel et/ou des parties externes. Le contexte économique mondial actuel pourrait aussi accroître les activités frauduleuses, ce qui pourrait entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- des personnes non autorisées s'emparant d'un compte en ligne sans l'autorisation du propriétaire du compte afin d'accéder à des produits sans fil ou à des biens par divers moyens (piratage psychologique, hameçonnage, hameçonnage par texto, etc.);
- les abonnements frauduleux pour lesquels les fraudeurs utilisent leur propre identité ou une identité volée ou synthétique afin d'obtenir des appareils mobiles et des services qu'ils n'ont pas l'intention de payer;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil ou des incidents liés aux composantes de réseau, comme le vol de cuivre;
- les tentatives constantes qui visent à voler les services des fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et ExpressVu, en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires;
- les activités du crime organisé ciblant des stocks de grande valeur.

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales. L'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, et les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous

disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Un certain nombre de facteurs pourraient avoir une incidence sur nos estimations et nos états financiers

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite et nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite à prestations définies subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications des exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite, ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, l'inflation, les données démographiques des régimes, y compris la longévité, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs, y compris des changements causés par le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques récents, pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, aurait un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et fermées et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité de nos régimes de retraite et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

Le calendrier prévu et la réalisation des cessions proposées de Northwestel et de la participation de BCE dans MLSE, ainsi que l'accès prévu de Bell Média aux droits de contenu des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années, sont soumis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes

Proposition de cession de Northwestel

Le calendrier et la réalisation prévus de la cession proposée de Northwestel sont soumis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention par l'acheteur d'un financement et la réalisation d'une vérification préalable confirmative, qui peuvent avoir une incidence sur la réalisation, les conditions ou le calendrier de la cession. En conséquence, rien ne garantit que la cession proposée aura lieu, ou qu'elle aura lieu selon les modalités et conditions, ou au moment envisagé actuellement. La cession proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée. Rien ne garantit non plus que les possibles avantages qui devraient découler de la cession proposée seront réalisés.

Proposition de cession de la participation de BCE dans MLSE et accès prévu de Bell Média aux droits de contenu des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années

Le calendrier et la réalisation prévus de la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, ainsi que l'accès prévu de Bell Média aux droits sur le contenu des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations

des ligues sportives concernées et d'autres approbations habituelles, qui peuvent avoir une incidence sur leur réalisation, leurs modalités ou leur calendrier. La cession proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée, et l'emploi prévu par BCE du produit de la cession proposée pourrait varier en fonction du moment de la clôture de la cession et d'autres facteurs. Par conséquent, rien ne garantit que la cession proposée, l'emploi prévu du produit et les possibles avantages qui devraient découler de la cession proposée auront lieu ou seront réalisés, ou qu'ils auront lieu ou seront réalisés selon les modalités et conditions ou au moment envisagé actuellement.

Le calendrier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de Ziplly Fiber sont soumis à des conditions de clôture, y compris aux approbations des organismes de réglementation concernés, ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes.

Le calendrier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de Ziplly Fiber par Bell Canada sont soumis aux conditions habituelles de clôture, aux droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans toutefois s'y limiter, les approbations des organismes de réglementation concernés, telles que celle de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États, qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation, les modalités ou le calendrier de l'acquisition. Par conséquent, rien ne garantit que l'acquisition proposée sera réalisée, ou qu'elle le sera selon les modalités actuellement envisagées ou dans les délais prévus. L'acquisition proposée pourrait être modifiée, restructurée ou annulée. Rien ne garantit non plus que les avantages éventuels qui devraient découler de l'acquisition proposée se concrétiseront.

Réputation de la marque et pratiques liées aux facteurs ESG



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe

Notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle dépend fortement de notre réputation

Le choix que font nombre de consommateurs d'acheter nos produits et nos services est directement lié à la perception qu'ils ont de notre société. C'est pourquoi notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle et à gagner ou à conserver des clients et des clientes dépend fortement de notre réputation. La société est exposée à plusieurs sources de risques liés à la réputation, comme il est expliqué dans le présent rapport de gestion. Si nos perspectives, nos plans, nos priorités ou nos actions, perçus ou réels, ou ceux de notre personnel ou de nos fournisseurs ne concordent pas avec les attentes des parties prenantes, cela pourrait se répercuter sur notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre capacité à conserver ou à gagner de la clientèle et, plus globalement, sur nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats financiers.

Rien ne garantit que nous réussirons à intégrer de manière significative les facteurs ESG à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes

Nous cherchons à comprendre l'évolution du contexte entourant les facteurs ESG et à cerner les thèmes et les activités pouvant nous exposer aux risques liés à ces facteurs, mais rien ne garantit que nous parviendrons à intégrer de manière significative les facteurs ESG à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes. De bonnes pratiques liées aux facteurs ESG sont une mesure importante de la performance des entreprises et de la création de valeur. C'est pourquoi notre façon de traiter les questions ESG qui importent

pour nos parties prenantes est soumise à une surveillance de plus en plus serrée. Une grande variété de questions ESG ont progressivement pris de l'importance dans notre culture d'entreprise et le fait de chercher à les intégrer renforce notre proposition de valeur, ce qui contribue à attirer et à retenir du personnel. Les clients et les clientes accordent de plus en plus d'importance à des considérations d'ordre plus général lorsqu'ils prennent leurs décisions d'achat et recherchent des entreprises dont le comportement reflète leurs valeurs personnelles. Les investisseurs fondent davantage leurs décisions de placement sur la qualité des pratiques liées aux facteurs ESG et sur des indicateurs connexes qui sont présentés. Par ailleurs, nous avons lié directement des éléments de tarification aux termes de certaines ententes de financement à notre performance en ce qui a trait aux cibles ESG. Les pressions d'ordre juridique et réglementaire se sont intensifiées dans le domaine des facteurs ESG, notamment, sans s'y limiter, en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données et aux changements climatiques. Par conséquent, l'incapacité à intégrer les facteurs ESG à nos activités de gouvernance et à gérer efficacement les risques et les occasions liés aux facteurs ESG pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société. Toute non-concordance perçue entre nos actions et les attentes des parties prenantes pourrait également nuire à notre marque et à notre réputation, et entraîner des conséquences financières et autres. Enfin, la communication d'informations plus complètes sur les facteurs ESG pourrait accroître le risque que la société fasse l'objet de réclamations pour déclaration trompeuse sur le marché primaire ou secondaire.

Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos cibles ESG

Nous avons établi un certain nombre de cibles ESG ambitieuses afin de surveiller notre performance sur le plan des facteurs ESG et mieux orienter nos impératifs stratégiques. Notre capacité à atteindre ces cibles dépend toutefois de nombreux facteurs et est assujettie à de nombreux risques qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations se révèlent inexactes et que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles exprimées ou sous-entendues dans ces cibles. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel, de la clientèle, des investisseurs et des autres parties prenantes par l'atteinte de nos cibles ESG pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale et réglementaire sur la société.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur certaines de nos cibles ESG clés sont énoncés ci-dessous.

Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs

L'atteinte de notre objectif de carboneutralité (qui ne tient compte que des émissions de GES liées à nos activités, c'est-à-dire nos émissions de portée 1 et 2, et exclut nos émissions de portée 3) nécessitera l'achat d'une quantité importante de crédits carbone. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de crédits carbone crédibles et de grande qualité, si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si des fonds suffisants n'étaient pas disponibles, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de crédits carbone que nous pouvons acheter, si les crédits carbone achetés devaient faire l'objet d'une annulation, en tout ou en partie, ou si les compensations ou réductions de carbone représentées par ces crédits carbone achetés devaient ne pas se concrétiser, l'atteinte de notre objectif de carboneutralité pourrait s'en trouver affectée.

L'atteinte de notre cible basée sur la science relativement à nos émissions de GES de portée 1 et 2 nécessitera l'achat d'une quantité importante de CER. En ce qui concerne cette cible basée sur la science, seuls les CER pourront compter, car les normes de la SBTi ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone à cette fin. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de CER acceptables (conformément aux lignes directrices de la SBTi), ou si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si des fonds suffisants n'étaient pas disponibles, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de CER que nous pouvons acheter, en tout ou en partie, l'atteinte de notre cible de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 basée sur la science pourrait s'en trouver affectée.

Nos cibles de réduction des émissions de GES de portée 2 et 3 dépendent de l'intensité des émissions générées par le réseau de distribution d'électricité dans les territoires où nous exerçons nos activités et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Si une hausse importante de l'intensité de ces émissions était enregistrée dans un ou plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur l'atteinte de nos cibles basées sur la science liées à nos émissions de GES de portée 2 et 3.

Une partie de nos cibles de réduction des émissions de GES dépendent aussi de notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise adéquates pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, la non-disponibilité de capitaux,

de technologies, d'équipement ou de membres de notre personnel, la répartition des coûts, le dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions et les cessions d'entreprises, dont l'acquisition à venir de Ziplly Fiber et les cessions à venir de Northwestel et de notre participation dans MLSE annoncées précédemment, et la croissance interne pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont elles-mêmes des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode que nous utilisons pour calculer les émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à la SBTi, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions ou des ventes d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de la SBTi. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de nos cibles basées sur la science en ce qui a trait à la proportion des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui se sont fixé des cibles basées sur la science pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement et de collaboration requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement, ou si nous apportons un changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins d'influence sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et des autres intervenants de notre chaîne logistique pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et des autres intervenants de notre chaîne d'approvisionnement pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

L'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, notamment les changements climatiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités

Nous sommes exposés à des risques liés aux phénomènes environnementaux, notamment les événements liés au climat, qui pourraient se répercuter sur nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités, ainsi que le coût des primes d'assurance, et, de façon plus générale, avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. Plus particulièrement, les changements climatiques présentent des risques pour nos activités, les membres de notre personnel, notre clientèle, nos fournisseurs et nos impartiteurs, de même que pour les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Une gestion inadéquate des enjeux environnementaux associés à notre société et à nos activités, ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes, pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation en raison des conséquences que cela aurait pour la société et les diverses parties prenantes.

Conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui ont été intégrées dans les normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories, les risques physiques et les risques de transition :

- Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impacts aigus) ou de tendances climatiques à long terme (à impacts chroniques). Les données scientifiques à l'échelle mondiale laissent entendre que les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations, les feux de forêt et les canicules. Ces phénomènes pourraient avoir un impact dévastateur sur l'infrastructure et les installations de notre réseau de communications, ce qui pourrait se répercuter sur notre capacité de fournir des services essentiels pour notre clientèle et la société. Une perturbation des services causée par des phénomènes météorologiques extrêmes aurait des répercussions financières, comme une augmentation des dépenses d'investissement liées à la reconstruction et au renforcement des infrastructures, ainsi qu'une hausse des coûts d'exploitation découlant de l'entretien et des réparations et des coûts de la main-d'œuvre ou des systèmes de chauffage et de refroidissement et de l'équipement endommagé. Nous pourrions voir nos primes d'assurance augmenter ou être confrontés à une diminution de l'assurabilité dans les zones à haut risque. Cela pourrait également compromettre la satisfaction de la clientèle et occasionner une baisse de nos revenus. En outre, si les températures moyennes là où nous exerçons nos activités se réchauffent ou se refroidissent d'année en année et sur de longues périodes, les besoins en capacité de refroidissement ou de chauffage de nos installations augmenteront. Ainsi, notre consommation d'énergie augmentera, tout comme les coûts d'exploitation connexes. De plus, afin de rester résilients face à ces hausses ou ces baisses de température, nous devrions augmenter nos investissements dans nos infrastructures pour remédier à leur dégradation accélérée, ce qui entraînerait aussi une augmentation des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation.
- Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements des règlements, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Ces risques peuvent inclure l'augmentation des dépenses d'investissement nécessaires à la mise à niveau des équipements pour se conformer aux nouvelles normes d'efficacité énergétique et aux réglementations en matière de résilience climatique, une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie par suite de la réglementation sur la tarification du carbone, la volatilité du marché de l'énergie et l'évolution de l'offre et de la demande en énergie, une hausse des coûts d'exploitation liés à l'obsolescence des équipements et aux programmes de traitement et aux systèmes de gestion des déchets électroniques, des pénuries potentielles ou des augmentations de prix des matériaux essentiels aux technologies à faible émission de carbone qui pourraient avoir des répercussions sur les offres de services et le développement de produits, ainsi que des risques d'atteinte à la réputation liés à notre gestion des enjeux liés au climat ainsi qu'à la quantité d'information que nous présentons à ce sujet. Il y a aussi un risque de réputation lié au fait de ne pas démontrer de comportement proactif en ce qui a trait aux changements climatiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la perception des clients et des clientes et le coût et la disponibilité du financement, lesquels risquent d'être de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques en matière de facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons, et ainsi avoir un effet défavorable sur le plan financier.

Par ailleurs, les événements liés au climat pourraient aussi avoir une incidence sur nos fournisseurs et nos impartiteurs, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, dans des régions où des phénomènes météorologiques sont plus susceptibles de se produire, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

De plus, plusieurs aspects de nos activités soulèvent d'autres questions environnementales, notamment le stockage de carburant, les émissions de GES et la réduction de notre consommation d'énergie, la gestion des déchets, l'élimination de matières résiduelles dangereuses, la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons et d'autres répercussions liées au réseau (p. ex., poteaux en bois traités, effluents de puits d'accès, câbles en plomb, etc.).

Les membres de notre équipe, notre clientèle, nos investisseurs et les gouvernements s'attendent à ce que nous considérions la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires et que nous cherchions à limiter les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités et à en créer des positives lorsque cela est possible. L'incapacité à comprendre leurs attentes en constante évolution et à y répondre adéquatement, à prendre des mesures pour réduire les répercussions négatives de nos activités sur l'environnement, à atteindre nos objectifs en matière d'environnement et à communiquer efficacement l'information sur les questions environnementales pourrait nous valoir des amendes et nuire à notre marque, à notre réputation ou à notre compétitivité, en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Rien ne garantit que nos pratiques de gouvernance d'entreprise permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques

Les membres de notre personnel et de notre haute direction, les membres de notre conseil, nos fournisseurs, nos mandataires et nos autres partenaires d'affaires, au Canada et à l'étranger, doivent se conformer aux normes juridiques et éthiques applicables, incluant, sans s'y limiter, les lois anticorruption ainsi que nos politiques de gouvernance et obligations contractuelles. La non-conformité à ces lois, politiques, normes et obligations contractuelles pourrait nous exposer à des enquêtes ou à des litiges ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, nuire à notre réputation ou nous rendre inadmissibles au processus d'appel d'offres pour l'obtention de contrats. Bien que nous ayons élaboré et mis en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment au moyen de notre Code de conduite qui est mis à jour régulièrement et que les membres de notre équipe doivent passer en revue chaque année, rien ne garantit que ces pratiques et mesures permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques. Un tel manquement ou une telle violation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Divers enjeux sociaux, s'ils ne sont pas adéquatement gérés, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

La gestion efficace du risque social fait partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG. Une gestion inadéquate des enjeux sociaux associés à notre société et à nos activités ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation. Ces enjeux peuvent se rapporter à des questions sociales dont il est fait mention ailleurs dans le présent rapport de gestion, comme le bien-être du personnel, la santé et la sécurité, l'approvisionnement responsable ainsi que d'autres questions sociales comme les droits de la personne, y compris les droits des Autochtones, la consultation de ceux-ci et les accommodements qui leur sont destinés, et l'acceptation et l'engagement communautaires. L'incapacité à gérer les enjeux sociaux et à communiquer suffisamment d'information à ce sujet ainsi qu'à réaliser nos engagements sociaux pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Les risques pour la santé, notamment les pandémies, épidémies et autres préoccupations liées à la santé, y compris les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

Les risques pour la santé, notamment les pandémies et les épidémies, pourraient survenir, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'assurer le fonctionnement de nos réseaux et de fournir des produits et services à notre clientèle, et à la capacité de nos fournisseurs de nous offrir les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Les risques liés à des pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux et entraîner une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les appareils de communication mobile, comme les téléphones intelligents, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérogènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme.

Gestion des fournisseurs tiers



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Nos ressources financières

Nous dépendons de tiers fournisseurs, d'impartiteurs et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et nous aident à respecter différentes obligations

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les processus de sélection, de gouvernance ou de surveillance de nos fournisseurs conçus pour tâcher d'assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. De plus, ces lacunes pourraient entraîner une gestion sous-optimale du répertoire de nos fournisseurs, l'augmentation des coûts et la perte d'occasions. Les relations en cours doivent en outre être gérées de manière adéquate pour qu'elles répondent aux exigences d'exploitation et de conformité actuelles et nouvelles. Certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents, ainsi que l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales. Les inquiétudes liées aux événements géopolitiques, comme des conflits, pourraient exercer une pression sur notre chaîne d'approvisionnement et nécessiter une attention accrue sur la diversification de la chaîne d'approvisionnement afin d'en assurer la continuité.

ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les appareils de communication mobile, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Les enjeux suivants, entre autres, pourraient découler du fait que nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences :

- Nous pourrions être exposés à des poursuites relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de notre clientèle ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites éventuelles ne peut être prédite et pourrait changer au fil du temps.
- Les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité.
- Les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous pourrions devoir choisir différents tiers fournisseurs d'équipement ou d'autres produits et services, ou différents impartiteurs, afin de respecter les politiques et les lignes directrices internes en constante évolution de la société ainsi que les exigences prévues par la loi et la réglementation. Si nous décidons de mettre fin à une relation avec un fournisseur ou un impartiteur existant, ou que nous sommes tenus de le faire en raison d'une autorité gouvernementale ou pour une autre raison, le nombre de fournisseurs ou d'impartiteurs disponibles diminuerait, ce qui pourrait entraîner une hausse importante des coûts ainsi que des difficultés liées à la transition, au soutien, au service, à la qualité ou à la continuité des activités, retarder la mise en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres ainsi que l'offre de nouveaux produits et services, et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En règle générale, le recours à des tiers fournisseurs et l'externalisation des services entraînent un transfert des risques, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche de nos fournisseurs et impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. Les risques liés aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données, à l'approvisionnement responsable et aux facteurs ESG de portée plus générale nécessitent une attention accrue, car les actions ou les omissions des fournisseurs pourraient avoir des répercussions importantes sur nos activités, nos résultats financiers, notre marque et notre réputation. En outre, les modèles infonuagiques des fournisseurs ont poursuivi leur évolution et leur progression et, même s'ils offrent de nombreux avantages potentiels, les services en nuage peuvent également modifier le niveau ou les types de risques. C'est pourquoi nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer et de prendre entièrement en compte les risques possibles associés aux services en nuage.

Par ailleurs, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement relativement à ces services fournis par des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives en ce qui concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs comprennent les suivants :

- Nous comptons sur la mise en œuvre et l'exécution réussies des plans de poursuite des activités de nos fournisseurs de produits et services. Dans la mesure où ces plans ne permettraient pas d'atténuer les conséquences du contexte économique mondial actuel, d'événements géopolitiques ou d'autres événements et où nos fournisseurs subiraient des défaillances opérationnelles ou des contraintes liées aux stocks, ces défaillances ou contraintes pourraient entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur nos activités, ou aggraver celles existant déjà. Des coûts supplémentaires, des retards ou la non-disponibilité de matériel, de matières premières, de produits ou de services ainsi que la non-disponibilité des membres de notre personnel, de nos fournisseurs ou entrepreneurs en raison de grèves, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres facteurs, pourraient avoir des conséquences sur les ventes et la réalisation de nos impératifs stratégiques et nuire à nos activités et à nos résultats financiers.
- Le contexte économique mondial actuel et les récents événements géopolitiques ont donné naissance à des pressions inflationnistes et à une montée abrupte des prix, ce qui pourrait accroître la pression sur la chaîne d'approvisionnement mondiale et les coûts d'achat.
- L'insolvabilité d'un ou de plusieurs de nos fournisseurs pourrait occasionner une interruption de l'approvisionnement et avoir une incidence défavorable sur nos activités, notamment sur notre capacité à effectuer des ventes ou à offrir du service à la clientèle, ainsi que sur nos résultats financiers.
- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production ou les événements géopolitiques qui touchent ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers la clientèle et à répondre à la demande.
- La dépendance envers des sources uniques de fournisseurs de technologies qui sont de nouveaux joueurs dans le domaine des technologies en évolution peut créer des incertitudes et des défis en raison du manque d'expérience prouvée de ces fournisseurs et de l'absence d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités.
- Un modèle d'externalisation sous-optimal pourrait entraîner la perte de connaissances organisationnelles clés, réduire l'efficacité et l'efficience et nuire à l'offre agile de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité et les configurations mis en œuvre par nos partenaires ou fournisseurs d'infomatique en nuage ou par nous-mêmes, et dont nous conservons la responsabilité, étaient inadéquats.
- Si nos fournisseurs actuels ne disposent pas d'autres produits ou services infonuagiques appropriés, notre capacité à mener à terme les migrations souhaitées vers le nuage pourrait être limitée ou retardée.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.
- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives appropriées, lesquelles peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Les produits (y compris les logiciels) et les services qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous nous appuyons à l'occasion sur d'autres entreprises de télécommunications pour la prestation de nos services. Si ces entreprises de télécommunications ne réussissent pas à déployer de nouveaux réseaux ou à mettre à niveau leurs réseaux existants, ou encore si leurs réseaux devaient subir des défaillances opérationnelles ou des interruptions de service, de tels problèmes pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises; par conséquent, ils pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et d'impartiteurs, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur la clientèle et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation, la qualité des services offerts à la clientèle et la vitesse à laquelle ils sont fournis, ou notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

10 Méthodes comptables

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, des états financiers consolidés 2024 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme les taux d'intérêt et l'inflation et le risque de récession, les événements géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée représentent une importante proportion du total de nos actifs. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives

ESG, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des membres du personnel.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	Variation de l'hypothèse	Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2024		Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2024	
		Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	0,5 %	(79)	72	(1 102)	1 208
Taux d'indexation du coût de la vie	0,5 %	53	(41)	987	(805)
Espérance de vie à 65 ans	1 an	36	(37)	720	(721)

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour perte de valeur, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Perte de valeur d'actifs*.

Au troisième trimestre de 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télévision et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques; un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel; un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2029, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 0 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 811 millions \$.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande pour la publicité dans le secteur, laquelle découle des incertitudes économiques et de leur incidence défavorable sur les hypothèses d'évaluation fondées sur le marché. Ces charges comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques et un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2028, au moyen d'un taux d'actualisation de 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,0 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de l'UGT touchée s'élevait à 62 millions \$.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2024 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles reposent l'estimation de la valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT ne ferait en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Nous avons fait certaines hypothèses sur la perpétuité et les taux d'actualisation pour estimer la juste valeur du groupe d'UGT de Bell Média et effectuer des projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la direction. Ces hypothèses et ces projections pourraient différer ou évoluer rapidement car le marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devrait se ressentir de la diminution de l'auditoire, la croissance du marché publicitaire continuant de dépendre de plus en plus des services numériques. Un changement défavorable apporté à l'une des hypothèses ou projections pourrait entraîner une dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Au troisième trimestre de 2024, en raison d'une baisse persistante de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire du côté des services de télé et des marchés de la radio du secteur Bell Média, il y a eu une indication que le goodwill pourrait s'être déprécié pour le groupe d'UGT de Bell Média. Une charge pour perte de valeur de 1 132 millions \$ a donc été comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net.

Au T4 2024, nous avons effectué le test annuel de la dépréciation du goodwill que nous sommes tenus de réaliser pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Il n'y a eu aucune dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2023.

Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, nous ne comptabilisons ni ne présentons aucune information sur les actifs et les passifs d'impôt différé liés au modèle de règles de Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

Jugements

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes

couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier d'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles et d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement. Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste *Coûts des contrats* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéficiaire et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	<p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées de la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) de la présentation de certaines charges selon leur nature <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	<p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques similaires apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure.

Bénéfice net ajusté

Le terme bénéfice net ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	461	382	163	2 076
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	154	41	454	200
Perte nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	198	(6)	269	103
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	–	204	247	581
Perte nettes (profits nets) sur placements	1	(2)	(57)	(80)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	–	–	1
Perte de valeur d'actifs	4	109	2 190	143
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(99)	(39)	(467)	(100)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	–	2	(26)	2
Bénéfice net ajusté	719	691	2 773	2 926

Liquidités disponibles

Le terme liquidités disponibles n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	1 572	547
Équivalents de trésorerie	–	225
Placements à court terme	400	1 000
Montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées ⁽¹⁾	700	700
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	1 810	3 303
Liquidités disponibles	4 482	5 775

(1) Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) et 1 200 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus au poste Dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, 1 810 millions \$ et 3 303 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) et de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus au poste Dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie excédentaires n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie excédentaires, sur une base consolidée.

	2024	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988	1 877	1 842	2 137	1 132
Dépenses d'investissement	(3 897)	(963)	(954)	(978)	(1 002)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)	(53)	(43)	(45)	(46)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(68)	(12)	(14)	(28)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	52	25	1	11	15
Flux de trésorerie disponibles	2 888	874	832	1 097	85
Dividendes payés sur actions ordinaires	(3 613)	(910)	(910)	(910)	(883)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	(725)	(36)	(78)	187	(798)

	2023	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 946	2 373	1 961	2 365	1 247	8 365
Dépenses d'investissement	(4 581)	(1 029)	(1 159)	(1 307)	(1 086)	(5 133)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(182)	(46)	(35)	(46)	(55)	(136)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(47)	(12)	(13)	(1)	(21)	(39)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	8	3	–	5	–	10
Flux de trésorerie disponibles	3 144	1 289	754	1 016	85	3 067
Dividendes payés sur actions ordinaires	(3 486)	(882)	(883)	(882)	(839)	(3 312)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	(342)	407	(129)	134	(754)	(245)

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Dette nette

Le terme dette nette n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dette à long terme	32 835	31 135
Dette à court terme	7 669	5 042
50 % des actions privilégiées	1 767	1 834
Trésorerie	(1 572)	(547)
Équivalents de trésorerie	–	(225)
Placements à court terme	(400)	(1 000)
Dette nette	40 299	36 239

11.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme BPA ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur

de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution

Le terme ratio de distribution n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR.

Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

11.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net (la perte nette). Les tableaux suivants présentent des rapprochements du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

	2024	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
Bénéfice net (perte nette)	375	505	(1 191)	604	457
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	454	154	49	22	229
Amortissement des immobilisations corporelles	3 758	933	934	945	946
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 283	317	325	325	316
Charges financières					
Charges d'intérêts	1 713	431	440	426	416
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(66)	(17)	(16)	(17)	(16)
Perte de valeur d'actifs	2 190	4	2 113	60	13
Autres charges	305	103	63	101	38
Impôt sur le résultat	577	175	5	231	166
BAIIA ajusté	10 589	2 605	2 722	2 697	2 565

	2023	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	2022
Bénéfice net	2 327	435	707	397	788	2 926
Coûts liés aux indemnités de départ aux acquisitions et autres	200	41	10	100	49	94
Amortissement des immobilisations corporelles	3 745	954	937	936	918	3 660
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 173	299	295	296	283	1 063
Charges financières						
Charges d'intérêts	1 475	399	373	359	344	1 146
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(108)	(27)	(27)	(27)	(27)	(51)
Perte de valeur d'actifs	143	109	–	–	34	279
Autres charges (produits)	466	147	129	311	(121)	115
Impôt sur le résultat	996	210	243	273	270	967
BAIIA ajusté	10 417	2 567	2 667	2 645	2 538	10 199

11.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers*, des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

11.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé de mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement⁽¹⁾	<p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé IP et (ou) les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les abonnés des services Internet et de télé IP de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement ou un emplacement d'affaires. • Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

(1) Depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés des services de télé par satellite de détail, qui ne représentent plus une part importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

12 Efficacité des contrôles internes

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2024, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13 a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2024.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13 a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109*. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en se fondant sur les critères établis dans *l'Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2024.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur lui.

Rapports sur le contrôle interne

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2024. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction de BCE en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Curtis Millen
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 6 mars 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société ») au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 6 mars 2025 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada
Le 6 mars 2025

États financiers consolidés

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	181
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	182
États consolidés du résultat net	184
États consolidés du résultat global	184
États consolidés de la situation financière	185
États consolidés des variations des capitaux propres	186
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	187
Notes annexes	188
Note 1 Renseignements sur la société.....	188
Note 2 Méthodes comptables significatives.....	188
Note 3 Information sectorielle.....	197
Note 4 Acquisitions et cessions d'entreprises.....	199
Note 5 Coûts d'exploitation.....	202
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	202
Note 7 Charges d'intérêts.....	202
Note 8 Perte de valeur d'actifs.....	203
Note 9 Autres charges.....	203
Note 10 Impôt sur le résultat.....	204
Note 11 Bénéfice par action.....	206
Note 12 Créances clients et autres débiteurs.....	206
Note 13 Stocks.....	206
Note 14 Actifs et passifs sur contrats.....	207
Note 15 Coûts des contrats.....	207
Note 16 Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....	207
Note 17 Immobilisations corporelles.....	208
Note 18 Contrats de location.....	209
Note 19 Immobilisations incorporelles.....	211
Note 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.....	212
Note 21 Autres actifs non courants.....	212
Note 22 Goodwill.....	212
Note 23 Dettes fournisseurs et autres passifs.....	213
Note 24 Dette à court terme.....	213
Note 25 Dette à long terme.....	215
Note 26 Provisions.....	216
Note 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	217
Note 28 Autres passifs non courants.....	220
Note 29 Gestion financière et des capitaux.....	221
Note 30 Capital-actions.....	226
Note 31 Paiements fondés sur des actions.....	228
Note 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.....	229
Note 33 Obligations de prestation qui restent à remplir.....	230
Note 34 Engagements et éventualités.....	231
Note 35 Transactions entre parties liées.....	232
Note 36 Filiale importante partiellement détenue.....	233

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux membres du personnel des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure dans le présent rapport. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Curtis Millen
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 6 mars 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société »), aux 31 décembre 2024 et 2023, et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024 ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024, conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 6 mars 2025 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Élément critique de l'audit

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur l'élément critique de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels il se rapporte.

Goodwill et immobilisations incorporelles – Groupe Bell Média – Se reporter aux notes 2N, 8, 19 et 22 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La Société effectue un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les unités génératrices de trésorerie du groupe Bell Média (« Bell Média ») ou lorsqu'il existe un indice de dépréciation. Au troisième trimestre de 2024, compte tenu de la baisse accrue de la demande de publicités et des dépenses dans le marché publicitaire de la télévision linéaire, la direction a identifié des indices de dépréciation pour les marchés des services de télévision et de radio de Bell Média. Par conséquent, à la suite du test de dépréciation, la direction a comptabilisé des charges pour pertes de valeur au titre du goodwill, ainsi que des immobilisations incorporelles liées aux services de télévision anglophones et francophones au sein du secteur Bell Média.

Bien que plusieurs hypothèses soient nécessaires pour déterminer le montant recouvrable aux fins du test du goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média, les jugements auxquels sont associés le degré de subjectivité le plus élevé et l'incidence la plus importante sur les montants recouvrables sont les projections des flux de trésorerie d'exploitation et la détermination des multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels (les « hypothèses importantes »). Toute modification de ces hypothèses importantes pourrait avoir une incidence importante sur le montant recouvrable de Bell Média, sur le montant des charges pour pertes de valeur du goodwill et/ou des immobilisations incorporelles, ou sur les deux, le cas échéant. L'audit des hypothèses importantes a demandé un haut niveau de jugement de la part de l'auditeur. Il en a résulté un travail d'audit plus étendu et il a été nécessaire de faire appel à des spécialistes de la juste valeur.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux hypothèses importantes utilisées par la direction pour déterminer le montant recouvrable de Bell Média comprenaient les suivantes, entre autres :

- L'évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard de l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles, notamment ceux qui concernent les hypothèses importantes.
- L'évaluation de la capacité de la direction à projeter, avec exactitude, les flux trésorerie d'exploitation en comparant les résultats réels avec les projections passées de la direction.
- L'évaluation du caractère raisonnable des projections par la direction des flux de trésorerie d'exploitation en tenant compte des éléments suivants :
 - les flux de trésorerie d'exploitation historiques;
 - des rapports d'analystes et des rapports sectoriels visant la Société et certaines sociétés analogues ainsi que d'autres informations pertinentes accessibles au public;
 - les changements liés aux activités de Bell Média et à son secteur d'activité qui devraient avoir une incidence sur les projections des flux de trésorerie d'exploitation, y compris le marché publicitaire, qui continue de subir l'incidence défavorable de l'incertitude économique;
 - les communications internes avec la direction et le conseil d'administration.
- Avec l'aide de spécialistes de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable 1) des multiples du BAIIA, 2) des taux d'actualisation et 3) des taux de croissance perpétuels par les moyens suivants :
 - l'exécution de tests sur les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation;
 - l'examen de l'information interne et externe pertinente, notamment les informations de tiers et les rapports sectoriels, afin d'évaluer le caractère raisonnable des multiples du BAIIA, des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels choisis;
 - la détermination de fourchettes d'estimations indépendantes et la comparaison de ces fourchettes avec les multiples du BAIIA, les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuels choisis par la direction.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 6 mars 2025

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions)	Note	2024	2023
Produits d'exploitation	3	24 409	24 673
Coûts d'exploitation	3, 5	(13 820)	(14 256)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(454)	(200)
Amortissement des immobilisations corporelles	17	(3 758)	(3 745)
Amortissement des immobilisations incorporelles	19	(1 283)	(1 173)
Charges financières			
Charges d'intérêts	7	(1 713)	(1 475)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	66	108
Perte de valeur d'actifs	8, 17, 19	(2 190)	(143)
Autres charges	9	(305)	(466)
Impôt sur le résultat	10	(577)	(996)
Bénéfice net		375	2 327
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		163	2 076
Actionnaires privilégiés		181	187
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	31	64
Bénéfice net		375	2 327
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	11	0,18	2,28
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		912,3	912,2

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Note	2024	2023
Bénéfice net		375	2 327
Autres éléments de bénéfice global (perte globale), après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 144 millions \$ et de 93 millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement		(393)	(257)
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite en résultat net			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (213) millions \$ et de 149 millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement	27	583	(404)
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (38) millions \$ et de (50) millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement		239	325
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôts sur le résultat de (21) millions \$ et de 5 millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement		59	(12)
Autres éléments de bénéfice global (perte globale)		488	(348)
Total du bénéfice global		863	1 979
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		648	1 731
Actionnaires privilégiés		181	187
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	34	61
Total du bénéfice global		863	1 979

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		1 572	547
Équivalents de trésorerie		–	225
Placements à court terme		400	1 000
Créances clients et autres débiteurs	12	4 489	4 031
Stocks	13	420	465
Actifs sur contrats	14	477	443
Coûts des contrats	15	702	633
Charges payées d'avance		259	230
Autres actifs courants		524	264
Actifs détenus en vue de la vente	4, 16	80	60
Total des actifs courants		8 923	7 898
Actifs non courants			
Actifs sur contrats	14	282	292
Coûts des contrats	15	888	779
Immobilisations corporelles	17	30 001	30 352
Immobilisations incorporelles	19	16 786	16 609
Actifs d'impôt différé	10	136	96
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	20	341	323
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	3 578	2 935
Autres actifs non courants	21	2 289	1 714
Goodwill	4, 22	10 261	10 942
Total des actifs non courants		64 562	64 042
Total de l'actif		73 485	71 940
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs	23	4 507	4 729
Passifs sur contrats	14	774	811
Intérêts à payer		392	332
Dividendes à payer		933	910
Passifs d'impôt exigible		42	268
Dettes à court terme	24	7 669	5 042
Passifs détenus en vue de la vente	4, 16	529	15
Total des passifs courants		14 846	12 107
Passifs non courants			
Passifs sur contrats	14	350	277
Dettes à long terme	25	32 835	31 135
Passifs d'impôt différé	10	5 244	4 869
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	1 204	1 278
Autres passifs non courants	28	1 646	1 717
Total des passifs non courants		41 279	39 276
Total du passif		56 125	51 383
Engagements et éventualités	34		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	30	3 533	3 667
Actions ordinaires	30	20 860	20 859
Surplus d'apport	30	1 278	1 258
Cumul des autres éléments de perte globale		(159)	(42)
Déficit		(8 441)	(5 513)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		17 071	20 229
Participations ne donnant pas le contrôle	36	289	328
Total des capitaux propres		17 360	20 557
Total du passif et des capitaux propres		73 485	71 940

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de perte globale	Déficit			Total
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	328	20 557
Bénéfice net		–	–	–	–	344	344	31	375
Autres éléments de (perte globale) bénéfique global		–	–	–	(98)	583	485	3	488
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(98)	927	829	34	863
Autre rémunération fondée sur des actions	30	–	1	(22)	–	(33)	(54)	–	(54)
Rachat d'actions privilégiées	30	(134)	–	42	–	–	(92)	–	(92)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(3 827)	(3 827)	–	(3 827)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(68)	(68)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	(19)	–	(19)	–	(19)
Acquisition d'une participation minoritaire		–	–	–	–	5	5	(5)	–
Solde au 31 décembre 2024		3 533	20 860	1 278	(159)	(8 441)	17 071	289	17 360

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfique global	Déficit			Total
Solde au 31 décembre 2022		3 870	20 840	1 172	(55)	(3 649)	22 178	337	22 515
Bénéfice net		–	–	–	–	2 263	2 263	64	2 327
Autres éléments de bénéfice global (perte globale)		–	–	–	59	(404)	(345)	(3)	(348)
Total du bénéfice global		–	–	–	59	1 859	1 918	61	1 979
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	30	–	19	(1)	–	–	18	–	18
Autre rémunération fondée sur des actions	30	–	–	24	–	(23)	1	–	1
Rachat d'actions privilégiées	30	(203)	–	63	–	–	(140)	–	(140)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(3 717)	(3 717)	–	(3 717)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(47)	(47)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	(29)	–	(29)	–	(29)
Cession de studios de production	4	–	–	–	–	–	–	(23)	(23)
Autres		–	–	–	(17)	17	–	–	–
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	328	20 557

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice net			375	2 327
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
	Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	454	200
	Amortissements	17, 19	5 041	4 918
	Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	142	98
	Charges d'intérêts nettes		1 590	1 408
	Perte de valeur d'actifs	8	2 190	143
	Profits sur placements	9	(57)	(80)
	Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	9	247	581
	Impôt sur le résultat	10	577	996
	Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	(52)	(52)
	Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	27	(61)	(64)
	Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(330)	(178)
	Intérêts payés		(1 759)	(1 486)
	Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(783)	(700)
	Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(52)	(8)
	Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		(534)	(157)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			6 988	7 946
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
	Dépenses d'investissement	3	(3 897)	(4 581)
	Diminution (augmentation) des placements à court terme		600	(1 000)
	Acquisitions d'entreprises	4	(624)	(222)
	Cession d'entreprise	4, 9	–	209
	Licences de spectre	19	(531)	(183)
	Autres activités d'investissement		14	(4)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			(4 438)	(5 781)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
	Augmentation (diminution) des effets à payer		1 945	(646)
	Émission de titres d'emprunt à long terme	25	3 834	5 195
	Remboursements sur la dette à long terme	25	(3 303)	(1 858)
	Rachat d'un passif financier		–	(149)
	Émission d'actions ordinaires	30	–	18
	Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	31	(235)	(223)
	Rachat d'actions privilégiées	30	(92)	(140)
	Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(3 613)	(3 486)
	Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(187)	(182)
	Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(68)	(47)
	Autres activités de financement		(31)	(24)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement			(1 750)	(1 542)
Augmentation nette de la trésorerie			1 025	448
Trésorerie au début de l'exercice			547	99
Trésorerie à la fin de l'exercice			1 572	547
(Diminution) augmentation nette des équivalents de trésorerie			(225)	175
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice			225	50
Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			–	225

Notes annexes

Les expressions *nous, notre/nos, BCE et la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

NOTE 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet, de diffusion en continu et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada par l'intermédiaire de son secteur Services de communications et de technologies (« Bell SCT »). Le secteur Bell Média fournit un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 mars 2025.

NOTE 2 Méthodes comptables significatives

A) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

B) Méthode de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

C) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie prévue dans un contrat conclu avec un client et excluent les taxes de vente et les autres montants que nous percevons pour le compte de tiers. Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au client. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

Un actif sur contrat est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) lorsque notre droit à une contrepartie dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à un client dépend de notre obligation de fournir d'autres produits ou services. Les actifs sur contrats sont transférés dans les créances clients lorsque notre droit à une contrepartie dépend uniquement du passage du temps. Un passif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque nous recevons une contrepartie avant la fourniture de produits ou de services au client. Les actifs et les passifs sur contrats liés au même contrat sont présentés pour leur montant net.

Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de vente et des coûts d'exécution de contrats prépayés, sont inclus au poste Coûts des contrats dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

Produits des activités ordinaires du secteur Bell SCT

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente d'équipements lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En ce qui a trait aux produits et aux services sans fil vendus séparément, habituellement, les clients paient le montant total au moment de la vente pour ce qui est des produits et sur une base mensuelle pour ce qui est des services. En ce qui concerne les produits et les services sans fil vendus dans le cadre de regroupements de contrats, y compris les plans de financement d'appareils, les clients paient un montant mensuel sur la durée d'un contrat allant jusqu'à 24 mois pour les clients résidentiels et jusqu'à 36 mois pour les clients d'affaires. Lorsqu'elles comprennent une composante financement importante, les créances au titre des plans de financement d'appareils sont actualisées aux taux du marché et les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la période de remboursement prévue au contrat.

D) Paiements fondés sur des actions

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent un régime d'épargne des employés (REE), les unités d'actions restreintes (UAR) et les unités d'actions liées au rendement (UALR), les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées au REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur d'un REE à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Des actions liées au REE additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

UAR et UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur des UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE, ou à la valeur calculée à l'aide d'une simulation de Monte-Carlo dans le cas des UAR qui ont le rendement total procuré aux actionnaires comme condition de rendement. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

E) Impôt sur le résultat et autres taxes

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les états du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global (perte globale) ou dans les capitaux propres directement.

Pour ce qui est des clients des services sur fil, habituellement, les produits sont payés en totalité au moment de la vente. Les services sont payés sur une base mensuelle, sauf si un calendrier de facturation a été établi avec certains clients d'affaires dans le cadre de contrats à long terme dont la durée peut généralement aller jusqu'à sept ans.

Produits des activités ordinaires du secteur Bell Média

Nous comptabilisons les produits tirés de la publicité après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur nos sites Web, nos applications ou sur nos panneaux publicitaires et notre mobilier urbain. Les produits des activités ordinaires liés aux frais d'abonnement sont comptabilisés sur une base mensuelle, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients des services de publicité et les frais d'abonnement provenant des distributeurs sont habituellement exigibles mensuellement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients liés aux frais d'abonnement pour les services offerts directement aux consommateurs sont payés en totalité au moment de la vente.

Se reporter à la note 3, *Information sectorielle*, pour obtenir plus de détails.

Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

Options sur actions

La juste valeur des options attribuées est déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques au régime d'options sur actions. Nous comptabilisons une charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport.

À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital-actions la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, nous ne comptabilisons pas d'actifs ou de passifs d'impôt différé liés au Modèle de règles du Pilier 2

publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques, y compris les lois fiscales instaurant un impôt complémentaire minimum national admissible selon ces règles, et nous ne présentons pas non plus d'informations à l'égard de tels actifs ou passifs.

Crédits d'impôt à l'investissement (CII), autres crédits d'impôt et subventions publiques

Nous comptabilisons les CII et les autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel les CII ou les subventions publiques se rapportent.

F) Équivalents de trésorerie et autres dépôts à court terme

Les équivalents de trésorerie se composent de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition et qui sont évalués au coût amorti. Les dépôts à court terme dont l'échéance initiale était de plus de trois mois sont inclus au poste *Placements à court terme* dans les états de la situation financière et sont évalués au coût amorti.

G) Titrisation de créances

Le produit de la titrisation de créances est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

I) Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement des actifs dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur le solde de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Contrats de location

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées, mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Certains contrats de location-financement conclus avant 2019 ont été initialement comptabilisés selon IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une

contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyers fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelle et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne la variation des paiements de loyers variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût et comprennent l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de manière linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont

comptabilisés en charges dans les coûts d'exploitation dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

IAS 17

Avant 2019, en vertu d'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles étaient comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenions la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation, nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation locative à long terme correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux futurs, exclusion faite des composantes non locatives.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également les OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

J) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Logiciels

Nous comptabilisons au coût les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les frais de développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

Relations clients

L'acquisition d'actifs liés aux relations clients se fait au moyen d'acquisitions d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Droits d'émissions et de longs métrages

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de distribution au moyen de services de radiodiffusion, de médias numériques et de diffusion en continu. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût

d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des nouvelles licences d'émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable; ou
- lorsque la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les passifs connexes aux émissions et aux longs métrages sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média et Bell MTS, et des licences de radiodiffusion se fait au moyen d'acquisitions d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés au taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur le solde de notre dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

K) Amortissements

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	Durée d'utilité estimative
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 40 ans
Bâtiments	5 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	2 à 26 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

L) Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

M) Acquisitions d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'une acquisition d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les états du résultat net.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur,

et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

N) Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée dans les états du résultat net. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*.

O) Instruments financiers et actifs sur contrats

Nous évaluons les créances clients et autres débiteurs, y compris les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil, au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments de bénéfice global et sont présentés au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de perte globale* au poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

P) Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques découlant des variations des taux d'intérêt et de change ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux charges d'exploitation. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation ou de transaction.

Les dérivés qui viennent à échéance d'ici un an sont inclus aux postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les dérivés qui viennent à échéance dans plus de un an sont inclus aux postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

Comptabilité de couverture

Couvertures de juste valeur

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt, y compris des swaps de taux d'intérêt différés, pour gérer le risque de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe sont comptabilisées au poste *Autres charges* dans les états du résultat net et se compensent l'une l'autre, à moins qu'une quelconque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options afin de gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments de perte globale sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier visé des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les intérêts à payer et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Nous évaluons les corrections de valeur pour créances douteuses et la dépréciation des actifs sur contrats selon un modèle des pertes de crédit attendues qui tient compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective, y compris les taux d'intérêt et l'inflation. En ce qui a trait aux créances clients et autres débiteurs et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial et à notre programme de titrisation de créances. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres charges* dans les états du résultat net et elles contrebalancent les écarts de conversion de la dette connexe, à moins qu'une quelconque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons également des swaps de taux d'intérêt, y compris des swaps de taux d'intérêt différés, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à une partie de la dette à long terme libellée en dollars canadiens. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, à l'exception des montants comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net pour contrebalancer les écarts de conversion de la dette connexe et toute partie inefficace de la relation de couverture.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt différés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à certaines émissions futures de titres d'emprunt. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments de perte globale sont reclassés au poste *Charges d'intérêts* dans les états du résultat net sur la durée de la dette connexe, une fois qu'elle a été émise.

Dérivés utilisés comme couvertures économiques

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant de nos régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues libellées en devises, le risque de taux d'intérêt lié au rajustement des taux de dividende sur les actions privilégiées et le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et prévues. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste *Autres charges*.

Q) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies (PD) et régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés et retraités. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de veoir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités depuis le 31 décembre 2016. La plupart de ces régimes AAPE sont sans capitalisation et les indemnités sont versées lorsqu'un événement l'exigeant survient;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi, mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;

R) Provisions

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

S) Estimations et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme les taux d'intérêt, l'inflation et le risque de récession, les événements

- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Les intérêts liés aux actifs et aux obligations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les états du résultat net et représentent la désactualisation des intérêts sur les actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2023.

Régimes de retraite à cotisations définies (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Les nouveaux employés, s'ils sont admissibles, ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans les états du résultat net.

géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

Dépréciation des actifs non financiers

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

Impôt différé

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt

implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

Jugements

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

T) Futures modifications de normes comptables

Les normes comptables et les modifications des normes comptables publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir	<p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none">de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnéesde la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôtde la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat netdu regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes)de la présentation de certaines charges selon leur nature <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	S'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	<p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none">apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux ESG et des caractéristiques similairesapportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	S'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

NOTE 3 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Méthodes comptables significatives*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du BAIIA ajusté, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. La quasi-totalité de nos coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de nos amortissements, de nos charges financières et de nos autres (charges) produits sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs sont situés au Canada.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix et des services de diffusion en continu offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment

des services d'accès Internet et de télé sur protocole Internet (télé IP), des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). En 2024, Bell Canada a annoncé un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 167 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada qui ont été renommés Best Buy Express et offrent les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. En outre, en 2024, Bell a mis progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et a fermé 107 magasins La Source.

Notre secteur Bell Média fournit un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada.

Information sectorielle

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		18 256	2 817	–	21 073
Produits intersectoriels tirés des services		27	334	(361)	–
Produits d'exploitation tirés des services		18 283	3 151	(361)	21 073
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		3 336	–	–	3 336
Total des produits externes		21 592	2 817	–	24 409
Total des produits intersectoriels		27	334	(361)	–
Total des produits d'exploitation		21 619	3 151	(361)	24 409
Coûts d'exploitation	5	(11 788)	(2 393)	361	(13 820)
BAIIA ajusté⁽¹⁾		9 831	758	–	10 589
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(454)
Amortissements	17, 19				(5 041)
Charges financières					
Charges d'intérêts	7				(1 713)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27				66
Perte de valeur d'actifs	8				(2 190)
Autres charges	9				(305)
Impôt sur le résultat	10				(577)
Bénéfice net					375
Goodwill	22	8 266	1 995	–	10 261
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	8 611	1 131	–	9 742
Dépenses d'investissement		3 746	151	–	3 897

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		18 378	2 776	–	21 154
Produits intersectoriels tirés des services		29	341	(370)	–
Produits d'exploitation tirés des services		18 407	3 117	(370)	21 154
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		3 519	–	–	3 519
Total des produits externes		21 897	2 776	–	24 673
Total des produits intersectoriels		29	341	(370)	–
Total des produits d'exploitation		21 926	3 117	(370)	24 673
Coûts d'exploitation	5	(12 206)	(2 420)	370	(14 256)
BALIA ajusté ⁽¹⁾		9 720	697	–	10 417
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(200)
Amortissements	17,19				(4 918)
Charges financières					
Charges d'intérêts	7				(1 475)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27				108
Perte de valeur d'actifs	8				(143)
Autres charges	9				(466)
Impôt sur le résultat	10				(996)
Bénéfice net					2 327
Goodwill	22	8 099	2 843	–	10 942
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	8 052	1 763	–	9 815
Dépenses d'investissement		4 421	160	–	4 581

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Services ⁽¹⁾		
Services voix et données sans fil	7 136	7 120
Services de données filaires	8 117	8 084
Services voix filaires	2 672	2 862
Services de médias ⁽²⁾	2 830	2 776
Autres services sur fil	318	312
Total des gammes de services	21 073	21 154
Produits ⁽³⁾		
Services sans fil	2 715	2 885
Services sur fil	621	634
Total des gammes de produits	3 336	3 519
Total des produits d'exploitation	24 409	24 673

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Inclut les produits tirés des services directement aux consommateurs de Crave.

(3) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

NOTE 4 Acquisitions et cessions d'entreprises

2024

Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanal partout au Canada. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans le secteur Bell Média.

Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se départir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu une entente visant la vente de ces panneaux pour un produit estimé à 14 millions \$, sous réserve d'ajustements. La réalisation de la vente est prévue pour le premier trimestre de 2025, sous réserve de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'autres conditions de clôture habituelles.

La répartition du prix d'acquisition d'OUTEDGE comprend des estimations provisoires, notamment en ce qui a trait aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2024
Contrepartie en trésorerie versée	429
Coût total à attribuer	429
Créances clients et autres débiteurs	40
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	6
Actifs détenus en vue de la vente	11
Immobilisations corporelles	263
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	17
Autres actifs non courants	34
Dettes fournisseurs et autres passifs	(12)
Passifs sur contrats	(1)
Dettes à court terme	(20)
Passifs détenus en vue de la vente	(10)
Dettes à long terme	(100)
Passifs d'impôt différé	(87)
Autres passifs non courants	(7)
	134
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
Juste valeur des actifs nets acquis	145
Goodwill⁽¹⁾	284

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell Média.

Des produits d'exploitation de 65 millions \$ liés à OUTEDGE sont compris dans les états du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à partir de la date d'acquisition. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 24 457 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 si l'acquisition d'OUTEDGE avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Acquisition de Stratejm

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 11 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 11 millions \$ au 31 décembre 2024. Stratejm tire parti de l'intelligence artificielle pour offrir des solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, détecter les menaces en temps réel et y répondre et rationaliser les processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

La répartition du prix d'acquisition de Stratejm comprend des estimations provisoires.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2024
Contrepartie en trésorerie versée	78
Contrepartie éventuelle	11
Coût total à attribuer	89
Créances clients et autres débiteurs	5
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	2
Autres actifs non courants	1
Dettes fournisseurs et autres passifs	(3)
Passifs sur contrats	(7)
Passifs d'impôt différé	(1)
	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Juste valeur des actifs nets acquis	2
Goodwill⁽¹⁾	87

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 10 millions \$ liés à Stratejm sont compris depuis la date d'acquisition dans les états du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 24 421 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 si l'acquisition de Stratejm avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Acquisition proposée de Ziplly Fiber

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente en vue d'acquérir Northwest Fiber Holdco LLP (qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber), le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'un montant en trésorerie d'environ 3,65 milliards \$ US (environ 5 milliards \$ CA) et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 1,45 milliard \$ US (environ 2 milliards \$ CA) qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 5,1 milliards \$ US (environ 7 milliards \$ CA). L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États; par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025. Cette transaction rehaussera le profil de croissance et la position stratégique de Bell Canada en lui permettant de percer le vaste marché sous-exploité de la fibre optique aux États-Unis, ainsi que d'augmenter son envergure, diversifier la couverture de ses activités et de générer d'importantes occasions de croissance.

Cession proposée de Northwestel

Le 10 juin 2024, Bell Canada a conclu une entente avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, visant la vente de Northwestel Inc. (Northwestel), le principal fournisseur de services de télécommunications du Nord canadien, pour un montant à concurrence de 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. La clôture de la transaction devrait avoir lieu en 2025 sous réserve de certaines conditions, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity, la réalisation d'un audit préalable de confirmation et l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont inclus dans notre secteur Bell SCT. Au quatrième trimestre de 2024, nous avons obtenu l'approbation de la part du Bureau de la concurrence.

2023

Acquisition de FX Innovation

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$ (156 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). De ce montant, une tranche de 12 millions \$ est à payer d'ici deux ans et une tranche estimée à 6 millions \$ constitue une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 2 millions \$ au 31 décembre 2024. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell en tant que chef de file en matière de services technologiques auprès de nos entreprises clientes. Les résultats de FX Innovation sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2023
Contrepartie en trésorerie versée	145
Contrepartie en trésorerie à verser	12
Contrepartie éventuelle	6
Coût total à répartir	163
Créances clients et autres débiteurs	23
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	4
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾	29
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁽²⁾	23
Autres actifs non courants	4
Dettes fournisseurs et autres passifs	(15)
Passifs sur contrats	(3)
Dettes à court terme	(5)
Passifs d'impôt différé	(13)
	47
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Juste valeur des actifs nets acquis	48
Goodwill ⁽³⁾	115

(1) Composées de marques.

(2) Composées principalement d'actifs liés aux relations clients et de logiciels.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 50 millions \$ liés à FX Innovation sont compris dans les états du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à partir de la date d'acquisition. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 24 715 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 si l'acquisition de FX Innovation avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net de 2023. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023.

Cession de studios de production

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production, qui faisaient partie de notre secteur Bell Média. Nous avons reçu un produit en trésorerie net de 211 millions \$ et comptabilisé un profit sur placement de 79 millions \$ (avant une charge d'impôt de 17 millions \$). Se reporter à la note 9, *Autres charges*, pour obtenir plus de détails.

Les résultats d'exploitation des studios de production jusqu'à leur cession le 3 mai 2023 n'ont pas eu d'incidence importante sur nos produits des activités ordinaires ou notre bénéfice net de 2023.

Le tableau suivant présente un sommaire de la valeur comptable des actifs et des passifs vendus.

	2023
Créances clients et autres débiteurs	1
Charges payées d'avance	1
Immobilisations corporelles	179
Immobilisations incorporelles	4
Goodwill	76
Total des actifs	261
Dettes fournisseurs et autres passifs	10
Passifs sur contrats	3
Dettes à court terme	11
Dettes à long terme	82
Passifs d'impôt différé	3
Total du passif	109
Participations ne donnant pas le contrôle	23
Actifs nets vendus	129

NOTE 5 Coûts d'exploitation

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes		(4 134)	(4 354)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	27	(208)	(206)
Autres coûts de main-d'œuvre ⁽¹⁾		(987)	(1 063)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		1 130	1 217
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 199)	(4 406)
Coût des ventes ⁽²⁾		(7 705)	(7 926)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(1 916)	(1 924)
Total des coûts d'exploitation		(13 820)	(14 256)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 66 millions \$ et de 90 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2024 et 2023, respectivement.

NOTE 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Coûts liés aux indemnités de départ	(383)	(134)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(71)	(66)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(454)	(200)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

NOTE 7 Charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charges d'intérêt sur la dette à long terme	(1 623)	(1 391)
Charges d'intérêts sur les autres dettes	(233)	(219)
Intérêts inscrits à l'actif	143	135
Total des charges d'intérêts	(1 713)	(1 475)

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les charges d'intérêts sur les obligations locatives de 218 millions \$ et de 193 millions \$ en 2024 et en 2023, respectivement.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 4,50 % et de 4,31 % en 2024 et en 2023, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur le solde de notre dette à long terme.

NOTE 8 Perte de valeur d'actifs

2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les services de télé et les marchés de la radio de notre secteur Bell Média, en raison de la baisse de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques, un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel, un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce, et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur

comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen du modèle d'actualisation des flux de trésorerie du modèle d'évaluation fondée sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires passés en revue par la haute direction pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2029, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 0 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 811 millions \$.

Au T3 2024, nous avons comptabilisé des pertes de valeur du goodwill de 1 132 millions \$. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains locaux de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2023

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des services de télévision de langue française de notre secteur Bell Média. Ces charges découlent d'une réduction de la demande de publicité dans le secteur en raison de l'incertitude économique et de ses incidences défavorables sur les hypothèses relatives à l'évaluation fondée sur le marché. Elles comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques et un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen du modèle d'actualisation des flux de trésorerie et du modèle d'évaluation fondée sur le marché, ce qui comprend

des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires passés en revue par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2028, au moyen d'un taux d'actualisation de 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,0 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de l'UGT concernée s'élevait à 62 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

NOTE 9 Autres charges

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Pertes nettes liées à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	29	(269)	(103)
(Perte) bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	20		
Pertes sur placements		(247)	(581)
Exploitation		10	28
(Pertes) profits sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(38)	11
Produits d'intérêts		123	67
Profits sur placements		57	80
Coûts liés au remboursement anticipé de dettes	25	–	(1)
Autres		59	33
Total des autres charges		(305)	(466)

(Perte) bénéfique sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 247 millions \$ et de 581 millions \$, respectivement, en 2024 et en 2023, découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE). Se reporter à la note 16, *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

Profits sur placements

En 2024, nous avons enregistré un profit sur placements de 69 millions \$ lié à une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

En 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production. Nous avons comptabilisé un produit net en trésorerie de 211 millions \$ et un profit sur placements de 79 millions \$. Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

(Pertes) profits sur la cession d'immobilisations corporelles

En 2023, en plus des pertes comptabilisées lors de la mise hors service d'immobilisations corporelles, nous avons vendu des terrains pour un produit total de 54 millions \$ et comptabilisé un profit de 53 millions \$ dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers.

NOTE 10 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Impôt exigible		
Impôt exigible	(494)	(923)
Positions fiscales incertaines	4	8
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	8	9
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(120)	(75)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	(7)	1
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	29	(24)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	3	–
Positions fiscales incertaines	–	8
Total de l'impôt sur le résultat	(577)	(996)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2024 et 2023.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Bénéfice net	375	2 327
Réintégration de l'impôt sur le résultat	577	996
Bénéfice avant impôt sur le résultat	952	3 323
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,8 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(255)	(891)
Tranche non imposable des profits sur placements	18	5
Positions fiscales incertaines	4	16
Perte de valeur du goodwill	(303)	–
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	1	10
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(66)	(149)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	3	–
Autres	21	13
Total de l'impôt sur le résultat	(577)	(996)
Taux d'imposition moyen effectif	60,6 %	30,0 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des états du résultat net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Autre éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit
Impôt exigible	–	–	(2)	1
Impôt différé	(128)	(26)	199	(8)
Total de (la charge) l'économie d'impôt	(128)	(26)	197	(7)

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

Passif net d'impôt différé	Reports en avant de pertes autres qu'en capital	Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Autres	Total
1^{er} janvier 2023	60	(602)	(1 767)	(2 745)	185	(4 869)
États du résultat net	(23)	10	(35)	(36)	(6)	(90)
Acquisitions d'entreprises/cessions d'entreprises	(1)	–	(10)	(4)	(3)	(18)
Autres éléments de bénéfice global	–	149	–	–	50	199
Déficit	–	–	–	–	(8)	(8)
Reclassé dans les passifs détenus en vue de la vente	–	–	7	(1)	–	6
Autres	–	–	–	5	2	7
31 décembre 2023	36	(443)	(1 805)	(2 781)	220	(4 773)
États du résultat net	31	25	148	(315)	16	(95)
Acquisitions d'entreprises	–	(3)	(5)	(84)	(2)	(94)
Autres éléments de (perte globale) bénéfice global	–	(213)	–	–	85	(128)
Déficit	–	–	–	–	(26)	(26)
Autres	6	–	–	2	–	8
31 décembre 2024	73	(634)	(1 662)	(3 178)	293	(5 108)

Au 31 décembre 2024, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 281 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 73 millions \$ sur un montant de 277 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2036 à 2044.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 4 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2036 à 2044.

Au 31 décembre 2024, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 55 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2023, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 156 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 36 millions \$ sur un montant de 143 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2028 à 2043.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 13 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2031 à 2043.

Au 31 décembre 2023, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 55 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

NOTE 11 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	163	2 076
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,99	3,87
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	912,3	912,2
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	912,3	912,2

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 6 545 819 en 2024 et 6 395 513 en 2023.

NOTE 12 Créances clients et autres débiteurs

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Créances clients ⁽¹⁾		4 305	3 959
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(191)	(145)
Correction de valeur pour créances douteuses	29	(120)	(118)
Actifs d'impôt exigible		112	12
Taxes à la consommation à recouvrer		7	12
Autres débiteurs		376	311
Total des créances clients et autres débiteurs		4 489	4 031

(1) La note 24, Dette à court terme, présente le détail des créances titrisées.

Créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil

Les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil représentent les montants dus à la société aux termes des accords de financement d'appareils sans fil qui n'ont pas encore été facturés. La partie facturée de ces soldes est prise en compte dans les *Créances clients* au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière et la partie non courante est comptabilisée au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Partie courante		1 063	1 052
Partie non courante	21	410	401
Total des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil ⁽¹⁾		1 473	1 453

(1) Exclut une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie courante de 45 millions \$ aux 31 décembre 2024 et 2023, et une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie non courante de 12 millions \$ et 15 millions \$ aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

NOTE 13 Stocks

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Appareils sans fil et accessoires	239	190
Marchandises et autres	181	275
Total des stocks	420	465

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 3 133 millions \$ et à 3 334 millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement.

NOTE 14 Actifs et passifs sur contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Actifs sur contrats ⁽¹⁾		Passifs sur contrats ⁽²⁾	
		2024	2023	2024	2023
Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier		735	724	1 088	1 085
Produits des activités ordinaires comptabilisés inclus dans les passifs sur contrats au début de l'exercice		–	–	(834)	(812)
Produits des activités ordinaires comptabilisés des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au début de l'exercice		102	84	–	–
Augmentation des passifs sur contrats au cours de l'exercice		–	–	895	863
Augmentation des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au cours de l'exercice		(108)	(88)	–	–
Augmentation des actifs sur contrats découlant des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice		789	713	–	–
Actifs sur contrats transférés dans les créances clients		(635)	(613)	20	8
Acquisitions	4	1	–	13	–
Contrats résiliés transférés dans les créances clients		(62)	(60)	2	(1)
Autres		(63)	(25)	(60)	(55)
Solde de clôture aux 31 décembre		759	735	1 124	1 088

(1) Déduction faite des corrections de valeur pour créances douteuses de 18 millions \$ au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

NOTE 15 Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier	1 412	1 143
Coûts marginaux d'obtention de contrats et coûts d'exécution des contrats	969	892
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation	(791)	(623)
Solde de clôture aux 31 décembre	1 590	1 412

Les coûts des contrats sont amortis sur des périodes dont la durée varie de 12 à 84 mois.

NOTE 16 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le 8 février 2024, Bell Média a annoncé la vente de 45 stations de radio dans le secteur Bell Média. La réalisation de la vente est prévue au cours du premier semestre de 2025, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et des autres conditions de clôture. Le produit estimatif de la vente des stations de radio et des autres actifs liés aux services de radio devrait être de 54 millions \$, ce qui donnera lieu à un profit estimatif de 9 millions \$ qui sera comptabilisé dans les autres produits (charges) au moment de la conclusion de la vente.

Nous avons présenté les actifs et les passifs de ces stations de radio comme détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Ils ont été évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur estimative diminuée des coûts de sortie. Les immobilisations corporelles et incorporelles et les actifs loués compris dans les actifs détenus en vue de la vente n'étaient plus amortis depuis décembre 2023.

Nos résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 comprennent des produits des activités ordinaires pour ces stations de radio de 35 millions \$ et de 39 millions \$, qui sont comptabilisés dans le secteur Bell Média. La transaction n'a pas eu d'incidence significative sur notre bénéfice net de 2024 et de 2023.

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition d'OUTEDGE. Aux termes d'un accord de consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se départir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu un accord visant la vente de ces panneaux publicitaires pour un produit estimé à 14 millions \$, sous réserve d'ajustements. La réalisation de la vente est prévue au premier trimestre de 2025, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'autres conditions de clôture habituelles.

Le 18 septembre 2024, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vue de céder sa participation minoritaire dans MLSE pour un produit brut estimatif de 4,7 milliards \$. La clôture de la cession est prévue au milieu de 2025, sous réserve des approbations des ligues sportives concernées et d'autres approbations habituelles, et donnera lieu à un profit estimé à 5,2 milliards \$.

Un passif net de 493 millions \$ est inclus dans les passifs détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 31 décembre 2024, et reflète la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE. BCE ne comptabilise plus de bénéfice ou de perte sur sa participation mise en équivalence dans MLSE ni de variation de la juste valeur de l'obligation de racheter la participation minoritaire dans MLSE.

Nos résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprenaient un bénéfice sur participations mises en équivalence de 6 millions \$, comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Nos résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprenaient un bénéfice sur participations mises en équivalence de 25 millions \$, comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

	Note	2024	2023
Actifs détenus en vue de la vente :			
Stations de radio de Bell Média			
Immobilisations corporelles	17	12	12
Immobilisations incorporelles	19	26	26
Goodwill	22	17	22
Panneaux publicitaires d'OUTEDGE			
Immobilisations corporelles	4,17	22	–
Immobilisations incorporelles	4,19	3	–
Total des actifs détenus en vue de la vente		80	60
Passifs détenus en vue de la vente :			
Participation minoritaire dans MLSE			
		493	–
Stations de radio de Bell Média			
Dettes à long terme		7	7
Passifs d'impôt différé		6	6
Autres passifs non courants		2	2
Panneaux publicitaires d'OUTEDGE			
Dettes à court terme		3	–
Dettes à long terme		18	–
Total des passifs détenus en vue de la vente		529	15
Actifs nets détenus en vue de la vente		(449)	45

NOTE 17 Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Note	Infrastructure et équipement réseau ⁽¹⁾	Terrains et bâtiments ⁽¹⁾	Actifs en cours de construction	Total
Coût					
1 ^{er} janvier 2024		74 676	9 805	2 355	86 836
Entrées		2 092	430	2 107	4 629
Acquisitions d'entreprises	4	72	184	10	266
Transferts		881	79	(2 239)	(1 279)
Mises hors service et cessions		(1 484)	(232)	(8)	(1 724)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(85)	(95)	–	(180)
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(1)	(10)	–	(11)
31 décembre 2024		76 151	10 161	2 225	88 537
Amortissement cumulé					
1 ^{er} janvier 2024		50 926	5 558	–	56 484
Amortissements		3 245	513	–	3 758
Mises hors service et cessions		(1 447)	(214)	–	(1 661)
Autres		(43)	(2)	–	(45)
31 décembre 2024		52 681	5 855	–	58 536
Valeur comptable nette					
1 ^{er} janvier 2024		23 750	4 247	2 355	30 352
31 décembre 2024		23 470	4 306	2 225	30 001

(1) Comprend les actifs au titre du droit d'utilisation. Voir la note 18, Contrats de location, pour plus de détails.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Note	Infrastructure et équipement réseau ⁽¹⁾	Terrains et bâtiments ⁽¹⁾	Actifs en cours de construction	Total
Coût					
1 ^{er} janvier 2023		71 875	9 139	2 598	83 612
Entrées		2 990	795	2 176	5 961
Acquisitions d'entreprises/(cession d'entreprise)	4	8	(103)	(100)	(195)
Transferts		1 368	79	(2 317)	(870)
Mises hors service et cessions		(1 557)	(53)	(2)	(1 612)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(42)	–	(42)
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(8)	(10)	–	(18)
31 décembre 2023		74 676	9 805	2 355	86 836
Amortissement cumulé					
1 ^{er} janvier 2023		49 236	5 120	–	54 356
Amortissement		3 254	491	–	3 745
Cession d'entreprises		(1)	(17)	–	(18)
Mises hors service et cessions		(1 508)	(37)	–	(1 545)
Transferts		23	2	–	25
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(6)	–	–	(6)
Autres		(72)	(1)	–	(73)
31 décembre 2023		50 926	5 558	–	56 484
Valeur comptable nette					
1 ^{er} janvier 2023		22 639	4 019	2 598	29 256
31 décembre 2023		23 750	4 247	2 355	30 352

(1) Comprend les actifs au titre du droit d'utilisation. Voir la note 18, Contrats de location, pour plus de détails.

NOTE 18 Contrats de location

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par BCE se composent de satellites, de locaux de bureaux, de terrains, d'emplacements de pylônes cellulaires, d'établissements de vente au détail et d'emplacements d'affichage extérieur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au poste *Immobilisations corporelles* dans les états de la situation financière.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Note	Infrastructure et équipement réseau	Terrains et bâtiments	Total
Coût				
1 ^{er} janvier 2024		4 271	4 774	9 045
Entrées		444	327	771
Transferts		(245)	(5)	(250)
Acquisitions d'entreprises		–	140	140
Résiliation de contrats de location		(49)	(141)	(190)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(86)	(86)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	(10)	(10)
31 décembre 2024		4 421	4 999	9 420
Amortissement cumulé				
1 ^{er} janvier 2024		2 103	2 216	4 319
Amortissement		464	384	848
Transferts		(135)	2	(133)
Résiliation de contrats de location		(35)	(132)	(167)
31 décembre 2024		2 397	2 470	4 867
Valeur comptable nette				
1 ^{er} janvier 2024		2 168	2 558	4 726
31 décembre 2024		2 024	2 529	4 553

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Note	Infrastructure et équipement réseau	Terrains et bâtiments	Total
Coût				
1 ^{er} janvier 2023		3 693	4 119	7 812
Entrées		832	729	1 561
Transferts		(215)	(4)	(219)
Cession d'entreprise		–	(20)	(20)
Résiliation de contrats de location		(37)	(15)	(52)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(30)	(30)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(2)	(5)	(7)
31 décembre 2023		4 271	4 774	9 045
Amortissement cumulé				
1 ^{er} janvier 2023		1 804	1 858	3 662
Amortissement		425	364	789
Transferts		(113)	(1)	(114)
Cession d'entreprises		–	(3)	(3)
Résiliation de contrats de location		(13)	(2)	(15)
31 décembre 2023		2 103	2 216	4 319
Valeur comptable nette				
1 ^{er} janvier 2023		1 889	2 261	4 150
31 décembre 2023		2 168	2 558	4 726

Contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net

Le tableau suivant présente les charges liées aux contrats de location comptabilisées dans le bénéfice net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	218	193
Charges liées aux paiements de loyers variables qui ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives	116	126
Charges liées aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée	69	63
Charges liées aux contrats de location à court terme	31	29

Contrats de location comptabilisés dans les tableaux des flux de trésorerie

Le total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'est élevé à 1 567 millions \$ et à 1 455 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

Obligations d'informations à fournir supplémentaires

Se reporter à la note 24, *Dette à court terme*, et à la note 25, *Dette à long terme*, pour connaître les soldes des obligations locatives inclus dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir une analyse des échéances des obligations locatives.

Se reporter à la note 34, *Engagements et éventualités*, pour obtenir l'information sur les contrats de location conclus, mais qui n'ont pas encore débuté au 31 décembre 2024.

NOTE 19 Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Note	À durée d'utilité déterminée				À durée d'utilité indéterminée				Total des immobilisations incorporelles	
		Logiciels	Relations clients	Droits d'émissions et de longs métrages	Autres	Total	Marques de commerce	Licences de spectre et autres	Licences de radio-diffusion		Total
Coût											
1 ^{er} janvier 2024		11 345	1 778	651	521	14 295	2 432	5 949	1 434	9 815	24 110
Entrées		317	–	1 328	4	1 649	–	553	–	553	2 202
Acquisitions d'entreprises	4	4	40	–	–	44	4	1	–	5	49
Transferts		1 279	–	–	–	1 279	–	–	–	–	1 279
Mises hors service et cessions		(860)	–	–	(1)	(861)	–	–	(1)	(1)	(862)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(85)	–	(144)	(10)	(239)	(49)	–	(578)	(627)	(866)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(1 158)	–	(1 158)	–	–	–	–	(1 158)
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)	(3)
31 décembre 2024		12 000	1 818	677	514	15 009	2 387	6 500	855	9 742	24 751
Amortissement cumulé											
1 ^{er} janvier 2024		6 193	1 089	–	219	7 501	–	–	–	–	7 501
Amortissement		1 142	96	–	45	1 283	–	–	–	–	1 283
Mises hors service et cessions		(818)	–	–	(1)	(819)	–	–	–	–	(819)
31 décembre 2024		6 517	1 185	–	263	7 965	–	–	–	–	7 965
Valeur comptable nette											
1 ^{er} janvier 2024		5 152	689	651	302	6 794	2 432	5 949	1 434	9 815	16 609
31 décembre 2024		5 483	633	677	251	7 044	2 387	6 500	855	9 742	16 786

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Note	À durée d'utilité déterminée				À durée d'utilité indéterminée				Total des immobilisations incorporelles	
		Logiciels	Relations clients	Droits d'émissions et de longs métrages	Autres	Total	Marques de commerce	Licences de spectre et autres	Licences de radio-diffusion		Total
Coût											
1 ^{er} janvier 2023		10 543	1 802	603	407	13 355	2 435	5 905	1 486	9 826	23 181
Entrées		471	–	1 260	149	1 880	–	53	–	53	1 933
Acquisitions d'entreprises/ (cession d'entreprise)	4	10	45	–	(4)	51	31	(7)	–	24	75
Transferts		897	–	–	(27)	870	–	–	–	–	870
Mises hors service et cessions		(576)	(69)	(2)	(4)	(651)	–	(2)	(9)	(11)	(662)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	(45)	–	(45)	(34)	–	(17)	(51)	(96)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(1 165)	–	(1 165)	–	–	–	–	(1 165)
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	–	–	–	–	–	–	(26)	(26)	(26)
31 décembre 2023		11 345	1 778	651	521	14 295	2 432	5 949	1 434	9 815	24 110
Amortissement cumulé											
1 ^{er} janvier 2023		5 734	1 060	–	204	6 998	–	–	–	–	6 998
Amortissement		1 033	98	–	42	1 173	–	–	–	–	1 173
Mises hors service et cessions		(574)	(69)	–	(2)	(645)	–	–	–	–	(645)
Transferts		–	–	–	(25)	(25)	–	–	–	–	(25)
31 décembre 2023		6 193	1 089	–	219	7 501	–	–	–	–	7 501
Valeur comptable nette											
1 ^{er} janvier 2023		4 809	742	603	203	6 357	2 435	5 905	1 486	9 826	16 183
31 décembre 2023		5 152	689	651	302	6 794	2 432	5 949	1 434	9 815	16 609

NOTE 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir plus de renseignements sur nos entreprises associées et nos coentreprises, se reporter à la note 35, *Transactions entre parties liées*.

États de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Actifs		1 531	4 050
Passifs		(796)	(3 875)
Total de l'actif net		735	175
Quote-part de l'actif net de BCE		341	323
Quote-part du passif net de BCE	28	–	(252)

États du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Produits		2 426	2 722
Charges		(2 906)	(3 832)
Total de la perte nette		(480)	(1 110)
Quote-part de la perte nette de BCE	9	(237)	(553)

NOTE 21 Autres actifs non courants

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Créances à long terme au titre des plans de financement d'appareils sans fil	12	410	401
Créances à long terme		430	331
Actifs dérivés	29	224	116
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	29	877	587
Placements ⁽¹⁾	29	225	216
Autres		123	63
Total des autres actifs non courants		2 289	1 714

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

NOTE 22 Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Les groupes d'UGT de BCE aux fins des tests de dépréciation du goodwill correspondent à nos secteurs à présenter.

	Note	Bell SCT	Bell Média	BCE
Solde au 1^{er} janvier 2023		7 960	2 946	10 906
Acquisitions, cession ou autres	4	139	(81)	58
Reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	(22)	(22)
Solde au 31 décembre 2023		8 099	2 843	10 942
Acquisitions	4	167	284	451
Perte de valeur	8	–	(1 132)	(1 132)
Solde au 31 décembre 2024		8 266	1 995	10 261

Test de dépréciation

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que le goodwill peut s'être déprécié, en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Au T3 2024, en raison de la baisse de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire pour les services de télé et les marchés de la radio de notre secteur Bell Média, nous avons relevé des indices de dépréciation éventuels pour le groupe d'UGT de Bell Média. Une charge pour perte de valeur de 1 132 millions \$ a donc été comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net.

Au T4 2024, nous avons effectué le test de dépréciation annuel du goodwill requis pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels un goodwill a été attribué. Il n'y a eu aucune dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT correspond à sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell Média correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur recouvrable de nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au BAIIA ajusté, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle, y compris l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT.

Groupes d'UGT	Hypothèses utilisées	
	Taux de croissance perpétuel	Taux d'actualisation
Bell SCT	1,5 %	7,0 %
Bell Média	0,5 %	10,5 %

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT ne ferait en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Nous avons posé certaines hypothèses sur les taux perpétuels et les taux d'actualisation pour estimer la juste valeur du groupe d'UGT de Bell Média et effectuer des projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires passés en revue par la direction. Ces hypothèses et ces projections pourraient différer ou évoluer rapidement, car le marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devrait subir l'incidence de la baisse des cotes d'écoute, la croissance du marché de la publicité continuant de se réorienter vers le numérique. Un changement défavorable apporté à l'une des hypothèses et projections pourrait entraîner une dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

NOTE 23 Dettes fournisseurs et autres passifs

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 961	3 308
Rémunération à payer		543	599
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		157	34
Taxes à la consommation à payer		146	143
Passifs dérivés	29	41	107
Provisions	26	65	65
Autres passifs courants		594	473
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		4 507	4 729

NOTE 24 Dette à court terme

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2024	2024	2023
Effets à payer ⁽¹⁾	29	3,51 %	2 203	207
Emprunts garantis par des créances ⁽²⁾	29	4,62 %	1 600	1 588
Accords de financement de fournisseurs à court terme	25	6,42 %	73	74
Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽³⁾	25	3,82 %	3 793	3 173
Total de la dette à court terme			7 669	5 042

(1) Inclut du papier commercial au montant de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) et de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour plus de détails.

(2) Les emprunts garantis par des créances totalisaient 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) et 1 200 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, et ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour plus de détails.

(3) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des obligations locatives de 1 088 millions \$ et de 1 074 millions \$ au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement.

Créances titrisées

En 2023, nous avons modifié notre programme de titrisation pour ajouter une tarification liée au développement durable. La modification introduit un coût de financement qui varie en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances titrisées pour les exercices 2024 et 2023.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice	5,50 %	5,72 %
Créances titrisées	3 405	3 320
Montant maximal toujours disponible dans le cadre de notre programme de titrisation	2 300	2 300

Le programme de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances. Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juin 2027, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Facilités de crédit

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens.

Avec prise d'effet le 22 novembre 2024, le montant maximal de la facilité de crédit renouvelable engagée non garanties et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion a été augmenté d'un total de 500 millions \$ par rapport au 31 décembre 2023. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité

liée à Ziplly) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 324 millions \$ CA) sur laquelle elle peut prélever des montants pour financer l'acquisition de Ziplly Fiber. Après la clôture de l'exercice et conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 375 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement, ce qui a entraîné une diminution de l'engagement connexe à 2 735 millions \$ US (3 949 millions \$ CA).

En 2023, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a conclu une entente de prêts commerciaux non engagés de 600 millions \$ US afin de financer certaines obligations d'achat. Les demandes de prêts ont été soumises jusqu'au 30 avril 2024 et chaque prêt a une durée allant jusqu'à 24 mois. L'entente de prêts est couverte contre les fluctuations des taux de change. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2024.

	Montant total disponible	Prélevé	Lettres de crédit	Emprunts sous forme de papier commercial	Montant disponible net
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion non garanties ^{(1) (2)}	4 000	–	–	2 190	1 810
Facilité de prêt à terme non garantie	5 324	–	–	–	5 324
Facilités de crédit non renouvelables et non garanties	641	52	–	–	589
Autres	106	–	71	–	35
Total des facilités de crédit engagées	10 071	52	71	2 190	7 758
Facilités de crédit non engagées					
Bell Canada	1 810	–	512	–	1 298
Bell Mobilité	863	863	–	–	–
Total des facilités de crédit non engagées	2 673	863	512	–	1 298
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	12 744	915	583	2 190	9 056

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,7 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en novembre 2029 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1,3 milliard \$ vient à échéance en novembre 2027.

(2) Au 31 décembre 2024, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA). La Dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Restrictions

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

NOTE 25 Dette à long terme

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2024	Échéance	2024	2023
Titres d'emprunt					
Acte de fiducie de 1997 ⁽¹⁾		4,18 %	2025–2053	20 273	19 768
Acte de fiducie de 1976		9,38 %	2027–2054	975	975
Acte de fiducie de 2011 ⁽²⁾		–		–	225
Acte de fiducie américain de 2016 ⁽³⁾		4,24 %	2032–2054	9 445	7 529
Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées)		8,21 %	2026–2031	275	275
Obligations locatives		4,35 %	2025–2069	4 591	4 857
Prêts commerciaux liés à Bell Mobilité ⁽⁴⁾		4,87 %	2025–2026	863	476
Accords de financement de fournisseurs		6,42 %	2025–2029	197	218
Autres				243	204
Total de la dette				36 862	34 527
Escompte non amorti, montant net					
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(29)	(33)
Moins : tranche à court terme					
Accords de financement de fournisseurs	24			(73)	(74)
Dette à long terme	24			(3 793)	(3 173)
Total de la dette à long terme				32 835	31 135

(1) Aux 31 décembre 2024 et 2023, le taux fixe d'une tranche de 1 300 millions \$ et d'une tranche de 1 625 millions \$, respectivement, a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2024, le taux fixe d'une tranche de 525 millions \$ a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt différés à compter de 2028. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) Le 12 décembre 2024, l'acte de fiducie daté du 10 août 2011 entre Manitoba Telecom Services Inc. (maintenant Bell MTS Inc.) et Société de fiducie Computershare du Canada, tel qu'il peut être complété ou modifié de temps à autre, a été annulé puis éteint, car il n'y avait plus de titre d'emprunt en circulation en vertu de cet acte.

(3) Aux 31 décembre 2024 et 2023, les billets émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016 représentaient des montants totaux respectifs de 6 550 millions \$ US et 5 700 millions \$ US et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt, notamment le taux fixe d'une tranche de 600 millions \$ US qui a été échangé contre un taux variable au 31 décembre 2023. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(4) Aux 31 décembre 2024 et 2023, les prêts contractés dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux à Bell Mobilité totalisaient 600 millions \$ US et 360 millions \$ US, respectivement, et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens, à l'exception des titres d'emprunt émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016, qui ont été émis en dollars américains. Tous les titres d'emprunt ont été émis à un taux fixe. Nous avons conclu des instruments dérivés sur taux d'intérêt et sur devises et taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt, comme il est indiqué à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*.

Accords de financement de fournisseurs

Les accords de financement de fournisseurs sont des ententes en vertu desquelles une personne qui fournit du financement verse, à un fournisseur parti à l'accord, des montants se rapportant à des factures que BCE doit payer et reçoit en contrepartie le règlement de la part de BCE à une date ultérieure. Ces accords ont une durée moyenne de 5 ans, alors que les dettes fournisseurs comparables ont des modalités de paiement allant de 30 à 60 jours.

Restrictions

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Tous les titres d'emprunt en circulation ont été émis aux termes d'actes de fiducie, étaient non garantis, mais sont cautionnés par BCE. Tous les titres d'emprunt ont été émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

2024

Le 24 mai 2024, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures à moyen terme (MTN), série M-61, à 5,60 %, dont le solde du capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 11 août 2053. Les débentures de série M-61 ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débentures MTN existante. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-63, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 1,1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 24 août 2034.

Le 15 février 2024, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-9, à 5,200 %, dont le solde du capital s'établit à 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2034. Les billets de série US-9 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-10, à 5,550 %, dont le solde du capital s'établit à 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2054. Les billets de série US-10 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Les débentures MTN, série M-61 et série M-63, et les billets, série US-9 et série US-10, sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

2023

Le 14 novembre 2023, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures MTN, série M-57, à 5,85 %, dont le capital s'établit à 300 millions \$ et qui viennent à échéance le 10 novembre 2032. Les débentures MTN de série M-57 ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débentures MTN existante. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-62, à 5,25 %, dont le solde du capital s'établit à 700 millions \$ et qui viennent à échéance le 15 mars 2029.

Le 11 août 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-60, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 600 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 novembre 2028. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-61, à 5,60 %, dont le solde du capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 11 août 2053.

Après la fin de l'exercice, le 18 février 2025, Bell Canada a réalisé un appel à l'épargne de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe en deux séries (série A et B) pour un montant en capital total de 2 250 millions \$ US (3 187 millions \$ CA).

Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, d'un capital de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA) échéant en 2055 portent initialement intérêt au taux annuel de 6,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,390 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 6,875 %. Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, d'un capital de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) échéant en 2055 portent initialement intérêt au taux annuel de 7,000 % et seront rajustés tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,363 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 7,000 %. Bell Canada peut rembourser n'importe quelle série de billets subordonnés de rang inférieur, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable. Les billets de série A et B ont été couverts contre les fluctuations de change au moyen de swaps de devises dont la date de règlement est en 2025.

Le 11 mai 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets de série US-8, à 5,100 %, dont le solde du capital s'établit à 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 11 mai 2033. Les billets de série US-8 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Le 9 février 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-58, à 4,55 %, dont le solde du capital s'établit à 1 050 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2030. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-59, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 450 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2053.

NOTE 26 Provisions

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Note	OMHS	Autres ⁽¹⁾	Total
1 ^{er} janvier 2024		163	188	351
Entrées		–	52	52
Utilisation		(9)	(36)	(45)
Reprises		–	(12)	(12)
Acquisition		7	–	7
31 décembre 2024		161	192	353
Montant courant	23	32	33	65
Montant non courant	28	129	159	288
31 décembre 2024		161	192	353

(1) La colonne Autres comprend les provisions liées aux questions environnementales et juridiques et aux locaux vacants et les autres provisions.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

NOTE 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommiss, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités

de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité du risque et de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Régimes de retraite PD	(134)	(128)
Régimes de retraite CD	(136)	(133)
AAPE	(1)	(1)
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	63	56
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(208)	(206)

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Régimes de retraite PD	99	149
AAPE	(33)	(41)
Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	66	108

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2024	2023
Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 1 ^{ers} janvier	432	985
Gains (pertes) actuariels dans les autres éléments de bénéfice global (perte globale) ⁽¹⁾	984	(835)
(Augmentation) diminution de l'effet de la limite de l'actif dans les autres éléments de bénéfice global (perte globale) ⁽²⁾	(188)	282
Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	1 228	432

(1) Les gains actuariels cumulés comptabilisés dans les états du résultat global s'élevaient à 1 848 millions \$ au 31 décembre 2024.

(2) L'augmentation cumulative de l'effet de la limite d'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élevait à 620 millions \$ au 31 décembre 2024.

Composantes des actifs (des obligations) au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	Régimes de retraite PD		Régimes AAPE		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 ^{ers} janvier	(20 595)	(19 295)	(1 074)	(1 138)	(21 669)	(20 433)
Coût des services rendus au cours de la période	(134)	(128)	(1)	(1)	(135)	(129)
Intérêts liés aux obligations	(927)	(993)	(49)	(58)	(976)	(1 051)
Gains (pertes) actuariels ⁽¹⁾	214	(1 572)	–	51	214	(1 521)
Versements des prestations	1 349	1 401	70	72	1 419	1 473
Cotisations des employés	(8)	(8)	–	–	(8)	(8)
Regroupements d'entreprises	(33)	–	–	–	(33)	–
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(20 134)	(20 595)	(1 054)	(1 074)	(21 188)	(21 669)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 ^{ers} janvier	23 768	23 355	330	327	24 098	23 682
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾	1 062	1 195	16	17	1 078	1 212
Gains (pertes) actuariels ⁽¹⁾	737	692	33	(6)	770	686
Versements des prestations	(1 349)	(1 401)	(70)	(72)	(1 419)	(1 473)
Cotisations de l'employeur	48	41	61	64	109	105
Cotisations des employés	8	8	–	–	8	8
Transferts aux régimes à cotisations déterminées	(132)	(124)	–	–	(132)	(124)
Regroupements d'entreprises	47	–	–	–	47	–
Autres	(1)	2	–	–	(1)	2
Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre	24 188	23 768	370	330	24 558	24 098
Actif (déficit) des régimes	4 054	3 173	(684)	(744)	3 370	2 429
Effet de la limite de l'actif	(960)	(719)	–	–	(960)	(719)
Intérêts sur l'effet de la limite de l'actif	(36)	(53)	–	–	(36)	(53)
Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	3 058	2 401	(684)	(744)	2 374	1 657
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 578	2 935	–	–	3 578	2 935
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(520)	(534)	(684)	(744)	(1 204)	(1 278)

(1) Les gains (pertes) actuariels comprennent des gains liés à l'expérience de 809 millions \$ en 2024 et de 734 millions \$ en 2023.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 1 848 millions \$, ou 8,1 %, en 2024 et à 1 898 millions \$, ou 8,8 %, en 2023.

Situation de capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Capitalisés		Partiellement capitalisés ⁽¹⁾		Sans capitalisation ⁽²⁾		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(19 558)	(20 004)	(1 425)	(1 453)	(205)	(212)	(21 188)	(21 669)
Juste valeur des actifs des régimes	24 123	23 703	435	395	–	–	24 558	24 098
Surplus (déficit) des régimes	4 565	3 699	(990)	(1 058)	(205)	(212)	3 370	2 429
Effet de la limite de l'actif	(996)	(772)	–	–	–	–	(996)	(772)
Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 569	2 927	(990)	(1 058)	(205)	(212)	2 374	1 657

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et de certains AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en certains AAPE pour lesquels des indemnités sont versées lorsque les demandes d'indemnisation sont soumises.

Hypothèses importantes

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite PD et régimes AAPE	
	2024	2023
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	4,7 %	4,6 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à 65 ans (en années)	23,4	23,4

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite PD et régimes AAPE	
	2024	2023
Coûts nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	4,7 %	5,3 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à 65 ans (en années)	23,4	23,3

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 11 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumés sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 6,5 % en 2024, laquelle va en diminuant à 4,0 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4,5 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,7 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 4,5 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumés ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

Incidence d'une augmentation (diminution) sur les avantages postérieurs à l'emploi	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	2	(3)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	55	(49)

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

Variation de l'hypothèse	Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2024		Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2024	
	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	0,5 %	(79)	72	(1 102)
Taux d'indexation du coût de la vie	0,5 %	53	(41)	987
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	36	(37)	720

Actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de garantir le maintien des avantages.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2024 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2024 et 2023.

Catégorie d'actifs	Moyenne pondérée de la répartition cible	Total de la juste valeur des actifs des régimes	
	2024	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres de capitaux propres	0 %–40 %	13 %	13 %
Titres d'emprunt	40 %–100 %	53 %	55 %
Autres placements	0 %–50 %	34 %	32 %
Total		100 %	100 %

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Données observables sur le marché		
Titres de capitaux propres		
Titres canadiens	862	858
Titres étrangers	2 344	2 265
Titres d'emprunt		
Titres canadiens	11 117	10 284
Titres étrangers	1 426	1 550
Titres du marché monétaire	257	1 222
Données d'entrée non observables sur le marché		
Autres placements		
Titres de sociétés fermées	1 066	831
Fonds de couverture	1 301	1 268
Titres du secteur immobilier et infrastructure	4 341	4 221
Titres d'emprunt de sociétés fermées	1 451	1 237
Autres	23	32
Total	24 188	23 768

Les titres de capitaux propres comprenaient des actions ordinaires de BCE de moins de 0,1 million \$, soit moins de 0,1 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2024 et environ 9 millions \$ d'actions ordinaires de BCE, soit moins de 0,1 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2023.

Les titres d'emprunt comprenaient des débetures de Bell Canada d'environ 41 millions \$, ou 0,2 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2024 et des débetures de Bell Canada d'environ 92 millions \$, ou 0,4 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2023.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 3 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements.

Flux de trésorerie

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les autorités de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous cotisons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes PD		Régimes CD		Régimes AAPE	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Cotisations/versements	(48)	(41)	(4)	(11)	(61)	(64)

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 30 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2025, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 10 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 60 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2025.

NOTE 28 Autres passifs non courants

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Provisions	26	288	286
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		271	269
Passifs dérivés	29	863	607
Obligation liée à la coentreprise	9, 20	–	252
Autres		224	303
Total des autres passifs non courants		1 646	1 717

NOTE 29 Gestion financière et des capitaux

Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

Dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et nos risques liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent

à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs pourraient ne pas correspondre aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres passifs, des intérêts à payer, des dividendes à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivalent approximativement à leur juste valeur car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires. La valeur comptable des prêts commerciaux liés à Bell Mobilité équivalent approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte et ils portent intérêt à des taux variables.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	Note	31 décembre 2024		31 décembre 2023		
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	24, 25	31 247	30 885	29 049	28 225

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Classement	Note	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Juste valeur			
			Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾	
31 décembre 2024						
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	21	877	35	–	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		(368)	–	(368)	–
Autres	Autres actifs non courants		225	–	225	–
31 décembre 2023						
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	21	587	10	–	577
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		(488)	–	(488)	–
Autres	Autres actifs et passifs non courants		147	–	216	(69)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de perte globale dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement liées aux clients, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le risque

de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée, et nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque et prenons en considération, entre autres, l'effet des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux créances clients.

	Note	2024	2023
Solde aux 1 ^{ers} janvier		(118)	(129)
Entrées		(169)	(126)
Utilisations et reprises		167	137
Solde aux 31 décembre	12	(120)	(118)

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si la créance n'a pas été recouvrée après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 décembre	2024	2023
Créances clients en règle	3 346	3 158
Créances clients en souffrance		
Moins de 60 jours	484	421
De 60 à 120 jours	240	209
Plus de 120 jours	115	53
Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses	4 185	3 841

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux actifs sur contrats.

	Note	2024	2023
Solde aux 1 ^{ers} janvier		(18)	(19)
Entrées		(20)	(40)
Utilisations et reprises		20	41
Solde aux 31 décembre		(18)	(18)
Montant courant		(6)	(6)
Montant non courant		(12)	(12)
Solde aux 31 décembre	14	(18)	(18)

Risque de liquidité

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos placements à court terme, les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2024 des échéances des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

Au 31 décembre 2024	Note	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Dette totale, déduction faite des obligations locatives	25	2 769	1 988	1 771	2 139	1 490	22 114	32 271
Obligations locatives ⁽¹⁾	25	1 258	991	493	392	332	2 047	5 513
Effets à payer	24	2 203	–	–	–	–	–	2 203
Emprunt garanti par des créances	24	1 600	–	–	–	–	–	1 600
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances		1 491	1 255	1 213	1 155	1 055	12 037	18 206
Encaissements nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt		(64)	(61)	(40)	(40)	(39)	(1 322)	(1 566)
Total		9 257	4 173	3 437	3 646	2 838	34 876	58 227

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 922 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

Risque de marché

Risque de change

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série US-9 venant à échéance en 2034. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 correspondait à un actif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-10 venant à échéance en 2054. Parallèlement à ces swaps, des swaps de devises variable-variable en cours au 31 décembre 2023 d'un montant notionnel de 644 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 correspondait à un passif net de 44 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 240 millions \$ US (324 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous expose le solde des prêts venant à échéance en 2026 dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 correspondait à un actif de 21 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 360 millions \$ US (491 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif au solde des prêts dans le cadre de notre entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité venant à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 28 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs courants*, et à un passif net de 15 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants*, respectivement, dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-8 venant à échéance en 2033. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 11 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants*, et à un passif net de 37 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs* et *autres passifs* et *Autres passifs non courants*, respectivement, dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 24, *Dettes à court terme*, et à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 décembre 2024.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 117	\$ CA	1 606	2025	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 533	\$ CA	2 154	2025	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	671	\$ CA	873	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	3 193	\$ CA	75	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	509	\$ CA	677	2026	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	280	\$ CA	375	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ CA	423	\$ US	302	2025	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	270	\$ CA	353	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	500	\$ CA	675	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	780	\$ CA	1 044	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	102	\$ CA	140	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	200	\$ CA	275	2027	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation. Se reporter à la note 24, *Dettes à court terme*, pour obtenir plus de détails.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 1 million \$ (une perte de 73 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024 et un profit de 119 millions \$ (perte de 107 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Risque de taux d'intérêt

En 2024, nous avons dénoué des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 625 millions \$, conclus en 2023 et en 2022, utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, échéant en 2027. La juste valeur de ces swaps à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2026, d'un montant notionnel de 336 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos billets, série US-10, qui viennent à échéance en 2054. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 20 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué des swaps de taux d'intérêt, conclus en 2023, d'un montant notionnel de 250 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52, échéant en 2030. La juste valeur de ces swaps à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué une série de swaps de taux d'intérêt, conclus en 2023, d'un montant notionnel de 50 millions \$ venant à échéance en 2025 et de 150 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57, échéant en 2032. La juste valeur de ces swaps à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 800 millions \$ US (1 080 millions \$ CA), la première moitié de 400 millions \$ US échéant en 2030 et la deuxième en 2035, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. En outre, en 2024, nous avons dénoué une partie de ces swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 250 millions \$ US (338 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 7 millions \$. La juste valeur de la tranche restante des swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 550 millions \$ US (742 millions \$ CA), la première moitié de 275 millions \$ US échéant en 2030 et la deuxième en 2035, au 31 décembre 2024 correspondait à un actif de 38 millions \$ comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt en dollars américains d'un montant notionnel de 214 millions \$ US (289 millions \$ CA), échéant en 2024, afin de couvrir économiquement la juste valeur des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. Les swaptions de taux d'intérêt ont été dénoués ou ont expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 300 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-17, échéant en 2035. Les swaptions de taux d'intérêt ont expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 750 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, échéant en 2027. Les swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 625 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt à la date du règlement correspondait à un passif de 6 millions \$. La tranche restante des swaptions de taux d'intérêt ont expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons vendu des taux plancher garantis, échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$. De plus, en 2024, nous avons acheté, et par la suite résilié, des options sur taux d'intérêt, échéant en 2026, d'un montant notionnel de 440 millions \$ afin de couvrir économiquement le coût financier de nos débetures MTN, série M-62, échéant en 2029. La juste valeur de ces options à la date de la résiliation correspondait à un actif de 1 million \$. La juste valeur de ces taux d'intérêt plancher au 31 décembre 2024 correspondait à un passif de 2 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, et nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 425 millions \$ afin de couvrir économiquement l'exposition aux taux d'intérêt variables liée à ces débetures. Ces swaptions sont venues à échéance sans avoir été exercées.

En 2023, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2024, d'un montant notionnel de 700 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-62, venant à échéance en 2029. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 27 millions \$ et de 22 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 375 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52. Ces swaptions ont été exercées en 2023, ce qui a donné lieu à une perte de 1 million \$ comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les swaps de taux d'intérêt issus de cet exercice, d'un montant notionnel de 375 millions \$, couvrent la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52, qui viennent à échéance en 2030. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt additionnels d'un montant notionnel de 125 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 11 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants*, et à un actif net de 12 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres actifs non courants*, respectivement, dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 125 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57. Ces swaptions ont été exercées en 2023, ce qui a donné lieu à une perte de 2 millions \$ comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les swaps de taux d'intérêt issus de cet exercice, d'un montant notionnel de 125 millions \$, couvrent la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57, qui viennent à échéance en 2032. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt additionnels d'un montant notionnel de 375 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif net de 19 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres actifs non courants*, et à un actif net de 24 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2028, d'un montant notionnel de 125 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-59, venant à échéance en 2053. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2028, d'un montant notionnel de 400 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-61, venant à échéance en 2053. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 35 millions \$ et de 48 millions \$, respectivement, comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons conclu un swap de taux d'intérêt décroissant d'un montant notionnel initial de 197 millions \$ afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes venant à échéance en 2028. Au 31 décembre 2024, le montant notionnel du swap de taux d'intérêt amortissable en cours s'élevait à 123 millions \$. La juste valeur du swap de taux d'intérêt amortissable aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un passif de 4 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants*, et à un passif net de 2 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants*, respectivement, dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 24, *Dettes à court terme*, et à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Gestion des capitaux

Pour tenter d'atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

En 2024, les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital étaient le ratio de levier financier net⁽¹⁾. En 2024, nous avons augmenté la fourchette cible de notre ratio de levier financier net, le faisant passer de 2,0 à 2,5 fois le BAIIA ajusté à 3,0 fois le BAIIA ajusté en 2023. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,81 et de 0,98, respectivement.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent notre ratio de levier financier net comme mesure du levier financier et de la solidité financière de la société.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des swaps de devises et de taux d'intérêt serait une perte (un profit) de 28 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un passif net de 429 millions \$ et de 162 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 269 millions \$ et de 103 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement, au titre de ces contrats à terme sur actions est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Se reporter à la note 31, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 18 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente un sommaire de notre ratio clé.

Aux 31 décembre	2024	2023
Ratio de levier financier net	3,81	3,48

Le 6 février 2025, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2025.

Le 7 février 2024, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 3,1 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,87 \$ à 3,99 \$ par action ordinaire.

Au T4 2023 et au T4 2024, BCE a renouvelé son offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de premier rang. Se reporter à la note 30, *Capital-actions*, pour obtenir plus de détails.

Au T4 2024, BCE a modifié son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur le capital autorisé à escompte par rapport au cours moyen des actions ordinaires précédant la date de paiement de dividendes applicable (le « cours moyen »). Se reporter à la note 30, *Capital-actions*, pour obtenir plus de détails.

(1) Au 31 décembre 2024, nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans nos états consolidés de la situation financière de BCE. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

NOTE 30 Capital-actions

Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Série	Taux de dividende annuel	Convertible en	Date de conversion	Date de rachat	Prix de rachat	Nombre d'actions émises et en circulation	Capital déclaré	
							31 décembre 2024	31 décembre 2023
Q	variable	Série R	1 ^{er} décembre 2030	en tout temps	25,50 \$	–	–	–
R ⁽¹⁾	3,018 %	Série Q	1 ^{er} décembre 2025	1 ^{er} décembre 2025	25,00 \$	7 610 500	190	194
S	variable	Série T	1 ^{er} novembre 2026	en tout temps	25,50 \$	2 001 167	50	51
T ⁽¹⁾	4,99 %	Série S	1 ^{er} novembre 2026	1 ^{er} novembre 2026	25,00 \$	5 175 533	129	132
Y	variable	Série Z	1 ^{er} décembre 2027	en tout temps	25,50 \$	5 958 652	149	161
Z ⁽¹⁾	5,346 %	Série Y	1 ^{er} décembre 2027	1 ^{er} décembre 2027	25,00 \$	2 658 031	66	68
AA ⁽¹⁾	4,94 %	Série AB	1 ^{er} septembre 2027	1 ^{er} septembre 2027	25,00 \$	11 171 231	285	293
AB	variable	Série AA	1 ^{er} septembre 2027	en tout temps	25,50 \$	6 399 439	163	176
AC ⁽¹⁾	5,08 %	Série AD	1 ^{er} mars 2028	1 ^{er} mars 2028	25,00 \$	6 312 874	161	165
AD	variable	Série AC	1 ^{er} mars 2028	en tout temps	25,50 \$	11 722 138	299	319
AE	variable	Série AF	1 ^{er} février 2025	en tout temps	25,50 \$	5 827 613	146	151
AF ⁽¹⁾	3,865 %	Série AE	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} février 2025	25,00 \$	8 820 587	221	227
AG ⁽¹⁾	3,37 %	Série AH	1 ^{er} mai 2026	1 ^{er} mai 2026	25,00 \$	8 316 930	208	211
AH	variable	Série AG	1 ^{er} mai 2026	en tout temps	25,50 \$	4 655 070	116	120
AI ⁽¹⁾	3,39 %	Série AJ	1 ^{er} août 2026	1 ^{er} août 2026	25,00 \$	8 972 840	224	231
AJ	variable	Série AI	1 ^{er} août 2026	en tout temps	25,50 \$	3 827 260	96	103
AK ⁽¹⁾	3,306 %	Série AL	31 décembre 2026	31 décembre 2026	25,00 \$	21 391 312	535	558
AL ⁽²⁾	variable	Série AK	31 décembre 2026	en tout temps	25,50 \$	1 724 288	43	44
AM ⁽¹⁾	2,939 %	Série AN	31 mars 2026	31 mars 2026	25,00 \$	9 951 978	228	233
AN ⁽²⁾	variable	Série AM	31 mars 2026	en tout temps	25,50 \$	1 004 422	23	24
AO	fixe	Série AP			–	–	–	–
AP	variable	Série AO			–	–	–	–
AQ ⁽¹⁾	6,538 %	Série AR	30 septembre 2028	30 septembre 2028	25,00 \$	8 102 214	201	206
AR ⁽³⁾	variable	Série AQ	30 septembre 2033	en tout temps	25,50 \$	–	–	–
							3 533	3 667

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2026 et le 31 mars 2026, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

(3) Si des actions privilégiées de premier rang, série AR, sont émises le 30 septembre 2028, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 30 septembre 2033 et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion de la série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées, série AR, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion de cette série d'actions privilégiées de premier rang.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 7 novembre 2024, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang (les actions privilégiées) en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (la TSX). L'OPRA dans le cours normal des activités commencera le 11 novembre 2024 et prendra fin le 10 novembre 2025 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

En 2024, BCE a racheté et annulé 5 346 488 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 134 millions \$ pour un coût total de 92 millions \$. Les 42 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 413 405 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 35 millions \$ pour un coût total de 25 millions \$. Les 10 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Le 2 novembre 2023, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE cotées à la TSX. L'OPRA dans le cours normal des activités a commencé le 9 novembre 2023 et a pris fin le 8 novembre 2024.

En 2023, BCE a racheté et annulé 8 124 533 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 203 millions \$ pour un coût total de 140 millions \$. La tranche restante de 63 millions \$ a été inscrite au surplus d'apport.

Droit de vote

Au 31 décembre 2024, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Priorité et droit aux dividendes

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est rajusté tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2024 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Conversion des actions privilégiées de premier rang

Après la clôture de l'exercice, le 1^{er} février 2025, 8 050 actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux fixe, rachetables, série AF (actions privilégiées de série AF) de BCE ont été converties en actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables, série AE (actions privilégiées de série AE), à raison de une pour une. Le 1^{er} février 2025 également, 2 479 334 actions privilégiées de série AE de BCE ont été converties en actions privilégiées de série AF, à raison de une pour une.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2024 et 2023.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

Note	2024		2023	
	Nombre d'actions	Capital déclaré	Nombre d'actions	Capital déclaré
En cours aux 1 ^{ers} janvier	912 274 545	20 859	911 982 866	20 840
Actions émises en vertu d'un régime d'actions différées	8 558	1	843	–
Actions émises en vertu d'un régime d'options d'achat d'actions des employés	31	–	306 139	19
Actions non réclamées ⁽¹⁾	–	–	(15 303)	–
En cours aux 31 décembre	912 283 103	20 860	912 274 545	20 859

(1) Représente les actions non réclamées à la suite de l'expiration du droit des anciens actionnaires de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) de recevoir des actions ordinaires de BCE dans le cadre de l'acquisition de MTS.

Régime de réinvestissement de dividendes en actions sur le capital autorisé à escompte

Au T4 2024, BCE a modifié son RRD afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur son capital autorisé à escompte par rapport au cours moyen. À compter du dividende à payer le 15 janvier 2025 aux actionnaires admissibles inscrits en date du 16 décembre 2024, et ultérieurement jusqu'à nouvel ordre, des actions ordinaires seront émises sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

Après la clôture de l'exercice, le 15 janvier 2025, 9 540 786 actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé en vertu du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires, pour un montant de 314 millions \$.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport en 2024 et en 2023 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

NOTE 31 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans le poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
UAR et UALR	(52)	(62)
REE et UAD	(32)	(33)
Total des paiements fondés sur des actions	(84)	(95)

Description des régimes

REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre 12 % de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence de 2 % du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cotisations de l'employeur au REE et les dividendes connexes sont conditionnels à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

Nombre d'UAR/UALR	2024	2023
En cours aux 1 ^{ers} janvier	3 412 812	3 124 187
Attribuées ⁽¹⁾	1 236 690	1 125 502
Dividendes crédités	284 530	213 427
Réglées	(1 296 656)	(957 402)
Frappées de déchéance	(58 476)	(92 902)
En cours aux 31 décembre	3 578 900	3 412 812
Droit acquis aux 31 décembre⁽²⁾	1 090 574	1 225 815

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 50 \$ en 2024 et de 61 \$ en 2023.

(2) Les droits sur les UAR/UAR acquis le 31 décembre 2024 ont été entièrement réglés, en février 2025, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

UAD

Des primes admissibles et des UAR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur d'une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, il y avait respectivement 3 560 305 et 3 573 182 UAD en cours.

Au 31 décembre 2024, l'émission de 4 360 087 actions ordinaires sur le capital autorisé était autorisée aux termes du REE. Aux 31 décembre 2024 et 2023, il y avait respectivement 1 239 411 et 1 077 613 cotisations d'employeur au REE dont les droits n'étaient pas acquis.

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction principalement du poste qu'ils occupent. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints pour les UALR.

Options sur actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2024, en plus des options sur actions en cours, l'émission de 5 434 793 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées avant 2019, et dix ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées depuis 2019.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Note	2024		2023	
		Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours aux 1 ^{ers} janvier		7 484 561	61	7 802 108	61
Exercées ⁽¹⁾	30	–	s.o.	(306 139)	60
Frappées de déchéance ou échues		(938 742)	59	(11 408)	63
En cours et exerçables aux 31 décembre		6 545 819	61	7 484 561	61

(1) Aucune option sur actions n'a été exercée en 2024. Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 63 \$ pour les options sur actions exercées en 2023.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE aux 31 décembre 2024 et 2023.

Fourchette des prix d'exercice	Options sur actions en cours					
	2024			2023		
	Nombre	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
50 \$–59 \$	3 390 928	3	58	4 291 180	3	58
60 \$ et plus	3 154 891	5	65	3 193 381	6	65
	6 545 819	4	61	7 484 561	4	61

NOTE 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des actifs et des passifs découlant des activités de financement.

	Note	Dettes à court terme et dettes à long terme	Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette ⁽¹⁾	Dividendes à payer	Autres passifs ⁽²⁾	Total
1^{er} janvier 2024		36 177	(153)	910	78	37 012
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation des effets à payer		1 817	128	–	–	1 945
Émission de titres d'emprunt à long terme		3 834	–	–	–	3 834
Remboursements au titre d'accords de financement de fournisseurs ⁽²⁾		(78)	–	–	–	(78)
Remboursements sur la dette à long terme		(3 289)	64	–	–	(3 225)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(3 800)	–	(3 800)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	–	–	(68)	–	(68)
Autres activités de financement		(27)	–	–	(4)	(31)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres		2 257	192	(3 868)	(4)	(1 423)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Augmentation des obligations locatives		774	–	–	–	774
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	3 827	–	3 827
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	68	–	68
Incidence des variations des taux de change		987	(987)	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	4	120	–	–	–	120
Reclassement dans les passifs détenus en vue de la vente	16	(10)	–	–	–	(10)
Ajouts aux accords de financement des fournisseurs		58	–	–	–	58
Autres		141	(27)	(4)	(69)	41
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		2 070	(1 014)	3 891	(69)	4 878
31 décembre 2024		40 504	(975)	933	5	40 467

(1) Inclus aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non courants, Dettes fournisseurs et autres passifs et Autres passifs non courants dans les états de la situation financière.

(2) Inclus au poste Remboursement de la dette à long terme dans le tableau des flux de trésorerie.

	Note	Dette à court terme et dette à long terme ⁽¹⁾	Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette ⁽²⁾	Dividendes à payer	Autres passifs	Total
1^{er} janvier 2023		31 920	(307)	867	253	32 733
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Diminution des effets à payer		(646)	–	–	–	(646)
Émission de titres d'emprunt à long terme		5 195	–	–	–	5 195
Remboursements au titre d'accords de financement de fournisseurs ⁽³⁾		(81)	–	–	–	(81)
Remboursements sur la dette à long terme		(1 777)	–	–	–	(1 777)
Rachat d'un passif financier		–	–	–	(149)	(149)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(3 668)	–	(3 668)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	–	–	(47)	–	(47)
Autres activités de financement		(24)	–	–	–	(24)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres		2 667	–	(3 715)	(149)	(1 197)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Augmentation des obligations locatives		1 562	–	–	–	1 562
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	3 717	–	3 717
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	47	–	47
Incidence des variations des taux de change		(169)	169	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	4	5	–	–	–	5
Cession d'entreprises	4	(93)	–	–	–	(93)
Reclassement dans les passifs détenus en vue de la vente	16	(7)	–	–	–	(7)
Ajouts aux accords de financement des fournisseurs		68	–	–	–	68
Autres		224	(15)	(6)	(26)	177
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		1 590	154	3 758	(26)	5 476
31 décembre 2023		36 177	(153)	910	78	37 012

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

(2) Inclus aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non-courants et Dettes fournisseurs et autres passif dans les états de la situation financière.

(3) Inclus au poste Remboursements sur la dette à long terme dans le tableau des flux de trésorerie.

NOTE 33 Obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2024.

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Bell SCT	2 944	1 663	657	314	132	425	6 135

Pour effectuer l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, restantes, BCE a appliqué la mesure de simplification permettant de ne pas présenter l'information à fournir sur les obligations de prestation restantes dont la durée initiale attendue est de un an ou moins et les contrats dans le cadre desquels nous facturons un montant correspondant à la valeur des produits ou services fournis au client.

NOTE 34 Engagements et éventualités

Engagements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2024, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 747	1 133	589	304	307	1 109	5 189
Obligations d'achat	711	617	381	257	240	612	2 818
Acquisition prévue de Ziplly Fiber	7 000	–	–	–	–	–	7 000
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement, mais n'ayant pas encore débuté	6	1	–	–	–	–	7
Total	9 464	1 751	970	561	547	1 721	15 014

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente en vue d'acquérir Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'un montant en trésorerie d'environ 3,65 milliards \$ US (environ 5 milliards \$ CA) et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 1,45 milliard \$ US

(environ 2 milliards \$ CA) qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 5,1 milliards \$ US (environ 7 milliards \$ CA). L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États; par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025.

Nos engagements prévus dans les contrats de location qui n'ont pas encore débuté comprennent des actifs immobiliers, des emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

Éventualités

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes («CRTC») a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron Ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-181, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Le plus important revendeur, TekSawy Solutions Inc. (TekSawy),

a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 27 mai 2021 du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSawy visant la décision 2021-181 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019. Le 30 septembre 2024, TekSawy a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada. La décision a également été contestée dans trois requêtes présentées devant le Cabinet par TekSawy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne changerait pas la décision.

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier, et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 6 mars 2025, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

NOTE 35 Transactions entre parties liées

Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2024. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent mutuellement des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

Filiale	Pourcentage de la participation	
	2024	2023
Bell Canada	100 %	100 %
Bell Mobilité inc.	100 %	100 %
Bell Média inc.	100 %	100 %

Transactions avec les partenariats et les entreprises associées

Au cours de 2024 et 2023, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, BCE a fourni des services de communications à ses partenariats et à ses entreprises associées et a obtenu de ceux-ci du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel Inc. et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2024, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 9 millions \$ (12 millions \$ en 2023) et de 150 millions \$ (200 millions \$ en 2023), respectivement.

Fonds Unitaire BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale entièrement détenue de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 14 millions \$ pour 2024 et de 15 millions \$ pour 2023. La note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 qui figure dans nos états du résultat net. Les principaux dirigeants ont l'autorité et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités commerciales. Ils sont composés de notre conseil d'administration et de notre équipe de haute direction.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	(19)	(28)
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	(3)	(3)
Rémunération fondée sur des actions	(26)	(30)
Charge de rémunération des principaux dirigeants	(48)	(61)

NOTE 36 Filiale importante partiellement détenue

Les tableaux suivants présentent l'information financière résumée de notre filiale pour laquelle le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDDPC) est important.

États résumés de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre	CTV Specialty ⁽¹⁾⁽²⁾	
	2024	2023
Actifs courants	423	466
Actifs non courants	733	941
Total de l'actif	1 156	1 407
Passifs courants	164	153
Passifs non courants	92	239
Total du passif	256	392
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	631	707
PNDDPC	269	308

(1) Aux 31 décembre 2024 et 2023, le pourcentage des PNDDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

(2) Les actifs nets de CTV Specialty aux 31 décembre 2024 et 2023 comprennent des montants de néant et 7 millions \$, respectivement, directement attribuables aux détenteurs de PNDDPC.

Faits saillants sur le résultat et les flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre	CTV Specialty ⁽¹⁾	
	2024	2023
Produits d'exploitation	991	969
Bénéfice net	100	209
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDDPC	31	65
Total du bénéfice global	108	196
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDDPC	34	61
Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDDPC	68	47

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent des montants de 2 millions \$ et 3 millions \$ directement attribuables aux détenteurs de PNDDPC pour 2024 et 2023, respectivement.

Conseil d'administration

En date du 6 mars 2025

Gordon M. Nixon,

C.M., O.Ont.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Président du Conseil,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis novembre 2014

Mirko Bibic

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis janvier 2020

Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil et

chef de la direction,

Maritime Travel Inc.

Administrateur depuis novembre 2014

Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis août 2015

Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., FCPA, FCA

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2016

Sheila A. Murray

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis mai 2020

Louis P. Pagnutti,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2020

Calin Rovinescu,

C.M.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis avril 2016

Karen Sheriff

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2017

Jennifer Tory,

C.M.

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2021

Louis Vachon,

C.M., O.Q.

QUÉBEC, CANADA

Partenaire des opérations,

J.C. Flowers & Co.

Administrateur depuis octobre 2022

Johan Wibergh

BARBADE

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2023

Cornell Wright

ONTARIO, CANADA

Président,

Wittington Investments Limited

Administrateur depuis avril 2021

Comités du conseil d'administration

Comité d'audit

L.P. Pagnutti (*président*), K. Lee,

M.F. Leroux, J. Tory, J. Wibergh,

C. Wright

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe
- la conformité de BCE aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les risques auxquels BCE est exposée en matière de présentation de l'information financière.

Comité de gouvernance

M.F. Leroux (*présidente*), K. Lee,

S.A. Murray, K. Sheriff, C. Wright

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs et administratrices pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et à ses comités
- élaborer un processus d'évaluation du conseil, des comités du conseil, de la présidence du conseil, de la présidence des comités ainsi que des administrateurs et administratrices, et en surveiller l'application
- surveiller l'application des politiques relatives à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante, à la gouvernance en matière d'IA et à d'autres questions
- surveiller l'application de la stratégie en matière de facteurs ESG de BCE (y compris la stratégie en matière de changement climatique et les questions liées au climat, ainsi que les questions liées à la main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement), et son intégration dans la stratégie d'entreprise globale de BCE ainsi que la communication de l'information.

Comité des ressources en cadres et de rémunération

S.A. Murray (*présidente*),

R.P. Dexter, C. Rovinescu,

J. Tory, L. Vachon

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, les politiques veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et les politiques veillant à assurer un milieu de travail diversifié et inclusif)
- l'exposition de BCE au risque lié à la rémunération des membres de la haute direction et aux politiques connexes ainsi qu'à l'identification des pratiques et des politiques pour atténuer ce risque.

Comité du risque et de la caisse de retraite

C. Rovinescu (*président*),

R.P. Dexter, L.P. Pagnutti, K. Sheriff,

L. Vachon, J. Wibergh

Le comité du risque et de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- le cadre de gouvernance du risque d'entreprise de BCE et les politiques, procédures et contrôles que la direction utilise pour évaluer et gérer les principaux risques auxquels BCE est exposée
- l'exposition de BCE aux principaux risques, à l'exception des risques qui demeurent sous la responsabilité principale d'un autre comité du conseil
- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE pour le placement collectif de ses caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

Haute direction

En date du 6 mars 2025

Mirko Bibic

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Sean Cohan

Président, Bell Média
Bell Canada

Hadeer Hassaan

Vice-présidente exécutive et
cheffe de l'expérience client
Bell Canada

Stephen Howe

Chef du développement technologique et de l'information
Bell Canada

Blaik Kirby

Président de groupe, marché consommateur
et petites et moyennes entreprises (PME)
Bell Canada

Devorah Lithwick

Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque
Bell Canada

Robert Malcolmson

Vice-président exécutif et
chef des affaires juridiques et réglementaires
BCE Inc. et Bell Canada

Curtis Millen

Vice-président exécutif et
chef des affaires financières
BCE Inc. et Bell Canada

Nikki Moffat

Vice-présidente exécutive, services généraux et
cheffe des ressources humaines
BCE Inc. et Bell Canada

Karine Moses

Première vice-présidente, ventes
et présidente, direction du Québec
Bell Canada

John Watson

Président de groupe, marchés affaires,
intelligence artificielle et FX innovation
Bell Canada

Renseignements aux investisseurs

Information boursière

Symbole

BCE

Inscriptions

Bourses de Toronto (TSX)
et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse [BCE.ca](https://www.bce.ca).

Actions ordinaires en circulation

31 décembre 2024 – 912 283 103

Calendrier des dividendes 2025*

Date d'inscription	Date de paiement*
14 mars 2025	15 avril 2025
16 juin 2025	15 juillet 2025
15 septembre 2025	15 octobre 2025
15 décembre 2025	15 janvier 2026

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration. Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe un jour non ouvrable, le versement est effectué le jour ouvrable suivant.

Dates de publication des résultats trimestriels 2025

Premier trimestre	8 mai 2025
Deuxième trimestre	7 août 2025
Troisième trimestre	6 novembre 2025
Quatrième trimestre	5 février 2026

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi demander une copie des rapports annuels et trimestriels ainsi que les circulaires de la direction en complétant le formulaire disponible sur notre site : <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/demande-de-copies-de-documents>.

Renseignements fiscaux

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

La vente ou disposition de vos actions pourrait générer un gain en capital

IMPORTANT : Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, consultez la section des Investisseurs sur [BCE.ca](https://www.bce.ca) pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/operations-societe>.

Dividendes

Depuis le 1^{er} janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

Non-résidents du Canada

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

Résidents des États-Unis

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

Services aux actionnaires

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD)

Le RRD est un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage. En novembre 2024, BCE annonçait des changements à son RRD afin de permettre qu'un escompte soit applicable sur de nouvelles actions ordinaires émises. L'escompte ne s'applique pas aux achats effectués aux termes de versements en espèces facultatifs. Pour plus de détails, consulter notre site <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/regime-reinvestissement-dividendes#> ou contactez l'agent des transferts.

Service de virement automatique des dividendes

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

Système d'inscription directe (DRS)

Détenir ses actions sous forme électronique au lieu de certificats d'actions

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés un an après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

Service de diffusion électronique

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport financier annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

Envois multiples

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

Gérez votre compte d'actionnaire

Inscrivez-vous à *Centre pour les investisseurs* à l'adresse tsxtrust.com/issuer-investor-login?lang=fr et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

Pour nous contacter

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, incluant les transferts à des successions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Compagnie Trust TSX
301 – 100 Adelaide St. West
Toronto, Ontario M5H 4H1

courriel bce@tmx.com

tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

télééc. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

site internet tsxtrust.com

Relations avec les investisseurs

Pour toutes questions financières :

1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Tour A, 8^e étage
Verdun, Québec H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca

tél. 1 800 339-6353

télééc. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à l'adresse BCE.ca

